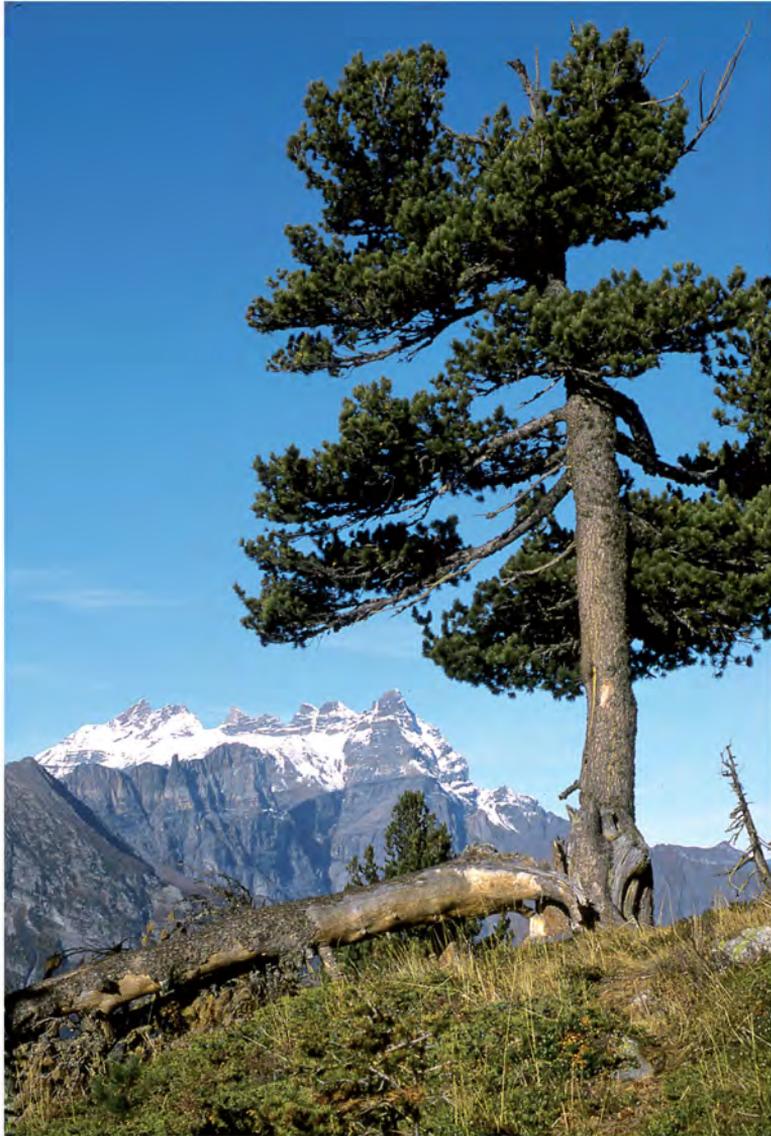


A la mémoire

*de Joséphine Gay, Auguste Bioley,
Eugénie Saillen et Augustin Rouiller,
mes grands-parents, qui portèrent
des prénoms lumineux dans la nuit
villageoise;*

*d'Agnès et Bernard, mes parents, qui
passèrent avant nous sur l'aile du temps;*

*de Maurice Chappaz, randonneur céleste,
qui fut un amoureux discret des hauteurs
de Malève.*



Arolle au Sex Carro avec, au nord-ouest, le flanc sud des Dents-du-Midi.

DORÉNAZ

Entre histoire et légende

Reproduction partielle autorisée, mais seulement avec la mention des sources
(Auteur, Titre de l'ouvrage, Editeur).

© 2009 Claude Rouiller, CH-1095 Lutry

© 2009 Monographic, CH-3960 Sierre

ISBN 978-2-88341-191-3

CLAUDE ROUILLER

AU PAYS VALAISAN D'OUTRE-RHÔNE

DORÉNAZ

Entre histoire et légende



2009

TABLE DES MATIÈRES

	Lecteur bienveillant	
	Préface	
	Avertissement	
Première partie	Le Pays <i>vallaisan</i>¹ d'Outre-Rhône	17
	Par Saint-Jacques!	19
	Le blason de l'évêque de Bethléem — récit	21
	Des noms au parfum d'arolle	30
	Un cloisonnement singulier	35
	Du repentir d'un meurtrier au requiem pour le Rosel	51
	Les sentiers ancestraux et l'ouverture au monde	55
	Le royaume des chemins à traîneau et des câbles aériens	66
Deuxième partie	Le petit monde de <i>don Giangorgio</i>	77
	<i>Don Giangorgio</i> et ses ouailles	78
	Les géorgiques de l'école villageoise	90
	Du petit Joseph à Gaston le gaucho	112
	Les premiers visiteurs	125
	Le <i>Pays vallaisan d'Outre-Rhône</i> dans la grande guerre du <i>Sondrebond</i>	131
	Les petits soldats du <i>Diabley</i> dans <i>Genève la rouge</i> (1932)	137
	Grand branle-bas dans le petit monde de <i>don Giangorgio</i>	138
	<i>Li tsievre de Dzenevieve</i> — récit	159
	Cochili, phylloxéra et <i>pintiers</i>	176
Troisième partie	Féodalité et <i>kibboutzim</i>	183
	Le sabre et le goupillon	184
	Une sorte de <i>kibboutz</i>	189
	La montagne est à nous!	193
	Marécages et barrières	199
	La mort du Rosel et l'extension vers <i>La Balme</i>	206
	La fin du régime communautaire de la plaine	213
	Morcellement spectaculaire et remaniement parcellaire	217
	La bourgeoisie, héritière des anciennes communautés	226
	La ruée vers l'ardoise bleue et l'anthracite	234
	La bourgeoisie et le droit de cité	246
	Félix, la barque est pleine — récit	251
	L'esprit de communauté	266
	Le jugement d'Adélaïde — récit	277
	Contenu	
	Remerciements	287

¹ Orthographe historique que nous utiliserons çà et là.

Lecteur bienveillant

Ce n'est pas l'histoire de Beurnevésin, Corticiasca ou Niederhelfenschwil, mais celle, toute simple, de Dorénaz, Allesse et Champex, dans le *Pays valaisan d'Outre-Rhône*.

L'histoire de ces trois villages est pleine de légende comme toutes les histoires. Les joies, les peines, les travaux et les jours y furent ceux de tous les villages. Mais les vieilles gens y ont une *figure à eux*; ils vivent dans un paysage d'une âpre beauté et leur parler chante dans la rocaille et dans le vent.

Ce n'est pas l'histoire des princes, des évêques, des juges, des ministres, des chefs et des sous-chefs. C'est celle des paysans et des ouvriers, bûcherons, carriers ou mineurs, celle de leurs femmes aussi, celle des maîtres d'école, des artisans et des commerçants, et même celle des curés et des *pintiers*. Ce sont eux qui ont fait le pays.

Préface

Le 17 mars 1995, le Conseil d'Etat du Valais et notre Conseil municipal recevaient en Outre-Rhône, pays des Contes et légendes, M. Claude Rouiller qui venait d'être élu à la présidence du Tribunal fédéral. La liesse que suscita cet événement fut un signe fort de l'esprit civique de notre population. Dans son allocution, l'élu brossa un portrait piquant d'une enfance et d'une jeunesse rudes au sein d'une communauté, alors essentiellement paysanne, sylvicole et minière. C'est là que germa l'idée du livre que j'ai le plaisir de préfacier au nom de l'administration communale de Dorénavant.

Claude Rouiller était, dans sa prime jeunesse, un homme politique pugnace qui suscita le respect et l'estime de ses partisans et de ses adversaires, au point que l'Assemblée fédérale l'éleva juge fédéral, à l'âge inédit de 34 ans. Il fut le deuxième Valaisan et est, à ce jour, le dernier Suisse romand à avoir présidé notre haute Cour de 1995 à 1997. Il siège toujours dans des juridictions supérieures nationales et internationales.

Mais Claude reste un gars de chez nous. Son enfance auprès d'Eugénie Rouiller, née Saillen en 1875, qui éleva ce petit-fils ayant perdu sa mère à l'âge de quatre ans, sa jeunesse près de son père, Bernard, président de la commune et dernier régent d'Allesse, et son activité professionnelle auprès des villageois de la région, dont il fut le notaire et confident, le prédisposaient à un contact facile avec le passé communautaire. Ses pérégrinations inlassables dans un grand nombre de communes du canton, alors qu'il exerçait des fonctions dirigeantes au sein du Parti socialiste, et ses randonnées de montagnard presque fanatique à travers le Valais, le condamnaient aussi à engranger une foule de données vraies ou anecdotiques sur des événements parfois très éloignés de notre époque.

Le livre reflète ces données ainsi que nombre de documents que notre Conseil déposa aux Archives cantonales en 1977, à l'initiative du président Marc Veuthey et du secrétaire Etienne Jordan, et qui se rapportent souvent aux contestations territoriales entre les communautés d'Outre-Rhône. L'auteur a analysé et simplifié ces documents avec son acuité de docteur en droit. C'est dans l'ensemble une peinture, souvent drôle, des tribulations par où sont passés les gens de Dorénaz, d'Allesse et de Champex pour sortir de l'ornière dans laquelle les circonstances les enlisaient. C'est aussi un bel hommage à ceux qui nous ont précédés pour faire de cette terre, jadis enclavée, une partie intégrante du monde moderne.

Au nom des citoyens et bourgeois de Dorénaz, le Conseil municipal remercie chaleureusement l'auteur pour cet énorme travail et souhaite que ceux qui aiment notre pays accueillent son livre avec joie.

*Daniel Fournier,
Président de la Commune de Dorénaz*

Avertissement

Limite chronologique

La présentation s'arrête à 1964, date de la mise en œuvre du second remaniement parcellaire de la plaine d'Outre-Rhône, qui marqua le changement définitif des termes de la société agro-industrielle de ce pays. La période suivante n'appartient pas encore à l'histoire ou à la légende, mais à la chronique que chacun est libre de mémoriser ou de rédiger. Nous nous en sommes tenu rigoureusement à ce parti pris, sous réserve de la mention de trois ou quatre événements villageois dont la résonance dépassait largement le cadre régional.

Les intrigues des quatre récits didactiques sont placées dans la période charnière entre les XIX^e et XX^e siècles, car les événements de toute nature qui s'y sont produits sont particulièrement savoureux... si l'on veut bien faire abstraction des sévères conditions d'existence du peuple.

Notes de bas de page

Beaucoup de données sont insérées dans un copieux appareil de notes de bas de pages. Ce procédé devrait rendre moins fastidieuse la lecture du texte proprement dit. Le lecteur qui veut en savoir plus jettera un coup d'œil à chaque note; l'autre passera son chemin.

Ce régime d'annotations ne change rien au propos du livre qui ne se veut pas un ouvrage scientifique. C'est avant tout un travail communautaire et le fruit de la mémoire collective telle qu'elle peut encore être transcrite. Le livre fait donc, délibérément, la part belle à l'anecdote et à la légende.

Orthographe et appellations diverses

Les noms de lieux sont en principe mentionnés avec l'orthographe de la carte nationale au 1:25 000 (feuilles N^{os} 1305/1325; *Dent de Morcles/Sembrancher*); lorsque cette carte est muette ou fautive, nous avons retenu soit l'orthographe usuelle, soit celle du registre officiel des toponymes. Nous donnons en notes

un essai de traduction des noms patois, à l'endroit où le texte les mentionne pour la première fois. Nous nous sommes référé pour cela aux indications de spécialistes du patois, à celles que nous avons acquises dans les cadres familial et villageois au cours d'une lointaine jeunesse, ou – parce que c'est ici suffisant – au *Glossaire des noms de lieux de Suisse romande, de la Savoie et des environs*, mis en ligne par Henry Suter (cité: *le glossaire*). Deux panoramas indiquent les lieux-dits, ce qui nous a dispensé de les situer laborieusement dans le texte.

Les noms communs patois sont en principe invariables; les noms propres seront en revanche écrits au pluriel quand tel est le cas sur les cartes ou les plans.

Nous ne tenons pas compte de la diversité des appellations données aux organes municipaux dans les lois successives sur le régime communal. Nous utilisons, quelle que soit l'époque, les termes *assemblée primaire*, *assemblée bourgeoiale*, *conseil municipal*, *conseil bourgeoisial*, *président*, *conseiller* et *juge de commune*. Nous emploierons souvent l'appellation générique *Conseil*, pour désigner le Conseil municipal et bourgeoisial.

Nous parlerons de *communs* pour désigner les biens collectifs qui deviendront plus tard le patrimoine bourgeoisial, alors même que certains documents parlent de *communaux*.

Les patronymes *Ballay* et *Biollay* ont en pratique une orthographe variable. Nous écrirons systématiquement *Balleys*, sauf dans l'un des récits, et *Bioley*, parce que c'est ainsi que nos ancêtres écrivaient ce nom.

Dorénaz, Collonges, Lavey-Morcles

Dans une très large acception, le *Pays d'Outre-Rhône* englobe, du sud au nord, Dorénaz, Collonges et Lavey-Morcles. Notre exploration déborde souvent sur la deuxième de ces communes et, plus rarement, sur la troisième. Nous parlons du *Pays d'Outre-Rhône* lorsque le propos concerne les trois communes ensemble, c'est-à-dire toute la partie orientale de la vallée qui descend de Martigny à Saint-Maurice. Lorsqu'il ne concerne que Collonges et Dorénaz, nous parlons d'Outre-Rhône, de la Paroisse d'Outre-Rhône ou, mieux, du *Pays valaisan d'Outre-Rhône*, voire, lorsque la fantaisie le commande, du *Pays vallaisan d'Outre-Rhône*, forme littéraire qui use ou abuse de l'orthographe ancienne *Pays du Vallais*.

Sources

La référence aux fonds d'archives de l'Etat du Valais et de la Commune de Dorénaz, voire de l'Abbaye de Saint-Maurice, est indiquée en note à chaque fois que cela est absolument justifié.

Les données électorales et nombre d'informations socioéconomiques proviennent, notamment, de *l'Annuaire du Valais*, du *Bulletin officiel du canton du Valais*, du *Bulletin des séances du Grand Conseil valaisan*, de *l'Annuaire statistique du canton*

du Valais et des Procès-verbaux des assemblées et conseils municipaux et bourgeoisiaux que nous avons épluchés depuis le début du XIX^e siècle jusqu'à 1964. Nous nous sommes aussi servi du manuscrit précieux de Walther Perrig (1891-1959) et de la remarquable étude de Jean-Marc Biner, publiée en 1982 dans *Vallesia* sous le titre *Autorités valaisannes 1848-1979*.

Illustration

L'iconographie en noir et blanc a été numérisée par la Médiathèque du Valais à Martigny, sous le numéro de fonds 272 qui regroupe les lots individuels des photographies déposées par l'auteur avec l'accord des détenteurs auxquels les originaux ont été restitués. Les représentations de groupes (écoles, sociétés locales, etc.) y sont ou seront, dans la mesure du possible, légendées en liaison avec la description de ce fonds qui est ouvert à chaque personne désireuse de le compléter par ses propres découvertes iconographiques.

Quatre récits et quelques portraits

Quatre récits à vocation didactique présentent, sur un mode burlesque teinté d'ironie, des situations historiques et des comportements sociaux qu'il eût été difficile d'expliquer autrement sans ennuyer le lecteur. Ils tendent à l'introduire dans le climat social qui devait être celui d'Outre-Rhône à la prétendue *Belle Epoque*.

Ces récits associent des personnages réels à des personnages imaginaires; ils ont pour trame:

- *le voyage épiscopal d'un futur châtelain, qui eut pour conséquence lointaine l'adoption des armoiries communales;*
- *la grève des chèvres de la bergerie villageoise, qui eut un grand retentissement;*
- *le rejet démocratique d'une demande d'agrégation bourgeoise, d'où naîtra un homme juste et libre;*
- *les récriminations d'une tante émigrée au bout du monde.*

Quelques portraits de la même veine sont censés dérider le lecteur entraîné dans un bien long périple.



L'antique maison du *Châ* symbolisait la colonisation du Pays valaisan d'Outre-Rhône. Construite avant 1664, elle fut habitée jusqu'en 1930 par la famille d'Auguste Bioley, grand-père maternel de l'auteur. Elle sera détruite en 1955, au cours de l'aménagement du cimetière rocheux des Meules. Il en reste cette modeste aquarelle.



Le Pays *vallaisan* d'Outre-Rhône



Dorénaz porte fièrement sur son blason la croix de Saint-Maurice et la coquille de Saint-Jacques, entre les symboles des peines et des joies de ses carriers et mineurs.

Par Saint-Jacques!

Oh! Qui dira les joies de l'héraldique?

Les armoiries de la Commune de Dorénaz ont été créées par le chanoine *Léon Dupont-Lachenal (LDL)*, maître d'histoire au collège de la Royale Abbaye de Saint-Maurice. Elles ont le mérite de rappeler non seulement l'histoire médiévale d'Outre-Rhône mais aussi le passé industriel de Dorénaz. Adoptées en 1934 par le Conseil municipal, elles furent peintes sur le bel édifice communal et scolaire édifié en 1921 pour remplacer l'ancienne maison de commune, construite avant 1850 et agrandie, avec maladresse, en 1890. Elles se blasonnent ainsi :

*Ecartelé en sautoir de gueules et d'argent et accompagné en chef et en pointe d'une croix tréflée d'argent et d'une coquille d'argent, et en dextre et en sénestre de deux marteaux de gueules*².

La *croix tréflée* souligne les liens historiques millénaires entre l'Abbaye de Saint-Maurice et la Commune de Dorénaz, ainsi que l'appartenance actuelle de celle-ci au district de Saint-Maurice.

La *coquille de Saint-Jacques* témoigne de ce que le village de Dorénaz fut légué, en 1302, à l'Hospice Saint-Jacques de Saint-Maurice. En un élan d'anticléricalisme primaire, le Conseil de 1934 avait demandé à *LDL* qu'il remplaçât cette coquille par la lettre *R* qui eût rappelé l'ancien village du Rosel, et qui, par hasard, était l'initiale patronymique du président de l'époque³! *LDL* s'y refusa. C'est grâce à ce refus que Dorénaz porte au bas de son blason un noble signe d'universalité.

Les deux *marteaux* rappellent qu'Allesse dépendit, jusqu'en 1431, de la châteltenie de Martigny, cité dont les armoiries présentent un lion tenant un marteau. Mais, dans l'esprit du Conseil, il s'agissait aussi de marquer le rôle économique et social joué par les ardoisières et la mine d'anthracite.

² Les couleurs de ces armoiries étaient à l'origine inversées, ce qui n'était guère conforme aux canons de l'héraldique (voir Dupont-Lachenal, *Glânes sur Dorénaz et Collonges*, in *Annales valaisannes*, série 2, vol. 3 (1936), n° 4, pp. 117-134, p. 121, ainsi que dans *l'Armorial valaisan* (p. 47), paru en 1946 à Zurich, chez Orell Füssli.

³ Alphonse Rouiller (séance du 30 juin 1934, tenue au temps du culte de la personnalité).

Récit

Le blason de l'Evêque de Bethléem

Pierre Joseph Rouiller⁴, le chef du Parti catholique⁵, a été éjecté de la présidence de Dorénaz aux élections du 9 décembre 1888. Déçu, même de ses fils, il rêve d'un destin élevé pour son cadet Alphonse, adolescent qui ne s'en laisse pas conter. Il va chercher appui auprès de son cousin l'Abbé de Saint-Maurice, Evêque de Bethléem⁶. Mais ça ne marche pas. Alphonse fera quand même son chemin. Beaucoup plus tard, il dotera sa commune des armoiries qu'elle porte aujourd'hui encore.

⁴ Longtemps président et juge de commune à la charnière des XIXe et XXe siècles; arrière-grand-père de l'auteur et de beaucoup de gens.

⁵ Le régime électoral majoritaire institué en Valais jusqu'en 1921 ne permet pas de définir clairement l'appartenance politique des municipaux et des députés des communes rurales. Il est certain que Pierre Joseph Rouiller était conservateur catholique et que Pierre Maurice Paccolat (*PMP*) fut son adversaire irréductible. Nous qualifions celui-ci de *radical* pour simplifier les circonstances de leur opposition, alors même qu'il était de la famille de François Paccolat, le chef conservateur au temps de la ligue de Sarnen, de la guerre civile valaisanne et du Sonderbund (1839-1848). Sans cette simplification, le récit ne serait pas compréhensible. Il ne faut pas perdre de vue que, sous leur forme actuelle, le Parti radical démocratique suisse et le Parti radical valaisan ne furent respectivement créés qu'en 1894 et en 1904. PMP avait sans nul doute plus d'affinités avec les radicaux de par ses activités économiques, dont la politique n'était que le support. Le Confédéré, organe des radicaux fut d'ailleurs le seul journal du canton à insérer une brève notice nécrologique lors de son décès en 1912. En tout cas, dans l'esprit de Pierre Joseph, PMP ne pouvait être que radical!

⁶ *In partibus [infidelium]* signifie *dans les pays des infidèles*; le titre d'évêque *in partibus* de Bethléem avait été porté par les évêques de Clamecy, en Bourgogne, la patrie de Romain Rolland. Abolie à la Révolution française, cette dignité sera rétablie cinquante ans plus tard en faveur des Abbés de Saint-Maurice. Que le pape ait conféré à son abbé, pendant plus d'un siècle, le titre d'évêque du lieu de naissance du Christ, révèle l'immense prestige dont jouissait l'Abbaye. Le titre ayant été aboli, l'éminent abbé *Henri Salina* sera évêque titulaire des *Monts-de-Mauritanie*.

Le départ pour Agaune

*Dè q'te fî adon? Tsôpli! Taborgnô, boyê, tsimpèrlin qe t'i⁷!
(Qu'est-ce que tu f... maintenant? Sil te plaît, voyons! Espèce d'imbécile, etc.)*

T'as même pas bien serré les courroies de la limonière! Si j'avais rien vu on aurait versé dans le marais au contour des Varnâ⁸. Je finirai d'atteler tout seul. Va chez tante Faustine; dis-lui que j'ai besoin des 2,50 francs qu'elle me doit, pour payer le pontonage⁹ du Rhône et boire un gobelet à la pinte du Torrent Sec¹⁰.

Ainsi parlait Pierre Joseph Rouiller à son fils Alphonse, en attelant Vicky à la carriole à trois places, qu'il n'utilisait guère que pour se rendre à la messe paroissiale de Collonges et à la Foire du lard de Martigny-Bourg. Vicky, c'était sa jument de trait. Il l'avait nommée ainsi par rancune envers la reine Victoria qui l'avait fait expulser de l'Ontario où il avait immigré, sans papiers, au temps de sa jeunesse. Il faut dire qu'il en avait été réexpédié contre remboursement et que son père, Sigismond, n'avait pas aimé ça.

– Maintenant c'est prêt! Pose le panier derrière et monte sur le siège. Je tiendrai les guides jusqu'au sommet du Bois-Noir.

Alphonse s'exécuta, avec un air en-dessous. Il remit à Pierre Joseph 2,20 francs restitués de mauvaise grâce par tante Faustine. Ce voyage l'embêtait. *Aller s'enfermer au collège chez les curés de l'abbaye, vous croyez que c'est drôle?* Aussi était-il bien décidé à saborder le projet sournois de Pierre Joseph qui l'avait embarqué dans cette aventure pour le présenter à *Djandjodzè*.

Le rêve de Pierre Joseph

Pierre Joseph et *Djandjodzè* étaient des *pays*, comme on disait en ce temps-là pour désigner des gens du même coin. Tous deux avaient été portés sur les fonts baptismaux de l'église paroissiale Sainte-Anne par le chanoine Jérémie Gillibert-Bovard-Gillibert. Ils étaient d'ailleurs cousins... peut-être à la mode de Bretagne¹¹ mais cousins quand même. Aussi, pour clouer le bec des envieux toujours prompts à semer le doute sur ce lien de parenté, Pierre Joseph ajoutait-il aussitôt qu'ils étaient, en plus, alliés puisque Marie Joséphine, la mère d'Alphonse, qu'il appelait

⁷ Ce style expressif, qui eût heurté les habitants d'au-delà de l'Eau Froide (Villeneuve), témoigne du profond amour paternel que Pierre Joseph avait pour Alphonse. C'eût été par le silence ou la bouderie qu'un père du vieux monde rural, catholique, méridional ou alpin, dans lequel vivaient nos héros, eût exprimé une fâcherie profonde. *Tsimpèrlin* fut introduit dans la région au temps de la Ligue de Sarnen et du Sonderbund; c'est une altération dialectale du patronyme *Tschümperlin*, porté par une famille de gradés de Suisse centrale.

⁸ Aux *Verneys* (*lieu planté de vernes ou aulnes*), où le grand chemin Dorénaz-Collonges opérait un tournant qui n'était pas si périlleux.

⁹ Orthographe légale du péage du pont de Collonges, alors supprimé depuis 25 ans, ce qu'ignorait Faustine qui ne sortait jamais; son frère Pierre Joseph tenait donc là une bonne justification à sa demande de remboursement. Quant au procédé éducatif... on peut en discuter.

¹⁰ Cette pinte n'a jamais existé; elle préfigure la *Cantine du Bois-Noir*, inaugurée au début du XXe siècle dans le voisinage de la première usine électrique, au fils de l'eau, de la Ville de Lausanne.

¹¹ Un des degrés de cousinage éloigné, dans l'arbre de consanguinité des anciennes coutumes.

familièrement Marie Joseph, était non seulement une Paccolat, mais une Paccolat de Collonges!

Au fond, Djandjodzè et Pierre Joseph étaient surtout liés par le pouvoir. Djandjodzè, c'était Monseigneur *Jean Joseph* Paccolat¹², chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, Révérendissime Abbé de la Royale Abbaye de Saint-Maurice, Evêque *in partibus* de Bethléem. Quant à lui, Pierre Joseph, des ingrats l'avaient éjecté de la présidence de Dorénaz aux élections communales du 9 décembre 1888, juste quatre jours après que le chapitre abbatial eut élu Djandjodzè. Le pire c'est qu'il avait été battu par ce vieux mécréant de Pierre Maurice Paccolat!

Sorché dè pouta cre! (Sorcier du mauvais creux! ou par le diable de l'enfer!)

Ce cheval de retour s'était présenté à nouveau contre lui pour se venger de ce qu'il l'avait fait condamner par le Conseil d'Etat à payer l'impôt sur les ardoisières. En montant jusqu'à Sion pour cette histoire, Pierre Joseph avait pourtant simplement accompli son devoir! N'exerçait-il pas la charge de receveur communal en plus de la présidence? Lui faire ça à lui, Pierre Joseph, inspecteur des écoles primaires de toute la région, à lui qui, en 1882, avait même été capitaine de l'honorable *Société de la cible établie au pont d'Outre-Rhône*! Quoi qu'il en soit, il allait rebondir, aux élections prochaines du 14 décembre 1890, pour accéder au poste considéré de *tzatellan* (*châtelain, juge de commune*), qu'il ne lâcherait pas de sitôt!

D'ailleurs n'était-il pas *encore quelqu'un* puisqu'il continuait à siéger au Conseil de fabrique¹³ de la Paroisse d'Outre-Rhône et au comité du Parti conservateur-progressiste¹⁴ du district de Saint-Maurice? Par-dessus le marché, il avait de quoi! A force de travail, d'économie et d'astuce, il avait acquis petit à petit tout le *Champ Damon*, depuis la belle croix de granit qui rappelle l'endiguement du Rhône, jusqu'en bas vers chez Siroës Balleys, un radical impénitent qui ne lui aurait même pas prêté une *triandine* ou un *batèran*¹⁵ mal emmanchés. Et puis... Marie Joseph lui avait donné onze enfants dont dix fils¹⁶; aux yeux d'un grand de l'Eglise, cela doit bien valoir quelque chose! Pierre Joseph lui-même était fier des œuvres

¹² *Jean Joseph Paccolat* (1889-1909) est le seul abbé de Saint-Maurice qui fut originaire d'Outre-Rhône. Il ne porta dans les ordres que son second prénom, *Joseph*. Les attitudes que nous lui prêtons ici sont imaginaires; ce prélat fut un grand homme qui ouvrit la voie à la démocratisation des études secondaires, en augmentant de 90 à 300 la capacité d'accueil du célèbre collège abbatial. Il était profondément imprégné de la théologie *présocialisante* exposée par le pape Léon XIII dans son encyclique *Rerum novarum*; *Chambovey* lui consacre un chapitre substantiel (pp. 62-65).

¹³ Ancien nom de l'organe de gestion des biens ecclésiastiques.

¹⁴ Nom alors officiel du parti qui fut auparavant conservateur-catholique, puis conservateur chrétien-social, avant de devenir démocrate-chrétien; pour simplifier, nous l'appellerons parfois *le Parti catholique*, voire *les catholiques*.

¹⁵ Une *fourche-bêche* ou une *masse de fer*.

¹⁶ La légende de ce héros mérite qu'on prenne une grande licence avec la vérité, bien médiocre, de l'état civil. Le rapport entre ses garçons et filles, n'était que de 11 à 8. Pire! l'aîné était Emile (né en 1864) et non Augustin; le cadet était Eloi (né en 1889) et non Alphonse! Pire encore! cette pauvre Marie Joseph, soutenue sans doute par le curé, employa vingt-cinq ans de sa vie à doter Pierre Joseph d'une progéniture dynastique; elle langeait encore Eloi lors du voyage chez Djandjodzè.

de sa femme. Il acceptait volontiers le surnom *Onzedondix* qu'on lui avait donné gentiment au cours d'une *manœuvre*¹⁷ organisée par le Conseil pour l'aménagement du chemin conduisant à l'alpage de *La Sasse*, que la Bourgeoisie de Dorénaz avait acquis, un peu grâce à lui, au fond du val Ferret.

Une seule chose tracassait depuis longtemps cet homme fin, vif et de petite taille. Ses dix fils étaient des colosses, capables de monter à la Djète sans s'arrêter, avec, sur le dos, toute la quincaillerie du fromager. *Fide vô pâ d'idé!* (*N'allez pas vous imaginer des choses!*) A Dorénaz les femmes sont pieuses. Les dix étaient bien à lui! Chacun avait la même tête et la même voix que leur grand-père Sigismond. Tous avaient, sur le lobe de l'oreille droite, un X majuscule, la marque domestique entaillée sur les bois bourgeoisiaux attribués à Pierre Joseph¹⁸. Tante Faustine, *cette vieille fille*¹⁹, s'empressait, à chaque enfantement, de vérifier si la marque était bien là²⁰.

Les préoccupations paternelles de Pierre Joseph étaient plus profondes. Au contraire de sa fille Julie, la future régente des *petioutes de Dorène* (*l'école élémentaire*), qui n'était hélas qu'une fille, et mis à part Augustin, assez malin mais qui, étant l'aîné, devait entretenir les cadets, ses garçons étaient parmi les plus épais de l'école villageoise. A onze ans, aucun d'eux ne se souvenait de la date de la bataille de Marignan; à douze, tous avaient oublié le nom du chef-lieu de la Thurgovie; à treize, ils confondaient l'histoire de la *baleine à Jonas*²¹ avec celle du *dragon de Naters*²² ou avec le poème *Hu! Hu! je t'ai vu!*²³, textes qu'ils avaient pourtant appris par cœur dans *La Bible illustrée*, *Le Petit livre de lecture* et *Le Grand livre de lecture*.

Ses espoirs ne reposaient plus maintenant que sur la tête du jeune Alphonse, qui montrait parfois des signes de subtilité. Pierre Joseph écartait la perspective de le voir quitter l'école primaire le 15 avril prochain, à l'âge de quatorze ans, pour entrer à *l'école du soir* le 15 novembre quand débutera la nouvelle année scolaire²⁴. Il en avait parlé au régent Baillifard, un *Bagnard* de Champsec à la poigne de fer,

¹⁷ La *manœuvre* est le service personnel que les bourgeois devaient accomplir pour la construction ou l'entretien des biens collectifs.

¹⁸ Les bourgeois avaient une *marque domestique* qui était notamment le signe de possession de leurs lots de bois; il fut un temps où cette marque était aussi apposée sur le bétail et le *chédail* (les outils).

¹⁹ Femme célibataire d'un certain âge.

²⁰ Selon les anciennes méthodes *anthropométriques*, le lobe de l'oreille était un élément prépondérant dans les recherches de paternité.

²¹ Cette drôle d'histoire d'un prophète avalé par un poisson, constituait le chapitre 62 (p. 87) de *La Bible illustrée ou récits de l'Ancien et du Nouveau Testament à l'usage de la jeunesse*, approuvée par l'évêque de Preux, le 7 décembre 1886, parce que propre à procurer de l'agrément à notre population et surtout aux enfants des écoles. Un livre semblable, *La Bible scolaire illustrée, suivie d'un précis d'histoire de l'Eglise à l'usage des écoles primaires du Valais*, lui succéda dès 1928.

²² L'histoire de ce dragon, écrite par Roger de Bons, de Saint-Maurice, était agrémentée d'une illustration épouvantable; le chercheur la trouvera en page 53 du *Livre de lecture à l'usage des écoles primaires du canton du Valais: cours moyen et supérieur* (*Le Petit livre de lecture*).

²³ Poème *général*, l'un des socles de la culture valaisanne, prudemment signé *St.*, qu'on pourra lire à la page 85 du *Grand livre de lecture*, ouvrage encore plus élaboré, publié sous un titre identique.

²⁴ L'année scolaire était de cinq mois; les garçons terminaient leur scolarité à quatorze ans, puis ils suivaient un cours complémentaire qui, à Dorénaz et Allesse, se donnait le soir; on le verra dans notre chapitre sur l'école.

qui n'avait pas découragé son projet d'envoyer le *bôèbo*²⁵ au collège, pour autant que Djandjodzè fût d'accord *de le prendre*.

La course vers le monastère

Père et fils franchirent le pont de Collonges, dont le péage était supprimé depuis vingt-cinq ans, ce que Faustine ne pouvait savoir²⁶, vu qu'elle ne quittait jamais le village, étant la seule à ne participer ni à la messe paroissiale, ni aux Rogations, ni au pèlerinage annuel sur les cendres des martyrs d'Agaune. Mars était d'une clarté superbe et Alphonse contemplait les mélèzes tout là-haut dans les crêtes de *Bésery*. La montée du *Bois-Noir* fut chaotique et pénible; Vicky se faisait vieille. A

la *Pinte du Torrent Sec*, on tira du panier un quignon de pain de seigle et un bout de viande sèche de mulet; on mangea, on but sans piper mot un gobelet de *gouay* des *Chemenaux*²⁷ et on repartit. Vicky s'étant elle aussi reposée et désaltérée, Alphonse, qui avait pris les guides, mena un train d'enfer sans écouter les hurlements du père qui faillit basculer en arrière. L'équipage fut, en moins de deux, dans la cour du monastère. A peine Pierre Joseph, devenu dubitatif, s'était-il redressé que son fils sonnait au portail. Un frère lai²⁸, jaunâtre et sans âge, ouvrit pour s'entendre crier tout à trac:

– *On est les Rouiller de Dorène et on vient voir l'évêque; occupe-toi de Vicky!*



Les armes de Djandjodzè: écartelé, aux 1 et 4 de gueules à la croix tréflée d'argent et aux 2 et 3 d'azur à l'étoile de Bethléem d'argent, chargé au centre d'un écu d'or au tau de sable.

²⁵ *Le gamin* (de l'allemand *Bube*).

²⁶ Sinon elle n'eût pas remboursé, avec un escompte de 30 centimes, presque toute la dette qu'elle avait contractée envers son frère Pierre Joseph.

²⁷ Pierre Joseph avait une vigne dans l'ancien vignoble des *Charmex*, en grande partie délaissé après l'invasion du phylloxéra; il l'avait plantée de *gouay*, antique cépage gaulois et valaisan, génétiquement reconnu comme le père du Chardonnay.

²⁸ *Frère servant* ou *convers*.

Prévenu de cette ambassade rustique, mais peu rassuré, le frère dit un mot à un domestique qui se gratta le nez à propos du cheval. Lui-même conduisit ces hôtes bizarres le long de corridors blancs et voûtés qui sentaient le petit-lait et il s'arrêta devant une porte de noyer monumentale. Il battit le heurtoir, annonça les *Rouiller de Dorène*, entendit une voix caverneuse, ouvrit la porte grinçante et introduisit les visiteurs.

L'audience chez Djandjodzè

Alphonse se sentit comme chez lui. De la pièce ténébreuse émanait le même parfum alpestre que celui qui suintait des boiseries d'arolle²⁹ de la grande chambre familiale, surtout par temps de *cramine*³⁰ quand maman Marie Joseph avait allumé discrètement le fourneau de pierre ollaire³¹. Cela lui rappelait aussi la joie qu'il éprouvait lorsque, au retour de l'école, il aidait tante Faustine à traire ses chèvres de Gessenay³², qu'elle refusait de placer à la bergerie communautaire à cause des vilaines manières qu'elles y eussent apprises. *Pensez donc, cette bergerie, ça n'était rien d'autre qu'un prétexte pour vagabonder avec les copines dans les communs du coteau sous la conduite du bouc municipal, un mauvais sujet sans vergogne*³³!

Le frère lai s'éclipsa et un grand curé s'approcha dans une robe *tout en couleurs*. Alphonse le connaissait, car il avait été l'un de ses deux servants de messe³⁴ à la dernière fête patronale. C'était Djandjodzè.

- *Comein va te mon fe?* dit-il à son *pays*, qui était son cadet de quelques années.
- *Bein! é tè?*
- *Bein q'va bein*³⁵!

Après ces politesses d'usage, le grand curé fit asseoir père et fils devant une table sculptée et prit place en face d'eux sur un fauteuil un peu doré. *Angelicus domini munusculum puer* (*Ah, comme j'aurais aimé avoir un petiou comme toi! mais le Seigneur ne l'a pas voulu*), dit-il au garçon en souriant d'un air finaud qui était celui de toute sa personne maigre et taillée à la serpette. Et les vieux parlèrent.

De son côté, Alphonse regardait bouche bée une peinture accrochée au mur au-dessus du fauteuil épiscopal. En paysan madré, l'abbé finit par lui demander:

²⁹ Jusqu'au début du XXe siècle, la bourgeoisie remettait aux jeunes mariés un lot d'arolle (*pinus cembra*), arbre abondant en Outre-Rhône dans la zone des alpages, pour qu'ils puissent boiser la chambre familiale. Le bois d'arolle est superbe, mais dégage une odeur particulière de résine qu'on aime ou qu'on n'aime pas. Il a le défaut, dans sa jeunesse, d'être tendre au point qu'un simple coup d'ongle suffit à le marquer; mais il durcit fortement avec l'âge.

³⁰ On désigne ainsi, en Outre-Rhône du moins, les grands froids venteux.

³¹ Appelé communément *fourneau en pierre de Bagnes* ou *bagnard*.

³² Nom romand de *Saanen*, près des sources bernoises de la Sarine.

³³ Les communes et consortages devaient acquérir un faureau, un bouc, voire un bélier ou un verrat, reproducteurs, qu'ils mettaient en pension chez un *communier* ou un consort; cette *institution génétique* fut maintenue dans les communes rurales jusque vers 1970, sous des régimes juridiques divers.

³⁴ Enfant de chœur.

³⁵ *Comment ça va mon fils? Bien et toi? Quand y va, y va.*

– *Tu trouves ça beau?*

Alphonse resta de marbre.

– *Eh bien tu vois ce sont mes armoiries; elles sont aussi sur mes papiers et sur le sceau qui est devant toi; ces armoiries prouvent que je suis le responsable de cette maison; mais au fond lè tô pô rin.
(C'est nul! ou vanité des vanités tout est vanité).*

Alphonse n'avait rien compris à ce que l'abbé lui avait raconté depuis le début en mélangeant le latin et le patois. Il prit le sceau dans la main et le trouva joli. Djandjodzè l'interpella d'une voix sucrée: *Alors, tu aimerais étudier ici ce que tu ne peux apprendre à l'école du village?* La réponse fut cinglante: *Non!*

Le père et le chanoine échafaudèrent une nouvelle stratégie de conviction. Alphonse, l'œil rivé au blason monastique, n'entendait rien. Il ne s'éveilla que lorsque l'abbé lui posa une seconde fois sa question. La réponse fut décochée en patois, signe de la germination d'un grand politique:

– *Na! é che te contenüe de m'em... dâ, ne pinche pâ mein a mèm pô la première comògnon!*

(Non! et si tu continues à me les briser, tu peux aller te faire cuire un œuf avec ma première communion!)

L'Evêque de Bethléem, autre grand politique, comprit à qui il avait à faire et devint prudent:

– *Mon cher Président, dit-il, le collège n'est pas une prison. S'il veut y venir, il sera le bienvenu. Laissons-le réfléchir.*

On se quitta.

Sur le chemin du retour

Certain de l'avoir emporté, Alphonse se déchaîna dès qu'on fut sur la carriole. Il riait aux éclats, chantait, sifflait, faisait toutes sortes de hululements en soufflant dans ses mains jointes, si bien que le père, pris au jeu, arrêta Vicky par un *hyiè!* de stentor qui fit écho dans les parois sacrées³⁶ de Vérolliez. Pierre Joseph descendit de carriole, coupa une tige de pissenlit, souffla dedans et en tira fièrement un son de trompette.

A la *Pinte du Torrent Sec*, il tenta une dernière approche:

³⁶ Parce qu'elles dominent le saint lieu (*champ des martyrs*) où auraient été décimés, sur ordre de l'empereur Dioclétien, les soldats chrétiens de la légion thébénienne, commandée par le *primicier* Maurice.

– *Si tu étudiais à l'abbaye, tu apprendrais le latin; si tu savais le latin, tu deviendrais còrià (curial, c'est-à-dire notaire); si tu étais còrià, tu aurais un sceau avec ton nom et une belle armoirie dessus.*

Alphonse, familier des perfidies campagnardes, sortit du mutisme où il était retombé et dit calmement: *Non, c'est non!*

Epilogue

Trois mois plus tard, Alphonse Rouiller fit sans enthousiasme sa première communion. Mais il n'alla pas au collège, et ne devint jamais notaire. Il s'éleva quelque peu en devenant garde des fortifications de Dailly et de Savatan (*GF*), puis quitta le Parti catholique paternel pour le Parti radical! Il représenta son district au parlement cantonal, de 1925 à 1929³⁷, et présida la Commune de Dorénaz, de 1929 à 1936.

A peine eut-il pris en main les affaires villageoises qu'il décida de doter sa commune d'armoiries rutilantes peintes sur le fronton du nouveau collège, imprimées sur le papier et gravées sur le sceau de la commune. Un soir de printemps, alors qu'il regardait avec contentement l'écu municipal apposé sur sa mairie, il entendit une voix venue du fond de sa lointaine adolescence: *lè tò pò rin.*

Alphonse Rouiller comprit enfin, ce soir-là, que l'étoile de Bethléem est inaccessible.

³⁷ En qualité de député-suppléant; les lourdes conséquences de ce transfuge clanique sont évoquées dans notre chapitre sur la politique locale.



Alphonse s'éleva jusqu'au sommet de la photo des gardes de fortification de Dailly (1905, deuxième tout en haut à partir de l'arbre de droite). Passé aux radicaux, il resta conservateur au point de garder soigneusement le diplôme religieux qui le dispensa d'entrer au collège.



Des noms au parfum d'arolle

La plupart des noms locaux et lieux-dits recensés sur le territoire de la Commune de Dorénaz ont leur source dans le patois franco-provençal, sous sa forme locale, usitée de façon de plus en plus sporadique jusqu'à la fin des années 1950. Ces noms se rapportent le plus souvent aux activités agricoles³⁸ et sylvicoles³⁹, aux particularités d'un site⁴⁰, aux superstitions paysannes⁴¹ ou encore aux solutions juridiques choisies pour le partage et l'exploitation du sol⁴². Nous réservons aux spécialistes une recherche plus approfondie de leur origine, pour nous borner à donner, en notes, quelques précisions utiles pour les noms cités les plus pittoresques. Voici l'origine de quelques noms de lieux qui sont ou furent habités.

Du Rosel au Zenan en passant par le Diabley

Sur la rive droite du fleuve, le Rosel⁴³ n'est plus guère qu'une montagne aride et pierreuse. Mais il fut un hameau et une plaine que ses habitants exploitaient dans une boucle du Rhône. Henri Jaccard et le *Glossaire* rapprochent ce toponyme du terme *roseau*. Cette conclusion est apparemment soutenable. Mais elle se fonde essentiellement sur la similitude avec d'autres noms de lieux. Elle mériterait d'être vérifiée, ne serait-ce que par déférence pour les voyageurs de jadis qui entendirent les natifs appeler leur village non pas *Rosel*, mais *Rogé*⁴⁴. Pourquoi le toponyme Rosel n'aurait-il pas la même origine que *Rose*, qui est l'appellation du Rhône en occitan, langue à laquelle est apparenté le groupe des dialectes franco-provençaux incluant les diverses variantes du patois naguère pratiqué dans tout le Valais

³⁸ *L'Au* (alpage), *Les Oufettes* (ou *Zouffettes*, *petits jardins*), *La Tsavanette* (petite chavanne, bergerie de pierre), *les Bonifications*.

³⁹ *Tsâble* (châble ou dévaloir à bois); *Tsâble a corne* (châble de la corne, dévaloir marqué par une pointe rocheuse); *Tsâble a contze* (châble de la conche, dévaloir marqué par une source dans un creux, appelé d'ailleurs *Dévaloir de la Fontaine* dans le jugement de *la forêt de Simphal*).

⁴⁰ *Sex carro* (rocher carré), *Greppon findu* (rocher fissuré), *Lavanché* (couloir d'avalanche ou d'éboulement), *Saleudan* (lieu rocheux et caverneux).

⁴¹ *Diabley*.

⁴² *Lots*, *Portions* (neuves, vieilles, bonnes ou lisières), *Trente toises*.

⁴³ Simple mention avec cette orthographe dans *Marc Lutz*, *Dictionnaire géographique et statistique de la Suisse*, Lausanne, 1859, vol. II, p. 169.

⁴⁴ Par exemple *Saussure*, voir notre chapitre intitulé *Les premiers visiteurs*.

romand? Quel riverain du Haut-Rhône, ayant un souvenir de ce patois, resterait insensible à la lecture de ces trois vers par lesquels débute la sixième strophe du premier chant de *Mireille*, épopée rustique provençale qui valut à son auteur, Frédéric Mistral, le prix Nobel de littérature en 1904?

*De-long dôu Rose, entre li pibo / e li sausseto de la ribo / un panieraire⁴⁵ demouravo.
(Un vannier vivait le long du Rhône entre les haies de peupliers et de saules.)*

Le *Diabley* (parfois *Ziably* ou *Diablet*⁴⁶) est le nom patois (prononcé *diabla*) d'un premier habitat édifié sur une élévation protégée des frasques du fleuve (*Protorrent*). Jusqu'au milieu du XX^e siècle, les gens des communes voisines donnaient familièrement le nom de *Diabla* au village de Dorénaz et celui de *Diablerains* à ses habitants qui en étaient si fiers qu'ils l'apposèrent sur leur bus scolaire au cours des années 1990. L'étymologie de *Diabley* est donnée dans ce joli dicton que Wilfrid Bioley, dit *du Châ*⁴⁷, le dernier et le plus cher de nos cousins germains, rappelait récemment à sa femme, la douce Micheline⁴⁸:

*Qan le diablo è venu a Dorene, la pâ fi on lon foâ; la du parti tan dè côrte boutse
qe la perdu li chôque.
(Le diable s'est enfui de Dorène avec une telle hâte qu'il y a laissé les sabots.)*

Après avoir été *Dorène*, le *Diabley* est devenu *Dorénaz*⁴⁹. Drôle de nom dont l'origine s'obscurcit à mesure qu'on la cherche. Il fut même tenu pour une corruption d'*Outre-Rhône*⁵⁰. En 1906, Jaccard avait émis l'hypothèse que *Dorénaz* pourrait dériver de la racine celtique *Dor*, le sommet⁵¹. Cette hypothèse, soutenable pour

⁴⁵ En patois de Dorénaz, un vannier était un *pannatje* (le *panieraire* de Mistral?); ce terme qualifiait aussi les hommes peu soucieux de leur apparence.

⁴⁶ Lutz, vol. I, p. 236.

⁴⁷ Ce qui vient de l'ancien français *chaux* et signifie, pour les régions basses, *terrain peu productif, laissé à l'état de pâturage*; le toponyme *Châ* s'applique bien à ces *têpes* du bas-coteau de Dorénaz, où sera aménagé le cimetière communal en 1955. C'est là que se trouvait la maison d'Auguste Bioley, le grand-père paternel de Wilfrid et maternel de l'auteur, construite avant 1664. Petit exploitant sylvicole, né en 1844, Auguste avait épousé Joséphine Gay, sa cadette de 29 ans, dont il était le parrain et qu'il aurait, paraît-il, choisie le jour de son baptême; il eût donc assurément vécu centenaire, s'il ne fût mort en 1929, à l'âge de 85 ans, des suites indirectes d'un coup de sabot de son mulet de débardage. C'est là aussi que naquit, en 1909, la mère de l'auteur et, par conséquent, la tante de Wilfrid, décédée en 1945. *Les Meules* s'expliquent par la forme des rochers, tels qu'on les voit en saison morte depuis la plaine. *Protorrent* est un toponyme plus récent qui désigne un *pré à côté du torrent*.

⁴⁸ La fille de Michel Jordan, dont nous ferons le portrait, et de Louise Duc, l'une des nombreuses *Bedjasses* de Dorène. Beaucoup d'épouses de *Diablerains* sont ou furent originaires d'Isérables, village dont les habitants portent, avec une fierté légitime, le sobriquet bienveillant de *Bedjuis* (*Bedjasses* au féminin), censé rappeler une origine sarrasine pour le moins douteuse. Les *Bedjuis* partageaient avec les *Diablerains* la réputation, fondée, d'être les meilleurs carriers et mineurs du Valais. Voir *ad note* 475.

⁴⁹ Selon le *Dictionnaire toponymique* cité plus bas, ce nom apparaîtrait pour la première fois dans un acte de la fin du Xe siècle, faussement daté de 847-855: *usque ad frontem Dorone*; les habitants prononçaient *Dorène* voire *Doreune* jusqu'à une époque récente. Dans les actes publics, *Dorénaz* sera toujours orthographié de façon variable et fantaisiste: *Dorona*, 1100 et 1587, *Doronaz*, 1302, *Dorinaz*, 1669, *Dorénaz*, 1759, puis *Dorenaz* (sans accent) dans toute la première moitié du XIXe siècle.

⁵⁰ *Trarene*, du latin *Ultra Rhodanum*.

⁵¹ *Essai de toponymie: origine des noms de lieux habités et des lieux-dits de la Suisse romande*, Lausanne, G. Bridel, 1906, dans *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, 2^e série t. 7.

le lieu-dit quasi homonyme *Dorena* qui désigne deux localités (*Tour de Dorena* et *Paray Dorena*) de la zone des alpages du Pays d'En-Haut dans le flanc sud du Vanil Noir⁵², ne l'est guère pour un village de plaine, enfoui dans l'une des plus profondes vallées des hautes Alpes! Aussi l'hypothèse de Jaccard, qui ne convainquait déjà plus Dupont-Lachenal⁵³, est-elle réfutée dans le *Dictionnaire toponymique des communes suisses*⁵⁴. On y explique⁵⁵ que *Dorénaz* reflète un nom de cours d'eau, formé de l'élément hydronymique indo-européen *dhura* (la coulante), de la base *dheu* (couler, s'écouler) et du suffixe celtique *ona* ou *onna* formant souvent des noms de cours d'eau⁵⁶. Le *Glossaire*⁵⁷ propose la même solution en indiquant, pour provenance, le gaulois *dubro* (eau) et le celtique *dor*, *dora* (torrent), *dorava* (eau du torrent), à la base du nom des deux *Doire* piémontaises⁵⁸. *Dorénaz* exprimerait donc la présence de sources, distinguant ce village du hameau disparu du Rosel qui en était dépourvu. Ce nom serait ainsi non seulement le quasi-homonyme mais aussi le synonyme de *Dorigny*, de *Dorinaz*, hameau de la Commune de Verrayes dans la vallée italienne d'Aoste, et de *Dorinet*, hameau et cours d'eau du Beaufortin, près d'Albertville, dans le département français de la Savoie.

Ces conclusions plus ou moins scientifiques ne nous empêcheront pas de rêver à des cousinages plus lointains, mais plus reluisants. Il existe dans l'Etat américain de l'*Orégon*, une ville appelée *Dorena*, au bord du lac du même nom. Des émigrants bas-valaisans n'auraient-ils pas été au nombre de ses fondateurs? La question n'est pas saugrenue: *Augustin Balley*, né à *Dorénaz* en 1882, fut longtemps berger et cow-boy dans cet Etat des *Montagnes rocheuses*. A son retour, il le dépeignait comme peuplé de grizzlis et de colons venus des Alpes suisses. L'homonymie ici constatée n'est hélas que le fruit du hasard: la belle ville de *Dorena* a été fondée dans la seconde moitié du XIX^e siècle par un pionnier anglo-saxon qui l'aurait baptisée de la sorte pour immortaliser les prénoms de ses filles: *Dora* Burnette et *Rena* Martin!

Sur les anciennes photographies, on distingue dans la plaine un groupe de maisons au nord du village de *Dorénaz*. C'est *Vers l'Etot*, hameau absorbé par le village principal depuis une trentaine d'années. Dans les procès-verbaux communaux antérieurs à 1848, le nom de ce hameau est souvent orthographié *Vers l'Etort* (p. ex. le 18 décembre 1827). *L'Etort* peut être la mutation d'un mot patois issu du latin *exterus*, *extera*, qui signifie le dehors ou l'extérieur. Cette racine est celle de nombreux lieux-dits ruraux, tels *l'Etro*, *l'Etroz*, *l'Etrot*, *Litroz*, *l'Itre*. Il n'est pas invraisemblable que les anciens habitants du *Diabley* aient appelé *Vers l'Etort*

⁵² Carte nationale au 1:25 000, feuille 1245, *Château-d'CEX*.

⁵³ *Dupont-Lachenal*, p. 119, note 1 *in fine*.

⁵⁴ Centre de dialectologie de l'Université de Neuchâtel, *Huber, Frauenfeld*, 2005, p. 303.

⁵⁵ Sous la plume de *Wulf Müller* et *Florence Cattin*.

⁵⁶ Ils se réfèrent à l'ouvrage d'*Albrecht Greule*, *Vor- und frühgermanische Flussnamen am Oberrhein: ein Beitrag zur Gewässernamengebung*, Heidelberg, Winter, p. 194.

⁵⁷ Voir l'avertissement.

⁵⁸ *Doire* Baltée et *Doire* Ripaire, affluents du Pô.

un endroit situé à quelques centaines de mètres de leur village. Après 1848, les rédacteurs des procès-verbaux écriront toujours *Vers l'Etot*, orthographe qu'on trouve dans l'ancien cadastre et, partant, dans le plan officiel de l'ancien état parcellaire, relevé pour les besoins du remaniement de 1964. Sur un plan établi le 1^{er} décembre 1901, le régent Théophile Balleys, alors plein de l'imagination d'un jeune homme de vingt-et-un ans, écrit exceptionnellement *Vè les Teu* avec, entre parenthèses, *Vers les Tours*; mais il l'écrit à côté d'un lieu-dit qu'il orthographe *La Teu*. Cette singularité orthographique n'est relevée ici que parce qu'elle pourrait bien être à l'origine d'une spéculation baroque qui conduisit un historien à voir dans *Vers l'Etot* la résidence mystérieuse d'une famille *Theux*. Passant à juste titre à côté de discussions stériles, l'administration communale de Dorénaz s'en tient correctement à l'orthographe ancestrale et traditionnelle *Vers l'Etot*, qu'elle a choisie pour la signalisation des rues. Il serait vain de prolonger le débat. Mais il reste à corriger la carte nationale sur laquelle, à l'instigation peut-être d'un lettré hors sol et riche de fantaisie, un fonctionnaire fédéral a donné à ce hameau le nom de *Vers la Tour* qu'il n'a jamais porté. Du point de vue toponymique, il importe peu que des documents municipaux tardifs mentionnent, à cet endroit, un lieu-dit *la Tour*⁵⁹, ou qu'une tour, de garde, de guet ou de colombier y ait réellement existé.

Dans les années 1950-1960, la *lampe de Vers l'Etot* fut presque aussi célèbre que celle d'*Aladin*; elle rappelait avec ironie une revendication légitime et pluridécennale des habitants de ce hameau guidés inlassablement par l'ancien président Jean Jordan *le Jeune*, qui n'obtiendra satisfaction que lorsqu'il reviendra aux affaires municipales.

Le Zenan, nom d'un petit habitat à l'est de *Vers l'Etot* qui l'a désormais absorbé, serait une altération de *Vézenan* (*Véysonnaz*, *Vézenau*, *Voisinand*, etc.) qui signifie *lieu voisin*.

Du Forgnon à La Giète en passant par Allesse et Champex

A quelques centaines de mètres au nord-nord-ouest du village montagnard d'Allesse, on rencontre le mayen du *Forgnon* et celui du *Pré*, maisons et pâturage qu'Alain et Yolande Jacquier Chabloz, leurs bucoliques propriétaires, vouent aujourd'hui à l'élevage de chèvres chamoisées des Alpes. Y avait-il à cet endroit un *four*, du patois *forni*, *fornè*, *förnè* (fourneau ou four à chaux, à minerai, à charbon de bois, à pain)? *Le Forgnon* ne désignerait-il pas, par métaphore, un endroit particulièrement chaud et ensoleillé? Ce nom ne viendrait-il pas plutôt du latin *foris* (*en dehors*, *à l'extérieur*) et ne désignerait-il pas simplement une maison ou un lieu habité isolé? Cette dernière explication est plausible, qui devrait aussi valoir pour *La Chaux de Forgnon* à Bourg-Saint-Pierre, *Les Forgnons* à Fionnay ou *Le Forgnon* à Pontey (Aoste).

⁵⁹ Ainsi dans une décision du Conseil du 1^{er} septembre 1900.

L'orthographe d'*Allesse* n'a jamais été le fort ni des *curiaux* d'autrefois (notaires, officiers de justice), ni des administrations communales successives. On a lu indifféremment *Aleyses* ou *Alleyses* dans des actes médiévaux de 1342 et 1344⁶⁰, et *Allesses*, *Allesse* ou *Allesses*⁶¹ dans d'importants documents de 1814⁶² et 1830⁶³. Ces variations ne favorisent guère les recherches étymologiques. Le *Glossaire* propose une origine gallo-romaine : *alisia*, qui veut dire *falaise, rochers, escarpements rocheux*. Cette suggestion s'accorde bien avec la topographie du lieu. Il serait plus téméraire de mettre *Allesse* en rapport avec l'*alisier* blanc (allier, allouchier, *sorbus aria* en latin, *arsalâ* parfois *assarlâ* en patois), espèce de sorbier répandue aux alentours de cette localité.

Champex n'est rien d'autre que *champay* ou *champé*, terme de droit ancien usité dans tous les textes coutumiers des pays francophones⁶⁴, qui désigne un espace défriché ouvert au pacage du bétail.

*La Giète*⁶⁵ est un nom fort répandu dans les Alpes suisses sous les formes *Giette*, *Giettes*, *Djète*, *Djette*. La forme *Giétaz* doit être proscrite résolument, non seulement parce qu'elle est contraire à la carte nationale et à la nomenclature des sentiers pédestres, mais aussi parce qu'elle n'a ni sens, ni justification historique, même si elle se rencontre sur d'anciens plans confectionnés à une époque où l'accent tonique était mis sur la première syllabe, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. *Giète* vient simplement de l'ancien français *gitte*, *rejet*, *recrû*, *repousse* et s'applique à des clairières plus ou moins étendues, créées par défrichement.

⁶⁰ Marc Lutz, *Dictionnaire géographique*, vol. I, p. 17; l'orthographe d'*Allesse* varie même sur le site informatique de la Commune de Dorénaz!

⁶¹ Knapp et Borel, *Dictionnaire géographique de la Suisse*, vol. I, p. 28, qui écrit à tort le *Haut d'Allesses*.

⁶² Supplique pour la séparation de Collonges et Dorénaz.

⁶³ Jugement des *Parais*.

⁶⁴ On lit dans le fameux *Dictionnaire raisonné des sciences et des arts* (ou *Encyclopédie*), dirigé par Diderot de 1751 à 1772: *champay: pascage des bestiaux dans les champs*, vol. VII, p. 127.

⁶⁵ Orthographe raisonnable, retenue par le service topographique fédéral (CN 1325). Dans les procès-verbaux municipaux, on écrivait généralement *Djète* jusqu'au début du XXe siècle.

Un cloisonnement singulier

La vallée resserrée, qui descend de Martigny au défilé de Saint-Maurice, conduit du Valais supérieur dans le Chablais que l'Histoire, capricieuse et illogique, n'a fait qu'à moitié valaisan. Cette vallée est un canyon fantas-tique dont la profondeur abrupte atteint 2800 mètres environ, du point le plus haut (le sommet de *la Cime de l'Est*) au point le plus bas (le lit du fleuve au *défilé de Saint-Maurice*), et dont la largeur du talweg ne dépasse guère 1500 mètres. A l'instar de toutes les zones de transition, elle présente des reliefs tourmentés et une localisation insolite des microclimats; la biodiversité y est en partie sauvegardée par l'exclusion naturelle des activités humaines dans des secteurs étendus de ses bas et moyens coteaux.

Des curiosités sans nombre

Arrivés à Saint-Maurice, les voyageurs venus du nord lèvent la tête au ciel. Ils en oublient la beauté et l'intérêt majeur des sites naturels environnants⁶⁶, tels la falaise de Saint-Maurice avec sa curieuse Chapelle du Scex et sa Grotte aux Fées, les paysages agricoles traditionnels de la colline de Chiètres et du plateau de Vérossaz d'où l'on atteint le joli sentier des Faïnes, la forêt du Bois-Noir, les chutes du Nant de l'Echelle sur Evionnaz et celles de l'Avançon de Morcles, appelées parfois *la Pissechèvre*, la cascade de la Pissevache venue du site grandiose de Salanfè et tombée des Gorges du Dailley, les gorges médianes du Mauvoisin et du Saint-Barthélemy, les Gorges du Trient, les délicieux *vallons* de Gueuroz et de Van. Nombre des sites

⁶⁶ Qu'ils lisent au moins ces lignes de l'illustre conteur danois Hans Christian Andersen !

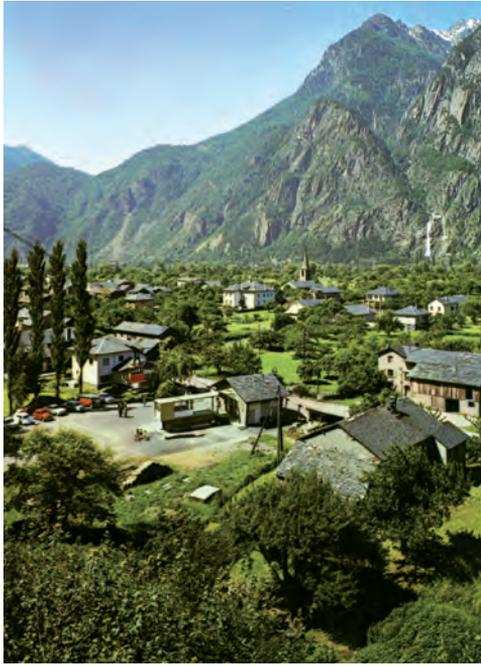
A l'aube, nous sommes arrivés à Saint-Maurice, c'est la première chose que j'aie vue, nous sommes passés à travers une tour, où une sorte de guetteur nous a éclairés de sa lanterne. Nous avons traversé le Rhône qui coulait dans un grondement. La ville était joliment ceinte de hautes montagnes. Nous avons pénétré dans la vallée du Rhône, le mauvais temps donnait à l'environnement quelque chose de caractéristique. Les forêts avaient l'air d'être de la bruyère sur les rochers élevés, plusieurs de ceux-ci ne montraient que leur granit nu. Pour la vallée, c'était comme un jardin, tantôt avec des plantes potagères, tantôt de la vigne ou de luxuriantes prairies. Sur la cime des montagnes, s'étendait la neige, les nuages voguaient au-dessus ou en-dessous les uns des autres, les montagnes pointaient au travers, tout à fait singulières. C'était un monde de nuages en lambeaux, qui passait. La Pissevache me surprit par sa grandeur (270 pieds), elle était fort large, elle semblait être l'organe de la nature tout entière, ce qui donnait une double vie. (Voyages en Suisse, Journal 1833-1873, lundi 16 septembre 1833; Editions Cabédita, 2005, Collection Archives vivantes, traduction de M. Régis Boyer, p. 36). Pour la Pissevache, voir ci-après note 78.



Dorénaz, à l'orée des derniers marais de la plaine du Rhône, vers 1890-1900. Dans le lointain, le hameau de Vers l'Étot, d'où partait le grand chemin sinueux conduisant à Collonges.



Village sans église, Dorénaz entre paisiblement dans l'année fatale 1939.



En 1959, Dorénaz regarde vers l'Arpille mais admire la Pissevache, coqueluche des voyageurs d'autrefois.



Vue d'en haut, la vallée resserrée qui descend de Martigny à Saint-Maurice s'inscrit dans une perspective grandiose.

ou biotopes de la vallée sont placés sous haute protection publique. C'est le cas, en Outre-Rhône ou dans son environnement immédiat, des *Gorges du Trient*, de la *Maraîche de Plex*⁶⁷ sur Collonges, du *Mont* et des *Etangs du Rosel* sur Dorénaz, tous inventoriés par la Confédération en raison de leur haute importance paysagère ou écologique⁶⁸; c'est aussi le cas du *Clos du Rhône*, sur Vernayaz⁶⁹, qui fait l'objet d'un contrat entre cette commune et *Pro Natura*.

Le voyageur pourrait aussi avoir une pensée pour les ingénieurs et les ouvriers qui y ont construit des ouvrages d'une hardiesse inouïe, dans une topographie rebelle et dans des reliefs à première vue inaccessibles. Ce sont, notamment, l'ancien *pont de Gueuroz*, le pont de 1933 de Vernayaz-Dorénaz, le chemin de fer de la *vallée du Trient* avec son système de tunnels et de crémaillères, les hauts barrages de *Salanfe* et d'*Emosson*, l'aménagement hydroélectrique de Collonges-Lavey, les barrages protecteurs installés sur les torrents de *Mauvoisin* et de *Saint-Barthélemy*, les routes audacieuses de Morcles, de Mex et du *vallon de Van*, ainsi que les fortifications gigantesques de Saint-Maurice, des *Follatères*⁷⁰ et de Vernayaz. Nombre de ces ouvrages font l'objet de mesures de protection fédérales ou cantonales.

Cette vallée est pourtant une région dont on parle peu, si l'on excepte le site historique de Saint-Maurice, avec son antique abbaye et ses anciens pont et château. Mais ceux qui aiment la nature alpine à l'état brut et savent se défaire des préjugés que confèrent l'ignorance et la sottise, s'enrichissent en y randonnant sans hâte⁷¹.

Le cadre géographique

Les communes valaisannes de Dorénaz et de Collonges se partagent, avec la commune vaudoise de Lavey-Morcles, la juridiction locale sur *le Pays d'Outre-Rhône*, qui, pris dans une acception large, englobe toute la partie orientale de la vallée qui descend de Martigny à Saint-Maurice.

⁶⁷ La *Maraîche de Plex* est l'objet n° 88 de la liste *des hauts-marais et des marais de transition* d'importance nationale. *Plex* signifie *pâturage clôturé*, de l'ancien français *plais* (haie faite de branches entrelacées), terme qui vient lui-même du latin *plexus* (enlacé, tressé).

⁶⁸ Le *Mont du Rosel* et les *Gorges du Trient* sont les objets n° 1712 et n° 1715 de *l'Inventaire fédéral des paysages d'importance nationale*; les *Etangs du Rosel*, sur Dorénaz, sont l'objet fixe n° 75 de *l'Inventaire fédéral des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale*.

⁶⁹ Placé sous protection communale avec le concours de la Confédération et du canton.

⁷⁰ Cette forteresse, appartenant au système fortifié de Saint-Maurice/Grand-Saint-Bernard, est en voie de protection administrative spéciale. Elle se trouve sur le territoire de Dorénaz. Equipée d'un petit téléphérique, elle est reliée au fort de *Dailly* par un câble téléphérique qui traverse tout le territoire communal. Pour la route d'accès à la forteresse, voir plus bas *ad note* 180. Ce n'est pas la seule contribution majeure de la Commune de Dorénaz à la défense nationale. A environ un kilomètre en aval, on trouve, au pied du *Mont du Rosel*, les *places de tir Dorénaz pigeons B et C* principalement utilisées par le Corps des gardes-frontières et par des civils, ainsi que par la Sécurité militaire pour l'instruction au tir. Une caverne-abri de la *Défense aérienne passive (DAP)* fut aussi aménagée au pied des *Frêneys*, à l'est du village, immédiatement avant la Deuxième Guerre mondiale; elle est désaffectée, comme il se doit, mais son entrée est encore bien visible (pour les exercices *DAP*, voir le procès-verbal de la séance du Conseil du 9 janvier 1937).

⁷¹ Ce ne semble pas avoir été l'une des nombreuses qualités de Ramuz qui consacra quelques-unes de ses moins bonnes pages à cette vallée. Elles sont l'expression de préjugés simples – surprenants chez un tel écrivain – qui envahissent étrangement l'esprit du voyageur pressé de rentrer chez lui à la tombée d'une nuit d'hiver; il ne voit, autour de la Pissevache, qu'un pays qui *sent la neige, le mouillé, l'ardoise et la terre glaise* (*Portes du lac*, dans *Œuvres complètes*, Ed. commémorative Rencontre, vol. IV, p. 323 ss.). Peut-être souffrait-il d'un torticolis qui l'empêchait de tourner son regard vers l'adret d'Outre-Rhône?

La Commune de Lavey-Morcles est de tradition réformée-évangélique depuis que les Bernois eurent confirmé, en 1536, la conquête des mandements d'Aigle qu'ils avaient faite en 1476. Située immédiatement au pied nord des Dents de Morcles, sa partie septentrionale, préalpine et déjà chablaisienne, est plus douce, arrosée et verdoyante que le *Pays valaisan d'Outre-Rhône*. Le village printanier de Lavey, qui en occupe le coteau peu incliné, eut une histoire plus facile que celles de son hameau de Morcles et surtout de ses voisins valaisans du sud, obsédés par les pestilences marécageuses et les menaces du fleuve.

Les Communes de Dorénaz et de Collonges sont en revanche un vieux pays de tradition catholique, apostolique et romaine. En 1723, elles furent érigées en une seule paroisse distincte, ce que justifiaient leur parfaite unité et leur isolement. Sur la carte nationale de la Suisse⁷², le territoire de cette paroisse est un triangle de 25 km², dont la base mesure environ 8 kilomètres, du *Torrent Sec* à l'éperon des *Follatères*. Encadré de frontières naturelles qu'on ne franchissait qu'avec le concours d'hommes intrépides, ce territoire fut, jusqu'au XX^e siècle, un minuscule mais étrange îlot continental. Au temps où l'on ne se déplaçait qu'à pied et à cheval, son cloisonnement géographique eût légitimé ce coin de terre à porter le titre de Pays valaisan d'Outre-Rhône, que nous lui donnons avec orgueil mais sans vanité.

Les frontières naturelles

Le parcours des frontières naturelles de ce pays explique pourquoi son désenclavement, par l'œuvre de l'homme, fut si tardif. C'est d'abord le *Torrent Sec*⁷³, qui marque, depuis la fin du Moyen Age, la frontière du Valais et du Pays de Vaud⁷⁴ dont l'actuel district d'Aigle fut un gouvernement bernois de 1476 à 1798. Ce ravin sans eau sépare verticalement la Commune de Lavey-Morcles⁷⁵ et la Paroisse d'Outre-Rhône. Né dans le socle de la *Petite Dent de Morcles*, le *Torrent Sec* débouche sur le fleuve entre le barrage au fil de l'eau de Collonges-Saint-Maurice⁷⁶ et la localité rocheuse ensoleillée d'Eslex, la plus méridionale du canton de Vaud; Eslex fut colonisée et est encore habitée par la famille Ballay (Balleys), bourgeoise de Dorénaz où elle était arrivée de Bourg-Saint-Pierre à la fin du XVIII^e siècle.

⁷² Le territoire de Dorénaz est réparti sur deux feuilles de la carte nationale à l'échelle 1:25000: la feuille n° 1305, *Dent de Morcles*, pour la partie septentrionale de son territoire, et la feuille n° 1325, *Sembrancher*, pour sa partie méridionale.

⁷³ En réalité, la frontière a été tirée au cordeau du sommet de la *Petite Dent de Morcles* jusqu'au début du *Torrent Sec* qu'elle suit dès lors, pas à pas, jusqu'au Rhône.

⁷⁴ La frontière du *Torrent Sec* a été choisie par les Valaisans simplement parce qu'elle était plus facile à défendre que le défilé de Saint-Maurice. Sans cela, ils n'eussent pas abandonné à Berne, qui possédait alors le Pays de Vaud, les communes de Lavey et de Morcles, cette dernière étant naturellement incluse dans l'unité géographique d'Outre-Rhône.

⁷⁵ La commune montagnarde de Morcles, la plus isolée qui pût être, fut distincte de celle de Lavey jusqu'à leur fusion en 1852.

⁷⁶ En 1898, la Ville de Lausanne reprit la *Concession des Forces Motrices du Rhône* pour construire un barrage sur les territoires de Collonges et d'Evionnaz, à quelques centaines de mètres en amont du lieu où se trouve l'ouvrage actuel. L'usine était au *Bois-Noir*, où il y avait un bistrot (*la Cantine du Bois-Noir*), très fréquenté des promeneurs. Ce premier aménagement fut remplacé par des installations inaugurées le 22 juin 1952, dont l'accotement ouest est sur le territoire de Saint-Maurice. Pendant un certain nombre d'années, les gens d'Outre-Rhône purent continuer à emprunter accessoirement, à pied ou à bicyclette, la passerelle du barrage désaffecté, pour se rendre dans le *Bois-Noir*.

C'est ensuite, dans le ciel, une longue arête, déchiquetée à son début, qui délimite ce pays, brièvement de celui de Bex et longuement de celui de Fully. Partie du sommet de la *Grande Dent de Morcles* (2989 m), cette arête passe par le *Six Tremble* (prononcé *si trimble*), *Le Diable*, la *Frête de Malève* et le *Sex Carro* (2091 m) avant de tomber abruptement dans le lit du Rhône à l'éperon des *Follatères* (460 m). C'est enfin, dans la plaine, le fleuve qui sépare le *Pays valaisan d'Outre-Rhône* de la Commune de Saint-Maurice sur une très petite longueur, puis de celles d'Evionnaz et de Vernayaz, et enfin, très longuement, de celle de Martigny (ancien territoire de *La Bâtiaz*).

Cours d'eau et sommités

Le promeneur, qui longe la rive gauche du fleuve de Saint-Maurice à Martigny, croisera tout d'abord les redoutables torrents du *Mauvoisin* et du *Saint-Barthélémy*, de part et d'autre du *Bois-Noir*, formidable cône d'alluvions accumulés durant des millénaires par les crues du second d'entre eux. Il rencontrera ensuite le *Nant de l'Echelle*, petit ruisseau d'Evionnaz animé de nobles chutes, avant de traverser la *Salanfe* dont le cours supérieur se visite par échelles et passerelles⁷⁷ et qui tombe dans la plaine en cascade de la *Pissevache*, coqueluche des touristes européens de jadis⁷⁸. Il franchira, peu après, deux rivières glaciaires: le *Trient* (prononcé *tri'in*), sorti de gorges monumentales, et la *Dranse* venue des massifs du *Grand Combin* et du *Mont Dolent*. Passant sur l'autre rive du Rhône, le promeneur entrera, par les *Follatères*, dans le *Mont du Rosel* et n'observera que les cascades saisonnières et mignonnes du fluet *Torrent d'Allesse*, avant d'arriver au-delà de Collonges vers les rives de *L'Aboyeu* dont les chutes turbinées ajoutent leur énergie à celle produite par le barrage au fil de l'eau de Collonges-Saint-Maurice. Notre promeneur devra aussitôt quitter péniblement le Valais, par le *Torrent Sec* qui n'est pas un torrent⁷⁹, pour trouver, en terre vaudoise, *l'Avançon de Morcles*, qui projette aussi une fort belle cascade, et enfin le *Courset* de Lavey.

Plaçons-nous maintenant à la hauteur du pont de Dorénaz pour suivre du regard, dans le sens des aiguilles d'une montre, la nette et simple découpe des Alpes pennines et franco-suisse, au sud et à l'ouest, et des Alpes vaudoises et bernoises,

⁷⁷ Les gorges du *Dailley*, du patois *daille*, le pin sylvestre, auquel se réfère aussi *Dailly*.

⁷⁸ Avant que l'aménagement hydroélectrique de *Salanfe* n'en réduise le débit à partir de 1947. La sauvegarde de la cascade fit l'objet d'une des premières campagnes écologiques nationales. La *Commission fédérale pour la protection de la nature et des sites* avait même demandé que des experts examinent notamment la possibilité de maintenir la chute de la cascade dans toute son ampleur au cours de la saison touristique... ou le dimanche, soit par un système de pompage, soit par une ouverture des vannes du barrage (voir *Bibliothèque suisse pour la protection de la nature*, vol. 4, *La cascade de Pissevache et le plateau de Salanfe doivent être sauvés*, Bâle, 1947, pp. 18-19); cette proposition judiciaire, qui mériterait d'être réactualisée, fit rire tout le monde! Voir note 66.

⁷⁹ La montée ou la descente de ce ravin relèverait de la témérité pour les randonneurs ordinaires. En 2002-2003, *Claude-Alain Gaillard*, résident de Dorénaz au moment où nous écrivons, et le regretté *Sébastien Gay*, tous deux alpinistes *bagnards* chevronnés, entreprirent un périple inédit: le parcours, mètre par mètre, de la frontière valaisanne en suivant successivement les Alpes franco-suisse, les Alpes pennines et les Alpes bernoises. Sans doute la descente terminale dans le *Torrent Sec* dut-elle leur sembler, au départ, une promenade d'agrément. Mais un orage les surprit à mi-chemin et leur rétablissement spectaculaire fut un moment fort de l'expédition. Un reportage, réalisé du 1^{er} au 5 septembre 2003 par le journaliste Jean-Philippe Rapp et le cameraman Raphaël Blanc de la Télévision suisse romande (auquel participa le célèbre alpiniste *Jean Troillet*), met cette scène en évidence.

au nord et à l'est. Après les arêtes sommitales évanescentes du massif du *Grand Combin* (4314 m), on observera successivement le *Catogne*, la *Breya*, les crêtes des *Clochets d'Arpette* (2814 m) à l'entrée des vallées de l'Entremont, le bas massif d'Ottan et de l'*Arpille* qui, du Gotreu (1469 m) au *Mont de l'Arpille* (2085 m), sépare la Combe de Martigny et le val du Trient, le *Scex des Granges* et les *Petits Perrons*, contreforts du *Luisin* (2785 m) dominant le vallon de Van, la *Tête des Seneires* et la *Dent du Salentin* qui nous cache *Tour Sallière* (3220 m) et *Dents-du-Midi* au-dessus du vallon inondé de Salanfe, et enfin *L'Aiguille*, modeste éminence du village de Mex, qui n'a d'aiguille que le nom. A l'est du défilé de Saint-Maurice, on devinera les lointaines *Tours d'Aï*, au-dessus de la station de Leysin; puis viendront le rocher arrondi de *Dailly* (lieu vainement fortifié au-dessus de Lavey et de Morcles), la petite et la grande *Dents de Morcles* confondues en une sommité trapézoïdale rougeoyant au crépuscule, la pointe de *Bésery* (2408 m), suivie de peu par le *Pic du Diabley* (2489 m.; *Diabley* sur la carte nationale) et par le *Sex Carro* (2091 m) qui sont respectivement les points culminants de Dorénaz et du Mont du Rosel.

Le climat

Le climat! Quel terreau fertile pour l'imagination du peuple! Quel théâtre pour l'homme qui adore se lamenter, prophétiser, généraliser ou rêver en quadrichromie! En avons-nous entendu de ces vérités proverbiales comme celle qui veut que le *dzenelou dè mà* (*froidure des trois derniers jours de mars*) suive toujours le *redou dè fevrâ* (*redoux de février*). Comme elle est belle cette autre vérité qu'un paysan de Lourtier exprimait après qu'une bourrasque imprévue l'eut empêché de montrer au juge, *science tenante*, tout ce qu'il eût voulu lui démontrer:

In tsé ne, tyüi i trè jan, fi chèi mai d'ivê, chèi mai dè croè tein!
(*Chez nous, une année sur trois, c'est six mois d'hiver et six mois de mauvais temps!*)

Même si, pas bien loin, à Mex, l'air étant soudain devenu tiède et le ciel céruléen, un vieux forestier s'écriait, fier d'avoir retrouvé une borne perdue dans ce bastion coïncé entre deux torrents fous et furieux:

- *Ino perche lè todzò on tein dè demeintse, dècheinqe i a li Din-du-miedze.*
(*En haut par ici, il fait toujours beau, vu qu'il y a les Dents-du-Midi.*)

Ces adages ont le mérite du pittoresque, mais les observations qui vont suivre ont été soumises à la plus sûre des vérifications⁸⁰.

La vallée qui descend de Martigny au défilé de Saint-Maurice relie le Valais supérieur, en amont de Martigny, au microclimat haut-alpin ou semi-continental

⁸⁰ Le texte de cette section a été soumis au contrôle de l'Office fédéral de météorologie et de climatologie MétéoSuisse et rectifié dans toute la mesure où l'exigeaient les remarques faites notamment par Marianne Giroud Gaillard, météorologue à Processus Météo Genève, qui a eu l'amabilité de relire notre texte initial.

plutôt sévère et aux amplitudes thermiques assez marquées, et le Chablais, vaudois et valaisan, en aval de Saint-Maurice, au microclimat lémanique ou semi-océanique plutôt doux et aux amplitudes thermiques assez faibles⁸¹. L'influence du premier s'affaiblit, par étapes, jusqu'au défilé de Saint-Maurice, avec un saut notable au passage du Bois-Noir. A l'instar de toutes les zones de transition, cette petite vallée ne fait pas la une des bulletins météorologiques, car des prévisions prenant en compte ses particularités auraient peu d'intérêt et comporteraient un risque d'erreur disproportionné.

L'orientation de cette tranchée rupestre, sa clôture, au sud, par les massifs glaciaires du Grand Combin, du Trient et du Mont-Blanc, son encaissement final entre Dents-du-Midi (3257 mètres) et Dents de Morcles (2989 mètres), de même que son ouverture étroite et brusque sur le Chablais et le Haut-Lac, la soumettent à un régime constant de brises inversées. A Dorénaz, ces brises, fortes à l'occasion, y alternent, à chaque jour de beau temps, des Alpes au Léman (surtout en automne et en hiver, du milieu de la nuit au début de la matinée) et du Léman aux Alpes (en toutes saisons, de la fin de la matinée au coucher du soleil)⁸². Les habitants combattaient naguère ce phénomène, commun à d'innombrables vallées alpines, par des rideaux-abris de peupliers italiens qui marquaient le paysage et dont ne subsistent que des exemples isolés⁸³. En revanche, la montagne, à laquelle le village de plaine est adossé, le protège bien des bises glaciales du nord et de l'est qui désolent, de temps à autre, le plateau suisse et la région lémanique. Beaucoup de Diablerains persistent toutefois à appeler *bise* la brise ascendante diurne, et *föhn* la brise descendante nocturne et matinale. Cette confusion n'exprime-t-elle pas la fâcheuse tendance à l'hyperbole, inscrite dans les gènes des villageois du Valais ? Nos brises de vallées ne sont en effet que des courants d'air, alors que la bise et surtout le föhn sont des actes grandioses de la nature, dont cette décision, prise par le Conseil de Dorénaz le 8 novembre 1913, témoigne de la puissance saisonnière :

Tous les jours de föhn et d'orage, dès 6 heures du soir, il est ordonné d'éteindre le feu dans les ménages jusqu'à nouvel avis, et interdit de circuler dans le village avec pipe ou cigare allumés ainsi que d'entrer dans les écuries avec ces objets dans cet état.

La hauteur des deux chaînes alpines fait un peu du soleil de Dorénaz un lève-tard et un couche-tôt ; mais leur déclivité régulière vers le sud l'amène paradoxalement

⁸¹ Cf. Raymond Delarze, *les Follatères grandeur nature*, 1988, pp. 14 et 16.

⁸² Cette alternance s'explique vulgairement ainsi :

- pendant la nuit, les montagnes se refroidissent rapidement alors que le Léman reste plus tiède ; l'air froid des montagnes, plus lourd, s'écoule et descend la vallée en fin de nuit ;
- pendant le jour, les montagnes se réchauffent rapidement et l'effet du soleil sur la neige expédie de l'air chaud à des altitudes élevées ; il y a un appel d'air qui remonte la vallée.

⁸³ *Populus italica* Moench ; le peuplier noir (*populus nigra* L.) s'est également raréfié, suite aux coupes drastiques sur les berges dans les années 1980-1990. Il reste cependant toujours bien représenté dans la région (voir Philippe Werner, *La Flore*, Martigny, 1988, p. 51). En patois *poublo* pour les peupliers noir et italien et *trimblo* pour le peuplier tremble.

à commencer sa course à peu près aux mêmes heures, l'été et l'hiver. Ces effets d'ombres portées sont d'ailleurs modulés par la réverbération rocheuse et la netteté du rayonnement solaire. De surcroît, les brouillards bas, diurnes, sont inexistantes et les brouillards élevés (*stratus*) se déchirent souvent déjà dans le Chablais lorsqu'ils remontent la vallée du Rhône; ils ne franchissent guère le défilé de Saint-Maurice, voire le mont de Dailly, et s'aventurent fort rarement au-delà du cône du Bois-Noir, et exceptionnellement au-delà de la porte de La Balmaz⁸⁴. Un journal valaisan n'a-t-il pas crédité Dorénaz de 280 jours de beau temps? C'est probable, mais la valeur de cette estimation dépend de ce que l'on entend par *jour de beau temps*⁸⁵. Les précipitations annuelles moyennes y sont en tout cas bien inférieures à celles relevées dans la région lémanique et dans le Chablais⁸⁶. D'importantes cultures fruitières et maraîchères profitèrent, pendant près de cent ans, de l'ensoleillement et de la chaleur relative des lieux, avant qu'elles ne fussent remplacées par des cultures industrielles, en conséquence de l'exécution du remaniement parcellaire de 1964 voulu dans cette perspective.

Durant l'été, ces phénomènes climatiques, marginaux et intéressants, font souvent mentir les deux vers qu'un fameux poète romain écrivait à un ami vivant dans des terres basses, humides et étouffantes:

*Hic in reducta valle caniculae vitabis aestus
(L'étroitesse de ma vallée te protégera de la canicule)*⁸⁷.

⁸⁴ Leurs avancées vespérales épisodiques ont d'ailleurs, de même que le brassage de l'air par les brises alternées, un effet protecteur bien connu contre le gel nocturne, ce fléau printanier de l'arboriculture valaisanne.

⁸⁵ Selon une extrapolation des relevés de Météosuisse, communiqués par Mme Giroud-Gaillard, il y aurait à Dorénaz nettement moins de cent jours par année où la nébulosité est supérieure à 80%.

⁸⁶ A la fin du mois de mars 2009, les observateurs notèrent, dans la vallée du Rhône, d'abondantes chutes de neige en amont de Martigny et des pluies modérées en aval de Saint-Maurice; mais la région entre le Bois-Noir et Martigny resta au sec.

⁸⁷ Horace, *Livre premier des Odes*, XV, vers 17-18.



La mante religieuse, observée dans un jardin du village.



L'ascalaphe soufré, à l'affût entre Ravoire et Champex.



La magicienne dentelée, rencontrée au Crêtelet.



L'œil vif du *lézard vert*, sur le chemin des Charmex.



La coronelle lisse enlance un sarment du vignoble de la Plantoz.



La couleuvre vipérine musarde au Reloey.



La grande sarrette des Alpes, aux mœurs étranges, qu'on trouve dans des couloirs des Pouets.



L'adonis du printemps, illustration précieuse des Vétoreyres.

Indicateurs climatiques

Les jardins villageois fourmillent, au demeurant, d'indicateurs climatiques sérieux. Figuiers, mûriers et amandiers y fructifient depuis longtemps, abondamment et sans problème; ils n'y gèlent presque jamais. Palmiers nains⁸⁸, lauriers sauce, lauriers roses et romarin y passent désormais la plupart des hivers en pleine terre, sans encombre ni protection⁸⁹.

Voici d'autres indicateurs climatiques choisis, à titre d'exemple, dans les villages, la plaine, les coteaux ou la montagne, parmi les reptiles, les insectes, les oiseaux et la flore.

La *vipère aspic*⁹⁰ (avec sa forme mélanique) s'accommode de la concurrence de la *coronelle lisse*⁹¹; la *couleuvre vipérine* est rare et localisée⁹²; la *couleuvre à collier*⁹³ se rencontre le long du *Torrent d'Allesse* et au bord des étangs du Rosel; la voisine *couleuvre d'Esculape*⁹⁴ est aussi inoffensive que les précédentes, mais elle est capable de mordre pour se défendre, expérience vécue récemment par Léonce Gex, l'un de nos vieux amis, érémitique, de Planuit/Fully. Quant au *lézard vert*⁹⁵, qui se rencontre en nombre dans les basses altitudes des *Charmex* et du Rosel et quelquefois dans des secteurs abrités du village, il n'est sans doute guère préoccupé par le *lézard des murailles*⁹⁶, et encore moins par le *lézard agile*⁹⁷ dont la présence est incertaine. L'*orvet*⁹⁸, ce serpent de verre, n'est pas un serpent mais un lézard sans pattes; il porte une robe qui va du gris de plomb au brun foncé en passant par un roux doré.

La *mante religieuse*⁹⁹, répandue dans les bas coteaux des *Charmex* et du Rosel, s'observe, à l'occasion, dans les endroits abrités du village. Elle est bien moins discrète que la *magicienne dentelée*¹⁰⁰, grande sauterelle carnivore qu'on ne rencontre plus guère en Suisse que dans certaines prairies sèches de la région du coude du Rhône, entre Dorénaz et Saillon, ainsi que, sur la rive gauche du fleuve, au-dessous d'Isérables et des *Rochers du Soir* de Salvan. L'*ascalaphe soufré*¹⁰¹ voltige au

⁸⁸ *Chamaerops humilis*; il semble s'agir plutôt du palmier chanvre, *trachycarpus fortunei*, commun au Tessin et sur la Riviera lémanique.

⁸⁹ Le spectacle attristant des forêts tessinoises, envahies par des espèces qui n'ont rien à y faire, devrait inciter les jardiniers amateurs à renoncer à planter des arbres et arbustes au feuillage persistant, n'appartenant pas à nos régions et qui d'ailleurs ne sont pas plus beaux que les plantes indigènes.

⁹⁰ *Vipera aspis*.

⁹¹ *Coronella austriaca*.

⁹² *Natrix maura*.

⁹³ *Tropidonotus natrix* ou *natrix natrix*.

⁹⁴ *Coluber longissimus* ou *elaphe longissima*.

⁹⁵ *Lacerta viridis* ou *lacerta bilineata*.

⁹⁶ *Lacerta muralis*.

⁹⁷ *Lacerta agilis*.

⁹⁸ *Anguis fragilis*.

⁹⁹ *Mantis religiosa*.

¹⁰⁰ *Saga pedo*.

¹⁰¹ *Libelloides coccajus*.

printemps du *Creux à l'Ours* (*Cre a le ou Cre a l'o*), jusqu'aux abords du village d'Allesse. L'*osmie*¹⁰², sorte d'abeille maçonne discrète et le *xylocope*¹⁰³, énorme et gentille abeille noire et violacée, aux habitudes de menuisière discrète, abondent près des maisons de la plaine et dans les jardins du village. Le *grand apollon*¹⁰⁴, familier de l'*orpin blanc*¹⁰⁵, et divers arctiidés comme l'étincelant *panaxia quadri-punctaria*, se rencontrent dans toutes nos steppes, notamment à *Paccotaires* (CN: *les Paccotaires*), comme l'insolite *morio*¹⁰⁶ fut observé à *Ravoire* et le *grand mars changeant*¹⁰⁷ à *La Vouéte*.

La *huppe fasciée*, qui y nichait autrefois, n'est plus que de passage migrateur au bord du Rhône. Dans la montagne, la *pie-grièche écorcheur* est fréquente à Allesse et Champex que survolent l'*aigle royal*, le *faucon crécerelle* et parfois l'*autour des palombes*. Le *bec-croisé des sapins*, le *bouvreuril*, le *gros-bec*, le *casse-noix*, le *grimpereau*, la *grive musicienne*, la *mésange huppée*, le *pic noir*, le *pic vert*, le *tétras-lyre*, le *tichodrome*, le *bruant fou* se rencontrent soit sur les coteaux, soit dans la zone des montagnes. La *bartavelle*, qui nichait aux *Charmex*, ne semble plus y avoir été observée qu'en hiver, épisodiquement, ces trente dernières années.

Les nombreuses colonies de *châtaigniers*¹⁰⁸, qui prospèrent dans les bas-coteaux, font place aux *cornouillers mâles*¹⁰⁹ dans les zones calcaires supérieures. Les *genévriers*¹¹⁰, les *chênes pubescents*¹¹¹ et les *érables à feuille d'obier*¹¹² sont innombrables au-dessous des falaises d'Allesse, près des *Charmex*, dans les environs de *Ravoire* et dans le Rosel. On trouve des groupes de *baguenaudiers*¹¹³ au début de la *Poya Damon*, juste après en avoir grimpé l'*Escalier* et avoir passé sous une allée délicieuse d'*érables champêtres*¹¹⁴. Quant au *bois de houx*¹¹⁵ qui ombrage, peu après Champex, le chemin de Branson, il est tellement illustre que ce n'est même pas la peine d'en parler. Faute, sans doute, de douceur hivernale et d'humidité, le *foyard* (hêtre)¹¹⁶, le plus beau feuillu d'Europe, qui fut planté pour l'affouage au nord du village, y est rarement aussi superbe que dans le

¹⁰² *Osmia rufa*.

¹⁰³ *Xylocopa violacea*.

¹⁰⁴ *Parnassius apollo*.

¹⁰⁵ *Sedum album*.

¹⁰⁶ *Nymphalis antiopa*.

¹⁰⁷ *Apatura iris*.

¹⁰⁸ *Castanea vulgaris* ou *sativa*; voir la superbe photo d'une châtaigneraie de Dorénaz in Philippe Werner, *La Flore*, Martigny 1988, p. 117.

¹⁰⁹ *Cornus mas* (corgneulâ).

¹¹⁰ *Juniperus communis*.

¹¹¹ *Quercus pubescens* ou *lanuginosa* (tsâne).

¹¹² *Acer opalus* ou *opulifolium* ou *rotundifolium* ou *hispanicum* (en patois *pleeinô* ou *plâno*, terme que les forestiers appliquaient à toutes les espèces d'érables).

¹¹³ *Colutea arborescens*.

¹¹⁴ *Acer campestre*.

¹¹⁵ *Ilex aquifolium*.

¹¹⁶ *Fagus sylvatica* (faye).

val du Trient, sur les hauteurs de Mex ou sur le cône de *L'Aboyeu* de Collonges. En revanche, le *sapin blanc*¹¹⁷, l'*épicéa*¹¹⁸, le *pin sylvestre* et le *pin noir*¹¹⁹, le *mélèze*¹²⁰ et l'*arolle*¹²¹ se succèdent en masse dès qu'on s'élève au-dessus de 1200 mètres, accompagnés au départ par le *cytise aubour*¹²², le *sorbier des oiseleurs*¹²³, l'*alisier blanc*¹²⁴, le *merisier*¹²⁵, l'*orme champêtre* et l'*orme de montagne* (devenu très rare)¹²⁶, etc.

La flore, proprement dite, est si riche sur tout le territoire de Dorénaz qu'on se bornera à mentionner la *pulsatille des montagnes*¹²⁷ aux *Charmex* et au Rosel, un *pois de senteur élevé*¹²⁸ au Rosel, l'*adonis du printemps*¹²⁹ (en vastes colonies au lieu-dit *les Vétoreyres*¹³⁰), l'*orpin géant*¹³¹ (notamment près du cimetière), le *lis martagon*¹³² (répandu dans les prairies de Champex), la *carline sans tige*¹³³ (un peu partout mais en nombre à *Paccotaires*), la *grande sarrette des Alpes*¹³⁴, la plus grande des composées alpines, aux mœurs étranges, plante rare qui abonde dans deux couloirs des *Pouets*.

Une décision prise par le Conseil municipal, le 7 septembre 1890, témoigne de l'engouement que suscita de tout temps la flore de Dorénaz :

Sur demande de Monsieur Vittori Philippe, botaniste à Saxon, il lui fut vendu pour le reste de la présente année, toutes les plantes d'absinthe et d'hysope¹³⁵ qu'il y a sur le territoire bourgeois de Dorénaz pour le prix de 7 francs pour le dit espace de temps.

Cette décision fut prise, sans trop de souci du quorum, au cours d'une séance tenue par le président-député Pierre Maurice Paccolat, assisté du secrétaire, en l'absence des quatre autres membres du Conseil!

¹¹⁷ *Abies alba* (vouargne).

¹¹⁸ *Picea abies* (pesse).

¹¹⁹ *Pinus sylvestris* et *nigricans* (en patois: *daille*; la première espèce se rencontre partout, et la seconde notamment aux *Vétoreyres*, plus précisément au-dessus de l'éperon des *Follatères*).

¹²⁰ *Larix europaea* (*larze*).

¹²¹ *Pinus cembra*.

¹²² *Laburnum anagyroides* (en patois de Dorénaz: *lôé*, à ne pas confondre avec le quasi-homonyme *Loué*, *dérupe herbeuse*).

¹²³ *Sorbus aucuparia* (*temé*).

¹²⁴ *Sorbus aria* (*allier* ou *allouchier*; en patois de Dorénaz: *arsalâ*; ailleurs parfois: *assarlâ*).

¹²⁵ *Prunus avium*.

¹²⁶ *Ulmus scabra* et *campestris*.

¹²⁷ *Pulsatilla montana*.

¹²⁸ *Pisum elatius*.

¹²⁹ *Adonis vernalis*.

¹³⁰ Le mot, prononcé *Vitorare*, signifierait *vieille tour*, et désigne les steppes sises au nord et en aval de la *Pierre carrée*, sur l'arête des *Follatères* (voir la couverture de l'ouvrage).

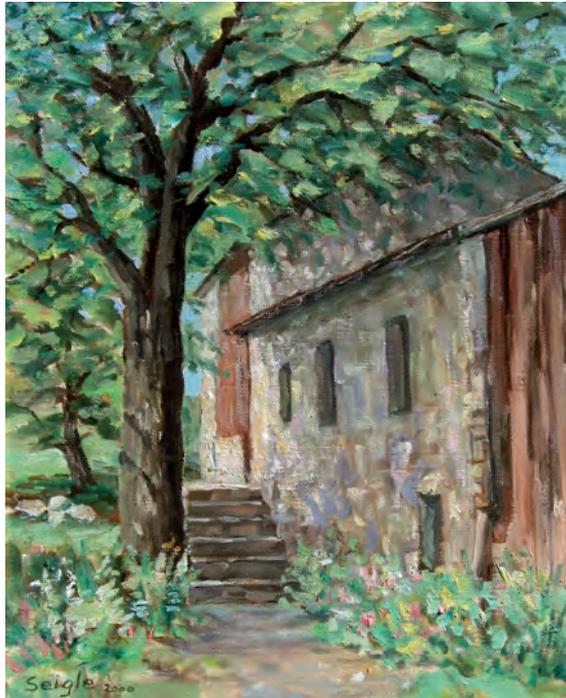
¹³¹ *Sedum giganteum*.

¹³² *Lilium martagon*.

¹³³ *Carlina acaulis*.

¹³⁴ *Serratula rhaiponticum* DC.

¹³⁵ *Hyssopus officinalis* et *artemisia absinthium*, plantes de milieux plutôt arides.



Le mayen de Ravoire, près d'Allesse, prend un air méridional sous le pinceau sensible de Claude Seigle.



La Poya Damon conduisait, vers 1935-1940, à la pinte-épicerie de Jules Vial, la première maison d'Allesse qui étale au soleil ses toits d'ardoise bleue, parmi ses champs de blé et de seigle.



Champex présente, vers 1950, son habitat dispersé, insolite dans les localités montagnardes sises en amont du défilé de Saint-Maurice.



Antoine Paccolat, le frère de *l'illustre* Albert, pose en compagnie d'une fillette et de Marcel Jordan, *le fils du peuple*, devant l'antique mayen de la Giète, peu après 1925.

Du repentir d'un meurtrier au requiem pour le Rosel

Inquiet des conséquences célestes du meurtre qu'il avait commis sur la personne d'un de ses fils au moins, le roi Sigismond des Burgondes ou de Bourgogne se hâta de fonder un monastère en Agaune. Il le dota richement à l'occasion d'une espèce de concile de dignitaires religieux et civils, qu'il y aurait réuni en 515. Le monastère, le plus ancien des couvents d'Occident, portera jusqu'à la fin du XX^e siècle le titre de *Royale Abbaye de Saint-Maurice* en souvenir, sans doute légitime, de ces circonstances plus ou moins historiques, plus ou moins légendaires. Rappelons, au passage, que, pendant cent vingt années à partir du milieu du XIX^e siècle, ses abbés furent de surcroît distingués par le titre prestigieux d'Evêques de Bethléem. Quant à Sigismond, il sera plus tard canonisé, tant est grande la miséricorde divine.

Dans la corbeille que lui offrit Sigismond, le monastère aurait trouvé un coin de terre qui sera délimité, dans des papiers plus tardifs, par l'Avançon de Morcles, au nord, et *la crête de Dorénaz* (les *Follatères*), au sud-est. Ce coin de terre, c'est le *Pays valaisan d'Outre-Rhône*, offert ainsi à la colonisation d'hommes assez solides pour vaincre son cloisonnement et son confinement. Toute autre précision, puisée dans les limbes de l'histoire abbatiale, serait source de gloses ou de critiques stériles, dépourvues d'intérêt dans le cadre de notre regard sur la vie du peuple des communautés d'Outre-Rhône.

La colonisation des bas coteaux

Les premiers arrivants ne s'installèrent vraisemblablement pas dans la plaine d'Outre-Rhône, marécageuse et exiguë¹³⁶, mais plutôt sur le cône de déjection du torrent de *L'Aboyeu*¹³⁷. Ils y fondèrent un jour *Arbignon* et *Collonges*. Ils créeront plus tard des habitats permanents à *Plambuis* et au *Mont de Collonges*. C'est du moins ce qu'il faut déduire des nomenclatures de *tsardzayin* (*charge-ayants*, agents ou fonctionnaires communaux)¹³⁸, qu'on lit dans le préambule des actes authentiques du XVIII^e siècle, tels les actes d'association passés le 25 août 1771 par les communautés d'Outre-Rhône avec Jean Jordan, d'Amédée¹³⁹, et Pierre François Dubois, de Jean-Baptiste.

A Dorénaz, ces premiers colons s'installèrent au *Diabley*, où des vestiges architecturaux rappellent ce que devait être ce lieu primitif, lorsque le savant *Horace Bénédicte de Saussure* y passa en 1785¹⁴⁰. Ils s'arrêtèrent aussi au *Châ*,

¹³⁶ La superficie de la plaine arable ou habitable devait être bien inférieure à la surface, déjà réduite, de 2,2 à 2,5 km², qui résulte de l'extension maximale obtenue par la première correction du fleuve réalisée à la fin du XIX^e siècle.

¹³⁷ Métaphore qui s'applique à un torrent qui fut particulièrement bruyant et dont *Chambovey* a décrit les frasques périodiques (pp. 54 ss.)

¹³⁸ Traduction du latin *onus habentes*. Nous utiliserons souvent ce mot patois, car il fut écrit, tel quel, dans beaucoup d'actes postérieurs à 1780, date à laquelle le latin des *curiaux* fit place au français; voir *ad note* 233.

¹³⁹ L'acte concernant Jordan a été daté de 1701 à la suite de l'omission du mot *septuagesimo* par le notaire Barman *le Vieux* qui écrivit *anno millesimo septingentesimo primo!*

¹⁴⁰ Au lieu-dit *les Ronty*, nom qui signifie probablement *terre défrichée*.

antique habitat qui, pour avoir été celui de nos ancêtres maternels, n'en fut pas moins sacrifié en 1955 au besoin d'aménager le cimetière communal en un site qui serait digne du regard d'un Valéry de montagne¹⁴¹. Il en subsiste une modeste aquarelle signée *Russmeier*, un militaire cantonné à Dorénaz en 1940¹⁴².

Le *Diabley* et Le *Châ* étaient bien peu de chose. Au-dessus de Dorénaz, aux *Frêneys* (prononcé *frêna*), ce ne sont en effet que steppes rocheuses où croissent lentement genévriers, bouleaux, frênes, chênes pubescents, cornouillers mâles et autres feuillus, depuis que la bergerie de chèvres communautaire a cessé d'y randonner vers 1960. Seules les prairies sèches des *Charmex*, posées sur des surplombs rocheux propices à l'escalade¹⁴³, eussent pu inspirer les premiers colons; mais elles étaient sans eau avant le détournement présumé du cours du *Torrent d'Allesse* et ne portent aucune trace d'un ancien habitat. Il faut s'incliner avec respect devant le courage des hommes et des femmes qui affrontèrent, les premiers, cette nature ingrate pour planter, çà et là sur ces côteaux rebelles, quelques hectares de vigne et de châtaigniers dont certains, colossaux, émerveillent encore les promeneurs.

L'occupation des balcons alpestres

Les lieux idylliques du *Mont de Collonges* et de *Plex*¹⁴⁴, qu'avoisine la curiosité des *Fontaines-à-Moïse*, n'ont vraisemblablement jamais été habités en permanence. De vieux papiers qualifient ces deux sites de *mayens*. Ils n'étaient donc vraisemblablement occupés qu'à l'inalpe et à la désalpe du bétail, placé en estivage à *L'Au d'Arbignon* et randonnant sans doute déjà jusqu'au *Creux de Dzéman* parcouru par les naturalistes dès la fin du XVIII^e siècle.

Il n'en alla pas de même des plateaux d'Allesse et de Champex, étagés de 900 à 1100 mètres d'altitude. En apparence inaccessibles, ils étaient voués à devenir l'un des premiers habitats d'Outre-Rhône, du fait de leur ensoleillement et de la disponibilité du torrent. Dans *le Peuple du Valais*, Louis Courthion, historien rationaliste mais journaliste *bagnard* imaginaire, a parlé des origines de ce peuplement immémorial¹⁴⁵. Lisons-le en nous abstenant de sourire :

C'est sur de brusques pentes déroulées aux flancs de la double chaîne alpestre que les premiers colons du Valais durent à la fois rechercher leurs ressources et l'unique sécurité alors possible... Corbeyrier, Torgon, Morcles, Allesse, les Monts-de-Fully, Vercorin, les

¹⁴¹ Voir notre chapitre intitulé *Les premiers visiteurs*.

¹⁴² Le projet, jugé au départ téméraire par beaucoup, fut mené à chef par le président Roland Jordan, homme parfois un peu rigide, mais fort créatif et ingénieux, qui fut aussi le réalisateur du téléphérique Dorénaz-Allesse-Champex.

¹⁴³ Allusion risquée au *cimetière marin* que Valéry chante admirablement, mais dont la visite déçoit, faute du charme sauvage et de l'originalité de notre cimetière *à nous*, rocheux et rustique!

¹⁴⁴ Où se trouve le haut-marais dont nous avons évoqué la protection fédérale.

¹⁴⁵ Journaliste, radical, franc-maçon, Louis Courthion (Le Châble-Bagnes 1858 - Genève 1922) publia des romans et des contes ayant pour cadre l'histoire ou les mœurs valaisannes. On se souvient de ses *Contes valaisans*, qui viennent d'être réédités, et surtout de son essai sociologique, publié en 1903 sous le titre *Le Peuple du Valais* (Genève, A. Jullien, avec une préface d'Edmond Demolins). Cet essai fut plusieurs fois réédité (Lausanne, Bibliothèque romande, 1972, postface d'André Guex; Lausanne, Edition de l'Aire, collection Histoire helvétique, 1979).

plateaux de Rarogne et le Mont-de-Brigue en sont les témoins les plus fidèles. Mais c'est surtout parmi les faibles groupements, dont Alesse apparaît comme le moins altéré, qu'il convient de rechercher le prototype du Celte-valaisan. Mieux que nul autre site alpestre, ces terres déclives semblaient faites pour correspondre aux projets routiniers de ces petites tribus accoutumées à suivre leur troupeau au gré de ses appétits et du cours des saisons. Plus ce maigre gazon qu'un pâle soleil de février suffira à faire reverdir autour de leurs huttes sera ingrat, mieux elles y trouveront le souvenir de leurs steppes perdues¹⁴⁶.

Il faut dire qu'Allesse, Champex et leurs environs offraient aux colons de bonnes possibilités de subsistance. En allant vers le sud, ils atteignaient aisément, à partir d'Allesse, le pâturage de *Ravoire* au cachet encore méridional en dépit d'un lent peuplement forestier. Partant de Champex, ils montaient, chaotiquement, au mayen de *Jeur Brûlée*¹⁴⁷ qui, perché sur l'arête des *Follatères* à une altitude supérieure à 1500 mètres, empiète à peine sur le versant de Dorénaz. Les randonneurs modernes, qui ne commettent pas l'erreur commune d'emprunter le chemin de Branson, rallient ce mayen par un rude sentier débutant au *Creux à l'Ours*, piège mystérieux offert à leurs doutes. Ils en sont récompensés par la découverte soudaine d'un panorama qui se déroule des *Dents-du-Midi* au *Weisshorn*.

Vers le nord-est, nos colons disposaient d'une montagne basse, *La Cergna*¹⁴⁸, qu'ils ne défrichèrent qu'au XVIII^e siècle dans ses limites actuelles; ils avaient, juste au-dessus, le beau mayen de *La Giète* (1400 mètres), devenu honorable lieu de villégiature dans un enclos d'épicéas, de sapins blancs et de mélèzes. Passant par les plateaux de *La Méreune*¹⁴⁹, où une mine d'anthracite sera exploitée, et de *Paccotaires*, lieu au climat de prédilection d'une flore et d'une faune entomologique semi-continentales, ils arrivaient enfin à leur montagne haute de *Malève*¹⁵⁰, qui deviendra *L'Au d'Allesse*. Celle-ci est une vaste prairie parsemée de genévriers, rhododendrons et mélèzes. Elle présente d'admirables et denses forêts d'arolles qui s'y accrochent jusqu'à l'altitude respectable de 2400 mètres et semblent bien être, dans le Valais romand, les seules de toute la rive droite du Rhône. La flore printanière et estivale de la montagne de *Malève* attire des cohortes de randonneurs, venant du nord par le banal *col du Demècre*¹⁵¹ ou le passage aérien de *Bésery*¹⁵², et du sud par le sculptural portail de Fully. Ce pâturage présente la singularité d'être en large partie visible de la localité de plaine dont il dépend. Peut-être, aux heures d'ennui des siècles passés, les descendants des colons d'Outre-Rhône éprouvaient-ils la joie simple d'observer

¹⁴⁶ P. 22 de l'édition lausannoise de 1972.

¹⁴⁷ *La forêt brûlée*.

¹⁴⁸ Prononcé traditionnellement *la Sargna* et écrit parfois *Sargnaz* ou *Cerniat*, nom alpestre commun qui désigne une clairière ou un pâturage défriché.

¹⁴⁹ Toponyme pouvant dériver du latin *meria* (franco-provençal *meyri*), qui signifierait *alpage entouré de bois*.

¹⁵⁰ Mauvaises eaux, de *mal* et *évoûé*, au-dessus de 1900 mètres d'altitude; le nom vient peut-être de l'insuffisance des sources et cours d'eau.

¹⁵¹ Col au-dessus des alpages *fulliérais* de *Sorniot*; «*Demècre*», parce que le bétail y paissait le *mercredi*.

¹⁵² *Écoulements d'eau glacière*; la topographie ravinée de ces lieux justifie cette appellation.

ou d'imaginer *in situ* les mouvements de leur bétail en estivage? C'est une question à laquelle Louis Courthion eût répondu sans hésiter!

Requiem pour le Rosel

En se rendant à Fully par l'étroite route des *Follatères*, le piéton téméraire, le cycliste épuisé et l'automobiliste pressé ont-ils une pensée pour la destinée des pauvres diables qui, depuis le bas Moyen Age, exploitaient la petite plaine du Rosel insérée dans une boucle du Rhône sauvage? Le hameau fut rasé au début du XIX^e siècle, après que le canton eut décidé de repousser le fleuve contre la montagne pour en réduire les coûts d'endiguement. Sa plaine se retrouva, comme par enchantement, transposée sur l'autre rive, pour le profit ultérieur des Communes de Martigny et de Salvan qui l'accueillirent sous leurs juridictions¹⁵³. Nous reviendrons sur cet événement d'histoire locale, riche d'enseignements sociaux.

Il nous reste le *Mont du Rosel*. Recouvert de tout temps par les éboulis que le *Sex Carro* roule vers le fleuve du haut de ses 2000 mètres peuplés d'arolles, c'est le réservoir, sans eau, d'une flore tout à la fois un peu arctique et un peu continentale, du type de celle qu'on rencontre en certains lieux de l'adret, au-delà du coude du Rhône. A son extrémité sud-ouest, un énorme monolithe en forme de molaire (la *Pierre carrée des Vétoreyres*) heurte le regard du voyageur venu du nord par la route ou par le rail. Cette roche d'origine magmatique, transformée en gneiss, appartient au massif cristallin des Aiguilles rouges qui, lors de la formation des Alpes, a comprimé les roches du bassin sédimentaire de Dorénaz (*synclinal de Dorénaz*)¹⁵⁴. Elle précède de peu la limite entre les communes de Dorénaz et de Fully à la pointe sud-est du district de Saint-Maurice.

Le *Mont du Rosel* est aujourd'hui un monument helvétique, classé, dans sa quasi-totalité, à *l'Inventaire des sites naturels d'importance nationale*¹⁵⁵. Il eût dû former la pointe valaisanne du Parc national du Muveran, dans un avant-projet sérieux qui méritait d'être soutenu, mais semble être devenu bien hypothétique. Que ce monument naturel soit dédié à la mémoire des habitants du défunt village du Rosel!

¹⁵³ Secteur où se trouve aujourd'hui la zone agricole des Iles.

¹⁵⁴ Définition imparable et dûment raisonnée avec le géologue *martignerain* Olivier Besson; cf. Marcel Burri, *De quelques paysages géologiques entre Saint-Maurice et Martigny* (2008), où est notamment décrit le *Synclinal de Dorénaz*, pp. 23-33.

¹⁵⁵ Qui comporte 162 sites, dont 17 pour l'ensemble du Valais, énumérés dans une annexe à une ordonnance du 10 août 1977 (*Recueil systématique des lois fédérales*, n° 451.11).

Les sentiers ancestraux et l'ouverture au monde

La rive gauche du Rhône entre Saint-Maurice et Martigny était, de toute ancienneté, l'un des passages obligés des armées¹⁵⁶ et des marchands circulant entre l'Italie et le nord-ouest de l'Europe¹⁵⁷. Sur la rive droite du fleuve, le pays d'Outre-Rhône restait à l'écart de ces mouvements. Hormis les brèches d'altitude de *Jeur Brûlée* ou du *Portail de Fully*, pratiquées durant la bonne saison par les souples bergers et forestiers d'Allesse, son cheminement vers le sud était le sentier du Rosel, dont une ou deux traces laissent deviner combien il fut périlleux sur l'éperon des *Follatères*. Horace Bénédicte de Saussure l'empruntera au printemps de 1785, après avoir franchi la mauvaise passerelle de Branson¹⁵⁸. A l'autre bout du territoire, seul était accessible tout au long de l'année - avant l'installation du bac à traîlle de Collonges - le chemin acrobatique des *Crottes*¹⁵⁹ qui mène toujours de Collonges à Saint-Maurice, par Eslex et Lavey-les-Bains, pour autant qu'il ne soit pas éboulé aux alentours de la frontière intercantonale du *Torrent Sec*. Quant aux passages d'altitude vers les forêts et montagnes de Morcles, par *Colatel*, *Plex* ou *L'Au d'Arbignon*, voire par *Bésery-Rionda*, et, vers les alpages de Fully et de Leytron, par les cols du *Demècre* et de *Fenestral*, ils étaient saisonniers, longs et aventureux.

Au milieu du XX^e siècle, le *Pays valaisan d'Outre-Rhône* peinait encore à se relier correctement à ses modestes voisins immédiats, alors même qu'au prix d'atteintes graves au paysage et à la végétation alluviale, il était devenu une terre de transit des conduites internationales d'énergie électrique et de carburant.

¹⁵⁶ Voici une vingtaine d'années, l'auteur trouva, en labourant son jardin de Dorénaz, une pièce d'argent de *dieci soldi* du royaume bonapartiste d'Italie; comment est-elle arrivée là? Fut-elle perdue par un soldat impérial ou par un revenant de guerre villageois?

¹⁵⁷ Chambovev a consacré à la construction de ces voies de communication un chapitre détaillé sous le titre *La ligne d'Italie* pp. 56-60.

¹⁵⁸ Voir notre chapitre intitulé *Les premiers visiteurs*.

¹⁵⁹ Voir le *Dictionnaire* de Lutz à l'article *Collonges*; les *Crottes* n'ont rien à voir avec les crottes de gibier ou de bétail; qu'il s'applique au chemin dont nous parlons ici, au jardin, au roc, au pont ou au *Plan des Crottes* à l'entrée nord du Rosel (tous sans dénomination sur la carte nationale 1305-1325), ce terme désigne toujours une *grotte*, un creux fait dans la terre, une caverne construite ou aménagée de main d'homme, qui peut servir de cave, de réservoir pour les eaux souterraines ou de remise pour le bétail.

Les premières perspectives d'ouverture de ce petit pays au monde furent des effets secondaires tardifs du *Traité de Paris* du 19 août 1798. Tirant la leçon des souffrances endurées par ses troupes en franchissant le Grand-Saint-Bernard au mois de mai 1800, Bonaparte s'était servi de ce papier pour ordonner qu'une route à canons fût construite de Brigue à Domodossola. Inaugurée le 9 octobre 1805, cette voie militaire de montagne appellera peu à peu la transformation du *grand chemin* qui remontait la vallée du Haut-Rhône, en une chaussée internationale, *la route Saint-Gingolph-Brigue* à laquelle le canton exigera que toutes les communes de la plaine et des vallées soient raccordées¹⁶⁰. Le Rhône y perdra sa qualité de voie de flottage des bois¹⁶¹ et ne sera plus guère considéré par les riverains, jusqu'à sa correction, postérieure à 1860, que comme une entrave à leur sécurité et à leur développement.

Le fatal *Blocus continental*, qui dura de 1806 à 1814, fut, tout aussi paradoxalement, plutôt favorable à l'essor économique des pays alpins. Aussi l'établissement, en petites étapes, d'un chemin de fer à travers le pays reculé du Valais qui comptait moins de 80 000 habitants, sera-t-il perçu, trente ans plus tard, comme un effet collatéral positif du despotisme napoléonien. Les débuts de la construction de la ligne de chemin de fer du Simplon ont été marqués par le percement du tunnel de Saint-Maurice en 1858 et par l'arrivée du premier convoi à Martigny le 14 juillet 1859¹⁶². Des haltes furent aussitôt aménagées à Evionnaz et à Vernayaz, à l'emplacement des gares actuelles de chacune de ces localités. C'est de la halte d'Evionnaz que les femmes de Dorénaz, Allesse et Champex partiront vers les stations climatiques de la Riviera lémanique pour y vendre leurs cueillettes de baies et de fruits, leurs recettes alimentaires conditionnées (petits fromages, miel, confitures, viande ou champignons séchés) et la production modeste de l'artisanat local (laine filée, bois et cornes travaillés). Leurs villages ne seront reliés qu'en 1890 à la station de Vernayaz par le pont des *Crottes* et par une route d'accès aboutissant à un passage à niveau, qui subsistera jusqu'à la construction de la route nationale A9.

Après le percement du tunnel du Simplon en 1906, la voie de chemin de fer deviendra ligne transalpine, puis intercontinentale. Remontant la plaine valaisanne plus vite que le vent, le romancier d'Annunzio ou le compositeur Debussy, voire le financier Landau-Finally allant régler à Florence la succession de l'oncle

¹⁶⁰ La route conduisant de Vernayaz à Finhaut – que l'on peut toujours parcourir et dont on voit, du coteau de Dorénaz et du téléphérique Dorénaz-Allesse-Champex, les lacets impressionnants – sera ouverte à la circulation des chars et aux diligences en 1868, trois ans avant la mise en service du pont routier de Branson.

¹⁶¹ *Chambovey*, p. 42.

¹⁶² C'est en prévision de l'arrivée prochaine du chemin de fer que sera ouvert le premier casino de Saxon, où Dostoïevski viendra jouer; exploité à partir de 1855 sur la base d'une concession optimiste de 1847, cet établissement sera fermé le 31 décembre 1877, en application de l'interdiction constitutionnelle des maisons de jeu. Rappelons au passage que la *Commission fédérale des maisons de jeu*, autorité fédérale de la plus haute importance, est aujourd'hui dirigée par un *Diablerain* de vieille souche, étroitement lié à son village, *Jean Marie Jordan*, fils de Jules, petit-fils de Denis et arrière-petit-fils de Jules.

Horace, eurent-ils une courte pensée pour leurs contemporains, femmes et hommes parfois encore illettrés, qui, à 500 mètres à peine de leur fenêtre, survivaient avec tant de peine dans le petit monde que nous explorons? Avis à tous les voyageurs!

La connexion du *Pays valaisan d'Outre-Rhône* à la route Saint-Gingolph-Brigue et à la ligne ferroviaire du Simplon présupposait l'installation d'un ou de deux ponts sur le Rhône. Ce fut une longue histoire.

Les anciens passages fluviaux de Collonges

Jusqu'au début du XIX^e siècle, les habitants du *Pays valaisan d'Outre-Rhône* et leurs visiteurs traversaient le fleuve par un *bac à traîlle*, bateau à fond plat suspendu à un câble tendu entre les deux rives. Cette embarcation devait être du type des *Fähren* qu'on admire en ville de Bâle. Elle était installée à proximité du village de Collonges, à peu près là où se trouve le pont actuel. Ce moyen de transport, peu performant sur un cours d'eau souvent torrentueux, avait par la force des choses une capacité restreinte et son fonctionnement n'était assuré ni à l'étiage (passage à gué) ni lors des crues du fleuve¹⁶³. Les communes et consortages de Dorénaz et de Collonges assumaient ensemble, sans aide extérieure, les coûts de ce service public, qu'ils répartissaient entre eux selon une clé dont le critère fondamental était leur utilisation potentielle et respective. Ils y affectaient le service personnel obligatoire des *manœuvres* communales, ainsi que le bois et les pierres tirées de leurs montagnes. Les fournitures non disponibles sur place étaient payées, en espèces, par le produit de l'exploitation des alpages et des forêts. Telle est la barque, qu'après avoir réglé le droit de passage requis par le batelier, Horace Bénédicte de Saussure emprunta pour regagner Martigny au terme de la visite qu'il fit dans la Paroisse d'Outre-Rhône, voici deux cent vingt-cinq ans¹⁶⁴. Le bac de Collonges, qui prête à la rêverie, disparut pour toujours au printemps de 1826. Ce fut sans doute la fin d'un monde pour les paroissiens d'Outre-Rhône.

Le *pont de bois de 1826* fut édifié un peu en aval du lieu où se trouve le pont de Collonges actuel. Les ressources mises à la disposition de l'ancien bac furent allouées à sa construction et à son entretien, de même qu'à l'adaptation des voies d'accès. Moyennant un droit de *pontonage*, que la Diète cantonale autorisa les communes à percevoir¹⁶⁵, le pont sera ouvert à tous, du simple piéton aux chars à *deux colliers chargés*. Dans l'acte de partage intercommunal du 18 février 1841, qui fixa la limite de leurs territoires, les communes de Dorénaz et de Collonges insérèrent une clause de financement de la construction et de l'entretien du pont d'Outre-Rhône. Ce financement devait à l'avenir être assuré par le produit

¹⁶³ Voir Chambove, pp. 42-43.

¹⁶⁴ Voir notre chapitre intitulé *Les premiers visiteurs*.

¹⁶⁵ Ce droit était d'un sou pour un piéton portant d'autres marchandises que des aliments; il s'élevait au plus à trois batz (environ 50 centimes) pour les plus gros chars, les *chars à deux colliers*.

des forêts de mélèzes *crus et à croître dans les communs jusqu'ici indivis* qui, *non-obstant le partage*, devaient être *conservées et embannisées*¹⁶⁶ à perpétuité pour les besoins du pont.

Il semble bien que le pont de 1826 n'eût jamais qu'un caractère provisoire. L'encre du partage de 1841 avait à peine séché qu'au printemps suivant, il fut démolí et remplacé, un peu en amont, par un nouveau pont de bois sur lequel passera le châtelain Pierre Joseph Saillen, un jour tragique de septembre 1843¹⁶⁷. Le lieutenant Urbain Olivier le suivra quatre ans plus tard, dans la marche forcée, mais pacifique, d'une compagnie vaudoise en route pour libérer le Valais d'un gouvernement réactionnaire qui était allé jusqu'à interdire une chanson: *La Marseillaise* (arrêté du 14 octobre 1847).

Le *pont de 1842* s'avéra bientôt, lui aussi, en retard sur l'évolution des techniques et inadapté aux circonstances résultant des *diguements* du Rhône. Les communes de Dorénaz et Collonges demandèrent à l'Etat de les aider à construire un nouvel ouvrage dont elles acceptaient d'emblée de prendre en charge les coûts. En application de l'article premier du partage intercommunal de 1841, elles cédèrent au canton 1068 plantes de mélèzes à prélever dans une parcelle du *Mont de Collonges*. Mais elles s'aperçurent que seuls les deux tiers de cette parcelle leur étaient communs avant ce partage et que l'autre tiers avait toujours été la propriété exclusive de Collonges. Pour compenser la prestation excédentaire de Collonges, Dorénaz accepta de renoncer perpétuellement, en faveur de sa voisine du nord, à tous les droits forestiers que lui reconnaissait cet article du partage intercommunal, disposition qui fut déclarée caduque. Dorénaz paya en outre à Collonges une compensation en argent de 3000 francs. Tout cela sera dûment constaté dans un acte du 4 décembre 1859, instrumenté par un fameux *juriste-à-tout-faire*, Zacharie Rouiller, dit le *Côriâ*, ce qui signifie simplement le *notaire*.

Le nouvel ouvrage, construit en pierre, devait être inauguré le 12 mai 1861. Mais il s'effondra le matin même... naturellement par la faute d'un maçon italien¹⁶⁸! L'Etat s'empressa de réparer à ses frais l'ancien pont branlant, qu'il avait eu la prudence de ne pas démolir intempestivement, et dont la vie sera prolongée d'un quart de siècle. A partir de 1864, son usage ne sera plus taxé. Au printemps de 1885, on lui substituera un pont de fer qui demeurera en service jusqu'en 1954. Ce sera pendant cinq ans le *pont d'Outre-Rhône*. A compter de 1890, il ne sera plus que le *pont de Collonges*.

Le premier pont de Dorénaz ou pont des Crottes¹⁶⁹

Le 1^{er} septembre 1889, l'assemblée primaire de Dorénaz approuva, par 75 voix contre une, un projet de pont sur le Rhône pour relier le village à la station

¹⁶⁶ Mises à ban (interdites à l'exploitation).

¹⁶⁷ Voir le chapitre *Grand branle-bas dans le petit monde de don Giangiorgio*.

¹⁶⁸ Chambovey, *loc. cit.*

¹⁶⁹ Fonds des archives cantonales 6100-1 (E 45) 130-135, 1932-34.

ferroviaire de Vernayaz. Ce projet avait été établi un mois plus tôt, au cours d'une conférence tenue à Sion entre le Département cantonal des travaux publics et l'*omnipräsident* Pierre Maurice Paccolat. Il s'agissait d'une passerelle métallique reposant sur huit piliers de bois et sur des culées de pierre, de chaque côté du fleuve, dont on voyait encore les vestiges au début du XXI^e siècle. Le 5 octobre suivant, le Conseil municipal détermina l'emplacement définitif de ce pont au lieu-dit le *Plan des Crottes*, vers le huitième épi en amont du rocher des *Crottes*, soit à 220 mètres au-dessus du lieu où se trouve le pont actuel. Il fixa la largeur du passage à 3 mètres et lui donna *la force d'un collier*.

Le pont des *Crottes* fut un ouvrage communal. Le canton et les autres communes du district n'intervinrent que pour autoriser l'appontement sur la rive gauche et réaliser une route cantonale de première classe raccordant le village à la station ferroviaire de Vernayaz. Les 9 et 15 février 1890, le Conseil organisa les enchères des pierres pour les culées et ouvrit *une inscription extraordinaire à la manœuvre*¹⁷⁰, destinée à la fourniture et à la façon du bois des piliers. Malgré cet engagement populaire, il dut souscrire, le 25 mars 1890, auprès de la Maison du Grand-Saint-Bernard, un emprunt de 18 000 francs, garanti par une hypothèque sur les portions bourgeoises et sur l'alpage de *La Sasse*. Cet emprunt était amortissable par annuités de 1 000 francs, non compris les intérêts au taux de 5 % l'an.

Intermède postal

Depuis la création des Postes fédérales, en 1848, Dorénaz avait été desservi par le facteur d'Evionnaz, jusqu'en 1875, puis par celui de Collonges. En 1892, un dépôt postal fut installé à Dorénaz, que le nouveau pont reliait à la gare, désormais toute proche, de Vernayaz. Sa tenue fut confiée à François Bioley, qui l'installa au rez-de chaussée de l'actuel n° 5 de la rue Saint-Jean. Il faudra attendre 1924 pour que ce dépôt soit élevé au rang de bureau de poste¹⁷¹ dont les buralistes-facteurs seront Oscar Jordan, jusqu'en 1944, puis son fils Luc, personnages hauts en couleur de l'imagerie villageoise. On vit, pendant un demi-siècle, ces sympathiques fonctionnaires fédéraux se rendre à pied ou à bicyclette, à la gare CFF de Vernayaz pour y prendre livraison du courrier. Ils en revenaient pour le distribuer, *pedibus cum jambis*, aux habitants les plus éloignés des trois villages de plaine et de montagne, jusqu'au jour de 1958 où l'entrée en service du téléphérique pour Allesse et Champex humanisera la besogne du facteur.

¹⁷⁰ Convocation spéciale au service personnel pour la construction et l'entretien des ouvrages collectifs.

¹⁷¹ Qui sera établi dans la petite maison située à l'actuel n° 43 de la rue Principale; la poste sera transférée, au cours de la Deuxième Guerre mondiale, dans la maison plus confortable construite par le buraliste Luc Jordan au n° 23 de la rue Principale.

Le pont de 1933 ou pont de La Montagettes

L'hiver 1928-29 fut particulièrement rigoureux et le Rhône gela sur toute sa longueur jusqu'au Bois-Noir. Le 15 février 1929, les glaces rompirent les câbles d'amarrage d'une drague que l'Etat du Valais exploitait dans le lit du fleuve, en amont du pont de Dorénaz. La drague fut projetée contre les piliers du pont qui s'écroula¹⁷².

Sa reconstruction, ou son remplacement, donna lieu à un débat parlementaire bien long et compliqué pour un tel objet. La Commune de Dorénaz estimait qu'un nouveau pont devrait être construit 220 mètres en aval du pont détruit, où il serait abrité des chutes de pierres et plus accessible. Elle trouva un fervent défenseur en la personne de son député-suppléant d'extrême-gauche *Marcel Jordan* qu'on écoute :

La Commune de Dorénaz demande que le nouveau pont soit édifié à un endroit qui lui permette d'avoir une ligne de communication directe avec Vernayaz. Une pétition signée par les 2/3 de la population de Dorénaz a été adressée au Département qui n'y a donné aucune suite pour le moment... Appelée à se prononcer sur trois projets, la population de Dorénaz a porté sa préférence sur le second (construction d'un nouveau pont à l'endroit où se trouvait l'ancien pont). Mais elle n'était pas suffisamment renseignée. En ma qualité de représentant de la commune la plus intéressée par ces travaux, je demande que soit encore étudié le projet n° 3 (*construction d'un nouveau pont à l'endroit où se trouve de nos jours le pont de béton*).

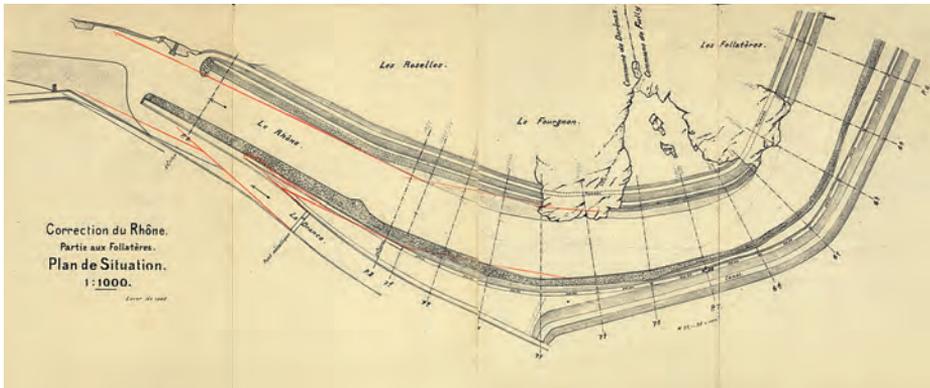
Par l'organe du député conservateur Marc Revaz, qui présidera plus tard le Grand Conseil, la Commune de Vernayaz s'opposa à cette proposition. Tout d'abord avec succès. Mais Jordan soutint alors habilement que la responsabilité du canton était engagée. Si l'Etat concédant avait exercé correctement son devoir de surveillance, la Ville de Lausanne, concessionnaire de la retenue de Lavey, aurait ouvert ses vannes en temps opportun et le désastre ne se serait pas produit. Cet argument fut décisif. Le Grand Conseil décida que le pont serait construit à *La Montagettes*¹⁷³ comme le proposait la Commune de Dorénaz, et que l'Etat paierait un *subside extraordinaire, vu les circonstances qui ont causé la démolition du pont*. La Commune de Dorénaz accepta cependant de prendre à sa charge les coûts du réaménagement des voies d'accès, en y affectant notamment sa *manœuvre* communale.

Long de 200 mètres et large de 5 mètres 70, le pont de 1933 fut édifié en béton armé selon les plans du célèbre ingénieur Alexandre Sarrasin, à qui l'on doit également le premier pont de Gueuroz¹⁷⁴. Rénové en 1996-1997, ce pont est aujourd'hui un monument historique, classé par le canton comme un élément important du *patrimoine génie civil valaisan*.

¹⁷² Bulletin des séances du Grand Conseil, session de mai 1931, pp. 5-6.

¹⁷³ *Endroit pentu, montée*.

¹⁷⁴ Eugen Brühwiler, Alexandre Sarrasin, *Structures en béton armé*, Presses Polytechniques Universitaires Romandes, Lausanne, 2002.



L'éperon des Follatères sera entaillé dans le dernier quart du XIX^e siècle, pour laisser passer la route du chantier de percement des tunnels, par où le canal de drainage Saillon-Fully arrivera sur le territoire de Dorénaz. Ce fut, en quelque sorte, l'acte précurseur de la route Dorénaz-Fully.



Folle débâcle, du 15 février 1929, qui emporta le premier pont de Dorénaz construit en 1890.



Le Torrent d'Allesse, déplacé de son cours antique du Coula vers le nord du pâturage des Charmex, fut enroché, de 1920 à 1922, dans son cours actuel.

La route de Vernayaz

Les constructions de chacune des routes qui contribuèrent à désenclaver le Pays *valaisan d'Outre-Rhône*, et en particulier Dorénaz, ont ceci de commun qu'elles se firent un peu à *la six-quatre-deux*. On est tenté de l'expliquer par la marginalisation politique à laquelle sont exposées les circonscriptions administratives au faible réservoir démographique.

L'ouverture au trafic routier du pont de 1933 impliquait la mise hors service de la route de première classe qui, depuis 1890, reliait le village de Dorénaz à la gare CFF de Vernayaz. Une nouvelle route offrit, pendant un demi-siècle, à la race robuste des piétons et des cyclistes, la faculté d'affronter la fureur hivernale des brises de vallées pour rejoindre la station ferroviaire par l'accès le plus court. Mais il était dans l'air des années 1970, qu'entre Dorénaz et Vernayaz, l'application de la politique fédérale en matière de routes nationales se fit principalement à l'avantage du trafic automobile, sans tous les égards qui eussent été dus aux autres usagers. L'accès direct à la gare de Vernayaz fut interrompu par l'autoroute et le passage à niveau supprimé. Si la seconde de ces mesures était opportune, on peut se demander s'il n'eût pas été indiqué de maintenir un accès piétonnier et cycliste direct à la gare, au prix d'un petit passage sous la route nationale. Trois passages automobiles, dont la nécessité n'était pas plus évidente, ne furent-ils pas aménagés sous l'autoroute entre la porte de La Balmaz et le Trient¹⁷⁵? Un ouvrage dénivelé, peu approprié à la circulation des piétons et des cyclistes, fut finalement construit au-dessus de l'A9. Mais tout n'est peut-être pas perdu...

La route de Collonges

Les voyages de Dorénaz à Collonges, à pied, à cheval, en charrette ou en char, étaient naguère bien pittoresques. La route, empruntée aussi par les processions et les convois funèbres, était sinueuse à souhait sur trois à quatre kilomètres de terre battue. Elle avait gardé le profil du cheminement qui jadis contournait les obstacles naturels jalonnant la plaine (marécages, canaux, îlots, secteurs épineux ou buissonneux). On en voit le départ sur les anciennes photographies du village de Dorénaz. La route qui conduit aujourd'hui du pont de Collonges à celui de Dorénaz a été réalisée cahin-caha en deux étapes distinctes et à dix ans d'intervalle. Un premier tronçon fut construit au cours du remaniement parcellaire de Collonges, exécuté de 1955 à 1957. Il s'arrêtait à la limite territoriale de Dorénaz¹⁷⁶, où la route reprenait aussitôt son tracé ancestral. Le remaniement parcellaire de Dorénaz, exécuté à partir de 1964, mettra fin à cette aberration. Les deux villages sont depuis lors reliés par la route intercommunale la plus rectiligne du monde!

¹⁷⁵ Bulletin des séances du Grand Conseil, mai 1976.

¹⁷⁶ *Chambovey*, p. 20.

La route de Fully

Le chemin conduisant du village de Dorénaz au Rosel et au hameau *fullierain* de Branson ne sera, pendant des siècles, qu'un maigre sentier, de surcroît plutôt aérien au-dessus de l'éperon des *Follatères*. Le premier acte d'ouverture de la route du Rosel fut la jonction du village de Dorénaz au pont des *Crottes*. Une piste à char, peu entretenue, conduisait au-delà du pont, mais n'allait pas plus loin que les *Loués* (*dérupe herbeuse*, à ne pas confondre avec *lôé*, qui signifie, à Dorénaz, le *cytise*). Le 23 février 1922, le Conseil décida d'employer les chômeurs à remettre en état cette piste, en vue de faciliter les plantations et l'exploitation des bois du Rosel, et à la prolonger jusqu'aux *Vetoreyres*, juste avant l'éperon des *Follatères*.

Du côté de Fully, la première ébauche d'une route conduisant à cet éperon a été conçue au moment de l'assainissement de la plaine, en conséquence de la première grande correction du Rhône¹⁷⁷. L'un des ouvrages les plus spectaculaires de cette entreprise sera le canal de drainage *Saillon-Follatères*, creusé et endigué aux alentours de 1870-1875. Le problème technique le plus ardu fut l'établissement d'une pente pour conduire au fleuve ce canal, qui fut amené jusqu'aux *Follatères*, au-delà des confins de la Commune de Dorénaz¹⁷⁸. Cela exigeait le percement de deux tunnels sous l'éperon et, par conséquent, la construction d'une route de chantier pour chars et camions, qui sera prolongée, à l'instar du canal de drainage, jusqu'à Crêtadon en face de l'embouchure de la Dranse. L'extrémité de l'éperon fut entaillée et de gros blocs de rochers furent rejetés dans le lit du fleuve. Ils ne seront éliminés qu'en 1934-1935, pour les besoins de la deuxième correction du Rhône, qui comportait un approfondissement notable du lit du fleuve entre Dorénaz et Branson¹⁷⁹.

Volens nolens, l'armée contribuera de manière décisive à la solution des problèmes posés par la liaison routière Dorénaz-Fully et, partant, au désenclavement du *Pays valaisan d'Outre-Rhône*, vers le sud-est. Elle n'y tenait à vrai dire pas trop, soucieuse qu'elle était de ne pas faciliter l'accès public à son ouvrage fortifié des *Follatères*, réalisé au début de la Deuxième Guerre mondiale¹⁸⁰. Après l'aménagement d'une rampe d'accès au fort, en 1943-1944, ce n'est donc qu'en 1947-1948 qu'elle élaborera un projet de route carrossable, après quelques améliorations mineures du grand chemin existant. Le 7 avril 1948, le Département des travaux publics déclina son invitation à visiter les lieux en vue d'une contribution du canton à la réalisation de ce projet. Selon lui, l'Etat n'avait pas d'intérêt à l'ouverture d'une

¹⁷⁷ Fonds d'archives du Département des travaux publics 6300-1, boîte 54-711, *Follatères, contrebande*.

¹⁷⁸ Fonds d'archives du Département des travaux publics 6100-*routes, ponts, spéc.* 6100-1081-79, 339, *Dorénaz-Branson*; 6100-1999-10, 339-1 id.; 6300-1, *cours d'eau*, 6300-1, 700-717 et 6300-1, 889; voir aussi les plans de 1873, *canalisation et assainissement de la plaine de Fully*; *canalisation Saillon-Fully*, 1891; *canalisation entre la Sarvoz et les Follataires, Dorénaz-Branson*; 6100-1999-10, 339-1 id.; 6300-1, *cours d'eau*, 6300-1, 700-717 et 6300-1, 889.

¹⁷⁹ Fonds d'archives du Département des travaux publics, 6300-1, boîte 54, 709, *Follatères*.

¹⁸⁰ Archives armassises, dossiers concernant les routes; Archives fédérales (Bar), fonds E5480 (A) 1973-21, vol. 187; voir sur la forteresse des *Follatères* notre note 70.

route sur la rive droite du Rhône! L'armée construira donc seule sa route *avec un strict minimum et sans participation financière des communes de Dorénaz et de Fully*. Le 6 août 1948, elle demanda au Département cantonal de police de l'interdire à la circulation motorisée, du pont de Dorénaz au pont de Branson, car elle n'était pas *praticable pour la circulation publique automobile*. Des panneaux d'interdiction de circuler seront posés le 19 août 1948. La route *militaire*, utilisée dès lors par les piétons et les cyclistes se rendant de Dorénaz au pont de Branson, suivait le pied du *Mont du Rosel*. Elle cheminait entre les bancs de sable, pleine de poésie et d'un air curieusement méditerranéen¹⁸¹. Mais, au-delà de l'éperon, elle était gravelée, monotone et pénible, coincée de surcroît entre la berge du Rhône et le canal Saillon-Fully, profondément emmuré.

Les deux communes, pourtant si voisines, de Dorénaz et de Fully, ne furent guère pressées de reprendre le projet de route carrossable, que la Confédération avait présenté en 1947-1948. Ce n'est que le 18 octobre 1965 qu'elles demandèrent conjointement à l'Etat du Valais de mettre à l'ordre du jour la transformation de la route du Rosel en une route goudronnée ouverte au trafic automobile, ce qui fut exécuté presque aussitôt.

¹⁸¹ Cf. André Beerli, *Valais, 26 itinéraires*, édition du Touring-Club Suisse, collection *La Suisse inconnue*, p. 76, 2^e paragraphe (sans date, 1969?).



L'escalier mégalithique qui ouvre la belle Poya Damon.

Le royaume des chemins à traîneau et des câbles aériens

Les problèmes auxquels fut confronté le désenclavement du *Pays valaisan d'Outre-Rhône* n'ont de comparables que les obstacles topographiques qu'il fallut lever pour relier Dorénaz à ses hameaux montagnards, ses mayens et ses alpages.

Les chemins à traîneau

Jusqu'au XIX^e siècle, les transports entre Dorénaz et Allesse se faisaient à dos d'homme et de mulet par la seule *Poya Damon*¹⁸², chemin qu'ouvre, au sud de *Protorrent*, un majestueux escalier mégalithique dont on voit notamment un autre exemple à basse altitude sur le sentier qui mène du pont du Trient à Gueuroz. Cette voie agreste, tracée par les premiers colons du *Diabley* et d'Allesse, conduisait aussi à Champex, via *Ravoire*, en bifurquant, à mi-chemin, vers le chemin de *L'Adigneu*¹⁸³, sente devenue délicate et incertaine. La *Poya Damon* passe aujourd'hui sous une belle allée d'érables champêtres, avant de grimper brutalement en marge du pâturage des *Charmex*.

Ce fut ensuite le temps des chemins à traîneau.

Le premier chemin à traîneau fut créé vers 1830 pour amener en plaine les ardoises extraites des carrières de *La Vignette* et des *Grands-Champs*. Il suivait le tracé de la *Poya Damon*, dont les tournants avaient été assouplis, avant d'être dévié vers le sud-ouest en direction de l'actuel pont de Dorénaz, l'*Escalier* du *Diabley* ne se prêtant pas au passage des traîneaux.

Les chemins à traîneau étaient conçus principalement non pas pour le transport des bois, expédiés par les *dévaloirs* (*couloirs*, en patois *tsâble*), mais pour le transport des ardoises chargées sur des traîneaux à sec, et accessoirement pour le transport du

¹⁸² La montée d'en haut, c'est-à-dire celle qui part du sommet du village.

¹⁸³ Nom qui pourrait venir de *ade* (lieu ensoleillé); il est parfois orthographié *la digneu* ou *l'Addigneu*, dans certains documents; il pourrait alors signifier *lieu d'affouragement*.

*denré*¹⁸⁴. Ces transports étaient d'une pénibilité extrême. Sur des pistes ayant parfois l'inclinaison d'un *tsâble*, les *yeudzâ* (lugeurs) couraient *acrepition* (accroupis) devant la *yeudze* (traîneau) à laquelle ils étaient harnachés par la *tyulâne* (courroie; terme devenu la *coulâne*, puis la *coulande* en valaisan rural tardif). C'est au seul moyen des clous et tricounis de leurs souliers, qu'ils freinaient l'élan de l'engin, chargé parfois de 300 à 400 kilos. Le traîneau était muni de *chaussures* en sapin, plus lentes, ou en foyard, plus rapides, qu'il fallait changer, et cheviller à nouveau, lorsque l'état du chemin l'exigeait. Les accidents n'étaient pas rares, provoqués le plus souvent par une *rije*¹⁸⁵ oubliée d'un lugeur distrait ou maladroit. On attribue raisonnablement à l'un de ces *forçats*, pris dans quelque mauvais détour, le plus mortel des jurons de la légende villageoise:

*Fòdrè qe le Bondjô sé bataillâ avoué le diablo é qe le Bondjô pardache.
(Il faudrait que le Bon Dieu se batte avec le diable et que le Bon Dieu perde.)*

Le *cantonnement*¹⁸⁶ des chemins à traîneau était mis en soumission à de sévères conditions nécessaires à la sécurité des usagers. Des instructions strictes étaient données aux cantonniers adjudicataires pour que la piste soit lisse et débarrassée de tout obstacle au passage des luges, en hiver comme en été. Toute violation de leurs devoirs était punie d'amende et frappée de révocation. Les contrevenants devaient de surcroît rembourser les mesures que la commune était amenée à prendre pour suppléer à leur incurie. Le 28 juillet 1895, le Conseil *ordonne* ainsi *aux cantonniers des chemins à traîneau de les mettre en bon état pour le samedi 14 courant, sous peine de voir faire ce travail à leurs frais.*

Après 1890, les résidents d'Allesse les plus téméraires quittaient le chemin à traîneau de la Poya Damon pour prendre, dans les hauts des *Chemenaux*, une sente qui les conduisait vers le sud, directement au pont des *Crottes* qui venait d'être construit. Cette sente existe toujours. En un passage imprécis, elle traverse l'ancien lit présumé du *Torrent d'Allesse* pour déboucher au *Reloey*¹⁸⁷, où se trouve une vigne, et au jardin des *Crottes* autrefois cultivé par les bourgeois, en bordure ouest de cette vigne.

Le 14 juillet 1889, le Conseil *délégua le conseiller Pierre Joseph Rouiller pour aller reconnaître et tracer un chemin à traîneau, du Soublay* (vraisemblablement les *Seblays*, près de *L'Al d'Allesse*) *jusqu'en bas*. Ce fut l'acte créatif de la *Poya Davau*, destinée à desservir les carrières d'ardoises ouvertes dans la partie nord du territoire communal,

¹⁸⁴ On appelait ainsi les produits de l'estivage, dont les propriétaires venaient prendre possession, la première fois lorsque le bétail quittait la montagne basse de *La Cergna* à la fin juin, et la seconde fois lorsqu'il regagnait la vallée à la fin septembre.

¹⁸⁵ Rigole transversale, creusée à distance régulière pour éviter l'érosion des chemins par les écoulements dus à la pluie ou à la fonte des neiges.

¹⁸⁶ Entretien selon cahier des charges.

¹⁸⁷ Le *Reloey* (prononcé *Reuleva*) rappelle sans doute que le terrain était *relevé*, c'est-à-dire remblayé par les éboulis ou les alluvions du fleuve tout proche.

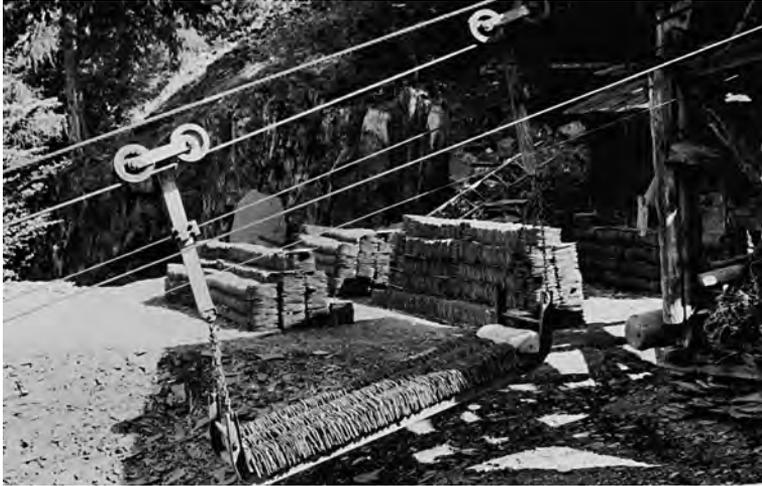
L'an mil neuf cent onze le sept février
au domicile d'Auguste Bioley à
Dorinaz il a été faite la vente suivante:
Le dit Auguste Bioley déclare vendre et
abandonner en toute propriété et avec
toutes les garanties légales à Pierre Veuthey
de feu Michel, domicilié à Blaise présent
et acceptant, savoir une place, nature marais
sise au Héttes au sud des bâtiments du vendeur
dont les confins sont: au nord par un chemin
de dévotion de ces bâtiments, à l'est et au
sud par le vendeur et à l'ouest par un canal.
La surface de cette place est de trois cent et quatre
mètres ou quatre vingt treize toises locales cédée
au prix de deux francs trente centimes la toise,
ce qui forme la somme de deux cent treize fr. 90
centimes payable dans un mois de cette date.
Cette place devant servir à l'emplacement d'un
câble aérien, il est réservé par le vendeur qui
il pourra utiliser ce câble pour monter des
câbles venant à être enlevés. le vendeur
redeviendrait le propriétaire de cette place
sans indemnités ce qui est accepté par
l'acquéreur Pierre Veuthey.

Pierre Veuthey



L'acte fondateur du câble de ravitaillement qui désenclava les hameaux montagnards d'Allesse et de Champex. Rédigé par le vendeur Alfred Bioley et signé par Pierre Veuthey.

Une yeudze (traîneau) attend toujours qu'on la charge de son lot d'ardoises bleues.



Carrière de Pierre-a-Perra, vers 1950. Attention départ! Une benne chargée d'ardoises taillées, destinées à la couverture fine des maisons d'habitation, appaieille pour la plaine.



Quel désordre régnait dans les années 1930 à la station inférieure du câble de sylviculture du Dzoyeux!

et à relier plus aisément le village de plaine à ses hameaux montagnards, ses mayens et ses alpages. Dans sa partie inférieure, ce nouveau chemin à traîneau conduira d'Allesse à *La Vouète*, avant de s'orienter brusquement vers le nord pour aboutir à *La Baude*¹⁸⁸, non loin de la châtaigneraie des *Afforêts*. C'est ce chemin que les fidèles d'Allesse et de Champex emprunteront, jusqu'à la mise en service du téléphérique (1958), pour se rendre à l'église paroissiale de Collonges. Ils y conduisaient aussi les défunts à leur dernière demeure, à dos de mulet ou sur un traîneau. Il semble toutefois que certains d'entre eux aient parfois utilisé à cette fin, plus tard et en toute illécitité, le câble aérien de ravitaillement établi en 1912!

Au cours des années 1930, la commune engagea ses chômeurs pour modifier le tracé inférieur de la *Poya Davau*¹⁸⁹. Le soutien de l'Etat fut parcimonieux; on peinait à comprendre la nécessité d'un chemin muletier plus commode, après l'abandon, sans raison apparente, des divers projets d'une route forestière carrossable qui eût désenclavé les hameaux de montagne (*voir ci-après*). La *Poya Davau* n'en sera pas moins prolongée vers le sud, jusqu'à l'emplacement actuel de la gare du téléphérique Dorénaz-Allesse-Champex, qui était alors celle de la station inférieure du câble aérien de ravitaillement. On l'appellera parfois le *chemin des Meules*, par opposition au *chemin de La Baude*, qui sera abandonné en attendant d'être ouvert... au cyclotourisme. Les gens d'Allesse l'appellent encore parfois le *chemin du Tillié* parce qu'il menait aussi à cet ancien dévaloir aujourd'hui boisé.

La parenthèse de l'enrochement du Torrent d'Allesse

A la fin de l'année 1934, le chemin d'altitude qui va d'Allesse à Champex sera déplacé le long du lit du torrent corrigé, *afin de couper les ponts sur le cours d'eau*¹⁹⁰. C'est le lieu de parler une nouvelle fois de ce ruisseau pittoresque.

Au début du XIX^e siècle, le *Torrent d'Allesse* tombait du *Coula*, dans le ravin de *La Poya* pour arriver dans la zone inhabitée des *Crottes*. On ignore pourquoi il fut un jour détourné de l'autre côté du pâturage des *Charmex*, juste au-dessus des habitations de Dorénaz, village qui disposait de sources suffisantes et n'avait nul besoin de ce nouveau risque. Il est possible que le cours primitif du torrent ait constitué une menace pour l'accès au Rosel et, surtout, pour la route d'accès au pont de 1890, dont l'insécurité sera néanmoins encore invoquée en 1929 pour obtenir le déplacement du pont vers l'aval. Toujours est-il qu'en 1920-1922, le *Torrent d'Allesse* fera l'objet, dans son nouveau lit, d'une correction et d'un enrochement de grande ampleur, dont le coût s'élèvera à 60 000 francs. Deux dépotoirs successifs seront notamment aménagés à *Protorrent*, au pied de sa chute, avant que le ruisseau ne passe sous la route qui menait à la sortie sud du village.

¹⁸⁸ *Maison à l'écart*; peut-être aussi *terrain boueux* [de *baudro*]. Ce toponyme est appliqué, sur les anciens plans, aux terrains situés au nord et au sud des *Afforêts*.

¹⁸⁹ Décisions du Conseil des 1^{er} février et 11 avril 1936 et des 9 janvier et 6 mars 1937.

¹⁹⁰ Décision du Conseil du 3 novembre 1934.

Il s'en allait, à ciel ouvert, dans le réseau d'égouts qu'il contribuait à purger, pour aboutir au canal d'assainissement qui le conduisait au fleuve.

Quelques décennies plus tard, ce cours de plaine sera abandonné et le torrent réorienté vers le nord, dès le pied de sa chute, pour suivre le bas du mont. Tout d'abord couvert, il réapparaît désormais à l'air libre, près du vieil abri de la Défense aérienne passive (DAP). L'ancien cours de plaine, devenu souterrain, demeure disponible en cas de crues du ruisseau.

Les câbles aériens

La topographie des coteaux et montagnes de Dorénav prédestinait cette commune à devenir non seulement le royaume des chemins à traîneau, mais aussi celui des câbles aériens. Il y en eut partout, du câble de *bumentage* de Malève au téléphérique Dorénav-Allesse-Champex, du simple câble à contrepoids de pierres ou d'eau, à la haute technologie du groupe Ward Leonard. Nous décrirons sommairement diverses installations anciennes, bien que seul *le câble de ravitaillement* soit lié à notre actuel propos sur le désenclavement des hameaux de montagne.

Dans le langage rural valaisan, on appelle *bumentage* l'irrigation enrichie des alpages. La bourgeoise ordonnait chaque année cette opération pour l'alpage de Malève dont le relief sévère justifiait l'installation d'un câble aérien¹⁹¹. La station inférieure de ce câble était située en aval de l'étable communautaire (la *sotte*), là où le personnel alpicole entassait le fumier produit par l'exploitation. Il servait à transporter cet engrais animal, une centaine de mètres plus haut, dans un puits couplé à un *bisse à torgneu* (écluses), y amenant l'eau du *Torrent d'Allesse*. Le puits était ensuite ouvert et l'eau, enrichie par mixage, expédiée pour être diffusée dans toute la partie inférieure de l'alpage par un régime de rigoles, dont les traces sont encore bien visibles. L'administration et le fonctionnement de cette installation, fort ingénieuse, étaient confiés par le Conseil à un agent bourgeoisial, désigné chaque année. Ainsi, *Robert Veuthey* fut nommé le 8 juillet 1933, *câbleur à Malève pour le prix de 3,20 francs par jour, nourri et logé, selon sa soumission qui était la plus basse*¹⁹². Ce régime de *bumentage* fut abandonné en 1968, lors de l'exécution de la seconde étape de l'amélioration intégrale de la montagne de Malève. Relevons en passant qu'un système analogue de bief, de bisse et de rigoles permettait aux gens d'Allesse et de Champex non seulement de *bumenter* leurs herbages, mais aussi d'irriguer les parcelles, soutenues ou non par des murs à sec, sur lesquelles ils pratiquaient leurs cultures maraîchères, jardinées et céréalières (froment et seigle). L'arrosage y était réglé et réparti au moyen de grosses ardoises fichées dans le lit du bisse et par des rigoles. Les prises d'eau, pour les terres d'Allesse, se trouvaient près du Café du *Chepelet* et de la scie exploitée par l'*évêque* Henri Veuthey. Il sied de remarquer qu'en l'absence de toute réglementation écrite et de toute institution de consortage de bisse, ce régime de partage de l'eau n'a pas donné lieu à des contestations notables.

¹⁹¹ La première autorisation de construire ce câble fut délivrée à Auguste Paccolat, le 18 mai 1912.

¹⁹² Voir aussi la décision de l'assemblée du consortage des propriétaires du 4 février 1940.

Deux importants câbles de carrière à contrepoids hydraulique desservirent, jusque vers 1960, les ardoisières de *Pierre-a-Perra* et des *Sasses*. Le premier, installé avant 1900, fut sans doute le plus ancien de tous les câbles aériens de Dorénaz; il partait des *Cloubeaux* et franchissait au moins un chevalet de bois intermédiaire à *La Vouéte*. La station inférieure du second se situait au pied de la partie sud du vignoble de *La Plantoz*¹⁹³.

Ainsi appelé par référence au prénom de son ingénieur propriétaire, le *câble à Edmond*¹⁹⁴ était un câble de sylviculture qui servira, à partir de 1924, à l'approvisionnement direct du hameau supérieur de Champex¹⁹⁵. Partant du *Plan des Crottes*, au bas des rocs du *Cougnion* (*i.e. lieu coïncé ou resserré*), devenus aujourd'hui un terrain d'escalade¹⁹⁶, ce câble aérien fut exécuté, puis amélioré, avec des éléments récupérés après la rénovation du câble de ravitaillement Dorénaz-Allesse. Le constructeur se servit aussi de pièces métalliques prises au câble de *La Méreune*, démolie après la faillite de la Dorénaz SA. La bourgeoisie n'avait gardé pour elle que les chevalets de ce câble minier, dont elle vendit plus tard le bois aux enchères. A son arrivée à Champex, le *câble à Edmond* était relayé par un rail menant à la station inférieure d'un autre câble aérien qui desservait une coupe de bois opérée dans la région du *Dzoyeux*¹⁹⁷. L'installation fut abandonnée en 1928, après que l'exploitant eut émigré définitivement en Colombie.

En 1955, l'entrepreneur forestier Lini Paccolat construisit un autre câble de sylviculture qui courait des *Oufettes*, immédiatement au nord du *Vignoble*, jusque vers *Tarpein-nou* à 1600 mètres d'altitude, où il exploitait l'audacieuse coupe de *Saleudan*. Sans cette installation aérienne, soutenue par plusieurs chevalets, le débardage des bois aurait dû être opéré vers les *tsâbles* comme on le faisait auparavant, ce qui eût été problématique et périlleux dans ce secteur fort accidenté. La bourgeoisie livrait les bois aux acquéreurs qui venaient en prendre possession, après cubage, à la station inférieure du câble. Elle payait à l'entrepreneur 41 francs le mètre cube pour le bois de service et, respectivement, 34 et 22 francs le stère pour le bois de râperie et pour le bois de feu.

Le 7 février 1911, Pierre Veuthey, d'Allesse, fils de Michel, acquit d'Auguste Bioley, du Châ, fils de Jean Joseph,¹⁹⁸ une place de quatre-vingt-treize (*sic*) toises (un peu

¹⁹³ Les *Sasses*, *La Sasse*, *Le Sex* (prononcé sé), *Le Scex*, viennent du latin *saxum* et signifient les rocs, le rocher. Contrairement à ce que l'on entendait parfois, *Pierre-a-Perra* est un vieux toponyme qui n'a rien à voir avec un certain Pierre Perret, mais rappelle la nature pierreuse du site ou la présence de poiriers sauvages (*pyrus communis*; en patois: *perrâ*). *La Plantoz* désigne une jeune plantation de vigne au sommet du secteur dit *le Vignoble*, aux confins de la Commune de Collonges; pour simplifier, nous appellerons l'ensemble de ce secteur viticole, le *vignoble de La Plantoz*. Les *Cloubeaux* s'écrivaient jadis *Clou Baud* ou *Clou au Baud*, ce qui signifierait le *clos* (*jardin privatif*) d'un homme fort ou le *clos aménagé dans un endroit boueux*? *La Vouéte* (de *guet*?) désigne une sorte de belvédère rocheux.

¹⁹⁴ Le père de Gérald, le *Grand baillif* (président du Grand Conseil).

¹⁹⁵ Cf. décisions du Conseil des 14 juin 1924, 8 mars 1926 et 28 juin 1930.

¹⁹⁶ A une centaine de mètres au sud des parois d'escalade, en amont du pont actuel.

¹⁹⁷ Contraction altérée de *dzò* (*sur*) et de *djeu* (*forêt*), vraisemblablement *forêt de dessus*.

¹⁹⁸ Né en 1874, Pierre Veuthey était notamment le grand-père d'Albert, Michèle et Pierrette. Auguste Bioley était notamment le grand-père de Wilfrid et de l'auteur; il était fils de Jean Joseph, président, juge de commune et garde-forestier.

moins de 300 mètres carrés), sise aux Ilettes au sud de la maison du vendeur. Le projet était d'y édifier la station inférieure d'un câble aérien destiné au ravitaillement de la population montagnarde. Cette vente est l'acte fondateur de tous les téléphériques qui conduiront à Allesse et à Champex, du premier câble de ravitaillement au téléphérique actuel, puisque c'est sur la petite place des Ilettes que la station de base de chacune de ces installations sera aménagée, en tout ou en partie.

Le Conseil municipal accordera sa concession le 11 février 1911. Le câble de ravitaillement sera un câble aérien à contrepoids, actionné par un chargement de pierre et, plus tard, par un réservoir hydraulique placé sous la benne descendante. Il aboutissait au nord du village d'Allesse, au lieu-dit Sameudry, après avoir franchi un pylône intermédiaire de béton et de pierre, dont la ruine, en forme d'obélisque, est encore visible au lieu-dit Le Vané¹⁹⁹. Repris bientôt par la commune, le câble de ravitaillement deviendra, dans le langage courant, le câble de commune. Son service sera interrompu en 1927-1928, pour la réparation de grosses avaries. En août 1931, le câble de commune sera prolongé par un téléférique privé desservant le Café du Chepelet et la boulangerie attenante. Deux ans plus tard, il sera restructuré, avec le concours du service cantonal des améliorations foncières, dans l'idée de l'amener jusqu'à Champex, plus précisément à La Teinda²⁰⁰.

Le câble de commune n'assurait en principe qu'un service hebdomadaire, tout d'abord le mardi²⁰¹, puis le samedi. Il servait à ravitailler la population montagnarde, qui disposera bientôt de deux cafés-épiceries, et à transporter sa production en plaine. Installation somme toute bien modeste, ce câble aérien changea radicalement le mode de vie des montagnards (réduction des longs transports à dos d'homme et de mulet, fin de la fabrication banale du pain, conservation et conditionnement nouveaux des marchandises, fourniture régulière de biens culturels, tels les journaux et les magazines). Le câble de commune fonctionnera jusqu'en 1958, date de l'entrée en service du téléphérique Dorénaz-Allesse-Champex.

Durant la seconde exploitation industrielle de la mine d'anthracite, ouverte en 1941, le charbon, descendu de la Méreune par un câble à navette, sera, à l'arrivée d'Allesse, transbordé sur le câble de commune pour être conduit à la station de plaine et y être trié dans un hangar imposant. Le concessionnaire minier continuera cependant à desservir accessoirement la population montagnarde²⁰².

En 1946, l'assemblée primaire et bourgeoise chargea le Conseil *d'étudier un projet relatif à la construction d'un téléphérique ou d'une route pour desservir les forêts bourgeoises et le hameau d'Allesse*²⁰³. Le 4 mars 1951, le Conseil tenta de présen-

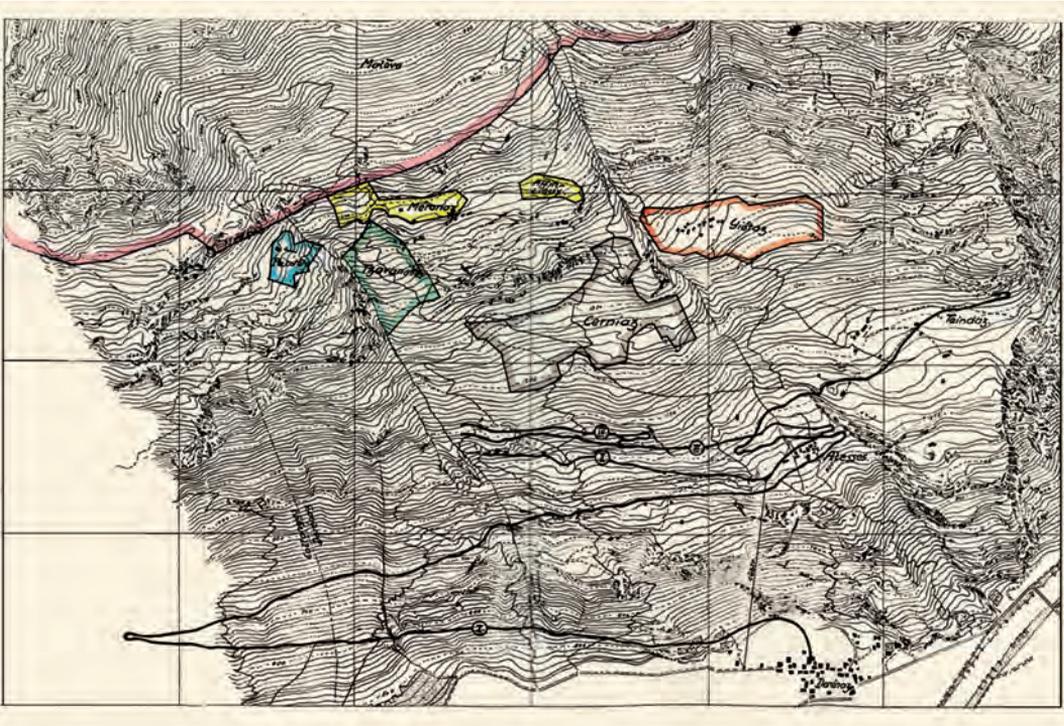
¹⁹⁹ Du gaulois *vano* qui voudrait dire *sommet* ou *pente rocheuse*.

²⁰⁰ Prononcé *tinde*; *maison isolée*.

²⁰¹ Décision communale du 19 mars 1927.

²⁰² Sur le câble aérien de la première mine d'anthracite (1920), dont le schéma fut tout autre, voir notre chapitre intitulé *La ruée vers l'ardoise bleue et l'anthracite*.

²⁰³ Décision unanime du 17 mars 1946.



Tout était prêt en 1929 pour qu'une route conduise du village de plaine aux hameaux montagnards; mais elle ne sera construite qu'un demi-siècle plus tard.

ter à l'assemblée bourgeoise sa décision de construire un téléphérique reliant Dorénaz à ses hameaux de montagne. Mais on était au paroxysme du régime clanique, que nous décrivons au chapitre de la politique villageoise, et la réunion ne fut qu'un brouhaha qui contraignit le président à s'en aller sans avoir pu exprimer son point de vue. Saisie d'une pétition des habitants d'Allesse et de Champex, l'assemblée primaire accepta cependant, le 15 novembre 1953, de déléguer au Conseil municipal la compétence de décider de l'opportunité de construire ce téléphérique. Celui-ci sera inauguré le 22 juin 1958, grâce à une participation bourgeoise qui s'éleva à la somme, considérable pour l'époque, de 80 000 francs. Sa ligne suit à peu près, jusqu'à Allesse, celle qu'empruntait l'ancien câble de commune. Sa station de départ est à l'endroit où se trouvaient la station de base de ce câble et l'installation de triage du charbon, qui y subsistait jusque vers 1955. Ce fut un ouvrage audacieux qui marqua la fin de l'isolement des hameaux montagnards.

La route de montagne et les projets ténébreux des années 1930

La liaison routière entre la plaine et les hameaux de montagne fut une suite de petites aventures administratives qu'il sied d'évoquer succinctement.

En février 1928, vingt-sept citoyens demandèrent, par la voie d'une pétition, la mise à l'étude d'une route carrossable de Dorénaz à Champex. Cette pétition fut écartée par 62 voix contre 27 en assemblée primaire du 1^{er} avril suivant. Saisi d'une nouvelle pétition de soixante-sept citoyens, le Conseil municipal, puis l'assemblée primaire, par 67 voix contre 26 exprimées dans l'urne, décidèrent, les 7 et 22 décembre 1929, de mettre à l'étude la faisabilité de cette route dans la région que traverse la route actuelle. Ce projet dont le coût se fût élevé à 300 000 francs, fut abandonné²⁰⁴. Les crédits et subventions partiels qui avaient été décidés pour cet ouvrage ne seront pas perdus, mais affectés à la construction du *chemin des plantations* dans le *Mont du Rosel* et de barrages destinés à protéger ces plantations²⁰⁵. Ces barrages sont les murs mégalithiques dont la vue intrigue les promeneurs qui montent à Champex par le chemin traversant cette zone protégée, ou qui partent de Champex pour rejoindre Branson ou *Jeur Brûlée*.

En mai 1937, le Département forestier cantonal projeta de relier, par une route forestière, la station supérieure du téléphéage de 1933 à *La Cergna* et à *La Tsavanette*. Ce projet, intitulé *projet d'ensemble des routes forestières de Dorénaz* ou *projet de la route de Lavanché*, ne put aboutir pour des raisons analogues à celles qui avaient conduit à l'échec du projet de 1929-1930.

A partir de 1965, une route d'améliorations foncières, de deux mètres cinquante de largeur, sera construite de la station supérieure du téléphérique Dorénaz-Allesse-Champex, jusqu'à l'alpage de *Malève*, à plus de 1900 mètres d'altitude. La route qui mène actuellement à Allesse et Champex fut conçue en 1984 comme une route forestière consécutive à cette route d'améliorations foncières. A la suite d'une pétition des habitants de Champex, son tracé sera modifié pour éviter la traversée du village d'Allesse, atteindre Champex et y rejoindre la route d'améliorations foncières.

Tout cela ne fut pas très cohérent, mais la route conduisant aujourd'hui de Dorénaz à la zone de villégiature de *La Giète* sera ouverte à la circulation automobile en 1986-1987.

²⁰⁴ Pour cause, semble-t-il, de difficultés expropriatives. Procès-verbal des séances du Conseil du 25 janvier 1930.

²⁰⁵ Procès-verbaux des séances du Conseil des 4 avril 1931 et 26 mars 1932.



Mazot dans le vignoble de La Plantoz.



Le petit monde de *don Giangiorgio*

Don Giangiorgio et ses ouailles

Le *Pays valaisan d'Outre-Rhône* est – on aime à le répéter – un vieux pays de tradition catholique, apostolique et romaine.

L'institution de la Paroisse d'Outre-Rhône en 1723

Les cinq communautés d'Outre-Rhône (Allesse, Arbignon, Collonges, Dorénaz et le Rosel) formaient, avec Evionnaz et Saint-Maurice, la Paroisse de Saint-Sigimond, lorsque, vers 1720, elles requièrent l'Evêque de Sion, François Joseph Supersaxo, de les autoriser à constituer une paroisse distincte. Avant même que la décision épiscopale ne fût définitive, elles passèrent avec l'Abbé de Saint-Maurice une convention réglant le statut de leur futur desservant. Ne prêtent-elles pas à sourire les clauses de cette convention du 15 avril 1723, qui font aux paroissiens le devoir de fournir l'huile pour la lampe de l'église et de veiller à ce qu'elle soit allumée en permanence? Elles obligent aussi le curé à remettre à l'église abbatiale une demi-livre de cire blanche en signe d'union et d'allégeance, une fois l'an à la Saint-Martin d'hiver²⁰⁶. Ces clauses ne sont pourtant que l'image officielle de la précarité des habitants et de la nature féodale de leurs rapports avec l'Abbaye.

La nouvelle paroisse d'Outre-Rhône fut formellement instituée par un décret épiscopal du 19 décembre 1723. Marche valaisanne sur la rive droite du fleuve, cette paroisse est, depuis ce jour-là, incorporée dans le diocèse de Sion. L'Abbaye territoriale de Saint-Maurice, autrefois dite *nullius*²⁰⁷, assume simplement la charge de la desservir, de la même manière qu'elle dessert Le Châble, Evionnaz, Lavey-Morcles, Massongex, Verbier, Vérossaz, Vollèges et le décanat d'Aigle, toutes paroisses du diocèse de Sion. Le statut de la Paroisse d'Outre-Rhône diffère ainsi

²⁰⁶ Le 11 novembre.

²⁰⁷ Une abbaye territoriale est au bénéfice de l'immédiateté pontificale, ce qui signifie qu'elle dépend directement du Saint-Siège. C'est un diocèse comme un autre, dont l'ordinaire est l'abbé du monastère. En cette qualité, l'Abbaye de Saint-Maurice exerce sa propre juridiction spirituelle sur le territoire abbatial qui recouvre la Paroisse abbatiale proprement dite (communauté monastique, collège, église abbatiale et cathédrale, sanctuaire de Vérolliez, hospice Saint-Jacques) et les paroisses de Saint-Sigimond (Saint-Maurice et Mex), Vernayaz, Salvan et Finhaut. (voir l'Annuaire abbatial de 2009)

de celui des paroisses de Finhaut, Salvan et Vernayaz qui lui font face sur la rive gauche du Rhône; incluses dans le *territoire abbatial*, ces voisines relèvent de l'Abbé de Saint-Maurice et non de l'Evêque de Sion.

Cette distinction statutaire a sa source, lointaine et indirecte, dans un concordat passé en 1163 et précisé en 1215²⁰⁸ entre l'Evêque de Sion et l'Abbé de Saint-Maurice, au moment où la puissance de ce dernier était à son apogée. Au premier regard elle surprend, puisque les communautés d'habitants qui constituèrent la Paroisse d'Outre-Rhône furent généralement soumises, depuis le Moyen Age, à la suzeraineté de l'Abbaye de Saint-Maurice ou du recteur de l'Hospice Saint-Jacques qui dépendait de ce couvent. Du point de vue du droit canon, elle n'a cependant rien de singulier. L'exercice, par un monastère, du pouvoir temporel (ou de droits féodaux) sur un secteur diocésain particulier, n'a jamais interdit aux évêques du diocèse de s'y réserver prébendes ou compétences pastorales.

Don Giangiorgio, premier curé d'Outre-Rhône

Le premier curé d'Outre-Rhône sera *Jean Georges Maret*, originaire de Champsec, Bagnes. Ce dut être un acteur social d'envergure, sorte de *don Camillo* régional, si l'on en juge par les quelques documents qui parlent de lui. Il édifia l'église actuelle de Collonges, flanquée d'un beau clocher à lucarnes, à l'emplacement de la chapelle Sainte-Anne qui avait été construite en 1639. Cela lui coûta 6000 florins *petits*, somme qui lui avait été payée, le 3 septembre 1745, par les hommes de Collonges pour prix de l'acquisition d'une quote-part de la montagne de *Plex*, que l'épouse du banneret général du gouvernement de Monthey avait léguée à la paroisse. Il meubla le nouvel édifice d'un autel baroque en ardoise peinte, digne d'une église plus importante²⁰⁹. Dès son arrivée à Collonges, il mena son pauvre troupeau, d'une main de fer et avec succès, à l'attaque des frasques du torrent de *L'Aboyeu* qui désolait les lieux depuis le temps de la colonisation.

Don Giangiorgio fit des efforts appréciables pour instruire la jeunesse et faire régner la concorde entre ses paroissiens. On ne peut résister au plaisir de lire le préambule d'une transaction authentique, passée le 3 mai 1736, pour liquider l'un des éternels procès entre la Commune de Collonges-Arbignon et celle de Dorénaz-Allesse qui reprochait une fois de plus à la première des excès de pacage dans leurs communs indivis:

Cependant, après avoir été exhortés à la paix par leur pasteur le Révérend M. Maret, qui leur a fait considérer que les procès sont ordinairement suivis des flammes dévorantes de la haine et d'animosité, qu'ils rendent les plaideurs haïssables devant la face de Dieu et voient même leur vie abrégée par le procès qui est un mal pire que la lèpre des juifs et les sauterelles d'Egypte, ainsi se rappelant la vertu de la paix qui est le maintien des Etats, qui

²⁰⁸ Chambovey, pp. 24-25.

²⁰⁹ Chambovey, p. 26.



La famille d'Anna Balleys devant sa maison de Vers l'Etot, avant 1920. Le dénuement de la plupart des paroissiens d'Outre-Rhône dût être une préoccupation douloureuse pour un prêtre comme Jean Georges Maret, leur premier curé.

réconcilie les esprits et que telle voie est beaucoup plus chrétienne, sainte et utile aux parties, que de s'acheminer misérablement les uns contre les autres par procès, l'issue desquels a porté bien souvent à la ruine de plusieurs biens et grandes familles et la désolation des plus échauffés...

Il en coûta aux gens de Collonges 40 écus *petits*, et l'on vécut quelque temps en paix!

En 1754, *don Giangiorgio* partit pour Leytron, où, comme il l'avait fait avec les riverains de *L'Aboyeu*, il convainca les vachers de Derborence de ne plus baisser les bras devant les éboulements des Diablerets. Enveloppé d'une aura de thaumaturge depuis sa jeunesse, il recevra désormais des malades de la Savoie et du Haut-Valais, auxquels il imposait les mains. Il mourra en odeur de sainteté le 14 mars 1755. Son tombeau, en l'église Saint-Martin de Leytron, sera visité pendant longtemps par des pèlerins, tels *les fiévreux d'Outre-Rhône*²¹⁰.

La grande peine dominicale des montagnards

L'institution de la paroisse, le 15 avril 1723, contribua à tisser des liens sociaux particuliers et durables entre les diverses communautés du *Pays valaisan d'Outre-Rhône*. Le seul véritable lieu de culte des paroissiens sera désormais l'église Sainte-Anne à Collonges²¹¹, près de laquelle seront inhumés tous leurs morts. Ils s'y rencontreront régulièrement pour la célébration des rites sacramentaux (messes hebdomadaires, grandes fêtes religieuses, processions, baptêmes, mariages, ensevelissements).

Empruntant le sentier antique et sauvage de la *Poya Damon*, puis, dès la fin du XIX^e siècle, le nouveau chemin à traîneau de la *Poya Davau*, les fidèles d'Allesse et de Champex s'en venaient donc assister à la grand-messe en la lointaine église paroissiale de Collonges, chacun des dimanches et jours de fête où leur chapelle, d'ailleurs longtemps légendaire²¹², n'était pas desservie. Ils rejoignaient les fidèles de Dorénaz, leurs parents et amis, pour cheminer ensemble. Ils remontaient dans leur village dès la fin du service divin, après une longue marche qui leur valut à tous le paradis. C'est aussi le chemin qu'ils empruntaient pour l'ensevelissement des dépouilles de leurs défunts, chargées sur leurs épaules ou sur le mulet, puis sur un traîneau. On verra que la grande peine dominicale des montagnards contribuait à épuiser les *écoliers du soir*²¹³, engagés déjà, pendant la semaine,

²¹⁰ Manuscrit d'A.J. de Rivaz et *Helvetica sancta* de Laurent Burgener; voir notre paragraphe *La malaria*, au chapitre *Marécages et barrières*.

²¹¹ Cependant, des services cultuels ordinaires furent aussi célébrés à Dorénaz dans la grande salle du collège construit en 1921; de même, des processions eurent lieu à Dorénaz sous la houlette d'un desservant venu de l'Abbaye; cette habitude se généralisa vers 1940-1945, au cours de la Deuxième Guerre mondiale, à la suite de différends sur la gestion de la paroisse et à cause des mesures de sécurité qui proscrivaient les longs déplacements, en rase campagne, de groupes de population.

²¹² L'actuelle chapelle d'Allesse fut construite vers 1900 et complètement modifiée vers 1980.

²¹³ Ceux qui, ayant achevé leur scolarité obligatoire, devaient suivre un cours complémentaire de 15 à 19 ans.

dans de durs travaux miniers et agricoles. Elle leur sera définitivement épargnée à partir de 1958, date de la mise en service du téléphérique Dorénaz-Allesse-Champex.

L'histoire de Jean le Riche

L'état civil fédéral sera institué en 1848. Avant cette date, l'état des personnes était tenu par les curés, généralement avec grand soin, dans les registres paroissiaux des baptêmes, des mariages et des sépultures. Le curé de la paroisse résidant à Collonges, le nouvel office de l'état civil d'Outre-Rhône sera installé dans cette commune, et non à Dorénaz en 1852-1853. Il y restera jusqu'à sa régionalisation en 1979. Au cours de ce long siècle, la charge d'officier de l'état civil fut une sorte d'apanage de la famille Paccolat. Nul n'ignore désormais que cette *tribu médiévale* fut illustrée par Marie-Joseph, la mère fidèle des enfants du terrible Pierre Joseph, par le fameux évêque Djandjodzè, par l'émigré perdu Albert, par le célèbre chasseur Lini et surtout par Monique, la fille du bon Aristide, éminente femme politique qui siégea au Conseil national, fut la première présidente du parlement valaisan et descend aussi – principalement par les femmes comme il se doit – du *Côriâ*, Zacharie Rouiller, qui occupe une belle place dans l'histoire locale. Mais la plus grande gloire de la vieille tribu des Paccolat, ce sont ses officiers d'état civil, Jean Isidore *père*, Jean Isidore *fil*s et le doyen Francis, né en 1913, *le roi des types*, très méticuleux, qui occupera cette charge pendant vingt-trois ans jusqu'à sa suppression.

Jean Isidore Paccolat fils, le père d'Artistide et de Francis et, partant, le grand-père de Monique, fut le plus pittoresque des officiers publics. A Dorénaz, où sa turbulence l'avait conduit pour suivre une partie de sa scolarité, on ne le connaissait, allez savoir pourquoi²¹⁴, que sous le sobriquet bienveillant et familier de Jean *le Riche*. Inamovible gardien du temple de l'état civil d'Outre-Rhône, il maria tout son petit monde durant trente ans. Figure tutélaire ou légende vivante, il incarnait aux yeux du peuple l'institution et ses registres. C'est ainsi qu'une jeune fille, ayant péché au point de se trouver dans l'obligation fâcheuse de convoler avec son complice, en noces plus ou moins justes, s'entendait immanquablement dire par sa mère éplorée:

– *E bein vouère tâ pâ mein q'ounatsouze a fire què d'alâ bâ vè Djan le retze!*
(*Eh ben, maintenant, t'as plus qu'à descendre en bas chez Jean le Riche!*)

Rupture d'une unité ancestrale

La construction d'un lieu de culte à Dorénaz fut un serpent de mer dans ce *village sans église* qui a peut-être inspiré le vieil *Apollinaire*. A lire attentivement les procès-verbaux des assemblées et conseils du premier quart du XX^e siècle, on éprouve le sentiment que ce fut une question politique délicate, mise sur la table à chaque victoire électorale des conservateurs, et rangée au tiroir à chaque victoire des radicaux!

²¹⁴ Monique nous dit que ce sobriquet flatteur lui aurait été donné à l'école, par ironie, à cause de sa vantardise relative au nombre de ses poules, de ses chèvres, etc.

1940 est une grande année pour Jean le Riche, l'inamovible officier de l'Etat civil d'Outre-Rhône, et pour son épouse. Ils baptisent l'enfant de leur fille Claire, qui n'est autre que Jean-Paul Tacchini, condisciple de l'auteur. Alice Oreiller, sage-femme tout aussi inamovible dans le Pays d'Outre-Rhône, le porte avec d'autant plus de précaution qu'elle pressent qu'il deviendra un *businessman* international de premier ordre!



La fraîcheur candide des femmes et des filles de Dorénaz qui suivent le gonfanon à la procession de la Fête-Dieu de 1944.

Le 1^{er} décembre 1901, ce fut cependant à l'unanimité que l'assemblée primaire décida de construire une *chapelle-église* à Dorénaz. Mais ce projet n'eut pas de suite. Le Conseil parle à nouveau d'une *chapelle*, le 16 février 1924, et il décide, le 17 juillet 1925, de créer un *fonds de la chapelle* après avoir accueilli une donation substantielle. Quinze ans plus tard, une commission communale, présidée au demeurant par un agnostique notoire, sera créée pour la construction d'une église, après que la Commune de Dorénaz eut refusé de participer aux frais de rénovation de l'église paroissiale de Sainte-Anne. L'assemblée primaire du 25 juin 1941 se borna toutefois à prêter à la paroisse la grande salle du bâtiment communal, pour que s'y déroule le culte pendant une période renouvelable de trois ans. Encore y mit-elle la condition que l'aménagement cultuel de la salle fût financé par un prélèvement sur le fonds de la chapelle. Le 1^{er} avril 1945, l'assemblée primaire oppose un nouveau refus à la demande de participer aux frais de réfection de l'église paroissiale, qu'elle désigne pour la première fois sous l'appellation *séparatiste d'église de Collonges*. Elle estime que la Commune de Dorénaz, où habitent la majorité des paroissiens, dispose, avec la salle communale, d'un lieu de culte tout à fait satisfaisant. Elle veut bien cependant que *le fonds autonome de la chapelle* contribue au paiement des frais de réfection de l'église Sainte-Anne.

Le 28 septembre 1947, la bourgeoisie, présidée par le très catholique Jean Jordan *le Jeune*, accepta enfin de garantir un emprunt pour permettre la construction de l'église de Dorénaz. La bâtisse sera mise en chantier quelques semaines plus tard, pour être inaugurée en 1948. Elle sera, pendant quelque temps, une mine à chagrins, causés par les infiltrations d'eau résultant de sa conception en moellons. Mais il faut admirer sa superbe couverture en ardoise bleue de Dorénaz! On attendra encore sept ans pour que Dorénaz ait, de surcroît, son propre cimetière. L'unanimité était acquise depuis longtemps sur le principe, mais non sur le choix de l'emplacement et sur l'opportunité d'un subventionnement bourgeois. La proximité de la nappe phréatique s'opposant à la sépulture des morts près de l'église, comme cela se fait partout en pays catholique, on eût l'idée de les ensevelir à *Protorrent*, à peu près au milieu du village²¹⁵! Ils le seront finalement dans le remarquable site rocheux des *Meules*²¹⁶.

Ces aménagements modernes brisèrent les rapports religieux biséculaires entre les arrondissements nord (Collonges) et sud (Dorénaz, Allesse et Champex) de la Paroisse d'Outre-Rhône. Mais elles ne conduisirent pas à la constitution d'un rectorat distinct pour la Commune de Dorénaz, que certains fidèles appelaient de leurs vœux²¹⁷.

²¹⁵ Assemblées primaire et bourgeoise du 14 septembre 1952.

²¹⁶ Assemblée primaire du 19 avril 1953.

²¹⁷ La question de l'établissement d'un rectorat divisa profondément la population de Dorénaz au cours de la période clanique que nous décrivons au chapitre *Grand branle-bas dans le petit monde...* En dépit de l'engagement de l'évêché et de l'Abbaye dans la campagne, et des prestations d'accompagnement promises par la Commune de Collonges, qui intervint de manière ambiguë dans le débat, ce projet sera rejeté en une assemblée primaire, tenue le 16 septembre 1956... à la sortie de la grand-messe (10 heures 45)!

Allesse: terre de spiritualité?

Les hameaux montagnards d'Allesse et de Champex furent jadis des lieux propices à la méditation.

Pendant la Révolution française, des moines cisterciens de Soligny-la-Trappe (Département de l'Orne), couvent réformé par l'illustre abbé de Rancé, s'étaient réfugiés au monastère gruyérien de la Valsainte. A la recherche d'un nouvel asile, leur supérieur, dom Augustin de Lestrangé, jeta son dévolu sur un emplacement situé à un quart de lieue de la chapelle existant à Allesse dans un lieu sauvage. Cette chapelle d'Allesse est une énigme et n'avait en tout cas rien de commun avec la chapelle actuelle, construite initialement vers 1900 et réaménagée de fond en comble vers 1980. Quoiqu'il en soit, ce projet conventuel rupestre échoua, pour être concrétisé dans l'ombre, à Sembrancher, au lieu-dit *les Trappistes* où ces cisterciens fondèrent deux monastères éphémères, d'hommes et de femmes, qu'ils nommèrent *La Sainte Volonté de Dieu*.

Au tout début du XX^e siècle, la très honorable *Christian Science Church*²¹⁸ fit quelques adeptes à Champex d'Allesse, à partir de groupements préétablis en plusieurs endroits de la région²¹⁹. Carmen Gay Bioley est une montagnarde dotée d'une intelligence belle et supérieure. Elle est l'épouse d'Albert, la fille de Léon et de Bernadette, et la nièce de sœur Lucie, religieuse hospitalière qui œuvra notamment à Chambéry et Estavayer-le-Lac. Elle est aussi la petite-fille d'Henri Veuthey, décédé en 1966, figure charismatique locale de ce mouvement religieux parti d'Outre-Atlantique pour débarquer en Outre-Rhône. Carmen a bien connu cet aïeul maternel, autodidacte et exégète biblique, que les *autres* appelaient *l'évêque*, avec un profond respect. Elle parle volontiers de cet homme sec et de haute taille, bûcheron et scieur de son état, qui, après sa conversion, jeta ses pipes et cessa toute consommation d'alcool. Elle parle, avec la même émotion, de sa grand-maman, Eugénie, l'épouse paysanne d'Henri. Tous deux, en quête constante de spiritualité, s'étaient écartés de la foi traditionnelle, peut-être à cause de l'état d'abandon dans lequel certains desservants de l'Eglise romaine laissaient parfois leur hameau, alors reculé... mais aussi, dit-on, à cause d'une guérison insolite, ou de l'émolument trop lourd que l'évêché leur réclama pour prix de la dispense canonique de se marier entre cousins germains²²⁰. On imagine volontiers que cette taxe fut propre à faire naître dans l'âme riche de ces fidèles pauvres, des doutes assez voisins de ceux que *l'Affaire des indulgences* inspira aux paysans misérables de l'Allemagne du XVI^e siècle. Chrétienne fervente et sincère, Carmen parle enfin, avec peine, des déchirements soufferts par elle-même et par les autres petits issus peu ou prou de la mouvance *scientiste*. Confrontés à la croyance majoritaire, ils ne savaient plus à quel saint se vouer.

²¹⁸ Eglise de la *Science chrétienne*, fondée en 1879 à Boston par *May Baker Eddy*. Il faut se garder de la confondre avec l'*Eglise de Scientologie*. La *Science chrétienne* est une association religieuse fort respectable que le parlement français vient de refuser de placer sous surveillance et de classer au nombre des sectes prohibées.

²¹⁹ Notamment à Evionnaz.

²²⁰ Degré de parenté dans lequel le code civil suisse de 1912 ne verra plus aucun empêchement au mariage.



Eugénie Veuthey (à droite), l'épouse d'Henri, devant sa maison du *Sadion* de Champex, en compagnie de ses amies Justine Chabloz et Euphrosine Vial.



Henri Veuthey, bûcheron, autodidacte et exégète de l'Écriture sainte, dans sa scierie installée à *La Délèze*, sur le Torrent d'Allesse.



Thérèse Paccolat, née Veuthey en 1895, devant sa maison de *La Délèze* en 1930, avec ses trois aînés: Léo, Lévi et Lini; le cadet, Luc, est encore au mayen!

La présence, sur les hauts plateaux, de ce mouvement religieux centrifuge, donna lieu, à partir de 1923, à de rudes affrontements entre le desservant abbatial Joseph Gross (appelé familièrement *le petit Gros*) et le régent Bernard Rouiller, blanc-bec d'à peine dix-neuf ans, qui n'acceptait pas de contraindre les enfants à suivre le cours de catéchisme, quand leurs parents s'y étaient opposés par écrit. Ce maître récalcitrant fut finalement déplacé, pendant trois ans, à Finhaut, Ayent et Val d'Illiez. Mais les réclamations persistantes des parents de toute obéissance, et de l'administration communale unanime, furent assez fortes pour qu'il soit rappelé à Allesse dont il tiendra à nouveau la petite école, cette fois sans interruption, de 1930 jusqu'à sa suppression en 1959. En vertu d'un accord passé entre l'Etat et l'Eglise, les élèves dont les parents refusaient le catéchisme ordinaire seront désormais affectés à d'autres tâches, sur les bancs du fond, pendant les cours de religion donnés tantôt par le régent tantôt par le curé. Dans un rapport contemporain de clôture, l'inspecteur scolaire cantonal notera que, sur une quinzaine d'élèves de l'école d'Allesse, quatre professaient *une autre religion*.

Au début des années 1950, les bénédictins de l'Abbaye de Saint-Benoît à Corbières (Fribourg), venus s'installer au Bouveret, choisirent Champex d'Allesse comme lieu de villégiature pour certains de leurs moines, au nombre desquels se trouvait un enfant du pays, le père René Veuthey²²¹.

On n'omettra pas de rappeler que le hameau d'Allesse a donné naissance, en 1906, à *Sylvain Maquignaz*, rédacteur de la *Patrie valaisanne* et de la *Feuille d'Avis du Valais*, puis du *Courrier* de Genève. Ce journaliste d'opinion fut, pendant plusieurs décennies, le coryphée respectable du courant catholique-conservateur en Suisse romande et en Valais. Il finira ses jours à Sierre en 1979.

L'oncle Père Léon

Clovis Veuthey, de Jean-Pierre et d'Euphrosine Jordan, naquit en 1896 à Dorénaz. Il fut instituteur à Miéville, Allesse et Dorénaz, de 1914 à 1919, et accomplira même un remplacement au Collège Saint-Charles de Porrentruy. Entré en 1921 au noviciat d'un couvent bavarois de Cordeliers, il y deviendra le *Père Léon* et célébrera sa première messe dans sa bonne paroisse d'Outre-Rhône, le 16 août 1925. Le *Père Léon* était plus qu'un universitaire, auteur d'ouvrages innombrables et majeurs. C'était un chrétien lumineux et fraternel, *un homme surnaturel*, selon Maximilian Kolbe qui sera canonisé après avoir fait don de sa vie pour sauver celle d'un père de famille dans les ténèbres d'Auschwitz. Ce fut aussi un théologien original et libre. Ses supérieurs l'*exilèrent* à Bordeaux, de 1954 à 1965, par souci d'éviter des difficultés avec la Curie où régnait la théologie thomiste traditionnelle... et dominicaine. Dans un esprit d'humilité, comparable à celui de Fénelon, l'illustre *Cygne de Cambrai*, le *Père Léon* accepta, sans sourciller, d'y être affecté

²²¹ Le bâtiment de forme allongée subsiste près de la route qui conduit du *Sadion* (*Sadillon* dans *CN 1325*; du celtique *sade*, *lieu agréable*) à la station supérieure du téléphérique.

à des tâches pédagogiques inférieures, jusqu'à ce qu'il soit réhabilité et rappelé à Rome. Il y mourra en 1974. Un édit du Vicariat de Rome du 12 février 1999 a introduit sa cause de béatification²²².

Aux gens de son village, Clovis Veuthey laisse avant tout l'image du terrien qui venait fidèlement, chaque année, rendre visite à sa famille et séjourner longuement à *La Giète*, où il avait passé de belles semaines dans son enfance et son adolescence. La popularité de ce savant mystique et la fierté des villageois de le compter au nombre de leurs concitoyens, étaient telles que certains de ses neveux – dont Marcel Bioley, le fils d'Adolphe – l'appelaient avec émotion *l'oncle Père Léon!*

Son *Journal de noviciat* sera publié en 1999, à titre posthume, aux Editions Saint-Augustin. Voici quelques condensés de ce beau livre tout simple, empreint de sérénité et de nostalgie poétique.

Le Père Léon trouve une paix immense en se promenant le soir dans le jardin du monastère, où il est entouré par le ciel étoilé, alors que, dans son pays, les grandes montagnes obligent à lever bien haut la tête pour voir le ciel. Au cours de nuits semblables à celles des Alpes qui échancrent le ciel, il entend – loin de son pays, à des centaines de lieues des siens – des voix qui ne sont plus (p. 27). Une tempête nocturne lui rappelle son enfance et il pense au buis mouillé d'eau bénite, avec lequel on fait le signe de la croix sur le mort, lorsqu'au village on va faire sa dernière prière auprès du corps (p. 31). Le sommeil l'emporte dans les Alpes, au milieu des troupeaux paissant dans les pâturages et dans les rouges champs de rhododendrons et il se retrouve sur les montagnes où l'on jouit des divines magnificences de la création (pp. 32, 49). Il lui semble entendre comme l'écho d'une musique ravissante; mais c'est loin, si loin, comme s'il entendait la musique au fond de la vallée (p. 63). Un silence plein de mélancolie le fait rêver à sa patrie lointaine (p. 81). Puis il nous dit en confidence combien fut douloureuse la séparation des siens qui n'approuvaient pas un projet qu'ils ne pouvaient comprendre, et qui était celui de Dieu (p. 107).

Clovis Veuthey retrouve deux pages écrites avant son entrée au couvent (pp. 99-101):

... C'était un beau jour de printemps avec de douces senteurs de soleil, de terre réveillée, de violettes fraîchement écloses. Ma sœur lavait le linge au ruisseau qui coule derrière le village. Et moi je montais avec trois amis jusqu'aux rochers voisins... Entre deux rochers était un petit coin baigné de soleil, bien abrité contre la *brise* qui soufflait par-dessus nos têtes; quelques *hépatiques* montraient leurs pâles corolles. Nous avons enlevé la mauvaise herbe qui menaçait de les envahir et, dans les places libres, nous avons planté des violettes... Chaque fois que ma sœur revenait au ruisseau, nous allions voir grandir nos fleurs... J'ai toujours aimé les fleurs. Elles ont pris plus tard figure humaine, puis elles se sont fanées...

²²² Voir Michel Veuthey, *Un franciscain suisse à redécouvrir: le P. Léon Veuthey (1896-1974) – un savant cordelier du Bas-Valais*. cf. *Helvetica Franciscana*, Lucerne – 26 (1997), 1, pp. 80-102; du même auteur: *Léon Veuthey, Messager de l'amour*, Ed. Saint-Augustin, 2006.

J'entends encore les cris de joie que nous poussions en faisant la chasse aux écureuils. Et je vois encore nos courses à travers le bois et nos réunions sur un rocher solitaire et escarpé formant comme une île au milieu d'une mer d'arbustes...

Je me battis avec une cousine, je fus vaincu et, pour se moquer de moi, de grands camarades intervertirent nos noms; n'empêche que nous fûmes de bons amis. Et elle mourut ²²³.

La cornette des nonnes

Dorénaz, Allesse et Champex furent terres fertiles en vocations religieuses féminines. Ces villages donnèrent notamment à Notre Seigneur Jésus-Christ:

Emma Délez, de Philippe, *Sœur Cécile* de l'Institut Miramonte à Territet (1899-1987); *Eva Rouiller*, d'Alfred, *Soeur Christine* de la Congrégation des Sœurs de Saint-Maurice (1915-1991); *Andrée Bioley*, de Pierre Maurice, *Sœur Lucie* (1911-1973); *Agnès Veuthey*, de Jean Baptiste, *Sœur Adèle* (1925-2000) et *Agnès Jordan*, fille d'André, née en 1942, qui porte le nom de *Sœur Marielle* et est la Supérieure de la Congrégation missionnaire des *Oblates de Ste-Thérèse de l'Enfant-Jésus*.

La plupart de ces femmes consacrèrent leur vie à soulager la souffrance d'autrui. Par leur action modeste de chrétiennes humanistes, elles ont au moins mérité que leurs noms ne soient pas oubliés.

Arrêtons-nous un instant auprès de *Sœur Joséphine*, née *Célestine Marquis* à Dorénaz en 1878 et décédée en 1960 en France voisine. Elle était la fille de Joseph, carrier venu de Liddes (1849-1911), qui acquerra le droit de bourgeoisie de Dorénaz vers 1905, et de Mélanie Bioley (1844-1921), sympathique fumeuse de pipe, qui tint l'école d'Allesse de 1866 à 1869. Célestine sera directrice de l'Hôpital d'Annecy. Son sens de l'entraide et de la compassion fut si notable, qu'elle sera, en 1939, l'une des premières citoyennes à recevoir de la République française le titre éminent de *Chevalier de l'Ordre national de la Santé publique* ²²⁴, qui venait d'être créé et deviendra en 1963 *l'Ordre national du mérite*.

²²³ Nous nous devons de remercier particulièrement ici Michel Veuthey, d'Alfred, auteur d'une courte biographie suivant le *Journal de noviciat*, qui nous a fait l'amitié de relire le manuscrit de ce sous-chapitre.

²²⁴ Et non de la *Légion d'honneur* comme le *Nouvelliste valaisan* l'indiqua par inadvertance à l'époque.

Les géorgiques de l'école villageoise

Hilaire Gay parle de *l'influence sensible et heureuse* que la Renaissance aurait exercée dans les plaines du Valais²²⁵. Il est certes plausible que les notables germaniques de l'Etat des VII Dizains et de l'évêché, de même que leurs *collaborateurs* romands dans le pays en aval de la Morge de Conthey (*die Landschaft Nid dem Mors*), aient entrevu au XVI^e siècle les premières lumières venues d'Italie et de France. Mais il est certain que ces lumières ne rayonnèrent ni dans les villages valaisans de la plaine et des vallées, ni surtout dans le petit monde confiné qu'était le *Pays valaisan d'Outre-Rhône*! Après son rêve renaissant, Hilaire Gay revient vite au monde réel pour constater que le peuple des campagnes demeura dans une parfaite ignorance jusqu'en 1848, et que les fils de paysans n'avaient d'autre espoir que d'être distingués par un curé, assez perspicace pour déceler leurs aptitudes individuelles à mieux servir la société... ou l'Eglise. Lisons à ce sujet la prose de *Maurice Barman*, le futur chef du gouvernement radical, qui, aux dires de ses contemporains, maniait mieux le sécateur que la plume :

L'enseignement primaire était dans un état honteux de nullité; depuis des siècles le pouvoir séculier en avait abandonné le soin, nous ne dirons pas au clergé, qui comme corps n'intervint jamais, que nous sachions, dans la surveillance des écoles, mais à l'incurie des curés de village²²⁶.

Avec la levée des immunités ecclésiastiques, la réforme du régime scolaire fut la cause majeure des troubles sociaux et guerriers qui se produisirent en Valais de 1839 à 1844, à l'ère de la Régénération européenne²²⁷.

L'état des lieux de l'école valaisanne avant 1848

La première loi valaisanne sur l'instruction publique est un décret de la Diète, du 15 décembre 1828, qui tend à *établir des écoles élémentaires propres à former les enfants à la connaissance de la religion, à l'amour de la vertu et aux éléments des*

²²⁵ *Histoire du Vallais*, Genève, 1903, pp. 152-156 et 306.

²²⁶ *La contre-révolution en Valais*, Vevey, 1844, pp. 1 et 2.

²²⁷ Voir notamment sur cette question, Leopold Bortier, *L'Eglise, le clergé et l'Etat du Valais, 1839-1849*; traduction de G. Ghika, in *Annales valaisannes*, Saint-Maurice, Série 2, tome XII (1964), pp. 241-420.

sciences humaines qui peuvent être utiles dans les différentes circonstances de la vie. L'objectif, bien mince, était d'apprendre à tous la religion (*catéchisme, histoire sainte et morale*), la langue (*lecture, écriture, orthographe et principes de conversation*) et le calcul (*quatre premières règles de l'arithmétique, fractions et règle de trois*). Il faut dire que le législateur de 1828 régissait un pays à la nature parcimonieuse et sévère, éloigné de tout et comptant à peine 70 000 habitants démunis²²⁸. C'était déjà quelque chose que d'obliger les paroisses à ouvrir au moins une école élémentaire pour les garçons et de les inciter à offrir aux jeunes filles une école, doublée d'un enseignement ménager.

En 1841, un projet novateur échoua devant le peuple prévenu par la vive hostilité de l'Eglise. A peine la guerre civile de 1844 était-elle achevée que le Grand Conseil réactionnaire adopta la loi scolaire du 31 mai 1844. L'instruction primaire, qui se bornait à l'enseignement des matières énumérées dans le décret de 1828, devenait obligatoire, mais tout citoyen était libre de la procurer à ses enfants *par tout autre moyen que l'école publique*. Les écoles étaient placées sous l'administration générale du clergé, des conseils de commune et des commissions scolaires locales, et sous la haute surveillance d'un *Conseil d'éducation* nommé par le gouvernement et par l'évêque. Tout dépendait des fonds communaux disponibles et, subsidiairement, de la capacité contributive des parents. Aussi la loi de 1844 ne reçut-elle qu'une application localisée.

L'entrée, à petits pas, dans les temps modernes

A la suite de la dissolution du Sonderbund par les armes fédérales, le régime Barman adopta au galop, le 10 janvier 1848, une nouvelle Constitution cantonale qui proclamait *l'instruction publique obligatoire* et la plaçait *sous la surveillance de l'Etat, sans préjudice des attributions du clergé quant à l'instruction religieuse*. Une loi sur l'instruction publique du 31 mai 1849 abrogea celle de 1844. C'est ainsi que le Valais devait entrer dans les temps modernes. L'instruction primaire devint obligatoire sans réserve. Les deux sexes recevaient une instruction séparée, sauf si le petit nombre des élèves imposait la mixité. Les jeunes filles suivaient, en outre, des leçons particulières sur *les ouvrages du sexe et l'économie domestique*; ce fut l'origine des *écoles ménagères*, ainsi nommées en 1946, qui dureront jusqu'à la fin de la période que nous explorons.

Les frais de l'instruction primaire étaient à la charge des communes. Elles avaient le devoir d'ouvrir des écoles publiques dans des locaux mis à disposition par les bourgeoisies et de créer des fonds spéciaux alimentés notamment par un impôt d'affectation dont seuls étaient exemptés les *dissidents*, par quoi l'on entendait les élèves des *écoles protestantes* et des *écoles libres* du type de l'école laïque qui sera ouverte à Bagnes. En dépit de la gratuité légale, les objets nécessaires à l'école, et même le bois de chauffage, restèrent longtemps fournis par les parents à moins qu'ils ne fussent indigents.

²²⁸ A la même époque, la population de Dorénavant s'élevait à environ 240 habitants pour 360 à Collonges, 1250 à Saint-Maurice et 2500 à Sion.



Vers 1904-1905. L'école des *petioutes de Dorène*, conduite par Julie Rouiller, fille de Pierre Joseph et, partant, grand-tante de l'auteur (à gauche); au rang supérieur, les élèves des travaux manuels entourant leur maîtresse.



Vers 1904-1905. L'école de Théophile Balleys. Le président de la commission scolaire Jean Jordan pose une main tutélaire sur l'épaule de ce jeune régent qui vient de l'évincer de la présidence de commune. Alfred Bioley, né en 1894, est le premier à gauche du deuxième rang à compter du bas.



Vers 1906-1907. L'école mixte tenue par Julie Rouiller, la fille de Pierre Joseph.



Vers 1906-1907. L'école du *Bagnard* Louis Besse (?); Alfred Bioley, né en 1894, est le premier à droite du troisième rang, depuis le bas.

Les réformes de 1873 à 1962

A partir de 1873, il y aura une école spéciale pour les filles dans les localités dont le nombre des élèves dépassait cinquante. Les écoles dont le nombre d'élèves était supérieur à soixante devaient être dédoublées. La scolarité débutait à 7 ans et finissait à 15 ans, sans distinction entre les sexes. Les garçons acquéraient des notions élémentaires de toisé²²⁹ et d'agriculture et les filles apprenaient les travaux à l'aiguille. L'année scolaire était de six mois effectifs, à compter du 2 novembre. Les règles sur l'âge uniforme de la scolarité et sur sa durée annuelle demeurèrent souvent lettre morte dans les petites communes... surtout pour les filles²³⁰.

Les bourgeoisies fournissaient désormais le bois de chauffage et les locaux scolaires devaient être hauts, spacieux, bien éclairés et aérés. Ces locaux ne pouvaient servir de salle à boire ou à danser, précision apparemment obsolète mais qu'il s'imposait d'apporter vu la tentation que pouvait faire naître la pénurie de locaux publics. Cette interdiction fut maintenue, telle quelle, dans toutes les lois successives. Nous verrons quel sera le sort d'une décision prise par le Conseil de Dorénavant en violation de cette norme. La loi de 1962, toujours en vigueur dans son ensemble au moment où nous écrivons, rappelle fondamentalement cette vieille interdiction, dans la mesure où elle limite expressément la disponibilité des locaux des centres scolaires, aux manifestations culturelles (conférences, concerts, théâtre, expositions).

Dès 1907, l'année scolaire est, selon les communes, de six à dix mois, débutant entre le 15 septembre et le 2 novembre. On voit apparaître l'école enfantine facultative, dirigée par une institutrice. La possibilité est offerte aux filles de quitter la classe à 14 ans pour suivre des cours d'ouvrages à l'aiguille et d'économie domestique. La scolarité des garçons, qui échouaient à l'*examen d'émancipation* passé en fin de scolarité, était prolongée d'une année, à moins que leur déficience mentale ne fût établie. Les garçons libérés de l'école primaire fréquentaient un cours complémentaire, local ou intercommunal, jusqu'à 19 ans, s'ils n'allaient pas dans une école secondaire ou ne suivaient pas une formation professionnelle. Ce cours était de cent vingt heures en tout, à raison de trois heures par jour au plus; les communes étaient invitées à coopérer entre elles pour qu'il ne soit pas donné le soir, mais le jour, séparément de la scolarité ordinaire.

En 1946, la durée de la scolarité annuelle fut fixée à six mois au moins. Le canton institua une école ménagère, communale ou intercommunale, pour les filles âgées de 14 à 16 ans. A défaut d'école ménagère, celles-ci voyaient leur scolarité prolongée jusqu'à l'âge de 15 ans et suivaient un cours ménager unique entre 15 et 19 ans. Les cours complémentaires des garçons étaient maintenus jusqu'à 19 ans.

²²⁹ Calcul métrique.

²³⁰ Notre grand-maman, Eugénie Rouiller, née Saillen en 1875, dut ainsi quitter l'école à l'âge de douze ans; mais elle y avait tout appris, écrivant et parlant notamment un français châtié... à côté du patois.

Ce survol rapide de l'ancienne législation scolaire valaisanne montre qu'au fond, en dépit d'adaptations inéluctables aux nécessités de l'évolution sociale et économique, l'école populaire valaisanne resta, en substance, fondée sur les principes organiques établis en 1849. Puis ce fut la grande réforme de l'enseignement primaire du 4 juillet 1962, adoptée à l'initiative du Conseiller d'Etat Marcel Gross²³¹. Elle eut l'immense mérite de promouvoir l'égalité des chances entre les petits Valaisans, en réduisant les disparités d'enseignement entre les communes, voire entre les hameaux d'une même commune.

L'installation de l'école villageoise à Dorénaz et Allesse²³²

Y eut-il ou non, à Dorénaz ou Allesse, une véritable école rurale avant l'entrée en vigueur de la loi scolaire de 1849? C'est peu probable. Mais un enseignement privé y exista sans doute dans les familles, dispensé par des personnes aptes et dévouées, curés socialement actifs ou lettrés villageois. Les archives de Dorénaz montrent que la plupart des *tsardzayin*²³³, fonctionnaires des communes et des consortages, savaient écrire, qu'ils avaient même parfois du style et que rares étaient ceux qui signaient de leur seule *marque domestique*.

Ce n'est qu'après l'entrée en vigueur de la loi de 1849, que deux écoles primaires seront ouvertes, l'une à Dorénaz, l'autre à Allesse. Les premiers rapports de l'inspecteur scolaire cantonal indiquent que cette installation se heurta à la passivité des autorités locales et à l'exiguïté de leurs moyens. Les éleveurs et les laboureurs percevaient sans doute l'enjeu économique et social de l'instruction de leurs enfants; mais le profit individuel et communautaire, qu'elle était censée apporter, leur paraissait lointain. Ils avaient besoin de leurs enfants pour garder le gros et le petit bétail, traire les chèvres et participer aux travaux agricoles et ménagers²³⁴. Cela s'opposait à l'adoption par le canton d'une durée minimale raisonnable de la scolarité annuelle. D'un autre point de vue, la nécessité de gagner très tôt sa vie, et de contribuer à l'entretien des cadets, ne favorisait pas une élévation de l'âge limite de la scolarité obligatoire.

En dépit des règles posées par la législation de 1873, la durée de l'année scolaire dans les deux secteurs de la Commune de Dorénaz était encore, peu avant 1900, de cinq mois, débutant le 15 novembre pour s'achever le 15 avril. Ainsi,

²³¹ On ne s'étonnera pas que, pour éveiller au monde l'école valaisanne, il ait fallu, à un siècle de distance, deux magistrats *agaunois*. Maurice Barman et Marcel Gross firent en effet tous deux leur carrière à partir du district et de la ville de Saint-Maurice, foyer incontesté de l'école secondaire valaisanne. Au contraire de Barman, colonel laïque, Gross était un juriste conservateur, qui avait présidé le tribunal des districts de Martigny et Saint-Maurice. Nous l'avons connu personnellement comme un homme de progrès et un politicien fort accessible à la critique.

²³² Fonds d'archives du Département de l'instruction publique 4150-2, pour tout ce qui concerne les rapports d'inspecteurs et pour leurs rapports de clôture de 1854 à 1940 (avec lacunes).

²³³ Voir note 138.

²³⁴ Ce triste état de nécessité dura fort longtemps. Sur les plateaux d'Allesse et de Champex, où la pauvreté était à son comble, l'absentéisme scolaire demeura une constante; en fixant la date d'ouverture de l'école d'Allesse, le Conseil précisait, jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale, les sanctions pécuniaires (inapplicables) auxquelles s'exposaient les parents récalcitrants (p. ex. séance du 2 novembre 1929).

le 30 mai 1891, le Conseil *fixe le début de l'école au 15 novembre*, en engageant le régent Maurice Pochon, de Collonges, *pour le salaire de 400 francs l'an et une chambre selon entente avec lui*. Au hameau d'Allesse, la durée de l'année scolaire n'excéda jamais six mois, débutant le 1^{er} novembre pour s'achever le 1^{er} mai, et cela jusqu'à la suppression de cette école de montagne en 1959. Au village de Dorénaz, la durée de l'année scolaire fut portée plus tard à sept mois, débutant le 15 octobre pour s'achever le 15 mai. Les enfants entraient à l'école publique à l'âge de 7 ans, avec un avancement facultatif à l'âge de 6 ans. L'âge terminal *effectif* de la scolarité ordinaire des garçons s'éleva graduellement et lentement de 13 à 15 ans et celle des filles de 12 à 14 ans. Au milieu des années 1950, l'âge terminal *légal* de la scolarité ordinaire était encore distinct pour les garçons et pour les filles (15 et 14 ans).

A Dorénaz et Allesse, *les cours complémentaires ou de répétition* seront tout d'abord donnés par l'instituteur qui recevait ses anciens élèves pendant les heures de classe, mais deux heures d'affilée au plus. C'était *l'école du jour*. Avant 1900, l'école étant mixte à Dorénaz et Allesse, on avait donc, faute de moyens, des classes fréquentées simultanément, pendant une partie de l'année, par des élèves des deux sexes, dont les classes d'âge s'étendaient de 6 ou 7 ans à 19 ans! Il arrivait que le régent, *autorisé* à 17 ou 18 ans, fût moins âgé que certains de ses élèves. Les écoliers *complémentaires* s'asseyaient épisodiquement, sans motivation possible, sur des bancs qui leur étaient réservés au fond de la classe. Mais on eut aussi *l'école du soir*, appelée ainsi lorsque les cours complémentaires ou de répétition étaient dispensés en fin de journée. Ce dernier modèle était imposé par l'activité professionnelle que les jeunes gens accomplissaient dans la ferme ou l'entreprise familiale. Dans son rapport pour l'année 1890-1891, l'inspecteur scolaire dit, avec une belle éloquence sociale, ce qu'était l'école du soir, et d'ailleurs l'école ordinaire, sur le plateau d'Allesse. On lit entre les lignes la commisération de ce fonctionnaire pour une population qui vivait bien en dessous du seuil de pauvreté et dont l'école avait été de surcroît vandalisée par un maître indigne :

Après les absences réitérées et finalement la fuite du régent X., de S., l'école d'Allesse, forte de trente-deux élèves (?), *fait ce qu'elle peut* sous la baguette réparatrice de Pierre Maurice Luisier, de Bagnes. Les enfants *semblent moins doués et très pesants*. Ils ont souffert de la mauvaise tenue de leur ancien maître. La classe est d'ailleurs vétuste; *il n'y a point d'armoire et seulement un fourneau délabré et fumant*.

L'école du soir est particulièrement difficile: *Les enfants qui ont entre 14 et 18 ans, sont toute la journée aux carrières d'ardoises et arrivent à l'école fatigués. Ils sont si pauvres qu'on ne peut exiger des parents l'école du jour. Il faut aussi dire que le dimanche ils doivent encore faire deux heures de marche, depuis leur village éloigné, jusqu'à Collonges où ils vont à la messe*.

Cela ne nous ramène-t-il pas au *Journal de noviciat* de Clovis Veuthey, régent d'Allesse devenu théologien: *Un excès de travail manuel rend inapte aux occupations intellectuelles et spirituelles* (p. 93)?



1946. L'école des filles et celle des garçons, conduites par Gaby Borgeat et Sylvain Balleys. Au rang supérieur, la future institutrice Gisèle Marquis et les habiles marchands Guy Jordan, Raphy Saillen, Marcel Primaz et Emile Jordan ; au deuxième rang, Laurent Veuthey qui sera président.



1951-52. L'école de Sylvain Balleys; le subtil André Cerchierini, non encore scolarisé, s'est glissé à l'extrémité gauche du premier rang; Roland Saillen, qui, par sa maman Anna Rouiller, descend aussi en ligne directe du légendaire Pierre Joseph, héros de notre premier récit, perche au milieu du deuxième rang. Ces deux élèves exerceront des responsabilités importantes dans l'enseignement secondaire.



1954-1955. L'école d'Anny Jordan; vers le milieu du deuxième rang à partir du haut, Agnès Jordan, fille d'André, deviendra sœur Marielle, supérieure de la communauté des *Sœurs Oblates de Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus*. Cette communauté missionnaire est vouée à des actions humanitaires, telle la pédiatrie en République centrafricaine, exercées dans des conditions difficiles.



1963-1964. L'école de Bernard Rouiller; premier à gauche, tout en haut, l'artiste peintre et ami de la nature, Claude Seigle; troisième du deuxième rang à partir de la gauche, le Dr Pascal Larpin, cadre de la chimie bâloise.

L'école d'Allesse demeura mixte jusqu'à sa suppression en 1959, car son effectif dépassa rarement la quinzaine. Avant 1962, tous les enfants scolarisés de Dorénaz et d'Allesse étaient réunis, sans distinction d'âge, en trois classes (Allesse, Dorénaz garçons, Dorénaz filles). Chacune de ces trois classes était répartie en trois ou quatre divisions, selon l'âge ou les aptitudes, sous la conduite du même régent ou de la même institutrice, qui courait d'une division à l'autre pour prodiguer sa science, avec l'aide occasionnelle des élèves les plus avancés.

Le cours hebdomadaire d'instruction religieuse était dispensé soit par le régent ou l'institutrice, soit par le curé ou le desservant envoyé par l'Abbaye de Saint-Maurice. On s'y servait fidèlement du *Catéchisme à l'usage du diocèse de Sion*, livre ésotérique publié en 1941 *par ordre de M^{gr} D^r Victor Bieler, Evêque de Sion*. On y apprenait – par questions et réponses – les *Vérités à croire*, les *Commandements de Dieu et de l'Eglise*, les *Sacrements à recevoir* et bien sûr les *Prières*. Mais au fond, tout n'était pas si mal dans les questions-réponses de ce chef-d'œuvre pédagogique. L'une d'elles aurait dû nous guider plus souvent :

- Que faut-il éviter dans les conversations?
- Dans les conversations, il faut éviter de mal parler du prochain, et ne rien dire de contraire... à la vérité et à la décence.

Les bâtiments scolaires de Dorénaz et d'Allesse

Les cours de l'école de Dorénaz furent tout d'abord dispensés dans la première et superbe maison de commune²³⁵, construite vers 1850, qui porte aujourd'hui le n° 60 de la rue Principale. Ils le seront ensuite au premier étage de l'annexe mitoyenne et frontale qui défigurera cette bâtisse vers 1890 et porte aujourd'hui le n° 58 de cette même rue. Vers 1900, le nombre des élèves imposa, tout d'abord provisoirement, le dédoublement des classes, puis l'aménagement de trois classes: une école élémentaire mixte, qui sera supprimée en 1913, une école des grands garçons et une école des grandes filles. L'une, au moins, de ces classes dut être installée chez des particuliers. L'école délocalisée fit un jour place au dépôt postal et fut transférée dans *la maison de François Balley*, soit vraisemblablement dans la bâtisse en madriers de mélèzes qu'on voit en arrière-plan des photographies d'école de la *Belle Epoque*; cette maison, qui se trouvait immédiatement au sud-est de l'ancienne maison de commune, sera démolie à la fin du XX^e siècle.

Invité par le Département de l'instruction publique à mettre à son ordre du jour la construction d'un bâtiment d'école répondant aux nouvelles exigences légales, le Conseil répondit le 31 août 1912 qu'il *ne pouvait faire ce sacrifice en ce moment*. Ce n'est que cinq ans plus tard que la commune put déférer au vœu du canton; les finances bourgeoises s'étaient améliorées à la faveur d'une importante coupe

²³⁵ De nouveaux lavoirs publics communaux, ouvrant sur le carrefour, seront installés vers 1930 au rez-de-chaussée de cette annexe; ils seront supprimés dans le troisième quart du XX^e siècle.

de bois et l'on espérait beaucoup de la vente programmée des portions bourgeoises et de l'exploitation industrielle de la mine d'antracite de *La Méreune*. Le 5 octobre 1918, le Conseil décida la mise en chantier du collège actuel où les écoles de plaine s'installeront en automne 1921. Ce bâtiment, remarquable création de l'architecte Louis Gard, de Martigny, coûta 125 000 francs que la bourgeoisie paya sous réserve d'une subvention cantonale de 30 000 francs, versée pour les locaux scolaires à l'exclusion des locaux destinés à l'administration de la commune. L'acte de subventionnement de base définissait la grande salle du rez-de-chaussée comme un local d'école. Ce n'est pourtant guère qu'au milieu des années 1940 que cette salle accueillera les cours complémentaires ou de répétition, fréquentés aussi par les adolescents d'Allesse et de Champex, qui logeaient chez des proches ou des familiers pour regagner leurs hameaux en fin de semaine, comme le faisaient les filles de la montagne qui fréquentaient l'école ménagère de Vernayaz.

Hormis cette affectation épisodique, la grande salle du rez-de-chaussée du nouveau collège sera, en dérogation à l'acte de subventionnement, mise à la disposition de la commune, de la bourgeoisie, de la paroisse et des sociétés locales, pour la tenue des assemblées, pour des divertissements collectifs et même pour les services divins dans les circonstances évoquées dans notre chapitre paroissial. Le 23 février 1930, l'assemblée primaire et bourgeoise décida même, à une majorité de trois voix, de mettre la grande salle à la disposition des organisateurs de bal. Le 8 mars suivant, le Conseil exécuta cette décision de principe en y autorisant le bal de carnaval, ce qui violait en outre grossièrement l'interdiction légale, presque séculaire, de boire et de danser dans les salles de classe. Saisi d'une dénonciation faisant état du désordre et des saletés indescriptibles répandues sur le chemin des écoliers, le Département de l'instruction publique réprimanda tout d'abord l'administration communale qui maintint sa décision. Sans trop d'égard pour le principe de proportionnalité et pour la volonté des électeurs, il la menaça, ensuite, de suspension, voire de révocation. Elle s'inclina. Pendant la Deuxième Guerre mondiale, ce fut l'armée qui réquisitionna la salle litigieuse pour le logement de la troupe et aménagea au sous-sol des douches qui devinrent douches publiques après la fin du conflit.

Les cours de l'école d'Allesse furent longtemps dispensés chez l'habitant. Dès la fin du XIX^e siècle, ils le seront dans un bâtiment public construit en bois. L'emplacement de ce bâtiment semble avoir été celui du bâtiment scolaire de maçonnerie édifié à partir de 1917, pour un coût de 12 500 francs payés par la bourgeoisie, et ultérieurement agrandi et amélioré. La subvention cantonale de 3 125 francs ne sera versée que quatre ou cinq ans après l'achèvement des travaux. Encore y fallut-il de vigoureuses réclamations du Conseil municipal. Le 12 janvier 1924, celui-ci décida d'affecter les caves du nouveau bâtiment scolaire à la laiterie des hameaux d'Allesse et Champex et d'y installer deux *bassins pour rafraîchir le lait*. Aujourd'hui, l'école d'Allesse est une maison d'habitation.

L'école d'Allesse, dirigée par Antoine Rey, de Lens, avec des écoliers du soir et deux invités, vers 1919, devant l'ancienne maison d'école. La dernière élève en blanc à droite est Jeannette Veuthey, fille d'Ernest, née en 1910, qui épousera Paul Chabloz, lugeur d'une de nos photos (p. 273), et tiendra le Café-restaurant du Téléphérique, à Champex, à partir de 1960.



L'école mixte d'Allesse, tenue par le *Salvanin* Arthur Derivaz, vers 1929; le doyen Louis Veuthey et son épouse Adélaïde Vial sont déjà côte à côte, au milieu du deuxième rang!

Formation et statut des maîtres de l'école villageoise

Avant 1848, il n'existait pas de structure satisfaisante pour la formation des maîtres et maîtresses d'école. Ils ne suivaient qu'un bref *cours cantonal d'instruction* donné dans une *Ecole normale destinée à former des régents et des maîtresses* (loi de 1844). La loi révolutionnaire de 1849 mit sur pied un Conseil cantonal de l'instruction publique, un corps d'inspecteurs scolaires et des commissions scolaires communales; mais elle institua surtout une véritable Ecole normale gratuite dont les élèves s'engageaient à enseigner dans le canton pendant cinq ans, sous peine de devoir rembourser les frais d'écolage. Lorsque le nombre des titulaires du brevet de capacité délivré par cette école n'était pas suffisant, l'Etat délivrait des autorisations provisoires d'enseigner, qui permettaient de parer au plus pressé. Après 1873, les futurs maîtres suivront pendant deux années de huit mois chacune les cours de l'Ecole normale, accessibles aux adolescents de 15 ans au moins, ayant passé avec succès un examen d'admission. Au début du XX^e siècle, la durée de l'Ecole normale sera portée à trois années de dix mois chacune.

Les maîtres d'école étaient nommés et rémunérés par la commune, mais leur traitement était fixé par l'Etat avec l'accord de celle-ci. Sous l'empire des premières législations modernes, ils reçurent de la commune un traitement minimum, non imposable, qui s'élevait, en 1873, à un minimum de 50 francs *par mois d'école* s'ils étaient brevetés, ou de 40 francs s'ils n'étaient qu'autorisés. Quant aux institutrices, elles se contentaient d'un salaire minimum de 45 ou 35 francs dans l'un ou l'autre de ces cas. Ce salaire pouvait être réduit dans les communes ayant, comme Dorénavant, plus d'un enseignant par deux cents âmes. Les maîtres exerçant hors de leur domicile recevaient en outre *un logement et une toise de bois*. Les régents étaient exemptés du service militaire pendant les cours. Entre 1902 et la fin des années 1930, la rémunération des enseignants primaires passera d'un salaire minimum *annuel* de 300 et 345 francs à un salaire minimum *mensuel* de 180 et 200 francs. A ces montants s'ajoutaient diverses allocations et indemnités pour les cours complémentaires, l'école ménagère, l'enseignement hors du domicile ou le déplacement.

Le 14 septembre 1907, le Conseil de Dorénavant prit une décision d'intendance, qui donne une image de la considération dont jouissaient les premiers enseignants primaires du Valais :

Après avoir mis en soumission le logement du personnel enseignant, est admise celle de François Bioley conçue ainsi: Je déclare fournir une chambre, une cuisine avec ustensiles de ménage et un lit avec sommier, et matelas propre, pour instituteur ou institutrice pour le prix de 45 francs pour la saison.

La vocation à la belle profession d'enseignant n'était de toute façon guère stimulée par les disparités de statut entre hommes et femmes, régents de la montagne et de la plaine, enseignants des communes pauvres et des communes moins pauvres. Vers 1930 encore, les enseignants chefs de famille recevaient une allocation spéciale

de 40 francs par mois, à la condition qu'ils fussent affectés à une école d'au moins sept mois. Cette règle semblera discriminatoire, mais elle trouvait une sorte de justification dans le fait qu'en dessous de sept mois de scolarité, l'enseignant exerçait nécessairement une activité lucrative accessoire (paysan, commerçant, voyageur de commerce, bûcheron, etc.).

Régents et institutrices

Il convient de rendre hommage aux maîtres et maîtresses de l'école villageoise qui, en dépit d'une formation rudimentaire et d'un statut peu valorisant jusqu'au milieu des années 1950, parvinrent à donner à leurs élèves une instruction de base solide, et parfois de la curiosité et du sens critique. Ce dévouement est l'un des beaux produits du réflexe de solidarité acquis par tous les éléments de la population, sous l'ancien régime du communautarisme agraire lié à une économie de subsistance.

Parmi les maîtres ayant anciennement œuvré à l'école de Dorénaz, on mentionnera le *Collondzain* Maurice Pochon dont l'inspecteur cantonal note de façon pittoresque les hautes aptitudes, ainsi que Pierre-Maurice Moren, Antoine Terrettaz, Ferdinand Darbellay, Joseph Jordan, Théophile Balleys *le Jeune*, dit aussi Théophile *fils*, Louis Besse, Jean Brouchoud de Saint-Maurice (en 1919) et le *Saxonnain* Denis Oberson, qui tint l'école complémentaire dès la fin des années 1930.

Marie-Henriette Délarze, Lydie Darbellay, qui épousera Théophile *fils*, Delphine Luisier, Julie Rouiller, la fille de Pierre-Joseph, Delphine Saillen (en 1922) furent quelques-unes des bonnes maîtresses des temps anciens. Au début des années 1940, on eut, à Dorénaz, la remarquable et savante Gaby Cornut, qui vivait au village voisin de Vernayaz; elle y avait épousé un commerçant assez finaud pour être affublé du sobriquet métaphorique de *Quatre-sous*. On eut ensuite la dévouée Anny Jordan, d'Oscar, *Madame Anny*, qui sera l'éternelle maîtresse du village de plaine, de 1949 à l'âge de sa retraite en 1980. N'oublions pas enfin les régentes préposées à l'enseignement des *travaux manuels* (principalement la couture et le tricot), à l'instar de Thérèse Jordan, née Lattion, Sophie Rouiller, née Lugon, sa fille Henriette, et la robuste Emma Balleys (devenue ensuite Ecoffey) qui montait d'un pas alerte l'*Escalier* et la rude *Poya Damon* pour instruire l'écolière montagnarde de tout ce qui pouvait être utile dans la vie d'une femme de carrier, de mineur, de bûcheron, de berger ou de paysan! Au moment de la suppression de l'école d'Allesse, en 1959, l'enseignement des travaux manuels y était dispensé par Gisèle Marquis, fille de Jules, qui épousera le commerçant Emile Jordan. Des générations de femmes ont conservé ou conservent le souvenir impérissable de ces institutrices.

Un inspecteur cantonal écrit, spirituellement, que les maîtres *ne vieillissaient pas* à l'école d'Allesse. Ce devait être vrai, tant est grand le nombre des *Bagnards*, *Lensards*, *Lidderains* ou *Salvanins* qui laissèrent un peu de leur âme au-dessus de ces rochers perdus où ils s'ennuyaient ferme. Il y eut notamment Germain Lattion,



1875. Mélanie Bioley (1844-1921), institutrice d'Allesse de 1866 à 1869, en costume local au falbala, lors de son mariage avec Joseph Marquis, carrier venu de Liddes.



L'institutrice Denise Veuthey Lugon, grande dame de l'enseignement primaire, vers 1917.



La régente Mélanie Bioley devenue, au soir de sa vie, une impénitente fumeuse de pipe, vers 1915.

le premier de tous, Joseph Exquis, Maurice Décaillet, Auguste Oreiller, Louis Michaud, Angelin Perraudin, Joseph Rey, Etienne Claivaz, Pierre Maurice Luisier, Antoine Rey, Vital Lattion, Arthur Derivaz (1928-1930), et les natifs Mélanie Bioley, Clovis Veuthey (en 1917), Edmond Saillen (en 1927) et Bernard Rouiller (1921 [école complémentaire] – 1926, puis sans interruption à compter de 1930).

Denise Veuthey Lugon, Sylvain Balleys et Bernard Rouiller

Le portrait particulier que nous allons tracer de trois maîtres et maîtresse n'ôtera rien aux mérites des enseignants que nous avons mentionnés et de ceux et celles qu'on nous pardonnera non pas d'avoir oubliés, mais d'avoir inévitablement omis de citer.

Denise Veuthey, fille de César Lugon, naquit à Vernayaz en 1892. Elle épousa, en 1920, l'agriculteur Joseph Veuthey, fils du légendaire secrétaire et teneur de cadastre Jean-Pierre, né en 1855, qui fut une sorte de *père Joseph* de l'histoire locale. Elle s'établit à Dorénaz, le village de son mari, où elle résida jusqu'à la fin de ses jours. Elle y enseigna dans les années 1920, puis de 1931 à 1944. Son époux, qui avait émigré plusieurs années aux Etats-Unis d'Amérique, fut emporté par la tuberculose en 1932, à l'âge de quarante et un ans. Denise assuma dès lors seule la charge d'élever et éduquer leurs cinq garçons, dont l'aîné n'avait qu'onze ans. Victor deviendra entrepreneur à Genève; Marc sera, à compter de la fin de 1961, président de la commune pendant quinze ans; Roger, menuisier et excellent clarinettiste, mourra prématurément. Ce sont Gaston, arboriculteur spécialisé et fin politique, devenu secrétaire communal comme son grand-père, et Armand, un homme de la terre comme on les aimait, qui reprendront ensemble le train de campagne familial que cette Mère Courage sauva au travers des années de crise et de guerre de 1930 à 1945. Tous étaient dans leur adolescence et leur jeunesse, de rudes gaillards, que Denise eut sans doute parfois de la peine à tenir; mais ils l'aimaient et la respectaient et tous l'épaulèrent dès qu'ils furent en âge de le faire! Denise Veuthey Lugon aura été une institutrice de très haut niveau, soudée à sa communauté villageoise. Dans son rapport de clôture de 1936-1937, l'inspecteur cantonal décrit ainsi l'école de vingt-huit filles dont cette grande dame a la responsabilité: *Excellente école, l'une des meilleures du district; félicitations à Madame l'institutrice.*



Sylvain Balleys et Bernard Rouiller en 1924. Ces deux jeunes gens, nés au début du XX^e siècle, consacreront toute leur vie active à l'instruction de la population de Dorénaz et Allesse.

Notre pensée s'orientera ensuite vers les deux régents qui, nés à Dorénaz où ils firent toute leur carrière, furent des figures marquantes de la vie locale, à partir de 1920 et pendant près d'un demi-siècle.

Sylvain Balleys, né en 1902, perdit dans sa prime enfance son père Camille. Agé d'à peine 19 ans, il fut nommé receveur communal et gérant, pour Dorénaz, de la *Société coopérative de consommation La Ruche*. Il sera, de 1921 à 1962, le régent de Dorénaz et l'excellence des maîtres. Homme intelligent et raffiné, il savait élever la conscience de ses élèves pour qu'elle s'ouvrît aux horizons les plus lointains, sans perdre de vue les repères que leur offrait la vie communautaire villageoise. Nous lui devons personnellement beaucoup.

Durant la bonne saison des années 1920-1930, ce polyglotte s'exilait pour travailler dans l'hôtellerie, à Caux, au Mont-Pèlerin, à Lugano ou à Andermatt. Il y arrondissait son modeste salaire de maître d'école, officiant en qualité de réceptionniste, de comptable, de secrétaire... voire de sous-directeur temporaire! Il fonda et dirigea la société de chant *La Cécilia* qui cultive son souvenir.

Sylvain avait épousé une fille de Théophile Balleys *le Jeune*, Marthe, qui enseigna aussi à Dorénaz pendant cinq ans.

Bernard Rouiller, le dernier régent d'Allesse, né en 1904, était le fils d'Augustin, le tonnelier. Après l'école du soir, donnée dès 1921 à des élèves parfois ses aînés, il tint la petite école du hameau de 1923 à 1959, sous réserve d'une brève interruption à la fin des années 1920. Ses écolières et écoliers l'aimaient beaucoup: nombre d'entre eux, devenus âgés, essayaient une larme en relatant l'arrivée de ce marcheur impénitent, débouchant de la *Poya Damon* à grandes enjambées pour se rendre à son école, chaussé parfois de crampons et toujours armé d'une canne en bois de châtaignier. Il ne passait la nuit en montagne que si le ciel était à *l'ouragan de cramine*, car une maigre indemnité de déplacement n'était pas rien pour la famille d'un régent à six mois, consacrant le reste de l'année au petit commerce et à l'agriculture. Après la suppression de l'école d'Allesse, Bernard terminera sa vie pédagogique dans son village de plaine avec la classe mixte des petits et moyens, puis celle des grands garçons.

Ses concitoyens l'appelèrent à présider leur commune, à deux époques, difficiles pour des raisons différentes: du début à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, où son comportement et ses opinions lui valurent d'être fiché *sul libro nero* de l'ambassade fasciste et, vingt ans plus tard, pour lancer la transition politique d'un régime clanique suranné au régime plus paisible des partis nationaux. Il administrera le remaniement parcellaire de 1964 et sera l'un des fondateurs de la *Caisse Raiffeisen*. Fin musicien dans sa jeunesse, il fut, pendant des décennies et, jusqu'à son décès en 1984, le président d'honneur de la Société de musique *La Villageoise* aujourd'hui centenaire.

Des maîtres de légende

C'est avec le scepticisme des agnostiques précoces que nous écoutions, adolescent, le récit des tortures pratiquées par des régents fort anciens.

Eût-il échappé aux foudres de l'inspecteur scolaire ce Louis Besse, de Bagnes (*le Bagnard*), qui, dans les années 1900, n'aurait rien trouvé de mieux, pour mater les cancre, que de les forcer à s'agenouiller sur des bûches de mélèze fraîchement fendues, à s'esquinter en portant de gros dictionnaires à bout de bras ou à rester debout sur un pied pendant un temps déterminé sous peine de recommencer? C'est à ce prétendu *tyran alpestre* que l'impertinent Joseph Délez, le fils du *paysan riche* Philippe, décocha un jour en pleine poire:

– *Li Bagnâ dion qe chon piu malein q'i jâtre; mèn qan ya de tsenayai,
che muje qè de lâne!*

*(Les Bagnards disent qu'ils sont plus intelligents que les autres,
mais quand ils voient du brouillard, ils croient que c'est de la laine!)*²³⁶

Inutile de dire que cet élève, le plus petit et, partant, le plus spirituel des écoliers de treize ans, ne reçut plus jamais la traditionnelle *châtaine*, sec coup de règle donné sur le bout des doigts réunis en faisceau!

Mais il est vrai qu'à la charnière des XIX^e et XX^e siècles, l'école d'Allesse fut confiée à des maîtres pour le moins pittoresques, oubliés qu'ils étaient sur leur promontoire rocheux. L'un d'eux, un aventurier, y montait quand il pouvait; il finit par délaisser le site et disparaître à jamais en laissant tout en plan au beau milieu d'une année scolaire. Un autre fit un méchant procès à la commune à cause du mauvais état des lieux, qu'il abandonna subrepticement après les avoir vandalisés. Un troisième se défendra auprès du département cantonal contre l'accusation publique d'être un *pilier de pintes*. Il expliquera énergiquement qu'il ne savait même pas s'il y avait deux ou trois bistrots à Allesse et que, s'il entraît chaque matin dans celui qui avoisinait l'école, c'était seulement pour y chercher son lait. Le seul vin qu'il buvait était celui que lui servait *la commerçante de la plaine*, apitoyée de le voir arriver, éreinté, au bas de la *Poya Damon* et de l'*Escalier*.

Au fond, le premier siècle de l'école rurale du Valais a été à peu près ce qu'il fut partout... même dans les cantons protestants, plus éclairés en ces temps-là²³⁷. Ceux qui en doutent liront avec profit notre écrivain national, le pasteur Albert Bitzjus, plus connu sous le pseudonyme de *Jeremias Gotthelf*²³⁸.

²³⁶ Pour saisir la finesse de cette *picaude* traduite librement, il faut savoir qu'en patois de Bagnes le brouillard se disait *lâne*, alors qu'en patois de Dorénavant ce n'était que le *tsenayai*.

²³⁷ Voir, pour la suite, *Josef Guntern, L'école valaisanne au XXe siècle, cahiers de Vallesia*, 15.

²³⁸ *Heur et malheur d'un maître d'école (Leiden und Freuden eines Schulmeisters)*, 1838-1839.

Les rapports de l'inspection scolaire cantonale d'autrefois²³⁹

Les rapports que nous allons résumer commencent en 1854 et s'arrêtent en 1917. Ils couvrent la période la plus pittoresque de l'épopée scolaire villageoise. Parvenir jusqu'à chacun de ces documents ne fut pas une sinécure, malgré l'assistance que le dévoué personnel des Archives cantonales nous prodigua.

En 1854, l'inspecteur visite l'école mixte de Dorénaz, tenue par Jean-Louis Marenay, de Liddes, qui a la charge de trente-neuf élèves, dont vingt-six garçons, astreints à cinq mois d'école. Il note que le local est en soi convenable mais que l'administration ne paraît guère se préoccuper du bien-être des enfants et de leur maître. Il regrette surtout que le maître, qui n'est ni breveté ni autorisé, ne sache pas la grammaire qu'il est censé apprendre à ses élèves. Il rappelle que le département a invité la commune à créer une école séparée pour les filles. L'inspecteur monte ensuite à Allesse. L'école, également mixte, y est tenue par Germain Lattion, de Liddes, qui n'a pas suivi l'école normale mais est au bénéfice d'une autorisation provisoire. Il a sous sa houlette vingt élèves dont onze filles. La propreté est médiocre, le local (une chambre de ménage) suffit tout juste pour le nombre d'élèves. Les livres et le matériel manquent, car les parents ne peuvent les payer. L'inspecteur note qu'il est impératif que le régent fréquente l'École normale et que la commune fournisse les livres, au moins aux enfants nécessiteux. Pouvait-il savoir, ce fonctionnaire, envoyé par Sion pour faire respecter la loi, que la commune était à ce point démunie que, trente-cinq ans plus tard encore, le Conseil devra *autoriser son président à contracter un emprunt de 600 francs pour acompte à donner à MM. les instituteurs*²⁴⁰ ?

A la fin d'octobre 1866, l'inspecteur visite l'école mixte de Dorénaz où le natif Joseph Jordan, autorisé pour cinq ans à partir de 1864 et *assez capable*, a la responsabilité de quarante écoliers dont vingt-huit garçons. Il constate que ces écoliers sont *alertes, intelligents, propres et soumis*. Jordan reçoit un salaire annuel de 145 francs. L'inspecteur grimpe à Allesse pour voir l'école mixte dirigée par Mélanie Bioley, de Dorénaz, dont la conduite est bonne et qui remplit consciencieusement sa fonction. Il relève que la salle est blanchie et que cette petite école de treize garçons et sept filles va bien. L'institutrice, dont le salaire annuel est de 115 francs, stimule sa troupe par un système de *places* hebdomadaire²⁴¹.

L'année suivante, l'inspecteur revient à Dorénaz où il trouve une école de trente-sept élèves, dont dix-neuf garçons, en main de Ferdinand Darbellay, de Liddes, breveté depuis 1853 et recevant un salaire annuel de 160 francs. Plein de préjugés négatifs avant son entrée en classe, l'inspecteur dit sa satisfaction devant une école très bien tenue sous tous les angles (*ordre, application, propreté, soumission*). Tout va

²³⁹ Fonds d'archives 4150-2 du Département de l'instruction publique.

²⁴⁰ Décision du 23 avril 1889.

²⁴¹ C'est-à-dire que les enfants les plus forts étaient placés aux premiers bancs et les cancras au fond; elle les déplaçait chaque semaine selon leurs résultats. C'était une sorte de pilori scolaire.

bien et Darbellay est irréprochable, *tout à ses devoirs*. L'inspecteur poursuit sa tournée vers Allesse où il retrouve Mélanie Bioley qui s'occupe de dix-neuf élèves. Elle les stimule désormais par un système de bons points qu'elle distribue tous les quinze jours. C'est une école satisfaisante pour la localité. Cela dit, le local est trop humide et mal éclairé, mais la commune s'est engagée à en changer.

Parlant des écoliers du soir, nous avons évoqué l'état déplorable de l'école d'Allesse en 1890-1891. Le rapport sur l'état de l'école de Dorénaz pendant la même année est, en revanche, radieux. Maurice Pochon, de Collonges, a fait de sa classe mixte de cinquante-six élèves un petit monde *très éveillé qui répond vite*. Il ne gagne quand même que 400 francs par an, le bois en plus. Ce *Collondzain* n'était pas le premier venu. L'année précédente, il avait obtenu que l'inspecteur donne, de la même classe, l'appréciation télégraphique suivante :

Bon état. Enfants très intelligents et vifs, en un mot l'opposé de ceux de Collonges. Etonné de leurs réponses vives et faciles aux problèmes de calcul mental. Si le zèle du régent ne se ralentit pas, l'école de Dorénaz sera avec honneur l'une des mieux notées du district.

Cinq ans plus tard, l'inspecteur vient faire le bilan de l'année scolaire 1895-1896 dans les trois classes de Dorénaz et d'Allesse. L'école des garçons de Dorénaz est tenue par Vital Darbellay, de Liddes, qui instruit trente-deux garçons, pour un traitement annuel de 400 francs, plus le bois et le logement. Malgré son zèle, les élèves ne progressent pas, ce qui est mis au compte de l'insouciance des parents. L'école des filles est conduite par Clothilde Débonnaire, de Saint-Maurice, dont le traitement est de 340 francs par an. Elle a sous sa houlette trente-deux filles *très intelligentes*. L'inspecteur rend ensuite visite à l'école d'Allesse, *qui se remonte un peu et y parviendra si le régent ne change pas tout le temps*. La classe de quinze enfants souffre aussi de l'absentéisme; elle est dirigée par Joseph Rey, qui reçoit, pour cinq mois de travail, un salaire annuel de 300 francs, plus le bois et le logement. Ce régent, venu de Lens, devait être un brave homme, à l'écoute de ses frères montagnards: il convainquit l'inspecteur de noter que les élèves de Champex avaient bien *des difficultés à venir en classe pendant les grandes neiges et quand soufflent les ouragans fréquents sur ce versant!* Relevons que, jusque vers 1940, les adultes de Champex se relayaient, par temps de gros enneigement, pour ouvrir, matin et soir, le chemin des écoliers; ces hommes descendaient et remontaient le sentier jusqu'à ce que la trace soit suffisante pour les petits qu'ils accompagnaient ensuite vers l'école ou vers leur maison.

Encore dix ans et ce sera Louis Michaud, de Bagnes, que l'inspecteur contrôlera à Allesse. L'école compte seize garçons et treize filles *qui sont propres et font des progrès réjouissants* dans une salle de 12,5 m², désormais propriété communale. Le régent, qui est là depuis plus de cinq ans, gagne 345 francs par an, plus le bois et le logement. A Dorénaz, Julie Rouiller, la fille de Pierre Joseph, instruit les petits (vingt-six garçons et vingt et une filles); elle est *dévouée*. La salle, qui n'est pas propriété de la commune, est trop exigüe. Delphine Luisier, de Bagnes, enseigne

à vingt-neuf grandes filles. Théophile Balleys *le Jeune* dirige les grands garçons, qui *marchent d'un pas ferme et généreux* sous la houlette de ce régent de vingt-deux ans, qui sera capitaine au militaire. Au rapport de 1900-1901, ce futur géomètre avait une classe très forte en calcul et particulièrement bien tenue. L'école parallèle de sa future femme, Lydie Darbellay, de Collonges, avait une *bonne marche*.

Terminons par le rapport de 1916-1917. Il n'y a rien à signaler dans les classes de filles et de garçons de Dorénaz (soixante-trois élèves en tout), conduites par Jules Coquoz, de Salvan, et Léonie Besse, de Sarreyer. Mais l'école d'Allesse est maintenant tenue par Clovis Veuthey, de Dorénaz, qui entrera dans les ordres quatre ans plus tard et deviendra un éminent théologien. La nouvelle salle de classe est *belle. L'école est bien dirigée. Les progrès des élèves sont fort réjouissants et cet instituteur mériterait un brevet*. Clovis Veuthey, qui fut toujours de santé délicate, n'avait en effet pu suivre qu'un an et demi d'École normale, ce qui permit de l'affecter, âgé d'à peine dix-sept ans, à l'enseignement des cours complémentaires. Ce fut du reste, et pour les mêmes raisons, le cas de son successeur indirect Bernard Rouiller, le dernier régent d'Allesse. Né en 1904, celui-ci enseigna, dès 1921, à des élèves du soir plus âgés que lui, tel Bernard Maquignaz, né en 1903; il ne recevra son brevet d'instituteur qu'en 1929, à l'âge de 25 ans, alors qu'il enseignait depuis huit ans et avait obtenu, dans l'intervalle, le diplôme de *maître sténographe* de la fameuse école Duployé... alors parisienne!

La grève scolaire d'Allesse en 1959

En 1958, les montagnards d'Allesse et de Champex avaient salué la mise en service du téléphérique qui les reliera désormais à Dorénaz, mettant un terme à leur isolement. Leur enthousiasme fut rafraîchi brutalement par la décision cantonale de supprimer leur école séculaire, à compter du 1^{er} octobre 1959. Ils ne s'y attendaient pas, bien que cela s'imposât, non seulement pour rationaliser l'enseignement et en réduire les coûts, mais surtout pour donner aux enfants de la montagne des chances égales à celles des enfants de la plaine.

A l'instar de la plupart des contestations entre administration et administrés, le conflit social, auquel donna lieu ce changement structurel, naquit d'un manque de doigté, d'information et de transparence de la part des autorités cantonales et communales. La plupart des parents concernés usèrent tout d'abord de leur droit constitutionnel de pétition pour demander, notamment les 19 septembre et 8 octobre 1959, que le Conseil municipal ou le gouvernement cantonal rapportât cette mesure. Ces démarches étant demeurées vaines, ils s'engagèrent dans une grève scolaire désespérée, refusant d'envoyer leurs enfants dans leurs nouvelles classes. Le mouvement eut un retentissement médiatique considérable... jusqu'en Allemagne fédérale. Mais il s'arrêta au bout de quatre mois et les parents grévistes finirent par s'adapter.



Vers 1946. Après l'école, la gouille! L'étang saisonnier des Crottes est aujourd'hui comblé par des dépôts de matériaux. Peuplé de couleuvres et de batraciens, il baignait le pied des rochers du Cougnion, devenus un terrain d'escalade.

Du petit Joseph à Gaston le gaucho ²⁴²

Nous avons déjà évoqué l'obscurité de la colonisation du *Pays valaisan d'Outre-Rhône*. Il est simplement plausible que les premiers colons de Dorénaz, Allesse et Champex soient venus d'autres vallées, encore plus déshéritées, du nord-ouest de l'arc alpin (Dauphiné, Savoie, val d'Aoste), ou de terres avec lesquelles, en dépit de l'éloignement géographique, des liens ruraux étroits avaient été tissés (Tarentaise, val d'Abondance). Tel fut sans doute le cas des familles les plus anciennes dont le patronyme désigne l'origine ou l'emploi : les *Lombard* venus des piedmonts transalpins, les bergers *Paccolat*, et les *Rouiller* qui n'auraient été rien d'autre que des agents, prudemment cachés dans ce pays-forteresse, pour aller percevoir dans la région le droit féodal savoyard du *rouil*, qui frappait le rouissage du chanvre. Tel fut aussi le cas des familles arrivées entre les XVII^e et XVIII^e siècles : les *Bioley*²⁴³ (de *biole*, le bouleau ; bûcherons venus en Outre-Rhône après une étape dans le gouvernement de Monthey), et les *Saillen*, qui auraient été des agents locaux chargés de veiller à l'approvisionnement en *sel* ou à la taxation de cette denrée conservatrice²⁴⁴. Tel fut enfin le cas des derniers immigrants reçus comme communiens avant la Révolution française, les forestiers *Dubois* et *Jordan*.

La perméabilité à l'immigration

On constate, sur les photos d'écoles du début du XX^e siècle, une apparente uniformité physique de la population, qu'on est tenté de mettre au compte de l'enclavement millénaire d'*Outre-Rhône*, riche d'une perspective redoutable de consanguinité. L'impression est trompeuse. En dépit de son cloisonnement, ce pays fut de tout temps perméable à l'immigration, ce que démontrent les lettres de communage et de consortage délivrées au XVIII^e siècle. De surcroît, l'exogamie y

²⁴² Fonds d'archives du Département de l'intérieur, *contentieux*, 3040, A 42, 154, 1-29.

²⁴³ Dont nous orthographions toujours ainsi le patronyme parce que c'en est l'orthographe primitive qu'utilisaient encore nos grands-parents Auguste et Joséphine (dits *du Châ*), et leurs enfants Agnès, Alfred, Clovis et Rémy.

²⁴⁴ Les hypothèses sur l'origine des patronymes *Rouiller* et *Saillen* ne sont pas plus fantaisistes que leurs armoiries, dont les pièces maîtresses sont une *roue* pour les premiers et un *bouc en saillie* pour les seconds ! Ces armoiries sont naturellement tardives, car nos ancêtres, qui avaient d'ailleurs autre chose à faire, n'avaient pas même le droit de se doter d'un blason.

régnait systématiquement, dès le début du XIX^e siècle, lorsque les activités minières eurent conduit les gens d'ici à se mêler à d'autres montagnards, venus chez eux pour y exercer ces activités ou rencontrés dans d'autres vallées, où eux-mêmes se rendaient pour travailler dans les carrières et les mines.

A la fin de la période que nous explorons, la population de Dorénaz, Allesse et Champex était donc le produit d'un mélange constant entre anciens *Diablerains* et *Ayentôts*, *Bagnards*, *Bedjuis*, *Lidderains*, *Nendards*, *Orsèrains*, *Salvanins*, *Savoyards*, *Trabetzets* et *Valdotains*. Eu égard à la similitude des traditions et conditions de vie, à l'identité confessionnelle et à la parenté fort étroite entre leurs idiomes et le parler local, l'intégration de tous ces montagnards voisins ne posait aucun problème. Seuls les *Valdilliens*, aux terres riches, bien arrosées et ouvertes sur le monde, se prêtèrent rarement à de telles mésalliances.

On vit donc les vieilles familles de Dorénaz accueillir en communiens ou bourgeois les *Balleys*, *Chabloz*, *Délez*, *Dorsaz*, *Gay*, *Jordan*, *Maquignaz*, *Pellaz* (ou *Pellat*), *Revaz*, *Veuthey*, *Vial* et, en plus, les *Balduchelli*, *Cerchierini*, *Huber*, *Premaz* (ou *Primaz*), *Zeiser*, tout ce monde n'hésitant pas à s'allier aux *Besse*, *Bruchez*, *Carron*, *Contard*, *Crettenand*, *Darbellay*, *Duc*, *Ducimetière*, *Gillioz*, *Lambiel*, *Larzey*, *Lathion*, *Lattion*, *Lovey*, *Monnet*, *Praplan*, *Rappaz*, *Richard*, *Rossier*, *Voutaz*, etc. Le cercle restait étroit, car, si la famille *Devillaz* était originaire de Hohtenn dans le district de Rarogne occidental, elle ne s'était installée que brièvement là-haut, venant de Vallorcine dans la proche vallée de l'Eau Noire.

L'émigration

Elle fut saisonnière, de toute ancienneté. Il y avait encore, de 1850 à 1920, une émigration agraire estivale. A l'instar des bergers et bouviers valdotains et bergamasques qui, dès avant 1900, viendront, de l'Inalpe à la désalpe, travailler dans les montagnes suisses, de jeunes éleveurs de Dorénaz partaient, à la fin du printemps, *faire les estives* dans la Tarentaise pour en revenir l'automne. Ces saisonniers remontaient la rive droite du Trient, passaient les Montets, descendaient à Saint-Gervais par les Houches, et parvenaient après un périple de deux ou trois jours dans l'alpage qui les attendait au-dessus de Bonneval (prononcé *Bounavâille!*). On se souvient encore des récits publics du *petit* Joseph Délez, de Philippe, qui, les soirs de 1950-1960, exagérait sensiblement, sur la place du village, les périls qu'il avait affrontés en franchissant, à l'aller et au retour, le col du Bonhomme (prononcé le *Boboume!*), et les sévices que les amodiataires savoyards lui auraient fait subir.

Mais l'émigration devint très tôt durable.

Jusqu'après la Deuxième Guerre mondiale, les enfants étaient la vraie richesse de la plupart des villageois du Valais. Les photos des écoles anciennes de Dorénaz montrent un rapport extrême, inconcevable dans l'Europe d'aujourd'hui, entre la population enfantine et la population globale. Au tout début du XX^e siècle, on comptait en moyenne plus de 80 enfants en âge de scolarité (de 7 à 14 ou 15 ans)

1923. Joséphine Lissi, née Saillen
en 1882, dans ses atours
mondains... et madrilènes.



Au centre, le petit et rusé Joseph Délez,
aux estives dans la Tarentaise, vers 1920.



Gédéon Paccolat père dans
le Michigan, vers 1918.

322. 28-5527

Dorigny, le 23 avril 1906

Le sousigné Pacolat Basile de Dorigny
 et y demeurant déclare par la présente autoriser
 son fils Albert né en juin 1876 à émigrer
 aux Etats-Unis & Am. Nord.
 Ainsi fait à Dorigny (Valais) le vingt-trois
 avril mil neuf cent six.
 Pacolat Basile

Voilà pour la légalisation par la présente signature de
 Pacolat Basile à Dorigny le jour 23 avril 1906 en
 ma présence

Ch. Pully *pro*



Please return French Doc#
 Albert B. Pacolat
 R.F. 1, Box 70
 Wheaton, Ill.
 328-28-6

Autorisation paternelle et
 recommandation communale,
 que l'émigré Albert Pacolat
 conserva durant toute sa vie
 américaine. Elles lui permirent
 de revenir au pays après soixante
 ans d'absence et de silence.

Dorénaz, le 3 Mai

Certificat

COMMUNE
 DE
DORENAZ

Le Comité Communal de Dorigny (Valais, Suisse)
 a l'honneur de certifier que le nommé
 Pacolat Albert né le 23-juin-1876 fils
 de Basile de Dorigny, est un jeune homme
 intelligent, sérieux et digne de confiance, et
 conséquemment nous nous faisons un devoir
 de le recommander par la présente et qu'il
 pourra offrir son service.

Ainsi fait à Dorigny, le 3 Mai 1906.
 Pour le Comité Communal



Ch. Pully *pro*

sur à peine 380 habitants du village de plaine. Chaque paysan avait manifestement plus d'enfants à table que de têtes de bétail à la crèche! A cela s'ajoutait l'absence de débouché régional pour les quelques jeunes gens qui acquéraient une formation professionnelle. L'émigration durable fut donc une perspective constante pour la jeunesse de Dorénaz. Deux photos d'écoles, du début des années 1950, montrent qu'encore à cette époque, moins de vingt pour cent des filles scolarisées resteront dans leur village natal; ce sera le cas d'à peine plus d'un tiers des garçons.

On partit beaucoup pour les agglomérations lémaniques. Les jeunes filles allaient *en place* à Genève ou Lausanne comme bonnes ou serveuses et, au mieux, pour y faire un apprentissage, le tout sous la protection des familles villageoises qui les avaient précédées. Les garçons s'en allaient à Genève où, à partir des années 1880, ils devinrent, de plus en plus souvent, gendarmes ou douaniers. N'oublions pas une réussite particulière dans la fidélité: celle de Jules Balleys, né en 1899, qui fut, de 1929 à 1974, le premier chef de cuisine du nouvel hôtel Alpina-Savoy de Crans. Ni celles de Joseph Veuthey, le frère de Jean Pierre; il fondera, à Martigny, une quincaillerie de renom.

On alla aussi beaucoup plus loin. Emma Contard, de Sembrancher, qui épousera plus tard un fameux émigré *diablerain*²⁴⁵, racontait qu'un peu avant 1900, elle descendait chaque dimanche les Champs-Élysées, avec un groupe compact et silencieux de Valaisans émigrés à Paris, où ils étaient affectés aux tâches les plus ingrates. Le premier *Parisien* du XX^e siècle, que nous avons connu, est *Jean Jordan*, fils du président homonyme²⁴⁶. Il fut, dès 1920, employé de maison dans les beaux quartiers et y épousa une Bretonne qui y exerçait la même profession. Il ne s'était pas enrichi lorsque, avant la Deuxième Guerre mondiale, il revint avec elle dans son village, pour reprendre des activités agricoles. Il devint un excellent mais éphémère président de commune après deux vacances subites, puis un vice-président dévoué pendant seize ans, jusqu'en 1976. Il représenta modestement son district au Grand Conseil. C'était un homme bon, utile et généreux qui mourut fort âgé au milieu des années 1990.

Félix Veuthey, d'Edouard, et son épouse Hélène Paccolat, d'Auguste, s'exilèrent en 1922 dans l'Est parisien. Félix y travailla à la démolition des fortifications que son fils Gérard, qui sera juge de commune, appelle *les barricades*. Il créa ensuite une bonne entreprise de charpente à Neuilly-sur-Marne, qu'il conserva courageusement pendant l'occupation allemande, en dépit des réquisitions et brimades de toutes sortes. Il revint au pays en 1951, pour y mourir de la silicose qu'il avait contractée jadis en travaillant dans les ardoisières.

²⁴⁵ Gédéon Paccolat père, voir ci-après.

²⁴⁶ Nous les appellerons toujours Jean Jordan *le Vieux* et Jean Jordan *le Jeune*, sans connotation péjorative, car c'est ainsi qu'on distinguait ces homonymes au sein des familles.

Etienne Jordan, de Jules, né en 1895, fut le premier *Diablerain* et l'un des premiers fils de paysan à obtenir une *maturité* au collège de l'Abbaye, un peu grâce aux mesures de démocratisation adoptées par l'évêque Paccolat dont parle notre premier récit... et aussi au motif qu'il allait entrer dans les ordres! Mais il avait l'esprit pratique: à peine eut-il son papier en poche qu'il partit aux Etats-Unis avant de s'installer à Paris. Il y dirigea bientôt une importante agence de voyage (*Richard Withcomb*) et en accrut la prospérité, organisant les excursions des permissionnaires américains. A l'âge de la retraite, il rentra à Dorénaz et accepta d'y devenir un secrétaire communal de haute qualité²⁴⁷.

Joséphine Saillen, née en 1882, fille de François Zacharie et sœur notamment de François, l'éternel *tzatellan*, était une femme superbe. Employée de maison à Rome, elle y rencontra Virginio Lissi, chef cuisinier qui exerça son talent auprès de la puissance mussolinienne et de ses ambassades aux Etats-Unis, puis en Espagne. Elle mourut en 1934. Au printemps 1945, les partisans piémontais se saisirent de sa fille au motif, semble-t-il, des accointances de son père, récemment décédé, avec le tyran déchu. Celle-ci se souvint alors des relations que feu Joséphine avait toujours entretenues avec sa famille suisse et, en particulier, avec sa sœur Eugénie Rouiller, dont le fils Bernard présidait une minuscule commune des Alpes du nord, où sa mère était née. C'est ce qui la sauva. Se prévalant des mauvais points que lui avait distribués la représentation fasciste en Suisse, Bernard put se rendre sans encombre à Novare et emmener sa cousine, qui n'avait que la nationalité italienne, mais fit rapidement souche au pays de sa mère.

Ernest (1879-1920) et Eloi (1893-1958) Veuthey partirent pour l'Espagne au début du XX^e siècle. Ils s'illustrèrent dans l'hôtellerie, fondant et développant, à l'Escorial, des établissements de haute qualité auxquels ils donnèrent des noms rappelant leur origine. Avant d'accroître le prestige de cette entreprise familiale, Louis Veuthey, né en 1923, trouva refuge chez sa parenté d'Allesse, pendant la guerre civile qui déchira l'Espagne de 1936 à 1939. Il fréquentera une année durant la petite école du hameau, dont il garda toujours un souvenir reconnaissant. Eloi Veuthey junior, professeur dans une université madrilène, est un des meilleurs spécialistes des sciences financières.

Quant aux premiers *Diablerains* qui s'en allèrent au-delà des mers, leur départ fut toujours aventureux, en dépit du viatique que leur fournissaient la bourgeoisie²⁴⁸, la famille et souvent le curé. Le voyage était périlleux, qu'il n'était guère possible d'entreprendre sans le concours d'agences d'émigration, dont les préoccupations étaient rarement humanitaires ou sociales. L'activité douteuse du Suisse *Christ-Simmener* est restée dans la mémoire de l'administration fédérale. Vers 1875, cet agent envoyait ses compatriotes *s'enrichir* dans l'agriculture de l'Etat de Parana dans l'Empire du Brésil, laissant tout de même des jeunes filles se débrouiller

²⁴⁷ Au cours de la législature 1973-1977, il sera le plus âgé des représentants du peuple au Grand Conseil valaisan.

²⁴⁸ Voir encore le procès-verbal des séances du Conseil pour le 1^{er} mai 1937.

seules dans les hôtels d'émigrants²⁴⁹ ! L'arrivée de ces aventuriers contraints était souvent incertaine, à moins qu'ils ne fussent accueillis par des proches ayant une situation dans le pays d'accueil. Ils furent bien rares à faire fortune, en Australie, au Canada, aux États-Unis, au Mexique, en Colombie, en Argentine, voire dans les anciennes colonies françaises. Beaucoup revinrent finir modestement leur vie au village, tel Augustin Balleys, dont nous avons déjà dit qu'il fut berger de moutons et cow-boy dans l'Orégon. Il sied d'esquisser le portrait de quelques villageois émigrés par-delà les océans.

Albert Paccolat, le revenant, ou l'histoire d'un horrible malentendu

Par un clair après-midi de février 1966, un petit homme âgé à l'air *marnozet*²⁵⁰ descendit du train en gare de Vernayaz. Il avait quelques dollars en poche et un souvenir lointain des montagnes qui l'encerclaient. Il héla un jeune automobiliste arrêté au passage à niveau. En un français résiduel, mâtiné fortement d'américain campagnard, il finit par lui faire comprendre qu'il venait des États-Unis de l'Amérique du Nord, s'appelait Paccolat et désirait se rendre à Dorénaz. Le jeune homme eut l'heureuse idée d'amener le voyageur chez Antoine qui, né en 1892, était en ce temps-là le plus âgé des Paccolat résidant au village, et habitait une maisonnette au pied du rocher, la première en venant de la station ferroviaire. Ce petit homme âgé et de pauvre mine, c'était Albert Paccolat, le frère d'Antoine. Nul n'en avait plus entendu parler depuis soixante ans !

Né le 14 juin 1886 à Dorénaz, Albert Paccolat avait émigré à dix-neuf ans pour rejoindre un frère et d'autres combourgeois qui s'en étaient allés, vers 1900, chercher une vie meilleure au fond de l'Illinois, un État américain du Midwest. Déçu d'un accueil distant qui devint brutal, il décida de revenir dans son village et écrivit à son père, le chevrier et garde champêtre Basile, né en 1850, pour lui demander s'il ne serait pas possible qu'il lui avançât l'argent du retour. Basile vendit l'une de ses deux vaches, ce qui représentait un bon quart de son patrimoine. Il chargea un villageois, qui partait faire fortune dans la même région du nouveau monde, d'en remettre à son malheureux fils le montant du prix, accompagné d'une lettre que sa femme, Angeline Richard, et lui, dictèrent à ce messager. L'argent et la lettre n'arrivèrent jamais. Basile et sa femme pensèrent tristement qu'Albert les avait abusés. Certain d'avoir été rejeté par les siens, celui-ci ne donna plus aucune nouvelle et l'on finit par le croire mort²⁵¹. Albert Paccolat exerça toute sa vie le métier de gardien de volailles au service des grands éleveurs de la région céréalière où il s'était perdu. Il vécut encore plus pauvre que ses contemporains demeurés au pays. Au moment où il se décida à rentrer à la maison, à l'âge de quatre-vingts ans, il vivait retiré dans un quartier de la ville de Wheaton, près de la métropole de Chicago, dont les services d'immigration avaient enregistré son arrivée en 1905.

²⁴⁹ Voir le jugement éloquent que le Tribunal fédéral rendit contre lui le 22 décembre 1877 (ATF III p. 758).

²⁵⁰ *Marnô*, *marnozet* signifie *pauvre diable* en patois régional.

²⁵¹ Le site *eviona.coquoz.org* le donne pour *décédé en 1973 dans l'Illinois* !

Après une dissipation attristée du vieux malentendu, ses frère et sœur survivants, Antoine et Marie-Louise Gay, de même que ses neveux, les fils de Fabien et de Marie-Louise, accueillirent avec joie ce revenant familial. En dépit de la médiocrité de ses rentes suisse et américaine, il finit décemment ses jours quelques années plus tard.

Gédéon Paccolat père, le fermier

Gédéon Paccolat, père de Gédéon *fils*, naquit à Dorénaz en 1871. A l'instar des jeunes hommes de sa génération, il était carrier de son état et avait épousé la *Trabetzette*²⁵² Emma Contard. Il l'avait connue lorsqu'il travaillait à Sembrancher, à l'instar de plusieurs de ses concitoyens, dans les carrières dirigées par Félix Devillaz, le héros de notre troisième récit.

En 1904, la Bourgeoisie de Dorénaz l'avait mis au bénéfice d'une concession de carrière d'ardoises dans la zone des *Sasses*. Cette concession était limitée à deux ans en vertu d'une norme de cette époque, qui tendait à donner à chacun sa *chance* dans cette activité funeste. Ayant découvert un beau filon peu avant l'échéance de la concession, il tenta d'en obtenir la prolongation, ce qui lui fut refusé. Il engagea contre la commune une série de procès administratifs, qu'il perdit, et une action judiciaire qu'il gagna alors qu'il était déjà parti pour l'Eldorado américain. Par un matin d'arrière-été de l'année 1907, il s'était en effet embarqué au Havre sur le navire *La Provence*. Pour ne pas entraver sa détermination, Emma lui avait dissimulé qu'elle était en espérance d'un quatrième enfant, Edouard (né en 1908), le père de Freddy, encyclopédie de l'anecdote locale. Gédéon Paccolat s'installa dans l'Etat du Michigan, où il exerça tout d'abord divers métiers de force, tel celui de bûcheron. Il exploita ensuite une ferme qui semble avoir été prospère. Mais il périt en 1927 dans l'incendie de celle-ci.

Il faut rendre cette justice à Gédéon *père* qu'en dépit de la relativité de sa réussite, il ne laissa jamais dans le dénuement sa famille restée tout là-bas dans la vallée du Haut-Rhône.

Rémy Bioley, le prospecteur

Rémy Biolley, d'Auguste, naquit à Dorénaz en 1896. Serrurier de formation, mais sans travail dans une économie détruite par la crise de 1929, il avait été nommé responsable de la surveillance du nouveau réseau électrique communal, fonction à temps partiel et dépourvue de perspective d'avenir. Il émigra au Canada, au

²⁵² Femme originaire de Sembrancher; notre grand ami Sembranchard, le regretté Lucien Rosset, qui fut un temps secrétaire général du Parti socialiste suisse et plus tard député et rédacteur en chef du *Peuple Valaisan*, de même que son jeune concitoyen, le sympathique, compétent et efficace Mathieu Emonet, archiviste à la *Médiathèque du Valais*, nous ont tous deux raconté la drôle de légende qui est à l'origine de ce sobriquet villageois: en mai 1800, leurs ancêtres auraient capturé un messager de l'armée consulaire française en route pour Marengo. Ce malheureux ayant avalé le message, ils l'auraient couché sur le *trabetzet*, table à claire-voie sur laquelle les bouchers de campagne écorchaient et dépeçaient le cochon, et l'auraient découpé pour retrouver le papier. *Se non è vero... voir aussi ad notes 545 et 559.*

printemps de l'année 1930, s'installant tout d'abord à Valleyfield, puis dans la région minière de Barrante (Abitibi) dans le nord-ouest du Québec. Il pensait travailler de son métier, mais dut bien vite constater que les conséquences sociales de la dépression mondiale n'avaient pas épargné la Belle-Province. Aussi se muait-il en forestier et prospecteur. Le 30 mars 1931, il écrivait à sa sœur Agnès²⁵³ :

Je viens de recevoir ta lettre qui me fait plaisir...

J'ai bien pensé qu'on n'avait pas fait fortune à Dorénavant pendant mon absence, pas plus qu'ici car les pierres sont dures partout. Mais tu aurais pu m'envoyer le livre de prospecteur que j'ai oublié, car j'ai besoin d'étudier les roches qui ne sont pas les mêmes qu'à Dorénavant. J'ai trouvé un peu d'or et un autre métal que je ne peux pas déterminer faute de ce livre. Depuis ma lettre, je n'ai pas pu toujours travailler dans cette mine où je n'ai percé qu'un mètre de profondeur et j'attends le résultat de l'analyse des minerais que j'ai extraits. Si c'est de grande valeur je continuerai. A part les quelques jours de grands froids et ceux où j'étais à ma mine, j'ai travaillé au halage des bois avec un tracteur et j'en ai encore pour trois semaines. On ne gagne pas beaucoup cet hiver; même de bons ouvriers ne travaillent que pour leur pension. Lorsque la neige aura disparu, je resterai dans le bois pour prospecter à moins que je trouve un autre travail...

[... Il envoie une procuration pour obtenir le remboursement de créances qu'il a en Suisse, vendre des biens et hypothéquer un terrain de telle sorte qu'il ait l'argent suffisant à son retour, auquel il se résoudra si ses affaires ne s'arrangent pas...]

J'ai pensé souvent à vous et surtout depuis ta dernière lettre à cause de la grippe... j'ai seulement froid aux doigts, car nous sommes habillés pour travailler par tous les temps, avec trois ou quatre paires de bas de laine pour ne pas avoir les pieds gelés... C'est regrettable que j'aie été aussi pauvre cet hiver. Combien de fois j'ai pensé pour toi à un coat de peau bien doublée que le vent du Diabla ne pourra jamais traverser...

Ce n'est qu'après l'entrée en guerre des Etats-Unis (décembre 1941) que Rémy Bioley put redevenir forgeron et serrurier. Il s'établira à Montréal, au bout de l'immense rue Brébeuf. Mais la grande fortune pour laquelle, sans doute, il avait quitté définitivement son pays, ne vint jamais. Il avait épousé Cécile Fleury, une Québécoise de lointaine ascendance jurassienne. Il est décédé à Montréal le 3 mars 1961.

Gaston Balleys, le gaucho

Gaston Balleys, né en 1915, était le fils du président Théophile Balleys *le Jeune*, dont nous parlons beaucoup. Après un apprentissage de forgeron, il se perfectionna dans le métier de maréchal-ferrant. Il s'était lié d'amitié avec un réfugié hongrois d'esprit aventureux, que les villageois appelaient Luigi et qui le convainquit de partir avec lui pour l'Amérique du Sud. Tous deux s'embarquèrent à Gênes

²⁵³ La mère de l'auteur.

pour Caracas. Le duo se sépara après la vaine recherche d'un emploi convenable et mille et une aventures dangereuses, au milieu de la faune interlope de l'hôtel *Inmigrantes* dans le port de la Guaira. Luigi partit le long de l'Orénoque et Gaston s'embarqua sur un cargo qui appareillait pour Valparaiso, via le canal de Panama. La situation n'était guère reluisante au Chili. Il finira par arriver dans l'Argentine de *Juan Peron*, perçue par les émigrants européens comme le pays où coulaient le lait et le miel. Mais il dut tout d'abord se contenter de faire le gaucho pour un *latifondiste* de la province de Santa Fe. Il gagna Buenos Aires deux ans après avoir quitté l'Europe et rencontra Maria Luisa Ponce qu'il épousa et qui lui donna deux enfants. Il travailla constamment dans une grande aciérie, ce qui, après la chute de Peron, était encore un sort enviable pour le travailleur immigré sous ces basses latitudes.

A Noël 1958, il revint au pays pour revoir son père et sa mère, la régente *collondzaine* Lydie, née Darbellay, qui était en fin de vie. A son arrivée, il leva la tête et vit pour la première fois que le ciel le plus bleu est celui du pays où l'on est né. Lui, l'émigré, y resta jusqu'à son décès en 2003, avec Maria Luisa et leurs deux enfants, ces immigrants paradoxaux qui devinrent les plus parfaits et les plus traditionnels des citoyens suisses. Gaston eut la surprise de recevoir un jour, à Dorénaz, la visite de Luigi qui, au lieu d'avoir disparu au milieu des anacondas, semblait avoir plutôt bien réussi dans l'industrie textile... argentine!

Qui va à la chasse perd sa portion!

Il arrivait autrefois qu'une mauvaise surprise attendît le bourgeois qui revenait au village. Voici le texte d'une réclamation, de la belle écriture de Pierre Sigismond Lombard, qui, parti dans le val d'Aoste voisin, était rentré au pays après un peu plus d'un an d'absence.

Dorénaz, le 28 octobre 1859

A Monsieur le Rapporteur près le Tribunal du contentieux de l'administration

[Le Conseil de Dorénaz affirme] que celui qui quitte sa commune et cesse de faire les supports²⁵⁴ perd ses portions bourgeoises, et il prétend que je me trouve dans ce cas pour avoir selon lui passé treize mois en Aoste. Je fais d'abord observer que nos règlements bourgeois ne fixent point de terme en vertu duquel on perdrait ses *portions d'îles*; mais en désigneraient-ils, je ne me trouverais pas dans ce cas, attendu que je n'ai jamais quitté la commune ni cessé ou refusé de faire ma part de supports.

Seulement j'ai été résidentaire quelques mois derrière les frontières du Valais, mais je n'ai point cessé d'avoir mon domicile à Dorénaz, où j'ai laissé ma femme, mon feu et le restant de mon ménage, et cette résidence personnelle et momentanée m'a été imposée par les circonstances politiques de ce temps-là afin de pouvoir continuer de respirer l'air doux de la liberté!

²⁵⁴ Dignes ou barrières.

Ainsi le Conseil communal pour essayer d'établir que j'ai quitté la commune est obligé de prêter à nos règlements un esprit tout autre qu'ils n'ont en confondant adroitement le domicile avec la résidence. J'ose appeler, Monsieur le rapporteur, sur la différence des deux mots.

Mais la raison qui milite péremptoirement en ma faveur, c'est que le dit Conseil interprète autrement les règlements quand il s'agit de tout autre bourgeois que moi, par exemple le nommé Pierre François Saillen qui a quitté notre commune en 1852 pour habiter un autre continent (Afrique) et qui pas moins pour cela est censé exister ici, est toujours appelé par son nom dans nos affaires communales, et conserve ses portions. Bien plus encore, deux autres ressortissants, Jean Pierre Ballay et Jean Pierre Pacolat ont quitté notre commune en 1851 ou 1852, sans esprit de retour! puisqu'ils ont émigré en Algérie avec leur patrie entière, et à leur retour dans leur patrie primitive, ont été sans difficulté remis en possession de leurs *portions d'îles*. Je crois ces raisons suffisantes pour établir que je suis victime d'un acte d'injustice et je déclare persister dans ma demande précédemment faite et tendant à être remis en possession de mes portions d'îles bourgeoises dont je fus injustement dépossédé.²⁵⁵

Ses portions lui seront restituées.

Traces éparses²⁵⁶

En 1970, la Chambre pupillaire de Dorénavant gérait encore des livrets d'épargne laissés par une dizaine d'émigrés dont on était sans nouvelle depuis parfois cent ans. Sous l'impulsion de son président, le consciencieux Freddy Pacolat, d'Edouard, petit-fils du célèbre émigré Gédéon *père*, elle ouvrit une série de procédures de déclarations d'absence, qui permirent de classer ces vieilles affaires. On retrouva des ayants-droit jusqu'au Mexique, les *Gay de Monterrey* descendants de *Marc Gay*, né en 1893 et décédé en Colombie en 1943. On découvrit même qu'une pupille disparue, *Louise Rouiller*, était décédée cinquante ans auparavant aux Houches, dans le Département de la Haute-Savoie, à quelques jets de pierre du village où elle était née et avait passé sa prime jeunesse!

L'enracinement des émigrés dans leur commune valaisanne finit le plus souvent dans l'imaginaire... mais pas toujours.

Ainsi, après avoir créé plusieurs restaurants de renom sur la Riviera lémanique et à Crans-Montana, *Raoul Balleys* se fit ensevelir dans son village natal de Dorénavant qu'il avait quitté un demi-siècle plus tôt.

²⁵⁵ Fonds d'archives du Département de l'intérieur, 3040, A 42, 154, 1-29.

²⁵⁶ Nous ne parlons ici que de personnes natives de Dorénavant ou qui, ne l'étant pas, sont originaires de la commune et ont fait carrière hors du Valais ou de la Suisse avant la date limite de 1964, que nous nous sommes fixée. Il est probable que nous avons oublié beaucoup de noms; les personnes ici nommées le sont donc à titre d'exemple.

Michel Veuthey (né en 1943), professeur de droit humanitaire à l'Université de Nice, fut un cadre élevé du CICR. Aujourd'hui partiellement retraité, il demeure intarissable sur les étés passés jadis à *La Giète*, dans le chalet familial, parfois en compagnie de son *demi-oncle* Jean-Pierre *le Jeune*, opticien à New York, son cadet de plusieurs années. C'était le chalet de son grand-père Alphonse, l'un des fils de Jean-Pierre *le Vieux*, le célèbre secrétaire communal. Michel s'amuse au souvenir des retours de vacances où Alphonse, ancien cadre des chemins de fer, conduisait péniblement la *yeudze* (traîneau) pleine de bagages dans toute la descente de la *Poya Davau* jusqu'au *Châ*, où se trouve désormais la place du téléphérique.

René Rouiller, né en 1900, était le fils unique de Joseph, qu'il perdit en bas âge, et le petit-fils de l'illustre Pierre Joseph²⁵⁷. Eminent professeur de littérature anglaise, dont on parle encore avec respect à Lausanne, il ne manqua jamais, jusque vers 1965, de rendre une ou plusieurs visites annuelles à ses oncles paternels dont le dernier fut *Eloi*, ainsi qu'à ses cousins de Dorénaz, de Châteauneuf et d'ailleurs: *Anna*, *Bernard*, *Fernand*, *Hermann*, *Hermine*, *Marcel* ou *Paul*, le père, notamment, de *Paulette* et de *Jean-Michel* et le grand-père de la cantatrice *Brigitte Balleys*. C'était un homme fin et généreux qui, jamais, ne ménagea son aide et ses conseils à sa famille villageoise, lointaine et modeste, auprès de laquelle il venait se ressourcer.

Son fils, *Jacques Dominique Rouiller*, né en 1940, est une figure marquante de la vie culturelle romande, qu'il serait superflu de présenter. A l'instar de Michel Veuthey, il passa des vacances enfantines chez ses grands oncles et tantes de Dorénaz, dans les premières années qui suivirent la Deuxième Guerre mondiale. Il faut l'écouter causer de ces jours où il allait *en champs les vaches*, avec ses cousines Huguette et Nicole, aux *Tabarys*, juste en face de la Pissevache. Son sens artistique s'est assurément enrichi de la puissance aujourd'hui un peu déchuée de la cascade... et des leçons de choses, rurales, où ce petit enfant des villes apprit même que, si l'on voulait remplacer un carreau, il fallait se servir d'une drôle de lame pour étaler du mastic, cette pâte étrange et magique!

²⁵⁷ Voir notre premier récit.



Réunion énigmatique de notables étrangers et de membres du clergé, vers 1901-1904, au sud de l'historique Café Devillaz, pavoisé pour la circonstance (assemblée de maîtres d'école ?). A l'arrière-plan, debout sous son chapeau, le président Jean Jordan *le Vieux*; à la fenêtre, les époux Félix et Célestine Devillaz, héros de notre troisième récit.

Les premiers visiteurs

Coïncé entre une montagne abrupte et un fleuve sauvage, le *Pays valaisan d'Outre-Rhône* vivait jadis à l'écart du grand chemin qui menait péniblement au Piémont et en Lombardie par la vallée du Haut-Rhône et les cols du Grand-Saint-Bernard, du Théodule, du Monte Moro ou du Simplon. Cette contrée ne semble avoir préoccupé ni l'humaniste *Josias Simler*, qui fit la première description systématique du Valais²⁵⁸, ni le banquier *Johann-Jacob Leu*, auteur d'un monumental *Dictionnaire géographique de la Suisse*²⁵⁹. Elle n'éveilla pas l'attention des voyageurs qui, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, s'aventurèrent dans le *Pays du Vallais* à la suite de Rousseau²⁶⁰. Ces premiers touristes faisaient certes une halte obligée à la cascade de la Pissevache et aux Gorges du Trient, mais ils devaient se contenter d'une œillade silencieuse à l'adret d'en face, plus ensoleillé mais moins accessible. Le maître d'école *Rodolphe Tæpffer*, parcourant plus tard la route de Genève à Milan, n'en fera nulle mention dans ses reportages parfois satiriques, publiés sous le titre *Voyages en zigzag*²⁶¹, alors même qu'il visitera plusieurs fois les curiosités naturelles de Vernayaz-Salvan, décrites avec une bien mauvaise humeur engendrée par la cupidité rustique des *harpies* du service d'accueil!²⁶²

L'excursion d'Horace Bénédicte de Saussure

C'est l'un des plus éminents savants de son temps²⁶³, qui donnera la première relation imprimée du *Pays valaisan d'Outre-Rhône*. Dans ses *Voyages dans les Alpes*²⁶⁴, *Horace Bénédicte de Saussure* fait un compte-rendu précis d'une excursion géologique qu'il entreprit au printemps 1785, du pont de Branson à la *ravine du Torrent Sec*. C'était deux ans avant qu'il n'escaladât le Mont-Blanc à des fins

²⁵⁸ *Vallesiae descriptio, libri duo, de Alpibus commentarius*, Zurich, Froschauer, 1574.

²⁵⁹ *Allgemeines Helvetisches, Eydgenössisches oder Schweizerisches Lexicon*, Zurich, Denzler, 1747-1765.

²⁶⁰ *La Nouvelle Héloïse* (1761), première partie, lettre XXIII.

²⁶¹ *Voyages en zigzag*, Paris, Dubochet 1844, deuxième journée du voyage de 1839; *Nouveaux Voyages en zigzag*, Paris, Calame, 1854, deuxième journée du *Voyage autour du Mont-Blanc*; *Derniers Voyages en zigzag* (posthume), Genève, Jullien, 1910, *Souvenirs de Lavey* (1843).

²⁶² Il est plus surprenant que ce grand curieux du monde alpin que fut *Eugène Rambert* se soit lui aussi contenté de ce qu'il voyait sur l'autre rive du fleuve. Décrivant avec minutie les paysages, la flore, les localités et les cours d'eau de toute la rive gauche du Rhône, de Saint-Maurice à Martigny (en taxant, au passage, Evionnaz de *pauvre village*), il n'a pas une parole pour la région d'en face (*Bex et ses environs*, Lausanne 1871, pp. 137-153).

²⁶³ Genève 1740-*ibid.* 1799.

²⁶⁴ *Voyages dans les Alpes, précédés d'un Essai sur l'histoire naturelle des environs de Genève*, 4 volumes in-quarto, Genève 1784-1788, chapitre XLIX du deuxième volume, pp. 518-525.



Le savant Horace Bénédict de Saussure, auteur de la première relation imprimée sur le Pays valaisan d'Outre-Rhône.

scientifiques²⁶⁵. En voici un extrait qui, expurgé par nous des observations les plus techniques, donne une certaine couleur au confinement et à la misère des communautés vivant sur ce territoire.

Après avoir observé la suite intéressante des rochers qui bordent la rive gauche du Rhône entre Martigny & Saint-Maurice, j'ai désiré d'observer aussi ceux qui leur correspondent sur la rive droite du fleuve. Ces observations ont été le principal motif d'un voyage que j'ai fait au printemps dernier 1785.

A demi-lieue de Martigny est un méchant pont de bois, sur lequel on passe le Rhône pour aller au village de Fouilly²⁶⁶... Après être monté au-dessus de l'angle saillant que forme le Rhône vis-à-vis de Martigny²⁶⁷, je redescendis au bord du fleuve... Au bout

d'une heure et demie de marche depuis le pont... je passai par un hameau nommé Rogé²⁶⁸, qui paroît extrêmement misérable. Le chemin que j'avois suivi en y allant est très-mauvais et peu fréquenté: les habitants peu nombreux de cette langue de terre, serrée entre le Rhône et les montagnes, ne communiquent avec le reste du monde qu'en traversant le fleuve sur un bateau posté vis-à-vis du principal village²⁶⁹; toutes les autres avenues sont si escarpées & si pénibles qu'ils en font rarement usage. A vingt-cinq minutes du village de Rogé, je regagnai le pied des rocs²⁷⁰ [suivent des observations scientifiques sur la nature des roches de la région]... on [y] trouve des ardoises, noires, fermes, mélangées de mica... J'eus un vrai plaisir à revoir là le beau phénomène de ces poudingues verticaux²⁷¹, dont j'ai [déjà] fait sentir l'importance... Ces poudingues en couches si bien prononcées sont au-dessus d'un petit hameau nommé Les Diablets²⁷²... Je mis trois quarts d'heure des Diablets

²⁶⁵ Exploit figuré sur le billet de vingt francs suisses, qui circula jusqu'en 1996.

²⁶⁶ Le pont de Branson.

²⁶⁷ L'éperon des *Follatières*.

²⁶⁸ L'ancien village du Rosel.

²⁶⁹ Saussure parle ici du bac à traîlle d'Outre-Rhône, qui était à Collonges, le village principal, et non au Rosel, où il n'y avait que quelques masures.

²⁷⁰ Au pied ouest des *Charmex*.

²⁷¹ L'immense paroi triangulaire de rocher qui surplombe au sud le village actuel de Dorénaz, et dont le sommet était naguère nommée *Becca de Louis Lomba* (pointe à Louis Lombard) du nom d'un berger local.

²⁷² L'habitat de Dorénaz se résumait aux quelques maisons de *Protorent* et du *Châ*, à cause des frasques du Rhône non encore endigué; la plaine ne sera guère habitée avant la première correction du Rhône que rappelle une superbe croix de granit, élevée en 1866 au sud du village. Plusieurs des premiers bâtiments de la plaine portent la date de 1860 sur le linteau de granit de leur porte d'entrée.

à Derbignon²⁷³, mais par de mauvais chemins, & en faisant des détours... Je vins à cheval jusqu'à Derbignon; mais là il fallut mettre pied à terre. J'allai voir à trois quarts de lieue plus loin, en descendant le Rhône²⁷⁴, un passage extrêmement dangereux, qui conduit dans le canton de Berne²⁷⁵, & par où l'on peut aller à Bex ou à Saint-Maurice. Ce passage se nomme la Crote. Je ne pus le traverser, parce qu'on avait enlevé une échelle, sans laquelle il est impossible de le franchir. Il faut même avoir la tête bonne pour aller jusque là; car on ne peut y parvenir qu'en passant par des sentiers de quatre à cinq pouces de largeur, au bord d'un rocher taillé presque à pic, à cinq ou six cent pieds au-dessus du Rhône. Le passage est sur le territoire de Berne à un quart de lieue d'une ravine²⁷⁶ qui sépare ce territoire de celui du Valais... De Derbignon je revins sur mes pas, à Outre-Rhône principal village de cette langue de terre serrée entre le Rhône et les montagnes.



Le chanoine Joseph Murith, peint en 1809 par Félix Corthay. Cet érudit herborisa dans la plaine et la montagne de Dorénaz, avec le père et le fils Thomas, de Bex.

Les paysans le nomment par corruption «aux trois Rhônes»²⁷⁷, mais son vrai nom est Outre-Rhône, ultra Rhodanum. On le nomme aussi Colonge. Je me reposai là quelques momens, après quoi je vins avec mes chevaux²⁷⁸ passer le Rhône sur un bac qui est vis-à-vis du village²⁷⁹; & de-là je revins à Martigny.

Les randonnées botaniques de Murith et de Thomas, père et fils

Un autre savant fameux, *Laurent Joseph Murith*²⁸⁰, chanoine du Grand-Saint-Bernard, traitera du *Pays d'Outre-Rhône* dans son *Guide du botaniste*²⁸¹, recueil de lettres échangées avec ses amis et compagnons de randonnées, *Abraham* et

²⁷³ Arbignon; hameau aujourd'hui abandonné, situé jadis au nord-est du village de Collonges; voir *Chambovey*, pp. 10-12.

²⁷⁴ A l'endroit où se trouve l'enrochement oriental est du barrage au fil de l'eau.

²⁷⁵ Le Pays de Vaud ne s'émancipera de l'occupation bernoise qu'en 1798, peu avant que le Bas-Valais ne s'émancipe du Haut-Valais.

²⁷⁶ Le *Torrent Sec*.

²⁷⁷ Les *Salvanins* donnèrent pendant des générations le sobriquet de *Trenains* aux gens de Dorénaz, avant qu'ils ne deviennent les *Diablerains*.

²⁷⁸ Comment ces chevaux se trouvaient-ils là?

²⁷⁹ Le *bateau posté* dont il parle à propos du Rosel.

²⁸⁰ Sembrancher 1742 - Martigny 1816; la *Société valaisanne des sciences naturelles* porte son nom, *La Murithienne*.

²⁸¹ *Guide du botaniste qui voyage dans le Valais, avec un catalogue des plantes de ce pays et de ses environs*, Lausanne, Vincent, 1810.

Louis Thomas, père et fils, du *Fenalet sur Bex*. Ces botanistes infatigables parcourront la montagne et la plaine de Collonges et Dorénaz aux printemps de 1793 et 1794. Dans leurs lettres des 12 mars et 13 avril 1793, ils signalent déjà la présence de diverses plantes rares, telle l'adonis du printemps (*adonis vernalis*) à l'extrémité sud du territoire de la Commune de Dorénaz, où des promeneurs de toute la Suisse viennent l'observer aujourd'hui encore en avril et mai. Ils localisent la *scilla bifolia*, au *Ziabley (Diabley)* près des maisons.

Le 18 juin 1794, Abraham Thomas raconte à Murith la traversée de *L'Au d'Arbignon* à *L'Au d'Allesse* qu'il venait d'accomplir, avec son fils Louis, par le pas de *Bésery*²⁸² :

Entre la montagne d'Arbignon et celle de Geman²⁸³ on a à franchir plusieurs torrents qui descendent des montagnes voisines²⁸⁴; au bord de ces torrents croît la *scutellaria alpina*; et dans le creux de Geman, l'*achillea moschata*, la veron. (Véronique) *bellidoidea* et la veron. *aphylla*, la *gentiana punctata* et la *purpurea*, le cardamine *resedifolia* et le *bellidifolia*, le *sisymbrium dentatum*, l'*osmunda crispa*, &c. Plus haut, dans la traversée des gorges²⁸⁵ qui conduisent à la montagne d'Allesse, j'indique le *bupleurum stellatum*, l'*androsace carnea*, les *hieracium alpinum* et *spicatum*, la *saxifraga aspera*; non loin de là, dans la même montagne, l'*achillea moschata* croît pêle mêle avec les *laserpitium Halleri* et *simplex*, le *senecio incanus*, la *centaurea raponthica*²⁸⁶, l'*hypochaeris helvetica*, la *phyteuma betonicaefolia*, l'anémone *apiifolia* (flore luteo) et le *juniperus sabina*; partout l'*androsace carnea* et la *saxifraga exarata* montrent leurs charmantes mais modestes corolles au-dessus du gazon délicat que forme leur tendre feuillage. Après avoir parcouru cette montagne, nous allons visiter celle de Fulli, où l'on admire une grande masse de tuf percée en forme de portail²⁸⁷. Elle est isolée sur une pente gazonnée²⁸⁸ et son architecture est d'autant plus digne d'attention qu'elle est l'ouvrage du temps...

Le rapport très officiel de Schiner

La *Description du Département du Simplon*²⁸⁹, commandée à *Hildbrand Schiner*²⁹⁰ par le régime napoléonien pour justifier l'annexion brutale du Valais à l'Empire français (1810), fait pâle figure à côté de ces relations objectives. Schiner n'a

²⁸² Superbe passage sans nom (2200 m.), un peu aérien, entre le *Chalet Neuf* et *L'Au d'Allesse*, auquel certains donnent encore le nom de *Col des Pauvres*.

²⁸³ Le *Creux de Dzéman*.

²⁸⁴ *Fontaine froide*.

²⁸⁵ *Bésery*, petit massif formant limite entre les territoires actuels de Collonges et de Dorénaz.

²⁸⁶ Plante rare que nous avons signalée au chapitre *Un cloisonnement singulier*; son nom vulgaire est parfois la *grande Sarrette des Alpes* et elle porte un autre nom scientifique *serratula raponthicum* DC. Elle est toujours abondante dans un ou deux ravins des *Pouets*; on la signale aussi dans le *Dévaloir de la Pareuse*, c'est-à-dire la *pierreuse*; on retrouve ce nom dialectal sur le territoire de la commune vaudoise de Châteaud'CEx, où il désigne une vaste réserve naturelle de 41 km².

²⁸⁷ Le *Portail de Fully*.

²⁸⁸ La *Lui Desande* (pâturage du samedi).

²⁸⁹ *Description du Département du Simplon, ou de la ci-devant république du Valais*, Sion, Antoine Advocat, imprimeur de la Préfecture, 1812.

²⁹⁰ 1754-1820; médecin diplômé de Montpellier, fils du gouverneur de Monthey Jean Ignace chassé par l'émeute où se distingua le *Gros-Bellet*.

vraisemblablement jamais franchi le Rhône, ni au bac de Collonges, ni au pont de Branson. C'est sans doute par ouï-dire qu'il décrit ainsi le *Pays valaisan d'Outre-Rhône*:

Il y a une grande différence pour la température entre les deux rives du Rhône dans cette gorge; on en peut juger dans les voyages qu'on fait en Valais au commencement du printemps, car sur la rive droite en venant de Saint-Maurice, (*i.e.* la rive gauche du fleuve), l'on voit dans cette saison les sapins et les mélèzes, la végétation ne se ressent point encore de la présence des beaux jours... tandis que sur la rive opposée (*i.e.* Outre-Rhône) croissent les chênes. L'herbe épaisse des prairies est émaillée de violettes et d'anémones; les arbres fruitiers y sont couverts de fleurs; l'on entend bourdonner les abeilles; tous les papillons du printemps y voltigent autour du voyageur, et de gros lézards verts s'étendent au soleil sur les rochers; telle est la différence de température entre ces deux rives du Rhône. (P. 506)

Il me reste encore à dire deux mots sur le village d'Outre-Rhône, qui est une paroisse de l'autre côté du Rhône, et presque vis-à-vis de Saint-Maurice; elle est assez grande, et comprend plusieurs villages ou hameaux, dont je me dispense de faire l'énumération pour n'avoir rien de particulier. Le sol est fort fertile dans cette paroisse; il y a d'excellents biens fonds, comme vergers et prairies bien arborisées; on passe le Rhône en bateau pour s'y rendre, et on s'y rend aussi depuis Branzon et Fully; l'air y est doux, quoique parfois encore assez vif. Enfin nous finissons par dire, que le pays depuis Martigny à Saint-Maurice, en général est stérile; des ronces et des épines couvrent presque toute la plaine, si on y ajoute les marais dans certains endroits.²⁹¹ (P. 526)

Charpentier, le géologue

Jean de Charpentier, directeur des mines du canton de Vaud, viendra à Dorénavant pour vérifier les observations géologiques que *Saussure* avaient relatées cinquante ans plus tôt²⁹². Dans son *Essai sur les glaciers*²⁹³, ce géologue célèbre décrira – en plus des roches qu'il observa à Allesses – les poudingues du *Diable* avec leurs *striés, parallèles entre elles, et non à la pente de la montagne, mais plutôt à celle du sol de la vallée, qui semblent être rayées au moyen d'un fin burin*²⁹⁴.

Les travaux scientifiques de *Saussure* et de *Charpentier* déterminèrent les recherches minéralogiques qui amèneront à Dorénavant l'exploitation artisanale, puis industrielle, de l'ardoise bleue et de l'antracite.

²⁹¹ Dans la deuxième journée du *Voyage en Suisse* qu'il fit en 1836, *Töpffer* reprendra cette appréciation, un peu simpliste (*Derniers voyages en zigzag*, vol. II, pp. 100-101).

²⁹² Né à Freiberg, en Saxe, en 1786, *Charpentier* fut professeur à l'Académie de Lausanne et Directeur des mines du canton de Vaud et des salines de Bex, où il mourut en 1855. La catastrophe du glacier de Giétroz (1818) le conduisit à étudier le mouvement des glaciers et à élaborer les premières théories scientifiques sur l'origine des blocs erratiques. Ses observations sont à l'origine du sauvetage de la *Pierre des Marmettes* à Monthey, objet national acheté à prix d'or en 1905 par la *Société helvétique des sciences naturelles* qui deviendra la *Ligue suisse de protection de la nature*.

²⁹³ *Essai sur les glaciers et sur le terrain erratique du bassin du Rhône*, Lausanne, *Ducloux*, 1841; voir *Pro natura Magazine*, janvier 2009, la pierre d'achoppement, p. 22.

²⁹⁴ P. 168, note 1.

Jules Verne à Dorène?

Au temps de nos études genevoises, des groupes de Valaisans se retrouvaient souvent au *Café Udrisard*. Il y avait là deux ou trois gendarmes, fort attachés à leurs villages, bien que certains s'en fussent éloignés depuis une ou deux générations. A un moment de la soirée l'un d'eux, originaire de Dorénaz, poussait une gueulante soudaine, accompagnée d'un solide coup de poing sur la table au milieu des verres... heureusement toujours vides: *D'ailleurs, même Jules Verne il est venu à Dorène!* Eclat de rire général, bien sûr. Et pourtant le propos n'était pas dénué de fondement. A l'âge de 25 ans, Jules Verne avait en effet publié, sous le titre *Maître Zacharius*²⁹⁵, un récit qu'il situe dans notre vallée et qui tomba aussitôt dans l'oubli le plus complet. C'est ce texte dont le gendarme *diablerain* avait vaguement entendu parler.

Zacharius est un horloger genevois sur le point d'inventer la montre à quartz. Toutes ses horloges se déginguent, quand il reçoit la visite d'un envoyé du diable avec lequel il fait un pacte. Sentant sa mort prochaine, il tente, pour sauver son âme, de récupérer une horloge imprudemment remise à cet énergumène. Il le poursuit, via le Bouveret, Saint-Maurice et *Notre-Dame-du-Scex*, jusque dans les *Dents-du-Midi*. Le démon sera vaincu et l'horloger déceimment enseveli après avoir sauvé son âme *in extremis*. Mais, hélas pour notre gendarme de Dorénaz, émigré au bout du lac, c'est Evionnaz qui, sans que beaucoup de gens le sachent, recueillera les lambeaux de gloire que Jules Verne laissa traîner dans le Valais, voici cent cinquante ans:

Enfin le village d'Evionnaz apparut au milieu de cette plaine inculte et dévastée; le cœur le plus endurci se serait violemment ému en voyant cette bourgade, construite sur l'emplacement de l'ancienne ville d'Epauna, non pas endormie, mais évanouie dans ces mélancoliques solitudes. Le vieillard passa outre; il se dirigea vers la gauche; il gravit les plus hauts sommets des *Dents-du-Midi*, montagnes d'une aridité désespérante, qui mordent le ciel de leurs pics aigus [...] Bientôt une ruine, vieille et sombre comme les rocs de sa base, se dressa devant lui. C'est là! là! [...] s'écria-t-il en précipitant de nouveau sa course effrénée.²⁹⁶

²⁹⁵ Ou *l'horloger qui avait vendu son âme, tradition genevoise (1854)*, dont Jean-Marie Curti a tiré un opéra, créé en 2008 à l'Opéra-Studio de Genève.

²⁹⁶ Chapitre V, *L'heure de la mort*.

Le Pays valaisan d'Outre-Rhône dans la grande guerre du Sondrebond

Le cloisonnement géographique ne pouvait protéger le *Pays valaisan d'Outre-Rhône*, de l'agitation qui secoua le Valais aux temps difficiles de la transition entre le régime fédéraliste du Pacte de 1815 et l'Etat fédératif plus centralisé de 1848. La Commune de Dorénavant y fut particulièrement impliquée au travers de deux événements. Le premier, le meurtre de Saillen, se produisit pendant les désordres sociaux qui précédèrent la guerre civile valaisanne de mai 1844; nous le décrirons au chapitre de la politique locale. Le second eut pour théâtre l'occupation du Valais par l'armée fédérale, après la capitulation de l'armée valaisanne imprudemment engagée aux côtés des troupes de la ligue sécessionniste du Sonderbund.

Le journal de campagne du lieutenant Urbain Olivier

Originaire d'Eysins, Urbain Olivier, né en 1810, frère de *Juste*, était lieutenant dans l'une des compagnies de la division Rilliet, qui entrèrent les premières en Valais à la fin de l'automne 1847. Sa compagnie prendra ses quartiers en Outre-Rhône du 29 novembre au 3 décembre, après que le bataillon *rebelle* Ducrey en eut évacué les deux villages de la plaine, où il avait été cantonné chez l'habitant. Elle procédera au désarmement de la population.

Olivier passera ces quelques jours dans la grande et belle maison de notable²⁹⁷, où vivaient les parents du conseiller municipal François Paccolat qui avait siégé au Grand Conseil de 1845 à 1847²⁹⁸, et où vivra plus tard le chef local Pierre Maurice

²⁹⁷ La noblesse de la construction de cette bâtisse, sise à l'actuel n° 64 de la rue Principale, exprime la richesse de ses premiers constructeurs. On mettra en évidence les proportions faiblement élancées du volume, et les berceaux avec corniches interrompues au droit des fenêtres du deuxième étage, qui gèrent de manière particulièrement élégante la transition entre les façades et la toiture. Ce caractère est rehaussé par l'encadrement en demi-rond mouluré de l'œil-de-bœuf au sommet du pignon. La hiérarchisation des dimensions des ouvertures, qui s'amenuise en montant dans la façade, rappelle les ordonnances de la Renaissance. Les encadrements de fenêtre ont une forme particulièrement élaborée avec les corbeaux qui soutiennent les tablettes et encadrements en pierre. La forme arrondie, sur le devant, des tablettes de fenêtre du côté Martigny sont remarquables. (Note de Christophe Mercier, architecte EPFL)

²⁹⁸ Malgré la révolution radicale de 1847-1848, François Paccolat présidera sa commune jusqu'en 1853, avant de revenir au parlement cantonal, toujours en qualité de suppléant-député, de 1853 à 1857, date après laquelle il ne semble plus avoir exercé de charges publiques, pour des raisons que nous ignorons.

Paccolat. Il a laissé un charmant récit épistolaire de ce séjour. On y perçoit sa compassion de protestant, croyant et humaniste, pour cette population pauvre condamnée à lutter chaque jour contre les frasques du Rhône, l'ingratitude de la montagne et un climat sec et venteux. Il admire l'hospitalité de gens qui, en dépit des ruines économiques de la guerre, réservent leurs meilleurs produits à leurs hôtes et vainqueurs. Il faut lire et relire ce récit, la plus ancienne chronique de Dorénaz, qui est sans doute l'un des tableaux les plus vivants de la vie quotidienne dans le Valais paysan de la première moitié du XIX^e siècle :

[Après la prise de Saint-Maurice, la compagnie traverse le Bois-Noir] :

Nous traversons ensuite des espèces de landes, un véritable désert. La vallée est couverte de pierrailles, débris tombés de la Dent du Midi, ou amenés par les torrents. Quel mauvais pays! Quel triste pays! Certes si le Valais ne vaut pas mieux que ça, ce n'était pas la peine de nous le montrer. Mais voici un village. C'est Evionnaz... Voici une maison qui a un escalier extérieur en pierres; le haut de l'escalier est plein d'enfants juchés sur le bord, les jambes pendantes, nues et noires... Ces enfants ont pourtant l'air vif et déluré. Ici, contre un mur de maison, une longue figure noire et maigre comme du charbon se tient là toute droite, sans bouger. C'est un homme de trente à quarante ans. Un pauvre crétin²⁹⁹. Plus loin, dans la rue, des hommes et des femmes nous offrent des plateaux chargés de verres de vin... A vingt minutes d'Evionnaz, nous prenons un chemin à gauche, laissant la grande route s'en aller toute seule vers Martigny. Voici le Rhône; nous le traversons sur un long et pittoresque pont de bois, et nous avons devant nous le village de Collonges où il y a une église et d'assez jolies maisons... Le président de la commune, jeune homme à l'air en dessous, s'avance vers moi et me demande combien nous avons de militaires... On envoie notre compagnie à Dorénaz, second village de la Paroisse d'Outre-Rhône, à demi-lieue du premier et au bord du fleuve... (pp. 233-234)

Faisons connaissance avec la famille Paccolat; ce sont nos hôtes. Le père: grand et maigre, un air doux et timide, ne nous parlant jamais que le bonnet à la main; vêtu essentiellement d'un long habit de gros drap cannelle, dont les pans minces et allongés lui donnent tout à fait une tournure allemande. La mère: grande, forte femme; figure expressive, intelligente, couleur de fer, cheveux gris de fer, une denture solide et intacte. Cette forte tête est couronnée d'un vieux chapeau gris de fer comme tout le reste. Eh bien, il y a dans cette étrange figure quelque chose qui me plaît singulièrement quand elle parle de Dieu, de la Justice, de la soumission aux gouvernements; et elle prend une expression remarquable de résignation et de douceur quand elle nous raconte ce qu'ils ont souffert depuis plusieurs mois. C'est la mère Paccolat qui dirige tout et voit tout dans la maison; je suis sûr que c'est elle qui tient les cordons de la bourse, et elle est en bonnes mains.

²⁹⁹ Il n'y a rien de péjoratif dans ce terme; voir ce que nous en disons au chapitre *Marécages et barrières*.

François Paccolat, le fils, est marié; il tient de son père, pour la figure et de sa mère par le caractère. Ristou³⁰⁰ prononcé, il a cependant été nommé au Conseil de la commune par les radicaux. Il est marqué de la petite vérole, qui lui a laissé le nez un peu crochu; mais c'est égal, François Paccolat m'inspire de la confiance, et je ne craindrai pas du tout de me trouver seul de nuit avec lui, même en Valais. Sa femme est jeune et petite; tournure de Savoyarde des pieds à la tête...

J'ai demandé à la mère Paccolat si elle avait été inquiète en pensant qu'ils allaient avoir des soldats à loger, et des vaudois surtout.

Oh! non, m'a-t-elle répondu dans son patois que je puis bien comprendre; nous n'avons pas peur des soldats de la Confédération mais des mauvais d'entre les nôtres. Nous sommes bien contents que vous soyez venus nous protéger.

On vous a peut-être fait croire que nous sommes des gens sans crainte de Dieu et qui vivent comme des bêtes? dis-je au père Paccolat... Eh bien, lui dis-je,

quoique protestant (j'ôtai mon bonnet de police avec respect) j'adore le même Dieu que vous et je sers le même Sauveur. Cet homme me regarda avec affection, ses yeux se remplirent de larmes et il me saisit les mains qu'il serra avec force sans prononcer une parole.

La mère Paccolat se tient sur la porte de sa maison et distribue à nos militaires des quantités de morceaux de fromage, qu'ils viennent acheter et paient sur-le-champ, au grand étonnement de nos hôtes.

– Vos soldats ne sont pas comme l'armée noire, qui prenait tout sans rien payer... L'armée noire ce sont les soldats du Haut-Valais, volontaires habillés de gros drap noir, fidèles du gouvernement et soutiens du Sonderbund. Le témoignage d'être pillards et sans bonne foi leur est ici rendu par des personnes de la même opinion politique que la leur. Il a bien fallu que la mère Paccolat leur donnât une jolie vache grasse, qu'ils ont tuée et mangée dans le village...



Urbain Olivier, représenté dans sa vieillesse par Frédéric Rouge. Cet officier tint un journal du séjour qu'il fit à la fin de 1847, à Dorénaz, dans la famille du conseiller François Paccolat. Nous reproduisons son récit qui est un regard unique et profondément humain sur la vie dans le Valais paysan du milieu du XIX^e siècle.

³⁰⁰ Les *ristous* étaient les conservateurs; le sobriquet vient de ce que leur parti était celui des anciens aristocrates. Le surnom de *gripious* donné aux radicaux rappellerait la couleur grise de l'uniforme des *Jeunes Suisses*, mais *Boissard* en propose une origine moins flatteuse (*Histoire de Monthey*, p. 304).

Le souper était passable, sauf la soupe qui était horrible à avaler, les choux qui s'étaient fondus dans la graisse et les raves qui n'avaient point de sel. Mais le jambon fumé, salé, noir comme la cheminée, était ... recevable. Le fromage excellent. J'ai bien bu... vingt petits verres de leur vin nouveau³⁰¹. Plus on en boit, plus on est altéré. Ce vin est encore dans les cuves avec la grappe; il est agréable et sans aucune violence... Le Rhône fait grand bruit; il s'élève chaque soir un vent très fort qui tombe le lendemain vers dix heures... (pp. 235-238)

[Avant de se coucher, Olivier rassure un officier terrorisé par ces bigots, dont les chambres sont pleines d'images de saints. Le lendemain matin, il dit ne pas avoir trouvé de papier en Valais, envoie un messenger poster le courrier à Saint-Maurice et adresse aux habitants une proclamation les sommant de remettre leurs armes.]

J'ai fait un petit tour dans le village et suis rentré avec François Paccolat... qui rapportait la carabine du président de la commune...; [sa] maison est bâtie en pierre. On monte... par un escalier en pierres brutes. L'appartement se compose de quatre pièces; d'un côté cuisine noire et chambre enfumée, mais belles en comparaison des autres maisons du village... Il y a un grand poêle en pierre qui se chauffe de la cuisine... Puis, sur les murs boisés, de grossières images coloriées de saints...

La mère Paccolat nous a servi des châtaignes brisolées avec du vin; ... notre honnête bourgeois nous a dit qu'il y avait beaucoup de chèvres ici, qu'un particulier en avait à lui seul quatre-vingts... – Vous faites des tommes de chèvres? – Oh oui, nous vous en donnerons, et il a demandé à sa mère de nous apporter *ouna dé c'lé mottés*. Sur quoi la plus belle tomme de chèvre a paru sur notre table...

On nous a déjà apporté une trentaine de fusils. Ce sont en général de bonnes armes à silex des manufactures royales de Turin. – Mais ils ne sont pas payés nous disent ces pauvres gens, et nous espérons qu'on ne nous les rendra pas... Je ferai volontiers un petit tour. Il y a peu d'eau à la cascade de Pissevache en ce moment; elle est quand même bien belle, même de la distance où nous sommes...

Nous sommes allés avec notre hôte nous promener le long du Rhône et sur les rochers, jusqu'en face de la gorge du Trient. Nous avons presque peine à nous tenir dans des sentiers où les vaches passent tous les jours. Nous n'en revenions pas de l'adresse et de l'audace de ces braves bêtes...

François Paccolat a fini par consentir à partager notre repas. Il est beaucoup plus civilisé que les autres habitants du village. Notre souper se composait de café et de quelques beignets aux pommes fort bons quoique sans sucre. Nous avons aussi la bonne tomme de chèvre, qui est excellente, du fromage et du pain de munition que j'ai acheté d'un soldat... Dans ce pauvre Valais, nous ne sommes pas encore si mal. Mais toi, chère amie, tu n'y mangerais rien du tout, ou bien tu te ferais donner une tasse et tu t'en irais dans un pré qui touche à notre maison; là tu trouverais au pied du rocher une des plus belles sources qu'on puisse voir³⁰²... un trésor pour nous autres soldats; je suis allé trois fois dans

³⁰¹ En réalité du *moût*.

³⁰² Elle y est toujours au moment où nous écrivons.

Maison historique
où séjourna le lieutenant
Urbain Olivier, en novembre
et décembre 1847;
elle fut plus tard celle
de l'*omnipräsident* Pierre
Maurice Paccolat.



la journée m'y laver à grande eau, toute froide qu'elle est... Ainsi bien rafraîchi, j'éprouve un grand bien-être, surtout quand je vois la saleté profonde des mains et de tout le corps de ce pauvre peuple. Il n'y a guère que François Paccolat et le président qui aient une cravate; tous les autres sont débraillés; les femmes elles-mêmes ne sont pas plus arrangées... J'ai entendu la famille Paccolat qui faisait ses dévotions du soir en récitant précipitamment des prières, latines et autres. Hommes, femmes, enfants, chacun disait un bout d'oraison à son tour. Tout aride que soit ce culte, j'aime encore mieux ça que rien...

Dimanche 2 décembre

Le peuple est convoqué à Sion pour nommer son gouvernement provisoire; des gens d'ici vont s'y rendre et pour cela marcheront toute la nuit.

Nos soldats ont bien fait les fous dans le village, ils ont planté une perche avec un drapeau. Les valaisans se sont rassemblés autour avec eux. Ils ont chanté, hué, bu et porté nombre de santés à la patrie. La cérémonie terminée, chacun a offert son bras à une valaisanne... puis, un tambour et un violon en tête, ils ont bien promené ces belles dames qui ont été enchantées de tant de politesse. La mère Paccolat ne s'en est pas formalisée, mais aucun membre de sa famille n'a pris part à la joie publique. Elle remarquait que nos soldats étaient beaucoup plus gais que ceux de l'armée noire... (Pp. 239-244)

Je reviens plein de santé. Comme tant d'autres, j'aurais pu tomber sur de mauvais logements, être obligé de vivre toujours à l'auberge ou de partager la table de gens immoraux ou de politiques exaltés. J'ai eu au contraire les logements les plus agréables. On m'a reçu partout comme un ami. (P. 273)



Petit soldat du *Diable*, de la génération précédant celle qui participa aux événements de 1932. Philippe Délez, qui sera vice-président de la commune, prend la pose chez un photographe genevois.

Mention du service d'ordre de sept jours, paisiblement accompli à Genève par les petits soldats du *Diable*, pour protéger et rassurer le peuple, après les violences meurtrières qu'une école de recrues, mal commandée et insuffisamment instruite, y avait perpétrées, le 9 novembre 1932.



Année	Lieu	Service ou impôt militaire	Nombre des jours de service	Pr.	Cl.	pour l'année	N° du rôle de l'impôt	Signature) du commandant ou fonctionnaire compétent
1931	Dorénaz	Service accompli						Chef de Section militaire de Vernayaz
1932	Dorénaz	Tir accompli						Chef de Section militaire de Vernayaz
1932	Charmoye	Service de dépôt	12					Cdt. Cp. I. mont. II/II
1932	Genève	Service d'ordre	7					Cdt. Cp. I. mont. II/II
1931	Dorénaz	Service				30 95 29		Délez recevant
1932								Chef de Section militaire de Vernayaz

Les petits soldats du *Diabley* dans *Genève la rouge* (1932)

Le 9 novembre 1932, alors que la Conférence du désarmement se tenait au Palais de la Société des Nations (SdN), la ville de Genève fut le théâtre de l'un des événements les plus tragiques de l'histoire sociale de la Suisse. A la demande du gouvernement cantonal, la Confédération y envoya une école de recrues, pour mettre un terme aux affrontements de place entre agitateurs fascistes et manifestants de gauche. Les jeunes soldats, inexpérimentés et mal commandés, perdirent le contrôle de la situation et tirèrent sur une foule désarmée, tuant treize personnes, dont le président du Parti communiste, et en blessant soixante autres.

Un bataillon valaisan d'infanterie de montagne, qui accomplissait son cours de répétition dans le val d'Entremont, fut aussitôt dépêché au bout du lac pour tenter d'y restaurer la paix civile. Plusieurs jeunes gens de Dorénavant, incorporés dans la deuxième compagnie de ce bataillon, firent partie de l'expédition, qui fut un cas presque unique de service actif en dehors du temps de guerre. Selon leurs récits concordants, ils se dirigèrent, armes chargées, de la gare Cornavin vers le Palais des expositions de Plainpalais. Ils traversèrent, sous les hourras, les quartiers bourgeois et, sous les insultes et les jets de boîtes de conserves vides, les quartiers ouvriers épouvantés à juste titre par les brutalités militaires précédentes. Les Valaisans restèrent à Genève du 12 au 18 novembre. Ils rentrèrent dans leur vallée en ayant rétabli le calme par leur seule présence et sans avoir eu à interpeller ou à molester qui que ce soit. Ils retraversèrent les mêmes quartiers sous les applaudissements de toute la population. Bernard Rouiller, alors âgé de 28 ans, se souvenait de la belle boîte de chocolat qu'une dame de la bourgeoisie lui avait apportée le jour de la prise des cantonnements, et du gros paquet de tabac *Garibaldi* qu'un ouvrier, rassuré et se disant fièrement anarchiste, lui offrit le jour de son retour en Valais.

Ce rappel devrait contribuer à dissiper un malentendu historique qui refait surface de temps à autre, le public confondant souvent l'intervention armée criminelle du 9 novembre 1932 et la manœuvre pacifique subséquente des montagnards du Valais. Un débat électoral, aux Chambres fédérales, a souligné la survivance de ce malentendu³⁰³.

³⁰³ Election judiciaire du 21 juin 2000.

Grand branle-bas dans le petit monde de *don Giangiorgio*

Le Valais ne semble pas avoir répertorié les noms des citoyens appelés à présider leur commune avant la guerre civile de 1844. Ce n'est que dans des documents d'archives qu'on découvre les noms de Maurice Délez, président de Dorénavant avant que les communes d'Outre-Rhône ne soient contraintes à la fusion (1802-1810), de Sigismond Lombard et Jean-François Paccolat, présidents au cours de la période de transition entre la fin du régime français et la reconstitution des anciennes communes (1813-1819), et de Pierre Maurice Bochatay, Pierre Joseph Dubois et Jean Joseph Bioley, qui administrèrent la commune après sa renaissance (1819-1844). Sous le régime sonderbundien, de 1844 à 1847, les destinées politiques de Dorénavant seront confiées à Pierre Joseph Ballay. Ce sont enfin François Paccolat, dont Urbain Olivier nous a laissé le portrait touchant, et Jean Paccolat qui régiront Dorénavant, de 1848 à 1855, au cours de la phase la plus radicale du gouvernement de Maurice Barman.

Une histoire présidentielle confinante à la légende

A partir de 1855 et jusqu'à 1921, les autorités publiques continueront à être élues selon le système majoritaire. Le concept de parti demeura par conséquent secondaire pour la désignation des hommes qu'on chargeait de gérer les affaires villageoises, et leur appartenance politique ne fut pas toujours évidente.

Dans le dernier tiers du XIX^e siècle, on n'en assista pas moins à un jeu d'alternance assez cocasse entre personnages apparentés plutôt au mouvement conservateur (*Pierre Joseph Rouiller*) ou plutôt au mouvement radical (*Pierre Maurice Paccolat*). Ce sont ces luttes locales, parfois vives, qui pimentent nos trois premiers récits didactiques. Si l'on s'en tient à ces deux irréductibles protagonistes, force est de constater qu'ils se ressemblaient comme deux gouttes d'eau, n'étant, ni l'un ni l'autre, des parangons de vertu démocratique. Chacun d'eux était capable de convoquer le Conseil de telle sorte que lui-même soit seul à y siéger avec le secrétaire, *tous les conseillers étant absents*, et, dans cette composition singulière, de prendre une décision importante, voire de nommer une délégation dont il était le seul membre. Il leur arrivait aussi, même en séance plénière, d'éviter que des mesures, dont on devait constater un peu plus tard la grande portée, ne fussent consignées au procès-

verbal. Ils se chargeaient assez souvent d'inviter le secrétaire à ne rien porter du tout au procès-verbal, qui ne comprend alors que la liste des conseillers présents et la signature du président et du secrétaire; ce fut le cas de dix-huit des dix-neuf séances que tint le Conseil du 4 octobre 1884 au 7 mars 1885. Sans doute est-ce d'un sage politique de ne pas trop en écrire! Et que penser de cette décision présidentielle du 14 juin 1890 de convoquer désormais le Conseil le dimanche matin à six heures, cela jusqu'au 1^{er} septembre? Fut-elle motivée par la *gouverne* du bétail aux *petites heures*? Non, puisque les vaches étaient en estivage. Peut-être le fut-elle par la messe paroissiale qui exigeait qu'on se préparât très tôt le dimanche matin? Toute explication raisonnable serait la bienvenue.

Voici les citoyens qui présidèrent la commune en cette période *majoritaire*:

1855-1866	Pierre Antoine Dubois, <i>de Pierre Joseph</i>
1867-1872	Pierre Maurice Paccolat, <i>de Pierre Maurice</i>
1873-1874	Pierre Antoine Dubois
1875-1880	Pierre Maurice Paccolat
1881	Pierre Antoine Dubois <i>démissionne le 18 février 1881</i>
1881-1888	Pierre Joseph Rouiller, <i>de Sigismond</i> , <i>perd la présidence en 1888 et devient juge de commune deux ans plus tard</i>
1889-1896	Pierre Maurice Paccolat
1897-1900	Jean (Baptiste) Ballay (Balleys)
1901-1904	Jean Jordan <i>le Vieux</i> , conservateur
1905-1908	Théophile Balleys (Ballay) <i>le Jeune</i> , radical
1909-1920	Jean Jordan <i>le Vieux</i>

L'introduction, en 1921, du système électoral proportionnel, obligatoire pour la désignation des membres du parlement cantonal et facultative pour la désignation des membres des conseils municipaux, allait conduire à l'avènement de la *partitocratie*. Cela allait-il changer les mœurs administratives villageoises? C'était d'emblée douteux! Du point de vue de l'évolution de ces mœurs, il n'y eut rien à signaler jusqu'en 1928, année où le président conservateur Jean Jordan *le Vieux* quitta la scène... pour trois suffrages! Ce fut Alphonse Rouiller, fils du chef conservateur Pierre Joseph Rouiller, qui lui succéda. Il venait de *tourner aux radicaux* qui l'avaient fait élire député-suppléant en 1925. Son neveu, Bernard Rouiller, petit-fils du même vieux chef, le suivit officiellement en 1929 pour devenir son secrétaire patenté. Ce revirement d'une famille, alors nombreuse, ne pouvait que déstabiliser la conscience politique, héréditaire et partant naturellement floue, d'une partie des citoyens. C'est vraisemblablement l'origine de la politique clanique qui – vingt ans plus tard – propagera, à travers le Valais romand, une image peu flatteuse de la vie publique dans la petite commune de Dorénaz.

Les zigzags électoraux de 1929 à 1948 ne se conçoivent pas autrement. Le radical Alphonse Rouiller, président depuis 1929, est remplacé en 1936 par le radical



Pierre Maurice Paccolat, l'industriel, et Pierre Joseph Rouiller, le paysan, ici avec sa femme Marie Joseph Paccolat, politiciens villageois de la fin du XIX^e siècle.



Jean Jordan *le Vieux* et sa famille, dans leur verger en 1901 ; image rassurante d'un chef conservateur villageois. On peine à reconnaître le futur président Jean *le Jeune* dans les bras de sa mère, Marie Louise Délez !

Louis Devillaz et recalé au rang de conseiller. Devillaz, décédé en cours de période, est remplacé par le conservateur Jean Jordan *le Jeune*, qui sera battu moins de deux mois plus tard par le radical Bernard Rouiller. Au retrait de celui-ci, le conservateur Jean Jordan *le Jeune* réapparaît à l'issue d'une élection complémentaire et en habit de président, pour être battu moins de deux ans plus tard par une entente progressiste. Qu'y a-t-il de politiquement correct dans le soutien que les socialistes, et surtout la fraction conservatrice d'Edouard Veuthey, apportèrent constamment aux radicaux pour élire Bernard Rouiller contre Jean Jordan *le Jeune* en 1940 et 1944? Comment expliquer que ce dernier soit devenu, dix ans plus tard, le plus ferme soutien du précédent, lorsque cet ancien rival sera de nouveau candidat à la présidence?

Fut-ce le temps d'Astérix chez les Goths... ou d'Iznogoud? Ou tout cela procédait-il du fonctionnement normal de rouages, huilés de telle sorte que le bon peuple participât aveuglément à ce combat des chefs? Pour y répondre avec clarté, il faudrait examiner les procès-verbaux détaillés des dépôts de candidatures et des résultats de chacun des scrutins de décembre 1936, octobre 1940 (complémentaire), décembre 1940 et mars 1947 (complémentaire). Mais ils n'existent plus!

Entre Pagnol et Guareschi

C'est un rapport de police de 1941 qui nous fournit la preuve que le régime clanique, de triste mémoire, est bien né en 1928, date de l'élection du président transfuge Alphonse Rouiller, et non – comme le croient des amateurs *éclairés* d'histoire villageoise – en 1948, date de la disparition nominale des partis politiques locaux. Ce rapport fut établi dans une affaire qui eût enchanté Pagnol ou Guareschi, l'immortel créateur de *don Camillo*.³⁰⁴

Le Conseil municipal avait nommé Isaïe et Marcel Jordan au sein de la commission scolaire, à laquelle le curé de la paroisse appartenait de plein droit. Saisi d'une plainte de la minorité catholique, qui prêtait des convictions non conformistes à ces deux commissaires, le Conseiller d'Etat responsable de l'instruction publique refusa d'approuver leur nomination; il jugeait même Marcel Jordan inéligible en raison de sa prétendue affiliation secrète au Parti communiste, alors interdit. Il s'ensuivit une guerre épistolaire du plus haut comique, qui dura dix-huit mois, entre le chef du département et la majorité du Conseil municipal³⁰⁵. Celle-ci tira un habile parti de l'animosité notoire entre le conseiller d'Etat concerné et l'un de ses collègues³⁰⁶; elle se fit de surcroît défendre par l'avocat de Martigny, Camille Crittin, conseiller national et député radical, qui joua les grandes orgues. Le chef du département chargea la police cantonale d'enquêter sur les opinions professées par les deux commissaires qui étaient allés jusqu'à ne plus convoquer leur collègue,

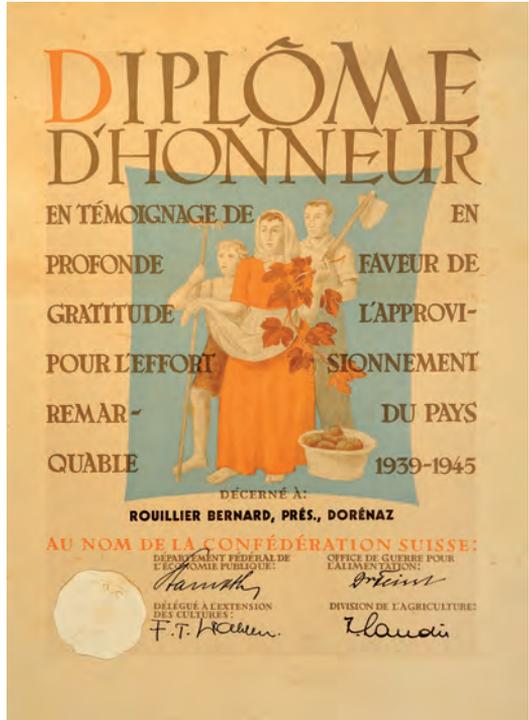
³⁰⁴ Voir le fonds d'archives du Département de l'instruction publique, 4150-2.

³⁰⁵ Voir notamment l'échange de lettres des 24 et 30 mai 1941, dont une copie est conservée au bureau communal.

³⁰⁶ Cyrille Pitteloud et Maurice Troillet.



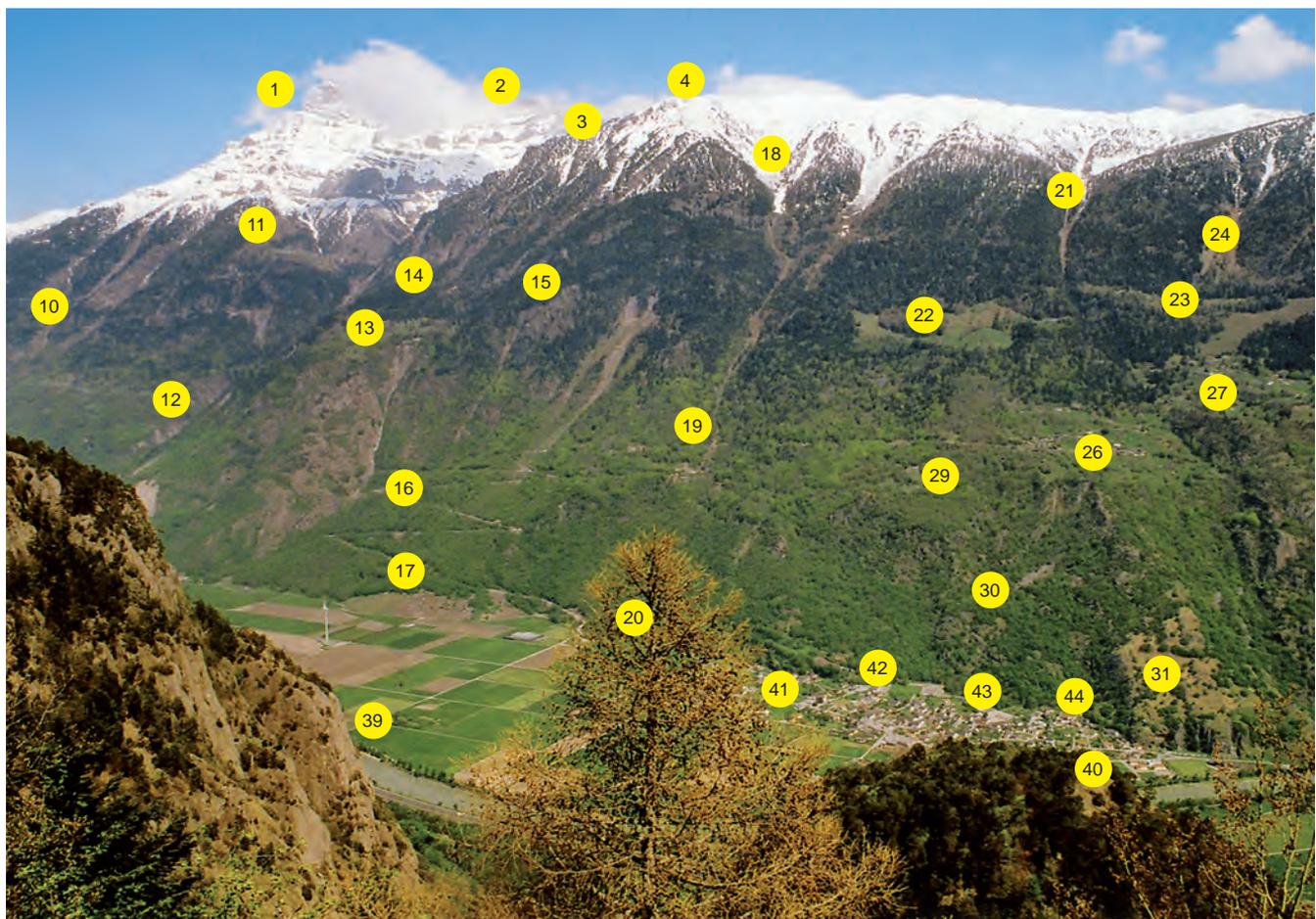
Bernard Rouiller, âgé de 7 ans (1911), avec l'une de ses cinq sœurs toutes prénommées Bernadette. En dépit de la protection qu'aurait dû leur assurer la petite bergère de Lourdes, elles moururent les unes après les autres avant l'âge de cinq ans. Les voies du Seigneur qui permit à leur frère de vivre jusqu'à plus de quatre-vingts ans, en assumant de nombreuses responsabilités, sont décidément impénétrables.



Fâché, à juste titre, contre la coquille affectant l'orthographe de son nom, le récipiendaire fourra ce diplôme au fond de son galetas!

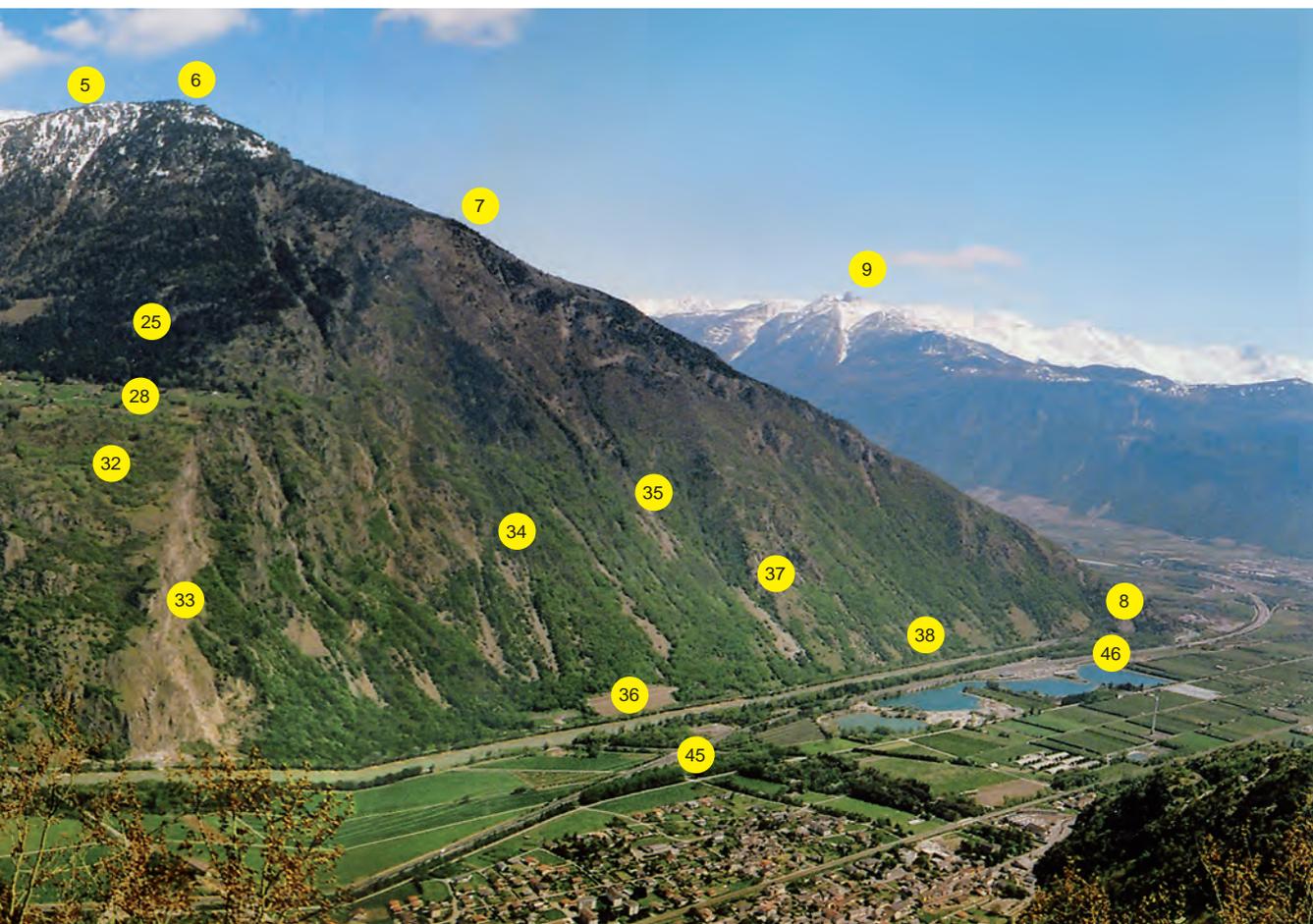
le révérend curé de la paroisse, au motif que, la cure étant à Collonges, il n'habitait pas la commune et n'en était pas électeur! Dans leur rapport du 5 juillet 1941, les pandores écrivirent en substance:

Le Conseil communal est composé de 5 membres: MM. Bernard Rouiller, président, radical, Antoine Jordan, vice-président, radical, Edouard Veuthey, conservateur, Jules Marquis, président du Parti conservateur, et Jean Jordan *filz*, conservateur. La majorité est formée par MM. Bernard Rouiller, Antoine Jordan et Edouard Veuthey. Les dernières élections communales n'ont pas eu lieu en tenant compte du nombre d'adhérents de chaque parti selon l'élection du Grand Conseil (80 conservateurs, 45 libéraux-radicaux et 30 socialistes). Il y eut lutte entre deux clans, composés l'un (majoritaire) par des radicaux, des conservateurs et les socialistes et l'autre (minoritaire) par des radicaux et des conservateurs. La situation politique de cette commune est très difficile à comprendre.



Lieux-dits cités, par secteur

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> 1. Dents de Morcles. 2. Six Tremble. 3. Bésery, Dzéman. 4. Pic du Diabley. 5. Plan de la Mèna, Portail de Fully. 6. Sex Carro. 7. Jeur Brûlée. 8. Crêtadon, Les Vétoreyres, canal de Fully, éperon des Follatères. 9. La Pierre Avoi. 10. Le Torrent Sec (frontière intercantonale) 11. L' Au d' Arbignon. 12. Le Mont de Collonges, le torrent de L'Aboyeu. | <ul style="list-style-type: none"> 13. Fontaines à Moïse, Plex, Maraîche de Plex (du nord au sud). 14. Les Parais. 15. Greppon findu, Saleudan, Pacottaires, Méreune, Tarpein-nou (de bas en haut). 16. Dévaloir de la fontaine, Tsâble a Contse (frontière intercommunale). 17. Forêt de Simphal, Oufettes, Le Bouët, vignoble de La Plantoz (du nord au sud). 18. Les Pouets. 19. Dévaloir de Lavanché. 20. La Baude, Les Afforêts, La Rebeudanne (du nord au sud). 21. L' Au d' Allesse, Malève, Les Seblays ou Soublay. 22. Pradelé, La Cergna (du nord au sud). |
|---|--|



- 23. La Giète.
- 24. Dévaloir de La Pareuse.
- 25. Le Dzoyeux.
- 26. Allesse, Le Chepelet.
- 27. La Délèze.
- 28. Champex, Le Sadion, La Teinde.
- 29. Le Forgnon, Le Pré.
- 30. Les Frêneys.
- 31. Les Charmex.
- 32. Ravoire.
- 33. Le Cougnion, Les Colonnes, Saveney, Cre a l'o (de bas en haut).
- 34. Chemin des plantations.
- 35. Mont du Rosel, Tsâble de la Corne.

- 36. Etangs, vignoble bourgeoisial, ancien village du Rosel (du nord au sud).
- 37. Le Crêtelet, La Clayère, Le Scex-Blanc, Barne aux tassons (de bas en haut).
- 38. Les Loués, Les Lantzes des Loués.
- 39. Les Verneys, Les Tabarys.
- 40. Les Barres.
- 41. Vers l'Etot, Le Zenan, Les Cloubeaux, Portions des îles.
- 42. Le Châ ou Le Chaz.
- 43. Les llettes, Le Goua.
- 44. Diabley, Protorrent, L'Escalier.
- 45. Le Trient.
- 46. La Dranse.

Les toponymes portés sur le panorama du câble de la Mèreune ne sont en principe pas répétés ici.

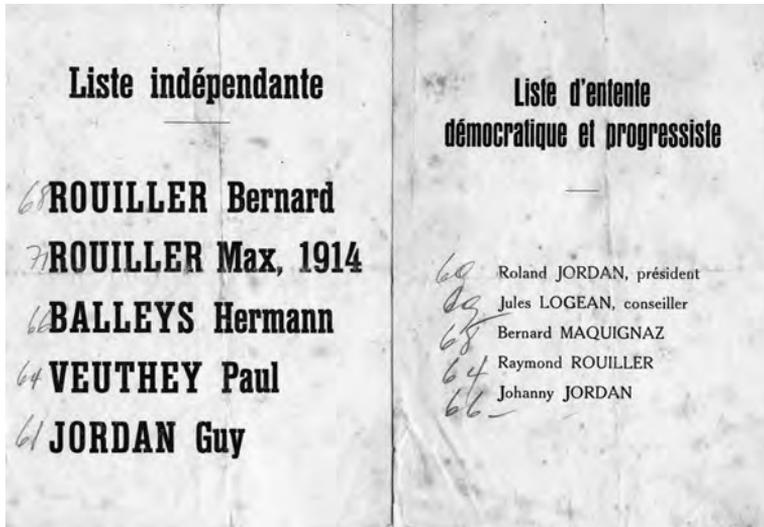
Le régime clanique valaisan à l'état pur, avant le retour au bercail

Toujours est-il qu'on en arriva, en 1948, à un régime clanique clair et net, du type de ceux qui existaient, récemment encore, dans d'autres communes valaisannes³⁰⁷. On laissera de côté les épiphénomènes de ce régime qui ont alimenté le contentieux électoral du Département de l'intérieur (*listes marquées systématiques, intimidation d'électeurs, séquestration de valets électoraux, ou khroumirs, réapparaissant soudain, dûment encadrés, au moment du vote, etc.*). Les tensions sociales qu'il engendra, et dont les deux clans furent également responsables, ont perturbé, pendant des années, la cohabitation villageoise. Elles sont aujourd'hui sorties des mémoires. Les faits électoraux qu'il nous faut décrire ne relèvent donc plus que de l'histoire animée des communautés d'Outre-Rhône.

Dès 1948, il n'y aura plus l'ombre d'un parti politique aux élections communales de Dorénavant. Certes, en 1952, deux listes d'opposition seront déposées qui porteront une en-tête nominale partisane: la liste du *Parti ouvrier et paysan* du futur président Marc Veuthey, de Joseph, et la liste du *Parti conservateur* de Max Rouiller, d'Alfred (né en 1914). Mais ces en-têtes de liste ne recouvraient aucun contenu idéologique. Les deux mouvements étaient alliés et poursuivaient ensemble un seul but: renverser la majorité détenue par l'*Entente démocratique et progressiste* du président Roland Jordan, d'Edouard. Cela faillit arriver aux élections de décembre 1956, à deux suffrages près. Cela se produisit, mais en douceur, aux élections de décembre 1960.

La chute de l'*Entente démocratique et progressiste* fut vraisemblablement l'un des effets collatéraux de la grève scolaire d'Allesse. Cette petite rébellion montagnarde avait duré plusieurs mois, d'octobre 1959 au début de l'année électorale 1960. Les électeurs d'Allesse et de Champex soutenaient auparavant l'entente qui dirigeait la commune depuis 1949, car elle paraissait mieux prendre en compte leurs besoins spécifiques que le clan adverse des *Indépendants*. La désaffection de quelques électeurs montagnards était décisive, eu égard à la ténuité de l'écart entre les deux clans. Homme intelligent, le président Roland Jordan le comprit, qui avait sciemment accepté le risque politique d'une réforme scolaire, au demeurant justifiée. L'*Entente démocratique et progressiste* ne présenta même pas de liste, bien que ses dirigeants eussent demandé que le scrutin se déroulât selon le système de la représentation proportionnelle. Ses membres les plus décidés votèrent *blanc*. Roland Jordan quitta la scène avec bonhomie, en calligraphiant le mot *PAX* au bas du procès-verbal de la dernière séance, qui, c'est fort insolite, porte aussi les signatures des deux conseillers de la majorité sortante!

³⁰⁷ Nous parlons naturellement des luttes claniques, brutales et absurdes, qui se déroulaient dans certaines communes valaisannes, et non pas du régime politique de la Commune de Chermignon qui masque d'obscures préoccupations économiques sous le voile d'un *folklore touristique bon enfant*.



Les élections de 1956 se jouèrent à deux suffrages nominatifs (système majoritaire), avec une participation de 99% ; les femmes ne votèrent qu'à partir de 1971.

Le nouveau président, Bernard Rouiller se retira à la fin de 1961. Le calme revenu dans la localité, il pouvait, en toute sérénité, laisser la place à son jeune poulain, Marc Veuthey, et à son vieux compère Jean Jordan *le Jeune*, qui administrèrent conjointement la commune jusqu'à la seconde moitié des années 1970, tout en le consultant régulièrement sur les questions de portée générale les plus délicates.

Voici la liste des présidents, de 1921 à la fin de la période explorée :

1921 janvier à décembre	Théophile Balleys <i>le Jeune</i> , <i>démissionne pour le 24 décembre</i>	radical
1922-1928	Jean Jordan <i>le Vieux</i>	conservateur
1929-1936	Alphonse Rouiller, <i>de Pierre Joseph</i>	néo-radical
1937-1940	Louis Devillaz, <i>de Félix</i>	radical
1940	Jean Jordan <i>le Jeune</i>	conservateur
1941-1946	Bernard Rouiller, <i>petit-fils de Pierre Joseph</i>	radical
1946 (fin) -1948	Jean Jordan <i>le Jeune</i>	conservateur
1949-1960	Roland Jordan, <i>d'Edouard</i>	démocrate progressiste
1961 janvier à novembre	Bernard Rouiller, <i>petit-fils de Pierre Joseph</i>	indépendant
novembre 1961	Marc Veuthey, <i>de Joseph</i>	indépendant

Puis ce sera le retour, lent mais définitif, au paisible bercail des partis nationaux. Au moment où nous écrivons, le Conseil, dont les membres ont toujours été au nombre de cinq depuis 1848, est composé d'une majorité claire de radicaux et, ce qui est plus nouveau, d'une majorité de non-bourgeois.

Réflexion finale en forme de fruit confit

Aucun candidat du grand et vieux parti national qu'est devenu le Parti socialiste suisse n'est jamais entré au Conseil municipal jusqu'en 1964, terme de notre examen; la situation est sans doute restée la même jusqu'à aujourd'hui.

Pourtant, dans les années 1930, les *Diablerains* n'hésitèrent pas à envoyer au Grand Conseil Marcel Jordan, de Camille, le plus engagé des militants de gauche. Trente ans plus tard, ils donnaient spontanément à l'auteur du présent livre, un appui quasi unanime, lors de chacun de ses engagements électoraux, sans égard aux faits qu'il n'habitait alors plus le village et que son nom figurait sur la liste socialiste qui n'y recueillait d'ordinaire qu'une poignée de suffrages. *Last but not least*, Dorénaz a offert au Parti socialiste suisse une personnalité belle et éminente, Gérald Jordan, d'Edmond, l'organisateur en chef du magistral *Festival* de 1951. Député de Sion, mais originaire et natif de Dorénaz, Gérald passa toute sa jeunesse dans son village et il en suivait, récemment encore, les manifestations publiques. Il fut notamment le président du Parti socialiste valaisan et le premier candidat officiel de ce parti à accéder à la présidence du Grand Conseil en 1988-1989. Cette aptitude extraordinaire d'une communauté, au fond bien traditionnelle, à engendrer et à soutenir mordicus ces sortes de *déviotionnistes*, est une énigme. Mais le doute n'est plus permis: si Dorénaz n'existait pas, il faudrait l'inventer!

Des juges inamovibles

La *justice* de Dorénaz est désormais *de Berne*, étant administrée par le *tzatellan* Marcel Würigler, de Rohrbach! Il faut dire que l'élection des juges de commune ne donna jamais lieu à des contestations sensibles. La liste de ces magistrats est brève.



François Saillen, de François Zacharie, ou la justice faite homme, vers 1904.

Il n'y en eut que quatre de 1876 à 1960. L'un d'eux, François Saillen (1884-1961), resta même en charge pendant 38 ans, de 1922 à 1960! Le goût de la justice serait-il une maladie de famille? On peut le penser puisque cet éternel *tzatellan* était le petit-neveu du malheureux châtelain Pierre Joseph Saillen dont nous allons parler, et, partant... le grand-oncle de l'auteur du présent ouvrage.

(La famille Saillen, aujourd'hui éteinte dans la commune, s'est distinguée par un sens étonnant de la longévité et de la fidélité au service public: Freddy, le fils de François, fut non seulement conseiller municipal, mais – pendant quarante et quelques années – le plus scrupuleux des teneurs des registres d'impôt et du cadastre, et... le non moins immortel tambour de la fanfare *La Villageoise*! Rina, sa sœur, est toujours l'épouse de l'ancien président du Grand Conseil Gérald Jordan.)

La nomenclature des *châtelains*, titre que portaient les juges villageois avant 1848, reste à faire. Voici celle des juges de commune, charge instituée au lendemain de la défaite du Sonderbund.

1848-1855	Maurice Joseph Délez, <i>de Maurice Joseph</i>
1855-1860	Jean Joseph Bioley, <i>ancien président et arrière-grand-père maternel de l'auteur</i>
1860-1864	Jean Maurice Jordan
1864-1872	Joseph Zacharie Saillen, <i>de Pierre François, frère de l'héroïque châtelain Pierre Joseph Saillen</i>
1872-1874	Jean Pierre Balleys
1874-1875	Joseph Zacharie Saillen
1876-1890	Jean Baptiste Paccolat
1890-1906	Pierre Joseph Rouiller
1907-1922	Jean Baptiste Jordan
1923-1960	François Saillen, <i>petit-fils de Joseph Zacharie.</i>
1961	Georges Veuthey, <i>d'Hermann</i>

Portrait de trois hautes figures législatives

Les élections cantonales n'ont jamais suscité le même engouement que les scrutins communaux; les citoyens y sont en général canalisés par la direction des grands partis et la participation au scrutin n'y est jamais aussi élevée. Il est symptomatique à cet égard, qu'au pire temps de la période clanique, la répartition des suffrages de partis lors des élections cantonales demeura constante dans la Commune de Dorénaz. Dans son curieux rapport du 5 juillet 1941, la police s'étonna de cette apparente incohérence qui n'avait pourtant rien de surprenant.

De nombreux électeurs de Dorénaz siégèrent dans les travées du Grand Conseil de 1841 à 1964, treize en qualité de suppléants et deux en qualité de députés³⁰⁸. Ils furent bien rares à s'y illustrer. Ainsi, Pierre Maurice Paccolat, brillamment élu

³⁰⁸ Leurs noms figurent, *ès qualités*, à plusieurs endroits du livre, à l'exception des frères Alfred (1921-1925) et Louis Veuthey (1929-1937 et 1945-1949), fils de Jean-Pierre.



Le contremaître Marcel Jordan, de Camille, devant son équipe de charbonniers transbordeurs au câble d'Allesse, vers 1941; la postérité perçoit ici la prééminence que chacun reconnaissait à ce député de gauche et tribun du peuple, en dépit de sa très petite taille.



Gérald Jordan, de *La Teinde*, le 26 septembre 1989, jour où le peuple de *Dorène* fête son élection en tant que président du Grand Conseil (*Grand baillif*). Il fut le premier candidat du Parti socialiste à revêtir cette charge, la plus élevée dans le protocole du Valais.

et réélu de 1865 à 1899 comme suppléant, puis comme député sur des listes d'entente d'arrondissement, n'y a guère laissé de traces, absorbé sans doute par ses lourdes activités économiques et ses responsabilités de président autoritaire. Ils ne furent d'ailleurs que trois, les présidents de la commune qui briguèrent et obtinrent un mandat cantonal³⁰⁹; l'exercice qu'ils en firent n'ajoute pas à leur gloire une once de plus-value. Si l'on se souvient de François Paccolat, c'est pour d'autres raisons. Il n'était pas encore président lorsqu'il accueillit dans sa belle demeure l'état-major de la compagnie fédérale d'Urbain Olivier, en novembre-décembre 1847. La courtoisie et l'intelligence avec lesquelles il reçut ces vainqueurs en armes, sont un modèle des comportements qui favorisent les grandes réconciliations.

Avant de dresser le portrait particulier des trois personnages majeurs de notre petite histoire législative, il sied de s'arrêter à la querelle bizarre de 1957. Les élections cantonales de cette année-là donnèrent aux deux clans, qui s'affrontaient sur la scène communale depuis 1948, l'occasion de mettre au grand jour leur pénible antagonisme. Chacun d'eux porta son candidat à la fonction de député. *L'Entente démocratique et progressiste* présenta, sur la liste radicale-démocratique du district, Isaïe Jordan, d'Emile, cafetier-restaurateur, ancien député-suppléant. Les *Indépendants* présentèrent, sur la liste conservatrice-chrétienne-sociale, Max Rouiller, d'Alfred, agriculteur et vice-président de la commune. Fait singulier, le nom de ce candidat était suivi de sa date de naissance 1914 pour éviter qu'on le confondît avec un homonyme du village dont le père avait de surcroît le même prénom, mais qui, fort heureusement, était né en 1925! Sous l'œil goguenard de colistiers qui n'étaient probablement pas plus méritants que les deux hérauts de Dorénaz, chaque clan fit ce qu'il fallait pour que le champion de l'autre clan fût sévèrement battu. Ce qui arriva.

Le Côriâ

De 1834 à 1839, aux temps troublés de la *Régénération*, le *Pays valaisan d'Outre-Rhône* fut représenté à la Diète générale par le *Côriâ* Zacharie Rouiller, de Collonges, futur *grand châtelain* du district de Saint-Maurice. Il était surtout notaire, comme l'indique son surnom dialectal. Mais il était aussi avocat, puisque, le 12 mars 1836, le trésorier d'Etat Eugène Allet le tança vertement pour n'avoir pas obtempéré à ses réclamations de payer l'émolument de 12 francs dû pour la patente du barreau. Nous avons qualifié cet éminent magistrat de *juriste-à-tout-faire*, brocard plus admiratif que malveillant, car ce notable était un finaud. C'est lui qui instrumenta l'acte du 4 décembre 1859, rectifiant le partage inter-communal de 1841, sur le point de l'affectation des mélèzes d'un secteur du *Mont de Collonges* à la construction du pont d'Outre-Rhône. Or, cet acte, que nous avons résumé, est l'un des plus habiles qu'il nous ait été donné de lire.

³⁰⁹ Pierre Antoine Dubois, élu en 1873 et réélu en 1875; Jean Jordan *le Vieux*, élu dix fois entre 1901 et 1925. Alphonse Rouiller abandonna son mandat cantonal en accédant à la présidence. Jean Jordan *le Jeune* n'exerça pas les deux mandats simultanément.



Les armes et chiffres du *Côriâ*, le grand-châtelain Zacharie Rouiller, *juriste à tout faire* au Pays d'Outre-Rhône, et d'un membre de sa famille. Elles sont gravées sur les fourneaux de pierre ollaire (*bagnards*) de deux maisons de Collonges, habitées aujourd'hui l'une par Francis et Lilly Paccolat, l'autre par Aristide Paccolat et sa fille Monique, la nièce de Francis, qui fut conseillère nationale et présidente du Grand Conseil. C'est, comme il se doit, par les femmes que Monique descend en ligne directe du *Côriâ* (curial, notaire).



Est-ce sa roublardise qui amena la *Jeune suisse*³¹⁰ à faire passer un si mauvais quart d'heure à ce grand châtelain? En juillet 1843, il était affairé à instruire le procès des membres de cette société révolutionnaire, accusés d'avoir mis à sac les locaux de la *Gazette du Simplon*, journal de Saint-Maurice qui était l'organe des conservateurs valaisans. Il tomba dans un traquenard. Des membres de la Jeune Suisse l'attirèrent dans une maison de Collonges voisine de la sienne³¹¹ et se saisirent de sa personne. Ils le conduisirent à Saint-Maurice, à l'auberge de l'Écu du Valais, où leurs chefs le placèrent devant l'alternative de classer l'enquête ou de démissionner de sa charge de grand châtelain. Le *Côriâ* opta pour le second terme et fut reconduit chez lui par une bande d'énergumènes qui s'en allèrent ensuite tirer une série de coups de carabine à la Balmaz³¹². Il ira se cacher quelques jours sur les hauteurs d'Outre-Rhône.

Les obsèques officielles du châtelain Saillen, dont nous allons relater *la geste lamentable et tragique*, permirent au *Côriâ* de montrer qu'il avait de la classe et n'était pas rancunier. Tout *ristou prononcé* qu'il fût (*pour reprendre les termes d'Urbain Olivier*), il accepta sans hésiter de commander le détachement d'honneur à ces funérailles, alors même que la *Jeune Suisse*, dont il venait de subir les exactions, avait élevé le défunt au rang de martyr. Le numéro 74 de *l'Echo des Alpes*, organe de cette société, releva le geste avec respect:

On a vu M. le grand châtelain Rouiller paraître dans le cortège, commandant, l'épée à la main, les confrères de la cible de la commune, qui étaient armés de carabines et portaient le cordon vert, marque distinctive de cette société³¹³.

La geste lamentable et tragique du châtelain Pierre Joseph Saillen

A l'article *Aigle* du *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, on lit ce qui suit, sous la plume de Maxime Reymond:

Le sire de Torrens fut assassiné à Vevey le 10 mars 1476, et son fils Louis de Compey fut tué en avril suivant dans un combat livré dans les terrains marécageux d'Outre-Rhône.

³¹⁰ Association révolutionnaire bas-valaisanne, inspirée de la société secrète *la Jeune Italie* fondée par Giuseppe Mazzini.

³¹¹ Qui est la belle bâtisse de la famille de Jean Isidore Paccolat junior, dit Jean le Riche.

³¹² Michel Salamin, *Le Valais de 1798 à 1940*, p. 150; le *Côriâ* rendit un compte pittoresque de cette aventure dans une lettre au Conseil d'Etat, reproduite dans le libelle conservateur *Événements du Valais en 1843*, Genève, 1843, pp. 29-30.

³¹³ *La société de la cible établie au Pont d'Outre-Rhône rière Colonge* était une confrérie patriotique fondée en 1841. Elle réunissait les tireurs à la carabine des communes de Collonges, Dorénav et Evionnaz, ainsi que ceux de Miéville, alors hameau de la Commune de Salvan. Le *Côriâ* fut le premier capitaine de cette société et le président catholique de Dorénav Pierre Joseph Rouiller le sera, lui aussi, en 1882. En vertu de son règlement, ses membres assistaient une fois l'an à une cérémonie religieuse commémorative en l'honneur de ses défunts. A cette seule occasion, ils paraissent avec leur cordon en sautoir (*informations tirées d'un manuscrit en possession d'un particulier de Fully*). Lors des obsèques du notaire Saillen, la société parut exceptionnellement avec cet ornement et, exceptionnellement aussi, sous l'autorité du *Côriâ*, parce que le capitaine en exercice, Maurice-Joseph Délez, appartenait à la famille de l'un des deux suspects provisoirement incarcérés à Saint-Maurice.

Laissons à la génération prochaine la lourde tâche d'élucider cette affaire médiévale, sans rapport avec la geste lamentable et tragique du châtelain Saillen.

Pierre Joseph Saillen, de Pierre François, âgé d'à peine trente ans, occupait la charge de notaire public et celle de châtelain (juge) de Dorénaz. Officier dans les contingents, il était libéral³¹⁴ mais n'était pas affilié à *la Jeune Suisse*. Il figurait dans la députation de son dizain (*district*), issue des élections législatives du 13 avril 1841. Dans la soirée du 10 septembre 1843, il rentrait en Outre-Rhône, venant de Saint-Maurice (ou d'Evionnaz), où il aurait participé à une réunion dont on ignore l'objet. Il cheminait avec deux habitants de Collonges. Au pont de bois de cette localité, il rencontra deux *Diablerains* qui revenaient de Sion sur leur charrette. Après un arrêt de cave à Collonges, ceux-ci lui auraient proposé de faire route ensemble jusqu'à Dorénaz. Saillen aurait accepté. On n'entendit plus parler de lui. Son corps sera retrouvé quelques jours plus tard à Vouvry, dans les douves du Rhône; il aurait été transpercé de vingt-quatre coups de couteau. Ses obsèques auront lieu à Collonges, le 18 septembre 1843, en présence de l'officialité valaisanne. Les deux personnes qui auraient accompagné Saillen, de Collonges à Dorénaz, furent placées en détention à Saint-Maurice, mais assez rapidement relaxées en l'absence de preuves. Les circonstances de ce décès ne seront jamais élucidées.

Le meurtre de Saillen eut un certain retentissement en Suisse. En Valais, conservateurs, libéraux et radicaux s'investirent à son propos dans la presse partisane³¹⁵. *L'Union* de Porrentruy, journal ultramontain, écrivit ignominieusement que *le sort arrivé à Saillen était un devoir rempli par le citoyen*³¹⁶, ce qui valut à son rédacteur d'être poursuivi en justice par le gouvernement du Valais. Le libelle genevois déjà cité, *Evénements du Valais en 1843*, insinua que le crime n'avait rien de politique³¹⁷. Il est certes possible qu'en ces temps de violence sectaire³¹⁸, l'opinion publique ait été prompte à revêtir d'une couleur politique tout crime de sang. Peut-être Saillen a-t-il été victime d'un acte crapuleux déguisé en délit politique? Les notaires n'ont-ils pas de tout temps joué les convoyeurs de fonds et sait-on pourquoi la victime s'était rendue ce jour-là dans le bas de son district? Mais, à Dorénaz, nul n'a jamais

³¹⁴ La vie politique valaisanne était animée par trois partis: les *conservateurs*, partisans du Pacte de 1815 et des privilèges résiduels de l'Eglise, les *libéraux*, partisans d'une centralisation progressive et modérée, et les *radicaux*, partisans anticléricaux d'une révolution en profondeur; ces derniers, dirigés par le colonel fédéral *Maurice Barman*, de Saint-Maurice, mort à Saillon, assumèrent le pouvoir cantonal de 1848 à 1856, à la faveur de la dissolution du Sonderbund par les armes.

³¹⁵ *La Gazette du Simplon*, *le Courrier du Valais* et *l'Echo des Alpes*, organe de la Jeune Suisse, dont les numéros 73 et 74 des 17 et 21 septembre 1843 sont particulièrement virulents.

³¹⁶ *Louis Rilliet de Constant*, *Le Valais de 1840 à 1844*, Lausanne 1845, p. 119.

³¹⁷ Pp. 49-50.

³¹⁸ Des curés de village furent gravement molestés ou empêchés d'accomplir leur ministère; les presses du journal conservateur *la Gazette du Simplon* furent jetées dans le Rhône à Saint-Maurice; on attribua à la haine partisane les assassinats d'un *Gex de Mex*, d'un *Codonnat de Monthey*, d'un *Pittet* de la Bâtiaz et même d'une bourgeoise de Saint-Maurice, qui aurait en réalité été tuée par un domestique; voir, pour la toile de fond de cette histoire troublée, *Andreas Seiler*, *Histoire politique du Valais, 1815-1844*, traduction de G. Ghika, dans *Annales valaisannes*, Série 2, tome 7, (XXVI), Saint-Maurice, 1951, pp. 453-577.

douté qu'il se fût agi d'un assassinat politique, commis par des personnes bien déterminées. En témoignent ces lignes d'*Urbain Olivier*³¹⁹ qui relate l'état d'esprit de la famille, pourtant conservatrice, qui l'hébergea en novembre-décembre 1847:

La mère Paccolat pleurait lorsque j'ai quitté sa belle chambre enfumée.

– A présent que vous nous quittez, me dit-elle, qu'allons-nous devenir?

Pauvre, bonne, excellente mère, elle craignait que son fils³²⁰ ne fût assassiné par des exaltés comme l'avait été le fils Saillen du même village... Ce jeune homme, étudiant en droit (*sic*), donnant les plus belles espérances, a été saigné à blanc sous un saule à cinquante pas du village de Dorénaz, puis jeté au Rhône dans lequel son corps fut retrouvé quatre lieues plus bas par le fils Paccolat. Saillen était libéral (en Valais, libéral est synonyme de radical chez nous). On n'a pas découvert les auteurs du crime...

Quoi qu'il en soit, ce meurtre sauvage accrut l'agitation qui servira de prétexte à la levée en masse des réactionnaires haut-valaisans de *la Vieille Suisse*. Celle-ci l'emportera très vite sur ses imprudents adversaires de la *Jeune Suisse*. Les vainqueurs ne feront pas de quartier et régleront cruellement l'affaire, le 21 mai 1844, entre le *Pont du Trient* et la porte de *La Balmaz*.

Marcel Jordan, le fils du peuple

Le métier de notaire, qui ouvrait naguère toutes les portes villageoises, nous fit connaître Marcel Jordan, alors que l'écoulement du temps, les difficultés en affaires et la force des choses l'avaient un peu brisé. Il fut orphelin de père à l'âge de cinq ans, et Marie Paccolat, sa mère, dut subvenir, seule, à son éducation et à celle de son frère Edouard, de trois ans son aîné. Les grandes écoles qu'ils suivirent furent celles de l'agriculture, de l'élevage et de la sylviculture, puis des chantiers, des carrières et de la mine. Ce dut être un enseignement bien riche, car Marcel avait grande allure lorsqu'il nous captivait, par ses réflexions pertinentes sur le monde réel³²¹. Il était parfois sarcastique, comme lorsqu'il nous surnommait *Fidel*³²², à cause de la barbe noire que nous portions en ce temps-là.

Né en 1899, Marcel Jordan fut de toutes les luttes sociales qui se déroulèrent dans ce coin de terre, entre la Première Guerre mondiale et 1945, époque la plus sombre de l'histoire humaine. Ce fut un tribun populaire comme il n'en existe plus. On l'appelait *Naine*, non pas, on l'entend parfois, à cause de sa très petite taille, mais par référence au fameux orateur neuchâtelois qui avait été son premier maître à penser et l'avait honoré de son amitié au temps de sa jeunesse. Nous avons dit la contribution décisive apportée au désenclavement routier de sa commune, par ce jeune trublion, à peine élu député-suppléant en 1929 sur une liste ouvrière et paysanne d'union de la gauche. Candidat député en 1933, sur une liste socialiste

³¹⁹ Pp. 274-275.

³²⁰ Le conseiller-député conservateur François Paccolat, futur président.

³²¹ A l'instar d'Edouard que nous avons bien connu dans des circonstances identiques.

³²² Par référence à *Fidel Castro*, qui était en ce temps-là une figure charismatique de la gauche mondiale!

qui n'atteindra pas le quorum, il deviendra en 1937 l'un des cinq représentants du Parti socialiste suisse au Grand Conseil valaisan. Il aura, l'espace d'un instant, les honneurs de la presse syndicale européenne pour avoir brisé une lance en faveur de la retraite populaire, en s'opposant – à tort ou à raison – à ce que les Conseillers d'Etat bénéficient d'une pension tant que ce ne serait pas le cas de chaque ouvrier.

Marcel Jordan reste le seul député d'extrême-gauche de l'histoire valaisanne. Lors d'un Congrès réuni à Martigny en 1941, il combattit pourtant avec fougue et succès un projet d'alliance du Parti socialiste avec la Fédération de Léon Nicole, prétendument inféodée à Moscou. Il savait que ce choix lui coûterait son siège de député, mais il avait raison : quelques mois plus tard, pour ménager le gouvernement hitlérien, le Conseil fédéral interdira la Fédération *nicoléenne* et tous les mouvements qui s'étaient alliés à elle.³²³ Jordan, que ses qualités naturelles eussent pu mener vers une carrière politique plus relevée lors du retour en force de son parti en 1945, renonça à ses activités publiques, au lendemain de la guerre, pour se consacrer aux affaires minières avec les aléas que cela comportait.

Il avait le courage minoritaire, l'esprit d'entreprise et une intelligence libre. Il n'avait ni vanité dérisoire, ni sottises ambitions et voulait simplement servir ses concitoyens qu'il plaçait au-dessus de lui. C'était un homme de bien.

³²³ Voir la lettre du Conseil du 30 mai 1941, signée de Bernard Rouiller et Isaac Jordan, et le rapport de police du 5 juillet 1941 établi dans l'affaire de la commission scolaire, traitée plus haut (fonds d'archives, cité, du Département de l'instruction publique). La police y émet des doutes sur la conversion de Marcel Jordan à la social-démocratie, au motif qu'il était lié personnellement à Léon Nicole, qu'il avait fait venir plusieurs fois à Dorénaz, pour des causeries publiques régionales à la grande salle du collège.



« Antoine Meunier avait un vélocipède... » Mais il n'est pas sur la photo prise à l'entrée sud du village avant 1920 ; à gauche, Philippe Délez, vice-président de la commune au début du XX^e siècle.



Les petits *tsievra* (chevriers) et le bouc de la bergerie d'Allesse, vers 1945.



La bergère Bernadette Bioley (*écrit aujourd'hui Biollay*) devant son écurie et son échelle de meunier.



Vers 1950, Ami Veuthey, d'Ernest, garde-chasse de son état, récupère ses chèvres de Gessenay, rentrées de la bergerie communautaire.

Récit

*Li tsievre dè Dzenevieve*³²⁴

Réunis à la pinte des *Ilettes*, les propriétaires de chèvres doivent désigner un nouveau berger pour l'année 1898. Ils éliront Geneviève, la veuve de Pierre Gay. Victime d'intrigues sournoises, celle-ci perdra sa place. Mais ni son bouc, ni les chèvres de la bergerie ne l'entendront de cette oreille...

³²⁴ *La bergerie de Geneviève Gay.*

La pinte des Ilettes

Antoine Meunier était un moderne. Il avait un vélodipède.

Il avait repris le débit de vin d'Alype³²⁵ Lombard, parti un beau matin, ruiné par les amendes de 1 franc et 10 centimes que le Conseil, officiant en qualité de Tribunal de police, lui infligeait chaque semaine sur dénonciation du garde champêtre Basile Paccolat. A peine Alype avait-il baissé la lampe d'acétylène que Basile entrebâillait prudemment la porte de la salle à boire pour dresser incontinent un procès-verbal établissant qu'à l'heure de police cette porte n'était pas close et que le vieux Moïse Dubois avait encore le nez dans son verre d'abricotine³²⁶ ou de reine-claude³²⁷!

Par les tripes d'Alype! Personne à la commune ne voulait comprendre qu'il ne puisse éjecter un trainard sans qu'une équipe de jeunes, toujours les mêmes, ne vienne le lendemain matin pour le menacer de tout casser dans la pinte!

Alype Lombard s'était donc résolu à vendre. Puis il avait pris la route du pont des *Crottes* avec Eulalie et leurs six filles, deux oncles et tantes, et les cousins Ephrem et Judith. Il avait rallié, sans se retourner, la station ferroviaire de Vernaye-Salvan³²⁸. La tribu des Lombard disposait d'un viatique de 260 francs et 15 centimes, constitué principalement du prix de vente du débit et du résultat de l'exploitation de la coupe de chênes de *L'Adigneu*, que la bourgeoisie avait adjugée sur pied à Ephrem. Celle-ci y avait ajouté 22 francs et 10 centimes, subside communal à l'émigration; le curé Victor Blanc, un brave homme de Botyre³²⁹, avait arrondi de sa poche, à 32 francs et 15 centimes, le produit d'une collecte paroissiale qu'il avait organisée. Les Lombards allaient travailler dans les mines de l'Insulinde³³⁰, où les Hollandais disaient avoir découvert du cobalt. On s'était inquiété pendant deux ans, parce qu'on ne savait pas bien où c'était, et parce qu'ils avaient embarqué au Havre sur le bateau *La Lorraine* affrété par l'agence *Christ-Simmener*, qui était bon marché mais avait eu maille à partir avec les autorités. On avait ensuite reçu une carte postale avec le portrait colorié d'un gaillard tout brun aux cheveux crépus, qui avait un os planté en travers du nez. Selon le règlement, la bourgeoisie avait aussitôt disposé des droits de jouissance sur les cinq *portions des îles* qu'elle avait naguère livrées à ces émigrés.

Antoine Meunier qui était débrouillard (*c'était un Vouipe*³³¹) avait tout changé dans le bistrot. L'enseigne portait désormais *Chez Antoine*, avec la jolie figure d'une alpiniste anglaise. Mais les villageois continuaient à dire *la pinte des Ilettes*; ils étaient conservateurs et comptaient encore en batz et en rappes³³², bien que la monnaie fédé-

³²⁵ Hommage posthume rendu, en passant, à notre vieil ami, le regretté syndicaliste Alype Donnet, de Collombey-Muraz.

³²⁶ Anachronisme.

³²⁷ Spécialité locale d'eau-de-vie.

³²⁸ La gare de Vernayaz, hameau de la Commune de Salvan jusqu'en 1912.

³²⁹ Hameau de la Commune d'Ayent; *Chambovey*, p. 32.

³³⁰ Autre nom des *Indes néerlandaises*, devenues la République d'Indonésie.

³³¹ Du patois *vouïpa*, la *guêpe*, sobriquet donné jadis aux gens de Bovernier, à qui nous attribuons ici un bon esprit d'entreprise; il n'est pas du tout certain que les *Meunier* fussent alors originaires de ce village.

³³² Monnaie ayant cours dans ces contrées avant 1848.

rale eût été introduite voici cinquante ans. Antoine avait brûlé les tréteaux et les bancs pour les remplacer par des tables à pieds de fonte, commandées chez Rard à Sierre, et par des chaises viennoises qu'il avait fait venir, en petite vitesse³³³, d'Yverdon. Il était descendu à Genève d'où il avait ramené un grand panneau peint qu'on voyait en entrant et qui montrait un coq rouge, noir et méchant, avec pour légende : *Antoine fera crédit quand ce coq chantera!* De l'ancienne décoration, il avait conservé un panneau racorni par l'âge mais qui lui plaisait bien. Il l'avait placé près de la porte de telle sorte que les clients dussent le lire en partant. On y voyait le portrait du patron, exécuté *pendant le Sondrebond* par un lieutenant d'Ennenda, dans le canton de Glaris, qui avait passé trois jours au village avec sa compagnie du train. On y lisait ce slogan, génial dans sa nouveauté puisque c'est Jean, le père d'Alype, qui l'avait imaginé voici bien longtemps : *Si vous êtes contents dites-le aux gens; si vous n'êtes pas contents dites-le à Jean!* Antoine Meunier n'avait gardé que le comptoir sur lequel il s'appuyait en admirant la clientèle qui admirait sa femme, la joyeuse Eliane. Eliane faisait souvent crédit, malgré le panneau ramené de Genève. Protestante rigoureuse, elle ne servait toutefois pas les *soulons patentés*, à moins qu'ils ne fussent à jeun et, de toute manière, à concurrence d'un seul pichet par deux jours.

Depuis qu'Antoine Meunier avait repris l'établissement, la *pinte des Ilettes* était pleine à craquer tous les dimanches au retour de la messe de Collonges et tous les soirs de huit à dix heures, à l'exception du mardi qui était jour de fermeture. Les hommes y venaient pour regarder Eliane. Mais ils venaient surtout parce que les Meunier n'entendaient pas le patois et qu'on pouvait parler plus librement que du temps des Lombard qui *écoutaient tout ce qu'on disait*.

L'assemblée générale des propriétaires de chèvres du 3 janvier 1898

Le temps était moyen pour la saison. La neige n'était pas encore tombée depuis l'automne, à part quelques giboulées qui avaient joliment décoré les vergers à la Toussaint. Rien n'indiquait qu'on allât vers de grands froids. Les propriétaires de chèvres regardaient avec plaisir du côté de la steppe des *Frêneys* et de la *Becca a Louis Lomba*³³⁴ : *On aurait de la belle herbe au début du mois de mai*. Les bêtes auraient alors cessé de parcourir le Rosel et reviendraient pâturer dans les *tèpes*³³⁵, au-dessus du village, entre les propriétés privées des *Charmex* et les jeunes plantations de foyards d'au-delà du *Vané*. Mais il fallait parer au plus pressé et nommer un nouveau berger de chèvres pour l'année 1898. Jules Vial³³⁶, le *berger actuel*, un *loustic qui courait toujours comme un rat empoisonné*, s'était cassé une jambe en faisant son

³³³ Mode d'expédition des Chemins de fer fédéraux.

³³⁴ La *Becca de Louis Lomba* (la *pointe à Louis Lombard*, un ancien berger) est la roche triangulaire, étudiée par Charpentier, qui domine le *Diabley* à 600 m d'altitude environ, en bordure nord du pâturage des *Charmex*.

³³⁵ Steppes rocheuses.

³³⁶ Portrait fantaisiste; Jules Vial (né en 1878), dont la famille était venue du val d'Aoste, était berger avant Genève; c'était un bon citoyen qui sera naturalisé en 1911. Il tint l'un des premiers cafés-épicerie d'Allesse, tout d'abord dans les années 1910, puis sur la base d'une nouvelle concession du 18 mai 1935. Sans grands moyens, il prit à sa charge une orpheline dont personne ne pouvait s'occuper et assumait avec Gaspard Gay, allié de la Genève du récit, la gestion du câble aérien de commune, installation qui permit l'approvisionnement rapide de la population de montagne (voir séance du Conseil du 30 août 1930).

malin sur le toit de sa maison d'Allesse, dont le fœhn avait emporté trois ardoises. Le comité avait donc ouvert d'urgence une procédure de soumission et convoqué l'assemblée pour ce lundi 3 janvier 1898, à une heure de l'après-midi, à la *pinte des Ilettes*.

Antoine Meunier avait réservé la salle à boire et disposé tables et chaises en un grand cercle pour permettre aux consorts de *délibérer en rond*, comme il disait malicieusement, fâché de ne pas savoir le patois. Les vingt et un propriétaires étaient présents. Vu l'empêchement du président Jean Ballay, l'assemblée serait dirigée par le vice-président du Conseil municipal et bourgeoisial, Adolphe Saillen, que tous appelaient *Aldophe*. Même le régent Darbellay ne parvenait pas à prononcer correctement ce prénom nordique trouvé jadis par le curé Augustin Claivaz, un *Fignolin*³³⁷, dans un calendrier austro-hongrois. On sait aujourd'hui qu'à l'époque de notre assemblée, ce prénom *curieux* était devenu commun depuis une dizaine d'années dans le pays de Haute-Autriche. Mais c'était une région bien lointaine...

Quatre candidats, François Louis Paccolat, Jean Marie Granges, Emmanuel Mabillard et Geneviève Gay avaient déposé une offre, dont le seul terme était le montant du prix. Paccolat proposait un prix annuel de 180 francs et les trois autres un prix de 175 francs. En plus de son salaire, appelé le *prix*, le berger avait droit au repas de midi que chaque propriétaire lui remettait, à tour de rôle, dans un sac de jute. Après un premier tour de parole, l'offre de Paccolat fut jugée trop élevée. Elle fut éliminée en dépit des qualités et de l'expérience de ce candidat qui avait été chargé de la garde du troupeau de moutons durant la saison 1896. L'offre de Granges fut, elle aussi, rapidement écartée au motif que ce candidat n'habitait pas la commune; il résidait au village de Branson, certes très voisin mais placé sous la juridiction de la Commune de Fully. Seuls restaient en lice Emmanuel Mabillard et Geneviève Gay.

L'assemblée était dans l'embarras.

Aldophe n'était pas de parent avec³³⁸ Geneviève Gay. Il avait même peu de rapports personnels avec elle et sa famille, depuis que, voici trente-deux ans, Hercule, le père de Geneviève, lui avait *savenâ iz'orèle* (*savonné les oreilles*). Le châtiment était mérité puisqu'Aldophe, adolescent, avait enfermé Hercule tout une nuit dans l'écurie (où il gouvernait son bétail) en tournant une clef imprudemment laissée dans la serrure à l'extérieur. Aldophe avait eu cependant de la peine à digérer la sanction qui lui avait été infligée en présence de tous les copains. Mais il avait un bon fond et soutenait quand même la candidature de Geneviève; il s'était naturellement bien gardé de faire part de sa préférence avant l'ouverture de l'assemblée.

³³⁷ Habitant de Finhaut; Claivaz était en réalité de Martigny, mais les villageois l'appelaient ainsi parce qu'ils ne l'aimaient pas et qu'il avait été curé de Finhaut, avant de venir en Outre-Rhône où il exerça son sacerdoce de 1840 à 1854. *Chambovey*, p. 32.

³³⁸ Jolie formule du parler local qu'on entend encore parfois.



Les *Frêneys*, steppes au-dessus des châtaigniers du Diabley, traversées par le fluet Torrent d'Allesse. Les chèvres de la bergerie communautaire y vagabondèrent jusque vers 1960.

Aldophe, qui avait rêvé, depuis tout petit, d'entrer dans la carrière politique locale, avait jadis fait un stage de quinze jours chez Maître Charles de Werra, notaire à Saint-Maurice³³⁹, qui lui avait appris les plus grosses ficelles du métier. Il commença sournoisement par rappeler – ce que nul n'ignorait – que la nomination du berger se faisait à la majorité combinée, d'une part, des propriétaires présents, d'autre part, des chèvres constituant la bergerie. Il étaya brillamment cette affirmation en citant *l'article 11 alinéa sept, lettre d, paragraphe 3, deuxième membre de phrase, du règlement d'application organique adopté par les consorts le 24 août 1817, modifié le 30 mars 1866 et approuvé par le Conseil d'Etat le 22 septembre 1817 dans sa première version et le 12 avril 1866 dans sa version modifiée*. Ayant de la sorte étourdi l'auditoire, il précisa qu'aucune règle du droit communal et de la coutume bourgeoise n'excluait la nomination d'une femme en qualité de *syndique* de la bergerie. Aldophe rit sous cape: personne n'avait vu l'absence totale de lien entre tous les termes de sa flamboyante démonstration.

Geneviève Gay avait l'avantage d'être bourgeoise de la commune, alors qu'Emmanuel Mabillard était bourgeois de Grimisuat. Mais celui-ci n'en était pas moins un rival redoutable. Il était le neveu de Pierre Antoine Veuthey qui l'avait élevé depuis sa plus tendre enfance et qui avait dix-sept chèvres sur les cent soixante quatre que comptait le troupeau si l'on y incluait *li jagôo*³⁴⁰. De surcroît, Emmanuel était un bon ouvrier qui avait travaillé, toute l'année passée, à la coupe des *vouargne*³⁴¹ de *Saleudan*. Les villageois le considéraient vraiment comme un des leurs.

Mais il n'était pas dit qu'Aldophe en resterait à ses arguties juridiques. Il joua de son âme sociale. Sans avoir l'air d'y toucher, il évoqua le jour de deuil communal où, deux ans plus tôt, toute la population émue avait accompagné à sa dernière demeure, au cimetière paroissial de Collonges, le jeune Pierre Gay, le mari de Geneviève. Il rappela avec finesse que le malheureux était mort des suites d'un coup de faucille qu'il s'était donné en haut de la cuisse, en travaillant à la moisson pour aider la pauvre Mélanie, une cousine de Pierre Antoine Veuthey. Le docteur Céleste Exquis, venu au galop de Martigny, était, comme toujours, arrivé trop tard...

Erasmus Bioley détestait Geneviève à laquelle il avait offert son secours dès qu'elle fut au terme de son temps de deuil. Il tenta de casser, d'un coup d'un seul, la dynamique créée par le rappel de cette journée tragique:

*Lè pâ î dzeneille dè commandâ î matchan!
(C'est pas aux poules à commander au bouc)*³⁴².

³³⁹ Il fut un temps où il suffisait d'une brève pratique chez un avocat, un notaire ou un juge pour accéder à certaines charges juridiques.

³⁴⁰ Mot patois traduit en français rural par *les agouttes* ou *agoûts*, vaches ou chèvres qui ne donnent pas encore de lait, au nombre desquelles on comptait veaux et cabris; lorsque le chevrier était rémunéré à l'unité, les *agoûts* lui rapportaient 10 à 20% de moins que les chèvres *laitantes*.

³⁴¹ Coupe des *sapins blancs* (*abies alba*); les *épicéas* (*picea abies*) sont les *pesse*, devenus vulgairement des *châpin* dans le patois tardif du Valais.

³⁴² Diction machiste qui n'a l'air de rien; à Dorénavant, le terme *matchan* (ou mieux *mâq'an*) est la désignation littéraire du bouc, alors que le terme *bôc* en est la désignation populaire ou rustique

La salle fut glacée, *l'espoir changea de camp et le combat changea d'âme*³⁴³. Même Pierre Antoine Veuthey désapprouva. Aldophe Saillen sentit que l'affaire était gagnée. Il ajouta doucement comme s'il n'y avait plus à discuter du principe :

– *La désignation de la veuve Gay simplifiera la gestion de la bergerie, puisque – j'avais oublié de vous le dire – le Conseil a décidé la semaine dernière de lui confier le bouc pour une nouvelle année au prix de 8 francs; proposons-lui de réduire ce loyer à 5 francs, ce qui fera en tout 180 francs; désirez-vous que nous votions au bulletin secret?*

Mais non! Moi je suis d'accord!

Ye achebein! Beinchuire! Proechuire don! (Moi aussi! Bien sûr! Bien sûr, voyons!)

Et c'est ainsi que Geneviève Gay fut désignée bergère à l'unanimité de l'assemblée des propriétaires de chèvres, sous réserve de deux abstentions représentant vingt-huit chèvres.

– *Anselme! Va dire à Madame Veuve Gay*³⁴⁴ *qu'elle passe dans une demi-heure au bureau communal pour signer son contrat d'engagement au prix de 180 francs, loyer du bouc compris*, ordonna le président de l'assemblée. *La séance est levée.*

Dzenevieve

Geneviève n'était pas jolie, mais on l'aimait bien car c'était une *pitchounette*³⁴⁵ et elle avait eu bien des misères. A part le curé et le sacristain, tout le monde pensait que le Bon Dieu ne lui avait pas fait de cadeau. Elle avait aimé son papa, mais elle n'avait pas six ans quand il était mort de la silicose, contractée en quelque temps dans les galeries de l'ardoisière de *Pierre-a-Perra*. Elle aimait sa maman, Anaïs, mais la vie était tellement dure que cette veuve n'avait jamais réussi à apprendre les mots que *sa petioute* aurait compris. Malgré tout, Geneviève ne se plaignait jamais. Le Bon Dieu lui avait au moins donné un esprit positif, bien en avance sur son temps, ce qui faisait qu'elle voyait toujours le bon côté des choses.

Elle aimait se souvenir du temps où elle montait à la foire de Martigny-Bourg en compagnie de son grand-père Catherin, suivant à pied la digue du Rhône du côté de Vernaye-Salvan puis de La Bâtiaz. Catherin allait chaque année y vendre ses porcs à la fin de l'automne, parce que, disait-il, il gagnait plus sur le poids vif de *ces pauvres bêtes* qu'en vendant les jambons, les saucisses et la *petoufle*³⁴⁶, qu'auparavant il conditionnait lui-même. C'était un mensonge de finesse. Si le vieux Catherin avait renoncé définitivement à la boucherie de campagne que

³⁴³ Que les mânes de Victor Hugo (*Toto* pour les intimes) nous pardonnent ce sacrilège! Mais ce bel alexandrin de *l'Expiation* (*Les Châtiments*) dépeint à merveille le revirement des électeurs, provoqué par l'intervention de l'amant éconduit Erasme, le plus goujat des partisans de Mabillard.

³⁴⁴ Geneviève, revêtu maintenant d'une charge publique, est devenue *quelqu'un d'important*.

³⁴⁵ L'un des *valdotanismes* courants dans le patois de Dorénaz: *une toute petite femme, pas désagréable*.

³⁴⁶ Vessie de porc que les bourgeois, de Martigny et d'ailleurs, payaient cher pour en faire des réceptifs ou des ballons pour leurs enfants.

Léopold Roduit pratiquait à travers le village d'octobre à décembre, c'est parce que sa *Dzenevieve* avait pleuré pendant deux jours, après avoir assisté au meurtre, à l'écorchement et au dépeçage de Clara, *la petite chèvre de grand-père*. Pendant ces charmants voyages, Catherin lui donnait à tenir deux *cayenè*³⁴⁷, au bout d'une ficelle. Elle adorait, car ces petits anarchistes à quatre pattes³⁴⁸ couraient dans tous les sens et il fallait sans cesse les ramener dans le droit chemin en inventant des mots qu'ils comprenaient. Au départ, grand-père donnait à Geneviève une besace, remplie de vieilles pommes de terre virgule³⁴⁹ qu'elle lançait, une à une, devant les porcelets pour les faire avancer ou marcher droit. Ça les faisait rire tous deux comme des bossus.

Mais ce que Geneviève avait le plus aimé au monde c'était son Pierre. Tout gamins déjà, ils accompagnaient le berger des chèvres aux *Frêneys* pendant les mois où il n'y avait pas d'école, car Pierre suivait les cours, alors que Geneviève n'était allée qu'un seul hiver en classe. Ils gambadaient ensemble autour du troupeau, prenant les cabris sur leurs genoux et tirant les plus vieilles biques par la barbichette. Ils se gavaient de *cornegneule*³⁵⁰ et respiraient avec délices l'absinthe, l'hysope, le serpolet et le pois de senteur; ils rentraient le soir tout enivrés, guidés par les sonneries de trompe du *tsievra*³⁵¹. Quand ils furent plus grands, ils sentirent en eux des choses curieuses, semblables, contraires et pourtant réciproques. Anaïs et Catherin en parlèrent à Théotiste et à Odile, les parents de Pierre. On s'empressa de les marier à l'automne. Elle avait seize ans et lui dix-huit. Ils n'eurent pas d'enfants pendant les deux années que dura leur bonheur...

Geneviève rabattit sur son visage son foulard de petite veuve.

Le contrat

Geneviève était arrivée devant le bassin, en grès, de la maison de commune. Elle avait salué gaiement deux ou trois femmes qui, malgré le froid vif, travaillaient dans le lavoir public aménagé au rez-de-chaussée du bâtiment³⁵². L'une d'elles lui

³⁴⁷ Porcelet; diminutif de *cayon* qui veut dire *porc* ou *cochon*.

³⁴⁸ Geneviève est toujours un peu en avance sur son temps, où les anarchistes n'étaient pas du tout *sympas*.

³⁴⁹ Anachronisme; petite patate allongée.

³⁵⁰ Cornouille, fruit du cornouiller mâle (*cornus mas*; *cornioley* prononcé *cornegneula*) qui aime le calcaire, contrairement au châtaignier, et qui abonde à cet endroit (voir Archibald Quartier, P. Bauer Bovet, *Guide des arbres et arbustes d'Europe*, Delachaux, 1973, pp. 113s. et 214s.).

³⁵¹ Le chevrier.

³⁵² Anachronisme; ce lavoir, aujourd'hui abandonné et fermé, a été construit vers la fin des années 1930; auparavant, le lavoir public des Illettes était un édicule en bois, construit dans la cour qui sépare la première maison de commune de la superbe bâtisse du président-député Pierre Maurice Paccolat, actuel n° 64 de la rue Principale (voir décision du Conseil du 16 mai 1925). A *Vers l'Etot*, la fontaine publique, en bois jusqu'en 1927 (décision du Conseil), servit longtemps de lavoir et d'abreuvoir, ce qui fut interdit dans les années 1920 (voir décisions du Conseil des 5 novembre et 3 décembre 1927). Les temps d'utilisation des lavandières étaient strictement limités, de 0900 à 1500 heures avec obligation de nettoyer le bassin, de telle sorte qu'il n'en résultât aucun dommage pour le bétail qui s'y abreuverait le soir (décision du Conseil du 28 mars 1908). Le bassin, qui se trouve en haut de la rue Principale, était soumis au même régime mixte jusque dans les années 1930. Un bief de maçonnerie avait aussi été aménagé sous abri par la commune à l'est du village, au lieu-dit *Le Goua* (*i.e. terrain bas*), en aval de l'ancien abri DAP; on y faisait notamment les grandes lessives annuelles jusqu'à la fin des années 1940.

avait lancé une *picaude*³⁵³ qu'elle n'avait pas comprise. Elle avait monté quatre à quatre l'escalier de granit sans se tenir à la main courante et en chantonnant. Elle frappa. Le secrétaire Joseph Dorsaz, *qui écrivait joli*, ouvrit et la conduisit *gentiment* dans le bureau où le vice-président Saillen l'attendait. Assis sur *une grosse chaise*, celui-ci compulsait *un grand livre tout jauni et assez déchiré* (le livre des procès-verbaux).

– *Bondzò Dzenevieve ché bein contein por tè; ye tè fî veni seulamein pô le contrâ. Lè Djodzè le secretir' qe la fi, a rêprai ché dè Djul Vial; va tè lè dir'. Pô le bôc, ya rin fote d'in predzie; lè intré ne, è t'i ona bona bôèba! Apri, tè chobre da chegni'.*

(Bonjour, Geneviève, je suis bien content pour toi. Je ne t'ai fait venir que pour le contrat. C'est Joseph, le secrétaire, qui l'a rédigé en s'inspirant de celui de Jules Vial. Il va te le lire. Pour le bouc on n'a rien besoin d'écrire, parce que c'est entre nous et tu es bonne fille! Après t'auras plus qu'à signer.)

Joseph Dorsaz, le secrétaire, qui s'était assis à côté d'Aldophe, était intelligent. Il savait que Geneviève était illettrée. Il donna un petit coup de pied dans la cheville d'Aldophe, comme il avait coutume de le faire durant les séances du Conseil quand le président allait dire une bêtise.

(C'est d'ailleurs pourquoi, le président Ballay venait de modifier la disposition des places autour de la table des séances du Conseil de telle sorte que le secrétaire siègeât à côté de lui et non plus au bout de la table.)

Madame Gay, dit Joseph, *comme Monsieur le vice-président me l'a demandé, je vais lire le contrat au bas duquel vous n'aurez qu'à mettre votre marque domestique.*

Geneviève fut *pleine de délices*. On lui trouva une chaise gondole branlante qui *traînait par là*. Elle écouta distraitement Joseph qui avait pris *le grand livre tout jauni et assez déchiré* et y lisait des *histoires* de sous, de parcours, d'*agoutes* et mille choses auxquelles elle n'entendait rien. Elle apposa sa marque domestique à l'endroit du livre où on lui dit de le faire.

Joseph lui remit le sac de berger et les deux trompes que Jules Vial avait fait rapporter ce matin. L'une était en laiton. L'autre était une corne de bouc dont Jules avait scié la pointe. Geneviève prit la première qu'elle pendit à son cou; elle se dit incapable de souffler dans la seconde. Aldophe se fit insistant :

*Epra pië qan meinmouë, déyadze qe te pardache lâtre dein le parcours!
(Essaye quand même, des fois que tu perdrais l'autre dans le parcours!)*

Geneviève respira profondément, porta l'embouchure à ses lèvres, souffla tout ce qu'elle put, devint toute rouge, faillit éclater et ne produisit pas le moindre bruit.

³⁵³ Une pointe ou un trait d'esprit sarcastique.

– *Atein ye vé’je te montrâ (Attends, je vais te montrer)*, dit Aldophe, dont la ténacité était proverbiale et qui reçut aussitôt un nouveau coup de pied du secrétaire.

On rangea la corne dans un tiroir du bureau. Geneviève salua tout le monde, sortit en chantonnant et revint dans sa maison.

La bergerie de Geneviève

Le 4 janvier 1898, à huit heures, Geneviève entra dans son écurie. Elle étrilla et peigna son bouc, le détacha de sa chaîne fixée au *varcou* et lui passa un licol. C’était un animal superbe, un col noir du Haut-Valais, tout de jais vêtu du bout du museau au milieu du corps et depuis là blanc comme neige. Il sentait très fort mais avait de longs poils et de grandes cornes bien évasées. Elle sortit de l’écurie en tirant péniblement la bête peu stimulée par la froidure sèche de ce matin d’hiver.

Elle partit avec lui en direction de *Vers l’Etot*. Arrivée au dernier bâtiment de ce hameau, elle sonna quatre coups de trompe, reçut d’Augustin Gay son repas de midi qu’elle enfourna dans le sac de Jules Vial, et revint au village dont elle remonta la rue en réunissant toutes les chèvres que les paysans venaient de traire et qu’ils lui livraient à son passage devant l’étable. Elle prit la route de *La Montagettes* jusqu’au *Plan des Crottes*, puis le chemin des *Loués* pour entrer dans le Rosel, qui serait son parcours jusqu’en mai prochain, après quoi la bergerie se déplacerait aux *Frêneys* un peu plus au nord. Son troupeau était conduit par le bouc qu’elle avait détaché après que toutes les bêtes eurent été rassemblées. La bande était des plus bigarrées avec, notamment, des chèvres de Murcie rougeâtres aux lignes noires, beaucoup de gessenay blanches, avec des cornes en ce temps-là, quelques chèvres paon, plusieurs chamoisées des Alpes ou de l’Oberland et trois *bottées* que Delphin avait fait venir de très loin, *de là-bas vers Saint-Gall*, après avoir lu une annonce dans *Le Sillon romand*. Elles se tenaient en petits groupes par écurie de provenance et suivaient en bon ordre le bouc ; mais elles s’écartaient de temps en temps pour chercher à ronger le tronc des jeunes marsaults³⁵⁴ et peupliers.

Chaque animal, même les cabris et *li jagôo*, portait une petite sonnette pour qu’on pût l’empêcher de s’égarer dans les terres interdites. Ces terres étaient les *douves*³⁵⁵ et berges du fleuve ainsi que toute la zone au-dessus du *Scex Blanc*, ancien domaine des consorts d’Allesse que seules les chèvres de là-haut avaient le droit de parcourir. Geneviève se mit en tête de sa troupe pour la guider vers un raidillon tracé au milieu des chênes pubescents, des nerpruns purgatifs, des *plâno*, des *lôé*, des *temé* et des *arsalâ*³⁵⁶. Arrivée à mi-chemin entre le fleuve et la *Barme aux tassons*, elle sonna deux coups de trompe et libéra ses ouailles qui se dispersèrent dans les broussailles et les éboulis.

³⁵⁴ Saule des chèvres, *salix caprea*.

³⁵⁵ Dignes.

³⁵⁶ Des érables champêtres, des cytises aubur, des sorbiers de l’oiseleur et des alisiers blancs.

La journée fut claire et glaciale. Vers trois heures, elle sonna trois coups de trompe et les chèvres furent rassemblées pour le retour. A la nuit tombée toutes étaient à l'écurie et Geneviève rentra chez elle en compagnie du bouc.

La fin d'un règne

Chaque matin, aux aurores, Geneviève partait avec ses chèvres; elle les ramenait une heure avant le crépuscule. Tout se passait à merveille. Les 15 francs, qu'on lui versait tous les mois, lui suffisaient, avec les 60 centimes qu'elle touchait pour chaque saillie du bouc; sans compter les baies dont elle remplirait bientôt son bidon et qu'elle irait vendre à Vernaye-Salvan, chez la femme du directeur de la fabrique de carbure. Elle était redevenue guillerette et pensait un peu moins à son Pierre. Elle avait même recommencé à venir passer la veillée chez maman Anaïs qui était maintenant fière d'elle. Dès la fin avril, on se promenait dans le petit *cortè*³⁵⁷ où les pinsons et les merles s'amusaient à chanter sur tous les tons, pour qu'on ne pût entendre le rossignol dont ils étaient jaloux. Puis on rentrait dans la cuisine et on discutait autour du potager pendant qu'Anaïs filait en faisant tourner son rouet qui sifflotait.

Le 14 juillet, à son retour de la bergerie, Geneviève fut invitée par le conseiller Joseph Bioley à *venir discuter* au bureau communal. C'était une soirée torride; même au lavoir il n'y avait personne. Entrée dans le bureau, Geneviève se trouva devant une sorte de *gros lourdaud roux et triste*, qui n'avait pas *l'air de chez nous*, et qu'elle n'avait vu qu'une fois de loin parce qu'il habitait Allesse. Ce *Joseph* n'aimait pas les chèvres et n'avait pour le bouc qu'un mépris teinté d'une envie sournoise. Il ne s'embarrassa pas de préambule pour énumérer les plaintes qui s'étaient accumulées contre la bergère. On lui reprochait ses sonneries de trompe intempestives, des abus de pâture au Rosel, puis aux *Frêneys*, le passage trop lent de la bergerie à travers la nouvelle plantation du *Tillié*, et les dégâts causés par les chèvres aux rosiers de Léonie, qu'elles grignotaient au passage. On lui reprochait aussi d'emmener clandestinement ses huit poules qui picoraient dans les communs en violation du règlement bourgeoisial.

Geneviève était sens dessus dessous.

– *La comône arè pochu deivre aliè qâqètsouze! Nyon i a rin dè; è pouai Léoni i a fi on gran bondzò!*

(La bourgeoisie aurait pu lui dire quelque chose! Personne ne lui avait jamais rien dit et même Léonie venait de la saluer avec un large sourire).

Elle demeura prostrée. Mais quand on en arriva à lui parler de la puanteur excessive du bouc, qui aurait incommodé la régente Euphrasie, elle dit ce qu'elle pensait de toute sa personne à ce gros rouquin qui lui rappela qu'il représentait l'autorité et qu'elle lui devait le respect. Elle rétorqua par un impudent: *Gaba tè, nyon tè gabe*

³⁵⁷ Jardin ou verger.

(*vante toi personne ne te vante!*) Elle apprit aussitôt que le tribunal de police lui avait *mis* une amende de 4 francs et qu'elle était congédiée *pour dans trois jours*, le temps de nommer un nouveau berger.

Elle rentra chez elle en titubant comme Eloïse, la vieille *soulonne*. Elle alla pleurer un coup dans la cuisine puis vint discuter avec son bouc qui lui témoigna sa compassion. C'était un chef! Dans un français de Haut-Valaisan né dans le val d'Illiez, il lui ordonna de ne pas se laisser abattre et lui livra le fond de sa pensée:

T'imagines pas que je vais aller à la bergerie sans toi avec toutes ces *tocailles* dont la moitié ne parle que des langues *d'en-là* par Berne ou Saint-Gall, d'en haut par le Prättigau, ou d'en bas par l'Espagne! A part deux jolies gessenay, aucune ne comprend ni mon patois ni le français que je parle pourtant lentement et presque sans accent villageois. Quand tu disparaissais un instant à la recherche d'un groupe d'égarées, je m'ennuie, je m'ennuie, je m'ennuie et je suis triste, triste, triste. Fais-toi pas de souci on va bien se débrouiller tous les deux. J'irai encore avec toi jusqu'à l'arrivée du nouveau berger. Mais sitôt après je resterai *en-çà ici*. Au lieu d'aller faire le chamois sur les coteaux pour *dégotter* quelques touffes de chardons secs et brouter des herbes acides, je passerai mon temps à fabriquer du lard après avoir dégusté le foin que tu verseras dans la crèche par le *dègneu*³⁵⁸. Ils pourront toujours courir quand ils auront besoin de moi. D'ailleurs pour cinq *balles* de loyer annuel, et pour douze sous³⁵⁹ la prestation³⁶⁰, quel autre bouc que moi se dérangerait? Bê-ê-ê-ê!

Geneviève fut rassérénée car elle savait que son bouc faisait toujours ce qu'il disait. Elle l'embrassa sur le museau et alla se coucher après avoir mangé un bout de lard (*on bocon dè bacon*).

Les trois jours suivants se passèrent comme d'habitude sauf que, aux *Frêneys*, le bouc venait parfois près de Geneviève pour lui sourire d'un air qui en disait long. En même temps, *ce tordu* passait auprès de chaque chèvre *histoire de faire le gentil* et de lui *glisser deux mots* qu'il articulait bien et que chacune faisait mine de comprendre en s'ébrouant aussitôt et en hochant énergiquement la tête pour qu'on entendît bien sa sonnette. Puis Geneviève alla restituer sa trompe et le sac de Jules Vial. Le Conseil lui fit tout de même grâce de l'amende de 4 francs qu'il lui avait infligée.

La grève générale

Emmanuel Mabillard avait été nommé berger à titre d'essai pour succéder à Geneviève³⁶¹. Le 18 juillet 1898 à sept heures, il sonna les quatre coups de trompe, enfourna dans son sac la nourriture préparée par Aristide Jordan et remonta le village

³⁵⁸ Ouverture pratiquée dans le sol du fenil, au-dessus des crèches, pour y jeter le fourrage et éviter d'avoir à descendre le foin par une échelle.

³⁵⁹ L'arithmétique, subtile et délibérément fautive, de cet animal est ce qu'on appelait jadis, en Suisse romande, *l'arithmétique à Bonzon*, du nom d'un maquignon des Ormonts (Vaud), que sa rouerie avait rendu célèbre dans toutes les foires du pays.

³⁶⁰ Un spécialiste parlerait de *saillie*, mais le bouc de Geneviève est un généraliste plein de fantaisie.

³⁶¹ Décision du 17 juillet 1898, prise curieusement par l'Assemblée bourgeoise et non par l'Assemblée des propriétaires.



Le bouc de Geneviève
s'adresse au monde...



Etables et fenils d'Allesse, tels qu'a dû les connaître Geneviève, la chevière du récit.

en réunissant le troupeau, porte à porte. Il arriva, *avec une monstre gênée*³⁶², à la hauteur de l'écurie de Geneviève, dont il devait emmener le bouc. La porte resta close. Emmanuel appela :

– *Dzenevieve! Dzenevieve! Yo qe t'i? (Geneviève, où es-tu?)*

Le bouc ne donnait aucun signe de vie; son odeur même était devenue discrète. Emmanuel colla l'oreille contre la porte de l'écurie puis contre celle de la cuisine. Il n'entendit rien. *Bon*, se dit-il, *on se passera du bouc. Allons-y!* Il donna un coup de trompe et demi qui était le signal normalement attendu par les chèvres pour se mettre en chemin.

C'est alors que se produisit un fait mémorable, inscrit dans l'histoire, les annales et la légende d'Outre-Rhône. Les gessenay, les murcie, les chamoisées, les bottées et toutes les autres, regardèrent en l'air d'un œil roublard, bëlèrent et s'assirent curieusement, comme des personnes, dans la poussière du chemin communal. Elles commencèrent à babiller et à papoter, parlant de tout et de rien. Seule une jeune murcie ne disait mot. Elle était un peu amoureuse du bouc et aurait bien aimé qu'il sortît de l'écurie. Mais il ne sortit pas.

Le troupeau obstruait la chaussée et *Alfred à Charles*, qui voulait passer avec son char à échelles, dut rebrousser chemin. On appela le garde champêtre Basile, vieux berger expérimenté. Il tenta de parler aux chèvres qui ne l'écoutèrent pas, vu qu'elles se méfiaient de lui, toujours à l'affût d'une violation des règles sur le parcours. On pensa même à faire venir le gendarme de Vernaye. Mais c'était un froussard, qui s'était enfermé dans une armoire le jour où on était venu le chercher parce que le bandit Venetz, de Selkingen, qui n'était pourtant pas bien méchant, s'était réfugié à Dorène. Il n'avait du reste qu'une obsession, celle des trois vélocipèdes qui circulaient sans plaque dans la vallée. Les pompiers? Ils étaient aux ardoisières. Le curé? On n'osait pas le déranger... et il était trop loin. Et le Conseil?

Cheu lé en qa vènein! Chon leu q'en fi tôché petchi!
(*Ceux-là ils n'ont qu'à venir; c'est à cause d'eux qu'il y a tout ce tohu-bohu!*)

C'est ainsi qu'arrivèrent Jean Ballay, le président, Aldophe, le vice-président, les trois autres conseillers et le secrétaire Joseph Dorsaz, que les chèvres appelaient amicalement *Dorse è è è*. On alla même chercher le *tzatellan* Pierre Joseph Rouiller, qui n'y était bien sûr pour rien et qui aimait trop les chèvres pour se disputer avec elles. Jean Ballay fit à la bergerie une allocution de président que les bêtes saluèrent d'un long bêlement, sans plus. Pierre Joseph Rouiller, qu'elles appelaient *Pi'r Djodzè è è è*, leur tint un de ces discours enjôleurs et tortueux dont il avait le secret. On crut que *c'était bon* car Blanchette, la plus vieille des chèvres de *Pi'r Djodzè è è è*, se leva et vint lui lécher la main. Mais elle regagna sa place en disant :

³⁶² Il était fort mal à l'aise.

– *Ne chein toté deune avoué Dzenevieve, ne achebein li tsievre dè Pi'r Djodzè è è è!*
(*Nous sommes toutes d'accord avec Geneviève, nous aussi les chèvres à Pierre Joseph!*)

On essaya la ruse et sema du sel sur quelques toises devant le troupeau; mais les chèvres ne bougèrent pas. On essaya la force en empoignant, par leurs petites cornes, les *agouttes* les plus faibles; mais elles se débattirent avec succès. On fit preuve d'ignominie, en prenant les cabris à leurs mamans et en les cachant dans une remise. Là on entendit enfin le bouc! Ulcéré par ces méthodes immondes, il vint donner brutalement de la corne contre la porte de son écurie. Une ultime intervention de tous les propriétaires échoua lamentablement.

A midi, Emmanuel ouvrit son sac et mangea une *franc-roseau* ratatinée³⁶³. Puis il dit:

– *Atieute, qan chein vapà, va pâ! Ye j'anme bein Dzenevieve è pouai ye ché qe le bòc è li tsievre lanme a tan qè mè. Dabò qè deinse, ye vò baye le fœudâ avoué le cha è lè corne, è pouai ye fote le can!*

(*Ecoutez, vos histoires commencent à bien faire! Moi, j'aime bien Geneviève et je sais que le bouc et les chèvres l'aiment autant que moi! Puisque c'est comme ça, je rends mon tablier avec le sac et les deux cornes et je rentre chez moi!*)

Et il fit comme il avait dit. Alors Joseph Dorsaz, surnommé le *tasson* (blaireau) à cause de sa finasserie, prit le président à part et lui dit quelques mots à l'oreille. Le président écouta, pensa et cria:

– *Dzenevieve, vein don perche! (Viens par ici Geneviève!)*

Geneviève sortit, suivie du bouc qui vint s'asseoir à la place que les chèvres s'empresèrent de lui réserver au milieu d'elles. Jean Ballay entouré de ses conseillers déclara:

– *Dzenevieve, t'à bein rechai, è pouai t'a on bòc qè on gran moncheu. Prein le cha è la corne. Dabò qè pachò miedze, le parcour dè vouai irè tan can tsâtègnery du Tillié. Mein divouère, fi ateinchon avoué cha beinde!*

(*Geneviève, tu as gagné et ton bouc est un grand monsieur. Le Conseil te rend ton sac et ta corne. Comme c'est passé midi, le parcours d'aujourd'hui est limité aux châtaigneraies du Tillié. Mais tâche désormais de faire attention avec tes pimbêches!*)

Chèvres et bouc émirent un *bê-ê-ê* inédit, se levèrent et partirent dans les châtaigneraies avec Geneviève qui en oublia de fermer sa porte.

Ainsi se termina la grève des chèvres du *Diabley*, du 18 juillet 1898, la mieux réussie de toutes les grèves de notre histoire nationale.

³⁶³ Ancienne variété valaisanne de pommes, de longue conservation (*Frauen Rotacher; court-pendu*).



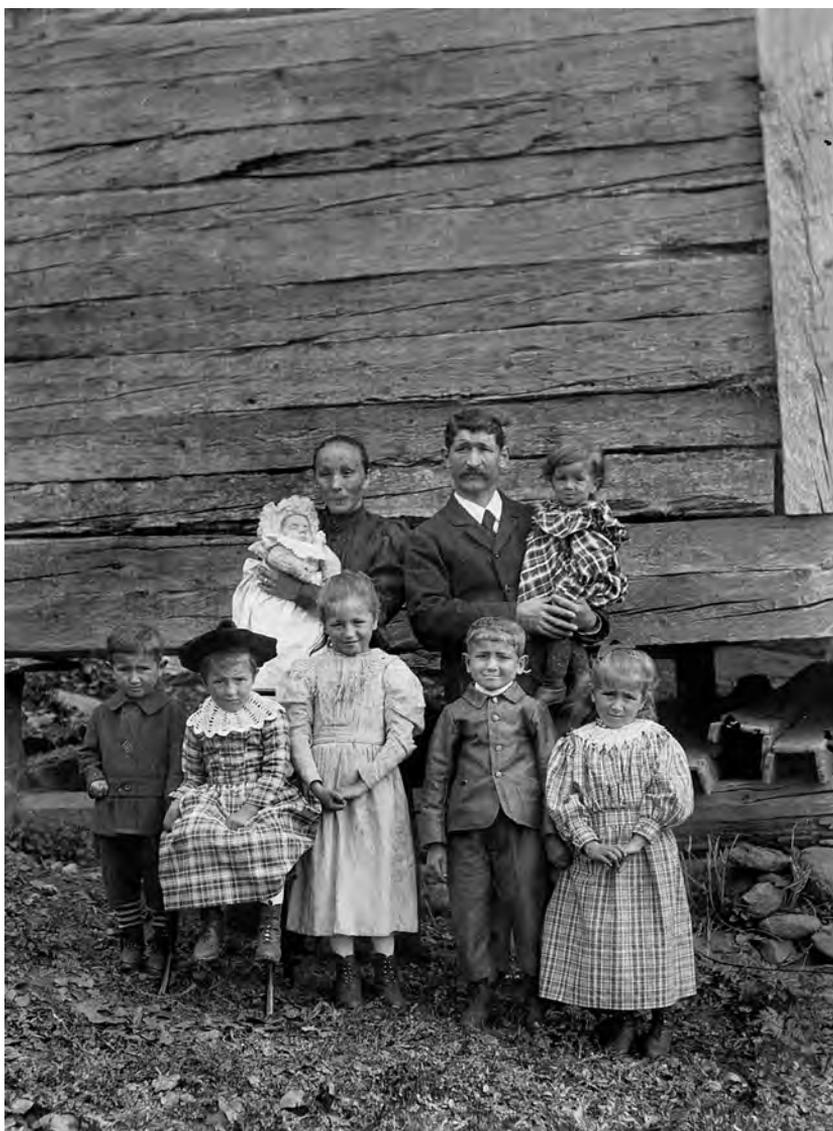
Clovis Dorsaz pose fièrement, vers 1943, dans sa vigne de *La Plantoz* avec son épouse et ses trois filles aînées, dont Cécile tient le *semotieu* (fouloir à raisin).



Vers 1902. Eugénie Rouiller, née Saillen en 1875, couturière lettrée, et son mari Augustin, tonnelier habile (deuxième et quatrième depuis la gauche), devant leur pinte-épicerie, en compagnie d'une auxiliaire et d'un ouvrier de Mex.



Le compas porté par l'ouvrier de Mex, preuve irréfutable du conservatisme de la descendance du légendaire Pierre Joseph, héros de notre premier récit. L'auteur du présent livre s'en servit pour mesurer l'exactitude de ses jugements !



La famille de Louis (1870-1918) et Marie Veuthey, devant un raccard d'Allesse en 1904. De leur onze enfants, nés entre 1895 et 1918, six moururent prématurément, de la tuberculose ou de la silicose; un septième, Angelin, perdit ses yeux et ses mains au cours d'une explosion. Mais le cadet Louis est aujourd'hui le doyen communal; il tint la pinte d'Allesse, qui fut celle de son beau-père Jules Vial, et cela bien après que son aîné Hubert, le bébé de la photo, eut tenu celle du Chepelet.

Cochili, phylloxéra et pintiers

Au cours du séjour de l'état-major de sa compagnie dans la famille du conseiller François Paccolat, le lieutenant fédéral Urbain Olivier³⁶⁴ apprécia l'excellente qualité du *gouay* produit par ses hôtes. Ce cépage traditionnel serait l'ancêtre du chardonnay.

La vigne

Au début du XX^e siècle, la surface du vignoble de Dorénaz était encore d'une vingtaine d'hectares. Les photographies anciennes révèlent que cet arbrisseau était répandu sur tous les sites du coteau, où le relief, la profondeur des sols et les possibilités d'irrigation en autorisaient la plantation. Il y avait au nord du village, les vignobles des *Meules* et de *La Plantoz*, et au sud ceux des *Charmex*, des *Chemenaux*, du *Reloey* et des bas-coteaux du Rosel les moins exposés aux chutes de pierres. La vigne occupe aujourd'hui moins d'une dizaine d'hectares sur le territoire de Dorénaz qui n'en est pas moins la commune viticole la plus étendue dans le district rocheux de Saint-Maurice. Les beaux vignobles de l'Abbaye qu'on voit au-dessus de cette ville se trouvent en effet sous la juridiction du canton de Vaud.

Contrairement aux terres arables de la plaine, qui furent, dans leur plus grande partie, propriété collective jusque dans la deuxième décennie du XX^e siècle, ces vignes étaient, depuis un temps immémorial, la propriété individuelle des paysans qui les travaillaient. La commune participait cependant à leur exploitation en fixant le calendrier des travaux et en adoptant des mesures protectrices saisonnières. Elle surveillait la taille et les effeuilles et ordonnait au printemps la

³⁶⁴ *Op. cit.* p. 238 ; voir notre chapitre intitulé *Le petit monde de don Giangiorgio*.

fermeture des haies au-dessus des vignes, puis le traitement des maladies cryptogamiques; elle mettait à ban le vignoble, déterminait la période des vendanges et interdisait le grappillage³⁶⁵. Le 20 juin 1914, la grande affaire du Conseil municipal sera d'*ordonner aux propriétaires de vignes de consigner chez le secrétaire la quantité et la qualité des matières pour détruire le cochili*. Moins d'une semaine plus tard, l'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand à Sarajévo jettera le monde dans la plus grande tourmente de l'histoire. Les deux événements n'ont bien sûr aucun rapport: le *cochili* n'est qu'un petit ver du raisin!

Le phylloxéra

Au début du XX^e siècle, la totalité de ce vignoble fut détruite par le phylloxéra, en dépit de la lutte acharnée et pluri-décennale des paysans, guidés et assistés par les autorités. Ce minuscule ravageur de la vigne³⁶⁶ est un insecte piqueur et suceur, apparenté au puceron et aussi prolifique que lui. Originaire de l'Est des Etats-Unis, il apparut en Europe en 1863 et envahit peu à peu tout le continent, créant en 1871 un premier foyer suisse dans le vignoble genevois. Sa présence se manifeste sur les feuilles par des galles que la plante supporte assez bien. Ce sont les piqûres sur les jeunes racines qui causent en trois ans la mort du pied. Il fallut une cinquantaine d'années pour éradiquer cette maladie, par une régénération complète du vignoble européen à partir de porte-greffes issus de plants américains génétiquement immunisés.

Le vignoble de Dorénaz fut ensuite reconstitué dans une large mesure. Certaines zones, pourtant inscrites au cadastre viticole, seront cependant peu à peu délaissées en tout ou partie (*Chemenaux, Meules*). La bourgeoisie aura le mérite de rétablir, à la fin du XX^e siècle, une partie du vignoble du Rosel qui produit, aux dires de gastronomes sincères, un Diolly noir et vertueux, et un Chardonnay qui serait l'un des meilleurs vins d'apéritif qui soient.

Les pintiers

En 1873, il y avait à Dorénaz un débitant d'eau-de-vie (Pierre Maurice Paccolat) et trois *pintiers* (Jean Joseph Délez, Joseph Jordan et Joseph Veuthey)³⁶⁷. Le 7 juin 1900, on trouve cinq *pintiers* sur la liste des contribuables auprès desquels la commune est autorisée à percevoir l'impôt sur l'activité lucrative indépendante:

³⁶⁵ Voir, par exemple, les séances des 18 mars et 7 octobre 1855 et, beaucoup plus tard, celles des 4 avril 1891 ou 7 juin 1896, où le Conseil ordonne le sulfatage des vignes pour le samedi 4 courant sous peine d'un franc d'amende par parcelle; ou celles du 3 août 1929 où il ordonne de traiter contre le *cochili*, à la nicotine ou au pyrèthre, ou encore celle du 1^{er} octobre 1929 qui fixe la date des vendanges au 8 courant et interdit le grappillage sous peine de 5 francs d'amende.

³⁶⁶ *Dactylospheera vitifoliae* ou *phylloxera vastatrix*.

³⁶⁷ Voir un bordereau collectif, sur feuille volante, glissé à l'intérieur d'un livre des procès-verbaux communaux (archives communales résiduelles demeurées à Dorénaz); fonds d'archives du Département de l'intérieur, contentieux, 3040, A 42, 154, 1-29.

Jean Jordan le Vieux, le futur président, tient, à côté de son débit de vin, un *dépôt d'engrais en petit*; il paiera un impôt de 35 francs;
Augustin Rouiller exerce le métier de tonnelier à côté de son *café-restaurant* et de l'épicerie-mercerie, gérés par son épouse, la couturière *Eugénie Saillen*, qui vend aussi des clous et du tabac; le couple paiera au total 52 francs, car la commune l'a gracié d'une taxe de 2 francs sur ses travaux de poterie;
Jean (Pierre) Ballay ne paiera que 10 francs pour son débit de vin qui semble avoir été sa seule activité artisanale ou commerciale;
Antoine Meunier ne se limite pas à débiter du vin car il sera imposé à un montant total de 20 francs frappant aussi ses ventes de denrées coloniales et de tabac;
enfin, Mme *Delley (Délez)-Paccolat* qui débite du vin, mais aussi des épices, de la mercerie, des étoffes, des chaussures, de la bière, des liqueurs et du tabac, paiera un impôt de 25 francs; son débit de vin et son épicerie en tous genres devaient être ceux de Pierre Maurice Paccolat qui, né en 1824, avait cessé ses activités commerciales depuis quelques années.

Ces établissements étaient bien nombreux, et ce n'est guère qu'au début de 1906 et à la fin de 1919 que le Conseil municipal se souvint de la *clause du besoin* pour refuser des demandes de concession *étant donné le nombre d'établissements qu'il y a déjà proportionnellement à la population*. Il faut dire que le bistrot était l'un des seuls centres de rencontre dans cette commune sans église, et d'ailleurs sans curé... ni gendarme. C'est là que la commune et la bourgeoisie organisaient nombre de leurs réunions et leurs ventes à l'encan d'immeubles, de meubles et de droits.

Les pintes

La pinte de Jean Jordan *le Vieux*, était aménagée au premier étage du n° 10 de la rue de *Vers l'Etot*, à l'endroit où se trouve une terrasse.

La pinte d'Augustin et Eugénie Rouiller, ouverte autour de 1900 dans le bâtiment sis au n° 21 de la rue Principale, fut exploitée jusqu'en 1913³⁶⁸. On y entrait de plain-pied par une porte donnant sur la rue et réinstallée désormais au nord du bâtiment; à gauche de la porte se trouvait une grande vitrine qui y était encore voici quarante ans. La pinte portait une enseigne pompeuse: *Café Restaurant*. En 1913, le café devint le dépôt d'une épicerie qu'Eugénie, veuve en 1940, exploitera jusqu'à son décès en 1955. Dès 1935, l'épicerie, nettement visible sur les anciennes vues de l'ensemble de la localité, fut aménagée à l'intérieur d'un mur arrondi, existant encore au sud-est de ce bâtiment mais alors percé de deux vitrines.

La pinte de Jean (Pierre) Ballay se trouvait à l'actuel n° 41 de la rue Principale. Le café restera longtemps dans sa famille et sera notamment exploité par la régente

³⁶⁸ Séance du Conseil du 31 août 1913.

des travaux manuels Emma Balleys, épouse du Vaudois William Ecoffey. Ce sera le *Café Central* que l'émigré prospère Etienne Jordan acquerra à son retour de Paris, à la fin des années 1950.

La *pinte des Ilettes* est l'enseigne *Chez Antoine* de notre deuxième récit. Elle se trouvait au lieu-dit *Les Ilettes*, mais à l'emplacement du n° 48 de la rue Principale et un peu en retrait de ce bâtiment. La salle à boire était à l'étage et on y accédait par un escalier extérieur en pierre, construit le long de la façade donnant sur la rue. Le 31 octobre 1896, le Conseil somma le débitant Antoine Meunier de poser une main courante le long de cet escalier, périlleux en fin de soirée. En 1925, la famille Meunier remit l'exploitation à Clovis Dorsaz, auquel Isaïe Jordan succèdera en 1935, à l'enseigne *Café des Alpes*.

La *pinte Paccolat* était installée à l'actuel n° 64 de la rue Principale, où logea l'état-major de la compagnie fédérale d'Urbain Olivier. Ce fut la belle maison de maître du tenancier, Pierre Maurice Paccolat, qui y exploitait aussi un commerce de comestibles. On y voit, au rez-de-chaussée, un encadrement de granit fort ancien. Marie-Louise Jordan, mère de Georgy et Gérald, le futur président du Grand Conseil, y aménagea ensuite la vitrine d'une épicerie qu'elle exploita jusque vers 1955³⁶⁹.

Au début des années 1950, on comptait encore, en plaine, trois *cafés-restaurants* aux actuels n° 41 et n° 48 de la rue Principale (*Central* et *des Alpes*) et n° 7 de la rue Saint-Jean (*Devillaz*, devenu plus tard *du Parc*). Il y avait en outre, à Allesse, tout près de la buvette que Jules Vial avait tenue vers 1910, puis à partir de 1935, le *Café des Touristes*, exploité par le doyen Louis Veuthey, de Louis, et sa gentille femme Adélaïde Vial, la fille de Jules; ils y annexèrent une épicerie vers 1950. Ce café-restaurant est toujours en activité. Il y eut aussi, toujours à Allesse, le Café du *Chepelet* dont l'exploitation, qui débuta en juin 1936, fut prospère au temps de la seconde mine d'anthracite. Cet établissement était un pôle d'attraction lors des grandes fêtes populaires comme celle de la mi-été (*Assomption de la Vierge* ou *Quinze août*). On y venait des communes voisines. Les visiteurs les plus nombreux étaient ceux de Fully qui avaient tous de la parenté à Dorénaz, Allesse et Champex; ils arrivaient en groupes, à la fin de la matinée, de Branson ou de leur alpage de *Sorniot*, limitrophe de *L'Au d'Allesse*. Les familles les accueillait en leur présentant, sur des tréteaux, le vin, les merveilles, la *ressin*³⁷⁰, les beignets et la tarte de reine-claude, *faits maison*. Tout ce monde mangeait et buvait plutôt modérément, car il fallait aller au bal en début de soirée! Les visiteurs, *en recherche exogame*, dormaient ensuite dans les granges et disparaissaient à l'aube par les sentiers d'où ils étaient venus.

³⁶⁹ Son épicerie fut tout d'abord ouverte au milieu des années 1930 au n° 72 de la rue Principale, dans des locaux où avaient été exploités auparavant les commerces analogues de la famille Devillaz, puis d'Ida Roduit, épouse du carrier Ulysse Revaz et mère de six enfants, dont Marguerite Bender, Jean-Claude, le regretté carrier, et Henri, le fermier, qui furent tous deux membres du Conseil; Ida Revaz avait ensuite transféré son commerce au n° 27 de la rue Principale, où il fut exploité de 1934 à 1949.

³⁷⁰ Sorte de brioche artisanale qui n'a rien de commun avec le *gressin*, petite baguette salée d'origine italienne.

La police des pintes

Dans les années précédant la Première Guerre mondiale, l'autorité communale, statuant comme tribunal de police, était plutôt sévère avec les tenanciers qui ne parvenaient pas à maintenir l'ordre ou qui ne respectaient pas exactement l'heure de fermeture, habituellement fixée à onze heures du soir. On ignore tout des raisons qui conduisirent le Conseil à décider pour l'avenir, notamment par décisions des 24 mai 1896 et 4 janvier 1919, *la fermeture des débits de vin dès les neuf heures et demie du soir, la vente de toute boisson devant cesser dès les neuf heures, sous peine de 5 francs d'amende.*

La surveillance des pintes et débits était une tâche spéciale du garde champêtre. Ce fonctionnaire (*il y en eut un pour Allesse et un pour Dorénaz*) avait bien du souci! Il assurait le respect de tous les règlements communaux de police. Il sortait son calepin dès que les chevaux attelés trottaient au lieu de marcher au pas, ou lorsque de fantomatiques véhicules motorisés dépassaient la vitesse de 18 km/h dans la localité, ou encore quand il croisait un vélocipédiste roulant sans lumière, voire à une vitesse excessive. Il veillait à ce que les jeunes gens mineurs – privés de surcroît de la liberté de fumer la pipe – ne traînaient pas dans la rue après dix heures du soir³⁷¹. Il avait aussi la tâche éprouvante de surveiller le carnaval, au cours duquel il était interdit de se déguiser et surtout de se cacher le visage sans s'être inscrit auprès de lui³⁷². Il était même chargé d'empêcher qu'on prélevât du sable, sans son autorisation, à l'intérieur des douves du Rhône, et qu'on dérangeât les pièges que le taupier installait dans la campagne en marquant leur emplacement par un petit drapeau blanc.

Pintes et épiceries

L'atomisation du commerce n'était pas réservée aux pintes et débits de boisson. Au début du XX^e siècle, la plupart des bistrotts étaient associés à une épicerie-mercerie, comme le montre le document fiscal que nous avons résumé. Dans les années 1950-1960, quatre épiceries étaient à la disposition des quatre cents résidents de la plaine³⁷³, auxquelles nous avons ajouté celle d'Allesse et Champex qui comptaient alors quatre-vingts habitants.

Ces petits commerces offraient du pain, du vin à l'emporter (par deux litres), du saucisson, du saindoux, du chocolat, des *denrées coloniales*, des bobines de soie, des vêtements, des outils, des trappes à souris, du tabac 444 ou à *bande rouge* et même de l'*huile de scorpion* qui guérissait tout, de la gale aux rhumatismes, et dont on vendait, pour 1 sou de plus, la recette miracle du valdotain André Gard. Les familles nécessiteuses se servaient à crédit en faisant inscrire leurs achats sur un carnet. Lorsqu'elles ne pouvaient régler leur dette à l'échéance, elles allaient

³⁷¹ Décisions du Conseil du 5 avril 1930.

³⁷² Décision du Conseil du 23 février 1935.

³⁷³ Installées aux actuels n° 21, 29 et 64 de la rue Principale (la dernière transférée plus tard au n° 22 de la rue de la Mairie), puis au n° 6 de la rue Saint-Jean (COOP).

s'approvisionner, pour un temps, dans un autre commerce, car il fallait bien manger. Le carnet passait souvent par pertes et profits. Confronté à la rigueur sociale, ce commerce étriqué se heurtait en plus à la concurrence *externe* qui allait le faire disparaître: celle du négoce ambulancier, tels les grands déballages du régional *Philibert*, avec sa devise: *Plus il vend plus il perd*, du *marchand de Fribourg* et, plus tard, des camions-magasins de la *Migros*, tous annonçant leur venue à grand renfort de haut-parleurs.

Les commerçants vivaient donc pleinement, eux aussi, la précarité villageoise.



Adélaïde en service dans la buvette d'Allesse, tenue par son père Jules Vial, vers 1938.



L'alpage de Malève sous sa parure printanière de crocus.



Féodalité et *kibboutzim*

Le sabre et le goupillon

Après avoir suivi les destinées du monde celtique, de l'Empire romain et des féodalités burgonde ou franco-bourguignonne, le peuple du Valais eut à souffrir, au milieu de l'an mille, de la confrontation entre les prérogatives des seigneurs locaux et les rêves de puissance de la Maison de Savoie, à laquelle le Chablais franco-bourguignon venait d'être abandonné.

L'Evêque de Sion pouvait fonder son droit de résister aux prétentions savoyardes, sur des titres en vertu desquels l'empereur d'Allemagne l'aurait institué comte et préfet du Valais³⁷⁴, pays qui englobait toute la vallée du Haut-Rhône jusqu'à l'Eau froide de Villeneuve. Mais sa légitimité était bien faible face aux prétentions locales de l'Abbé de Saint-Maurice qui entendait gérer à sa façon les biens, tel le *Pays valaisan d'Outre-Rhône*, que Sigismond avait jadis donnés à son couvent et que ses successeurs avaient fini par lui laisser. La préséance de l'Evêque de Sion sur ce *mauvais coucheur abbatial* fut réduite à peu de chose lorsque la Maison de Savoie se fut emparée du Bas-Valais jusqu'à la Morge de Conthey. L'Abbé de Saint-Maurice, devenu un grand seigneur romand, put alors affermir les droits qu'il avait acquis dans nombre de localités de l'ancien domaine épiscopal.

La reconquête épiscopale et haut-valaisanne

L'alliance imprudente contractée par la duchesse Yolande de Savoie avec le duc de Bourgogne Charles le Téméraire, signa en 1475-1476 la fin du régime savoyard en amont de Saint-Maurice. L'Evêque de Sion et les communes du Haut-Valais s'emparèrent du Bas-Valais, de la Morge de Conthey à Massongex. Le Bas-Valais devint un pays sujet du Haut-Valais, et sera soumis à l'arbitraire d'un gouverneur qui siègera au château de Saint-Maurice. Jusqu'à la grande Révolution de 1798, les communes d'Outre-Rhône constitueront une circonscription de la *bannière* de Saint-Maurice, arrondissement administratif, judiciaire et militaire de ce bailliage.

³⁷⁴ En confirmation d'une donation légendaire dite *caroline* qui lui aurait été faite par Charlemagne.

En 1536, l'évêque et l'Etat des VII Dizains (*sorte de fédérations des communes des sept régions haut-valaisannes englobant Sierre et Sion*) occuperont aussi le Chablais savoyard en aval de Massongex jusqu'à la Dranse de Thonon. Ils en firent les gouvernements de Monthey, d'Abondance (ou Saint-Jean d'Aulps) et d'Evian. Par un traité du 4 mars 1569, ils restituèrent les deux derniers au duc de Savoie, mais conservèrent définitivement le gouvernement de Monthey. Cet ancien mandement savoyard, au climat doux et au relief apaisant, devint le joyau des possessions épiscopales et fut constitué en un gouvernement valaisan distinct du gouvernement général de Saint-Maurice.

Avec l'acquisition définitive de Monthey, l'Evêque de Sion avait uni la puissance spirituelle, qu'il exerçait depuis les temps reculés de la christianisation, et la puissance temporelle territoriale dont les comtes – plus tard ducs – de Savoie l'avaient en partie dépossédé. Il ne manquera au domaine épiscopal que les riches mandements savoyards d'Aigle, occupés provisoirement, en 1475-1476, par les Bernois qui les incluront en 1536 dans le Pays de Vaud. (*Le décanat d'Aigle demeure cependant, aujourd'hui encore, sous la responsabilité canonique du siège diocésain de Sion.*)

On sait que les conquêtes territoriales ne sont pas bonnes pour le pouvoir d'Etat. C'est ce que dut méditer l'Evêque de Sion aux prises avec les turbulences émancipatrices des communes haut-valaisannes. Au début du XVII^e siècle, les *patriotes* de l'Etat ou République des VII Dizains s'emparèrent de sa puissance temporelle. C'était aussi un effet réflexe de la Réforme protestante qu'ils avaient contribué à maîtriser brutalement. A la même époque, et sans doute pour les mêmes raisons, les droits seigneuriaux de l'Abbaye de Saint-Maurice commencèrent à *être rognés de toutes parts* comme le dit intelligemment Dupont-Lachenal³⁷⁵. Cent ans plus tard, le pouvoir temporel du haut clergé aura largement fait place, dans tout le pays, à la souveraineté des *patriotes* haut-valaisans. L'un des derniers privilèges territoriaux de l'Abbé de Saint-Maurice dans *le Pays valaisan d'Outre-Rhône* tombera en 1774. La Diète acquit alors les droits que ce seigneur exerçait depuis le Moyen Age sur le territoire du Rosel, dont elle fixa les limites pour prévenir les conflits intercommunautaires. Les contestations relatives au rachat de certains droits féodaux, prétendus par l'Abbaye ou l'Hospice Saint-Jacques sur le territoire de la Commune de Dorénaz, ne seront toutefois liquidées qu'au milieu du XIX^e siècle.

La sujétion rurale

Rien ne permet d'affirmer qu'après avoir substitué sa puissance à celle de l'Evêque, l'Etat prétendument républicain et populaire des VII Dizains se soit préoccupé du *Pays valaisan d'Outre-Rhône*. Il serait donc vain d'opérer des distinctions, nécessairement précieuses, entre les statuts juridiques de ce pays, selon que les secousses

³⁷⁵ P. 120 *in fine*.

de l'histoire l'ont placé sous les empires régionaux de la Maison de Savoie, de l'Abbé de Saint-Maurice, de l'Evêque de Sion ou de l'Etat des VII Dizains. Il suffit de constater que, déjà au temps de l'occupation savoyarde, les habitants d'Outre-Rhône s'étaient organisés durablement en cinq petites communautés (*Allesse, Arbignon, Collonges, Dorénaz et Rosel*), et que ces communautés relevaient directement, les unes (*Arbignon, Collonges, Dorénaz*) de la juridiction de l'Abbé de Saint-Maurice et les autres (*Allesse, Rosel*) des châtelainies savoyardes de Saillon, Martigny ou Saint-Maurice³⁷⁶. Au moment de la reconquête épiscopale et haut-valaisanne du Bas-Valais, toutes les communautés d'Outre-Rhône étaient assujetties d'une manière ou d'une autre à l'Abbé de Saint-Maurice.

Nous allons esquisser l'origine des droits seigneuriaux exercés par ce monastère sur les villages de Dorénaz, d'Allesse et du Rosel, sis sur le territoire actuel de la Commune de Dorénaz. Notre examen sera des plus succincts, car les rapports féodaux ne revêtent qu'un intérêt mineur dans l'histoire sociale – parsemée de légendes – de communautés que leur confinement, leur marginalité et la pauvreté de leurs ressources, protégeaient de la convoitise des grands.

Le *Diabley* (village de Dorénaz) aurait été un fief de la famille *agaunoise* Wychardy. En 1302, un ayant-droit de cette famille, chanoine de Troyes et bourgeois de Saint-Maurice, aurait légué le village à l'Hospice Saint-Jacques, de Saint-Maurice, établissement dépendant de l'Abbaye qui en choisissait le recteur parmi ses chanoines. C'est donc par ce legs que l'Abbaye aurait acquis la seigneurie de Dorénaz, sur laquelle elle exercera désormais ses droits de suzeraineté par l'organe d'un fonctionnaire portant le titre de *châtelain*³⁷⁷.

Les gens d'*Allesse* étaient rattachés à la châtelainie savoyarde de Martigny (La Bâtiar), à laquelle ils prestaient la corvée. En 1431, ils seraient tombés sous la dépendance de celle de Saint-Maurice, par une décision du duc de Savoie, qui se serait fondé sur le fait qu'Allesse aurait été un pays de droit écrit et non de droit coutumier³⁷⁸. Après la conquête du Bas-Valais (1475-1476), les gens d'Allesse et dépendances auraient fait partie de la *mense* épiscopale à laquelle ils auraient payé un tribut. Quoi qu'il en soit, les consorts d'Allesse exploitaient en pleine propriété leurs terres de la montagne; ils exerçaient en outre des droits de jouissance sur certains lieux des coteaux en vertu d'un privilège obtenu en 1351. Selon une reconnaissance tardive du 29 septembre 1766, les terres d'Allesse³⁷⁹ étaient divisées en *quatre mas*: le territoire du nord (*Martorey, Chepelet, Molinets,*

³⁷⁶ Les médiévistes bénéficient aujourd'hui du travail entrepris par l'Abbaye de Saint-Maurice pour répertorier ses archives; ces documents étant désormais aisément accessibles, il nous suffit d'y renvoyer les lecteurs désireux d'élargir les données délibérément sommaires que nous présentons ici.

³⁷⁷ Dupont-Lachenal, p. 117, qui cite le *Vallais historique* de Rameau et l'article succinct sur Dorénaz publié par Tamini dans le *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*.

³⁷⁸ Dupont-Lachenal, p. 121; nous n'avons pu vérifier cette donnée juridique, à première vue fort surprenante.

³⁷⁹ Qui appartenait à la Paroisse d'Outre-Rhône depuis 1723 et non de Saint-Maurice comme il est dit dans ce papier.

Buys, Pluets, Caroz, Combasse, Preloz, Riva, Tarpein-nou); le territoire du sud (*Ravoire, Combes, Praz de La Délèze, Oches, Planches, Crettes, Vézenot, Orient, Grands-Proz, Champex et Chanex*); le territoire d'en haut (*Mont d'Allesse, Cergna, Pradelé*); le territoire d'en bas (*Esserts, Sameudry, Chemenaux, Mollies, Reloey, Rebeudanne*).

Au bas Moyen Age, le Rosel³⁸⁰ aurait entretenu des relations juridiques obscures avec la châtelainie de Martigny³⁸¹. A compter de 1281 et jusqu'en 1774, il fut une seigneurie de l'Abbaye de Saint-Maurice dont nul ne semble avoir contesté la souveraineté. C'est à peine si, à la fin du XIII^e siècle, le comte de Savoie, alors maître du Bas-Valais jusqu'à la Morge de Conthey, revendiqua quelques droits sur ce territoire. La justice ne lui reconnaîtra qu'une réserve de chasse dans les forêts du mont, de la Saint Jean à la Toussaint. C'est en réalité le *sacristain* de l'Abbaye, haut fonctionnaire domestique, qui aurait exercé sa suzeraineté sur le Rosel, bien immobilier qui serait entré *intuitu officii* dans sa sphère personnelle, de même que la plaine de Salvan, qui, au nord du Trient, faisait face à la partie septentrionale du Rosel³⁸². Ce voisinage et cette confusion administrative entre Salvan et le Rosel seront l'une des sources des malheurs qui accableront ce dernier hameau.

Les droits féodaux

Les rapports de sujétion rurale, ainsi esquissés, ne sont intéressants que dans la mesure où ils contribuent à faire comprendre la rigueur du temps. Les communautés locales (urbaines ou rurales) ne pouvaient subsister sans le soutien d'une puissance extérieure, qu'il s'agisse d'un seigneur ecclésiastique ou laïc, voire d'une corporation supérieure de bourgeois citadins, comme – ailleurs en Suisse – celles de Fribourg et de Berne. Elles avaient besoin de ce soutien pour prévenir les immixtions d'usurpateurs externes, pour obtenir que crimes et délits fussent poursuivis et jugés, pour qu'une sécurité juridique minimale leur fut garantie par la tenue de registres embryonnaires énonçant l'état des personnes ou des droits réels, pour soumettre à un arbitrage judiciaire respecté leurs contestations civiles (successions p. ex.) voire administratives (litiges relatifs aux biens collectifs des communes et des consortages), pour régler tout contentieux paroissial éventuel, ou pour offrir un asile à leurs impotents et à leurs malades mentaux. A défaut de justification, les droits féodaux de tous genres, qui tendaient au premier chef à accroître le bien-être du seigneur bénéficiaire, trouvaient donc une raison d'être et une acceptation relative parce que le suzerain aménageait des institutions sociales rudimentaires dont les collectivités rurales n'auraient pas eu les moyens de se doter.

³⁸⁰ Le Rosé dans le Dictionnaire géographique de Lutz.

³⁸¹ Philippe Farquet, *Martigny au XIV^e siècle*, in *Annales valaisannes – Saint-Maurice – Série 2*, vol. 5 (1943), n° 1, pp. 1-16, p. 3, milieu.

³⁸² Dupont-Lachenal, pp. 119-120.

Les communautés d'Outre-Rhône payaient, par conséquent, sans trop rechigner, la dîme que l'Hospice Saint-Jacques et l'Abbaye de Saint-Maurice prélevaient sur leurs récoltes, et qui était théoriquement rachetable ou convertible en numéraire. Ce n'était pas à proprement parler un impôt dans la mesure où, selon nos conceptions démocratiques, l'impôt n'est perçu que pour financer la politique de l'Etat et a pour corollaire le droit des citoyens-contribuables de contrôler cette politique et de l'orienter vers l'intérêt collectif.

La fin de la sujétion rurale

En 1798-1799, les armées du Directoire français libérèrent le Bas-Valais et balayèrent les rapports féodaux de sujétion rurale. Le gouvernement helvétique plaça sous séquestre les biens et titres conservés par l'Abbaye de Saint-Maurice; celle-ci dut même fusionner avec la Maison du Grand-Saint-Bernard, en 1805, pour n'être rétablie qu'en 1814, à la chute de l'autocratie bonapartiste.

En Outre-Rhône, certains privilèges fiscaux de l'Abbaye de Saint-Maurice et de l'Hospice Saint-Jacques, qui avaient subsisté sous la domination haut-valaisanne, semblent avoir été rétablis par la Restauration de 1815. La dîme des récoltes, due par les consorts du Rosel, dont la valeur avait en dernier lieu été fixée à cent deux pots de grain, ne fut ainsi rachetée qu'en 1830 par l'Etat du Valais. En février et juillet 1833, la Commune de Dorénaz devra encore acquitter des *lods* (droits de mutation) auprès de l'ancien seigneur abbatial pour acquérir des parcelles dans le *Mont du Rosel*. Enfin, le Conseil de Dorénaz consacra sa séance du 27 janvier 1856 à débattre du sort à réserver aux réclamations de l'Hospice Saint-Jacques, ayant pour objet la dîme des années postérieures à la révolution nationale de 1848.

Une sorte de kibboutz

La majorité de la population des communes de Dorénaz et de Collonges vit aujourd'hui dans une société post-industrielle de plaine et ne connaît plus guère la montagne que comme un séjour privilégié ou un champ de délasserment. On peine à croire, qu'à l'instar de quelques autres communes de la plaine du Valais romand, elles furent essentiellement montagnardes jusqu'au milieu du XX^e siècle. Les petits agriculteurs et éleveurs de la plaine ne subsistaient qu'avec les revenus de leurs montagnes, dont ils exploitaient jusqu'aux derniers recoins des herbages, forêts et rochers. Cette sorte de symbiose, entre un habitat de plaine exigu et le pays vertical, explique la naissance, la fonction et l'histoire mouvementée des institutions sociales dont il faut maintenant parler.

Consortages et communes

Les colons qui s'installèrent dans les cinq localités d'Outre-Rhône le firent pour en cultiver le sol, y élever du bétail, en exploiter les forêts, en cueillir le fruit naturel, en chasser le gibier, pêcher dans les cours d'eau. Les faibles possibilités d'approvisionnement, la dureté des conditions d'entreprise et les dangers naturels auxquels les exposait le relief montagneux ou le voisinage fluvial, exigeaient de leurs familles une solidarité indéfectible. A l'instar des autres communautés montagnardes, les habitants d'Outre-Rhône constituèrent donc entre eux des collectivités d'exploitation ou de protection. Ces *coopératives*, qui portent le nom de *consortages* dans le droit public traditionnel du Valais, n'ont jamais différé, de manière essentielle, des structures sociales analogues existant notamment dans toutes les régions alpines de Suisse, où on les connaissait sous le nom de sociétés d'*allmend*³⁸³. Elles n'étaient pas le fruit d'un sens inné de la justice mais de l'état de nécessité. La solidarité contrainte des travailleurs agraires, dûment réglementée au cours des siècles, n'en fit pas moins naître, au sein de petites unités comme celles d'Outre-Rhône, un esprit d'entraide communautaire, dont nous verrons qu'il sera à la base de leur développement social, économique et culturel.

Vu l'insuffisance des responsabilités féodales, seule une *structure politique* locale pouvait assurer la bonne marche des consortages. Cette structure politique, c'était la commune. Elle était notamment chargée du maintien de l'ordre (*gardes champêtres, tribunal de police*), de la sécurité publique (lutte contre le feu et contre les effets majeurs des crues fluviales et d'autres désastres naturels), de la justice civile et administrative locales (*châtelains* dont les compétences étaient notamment de tout mettre en œuvre pour éviter les procès), de la surveillance du culte (*fabrique d'église*), ainsi que des services élémentaires d'éducation, d'aide sociale et de santé (sages-femmes, assistance aux indigents, soutien aux orphelins, aux invalides, aux vieillards sans famille et aux malades incurables).

³⁸³ Voir, sur ces questions, Grégoire Ghika, *La fin de l'état corporatif en Valais et l'établissement de la souveraineté des dizaines au XVII^e siècle*, s.l.n.d., 1947.

En Outre-Rhône, on eut de toute ancienneté deux communes, celles de DorénaZ-Allesse et de Collonges-Arbignon, superposées à des consortages de sauvegarde ou d'exploitation du sol. Les consortages de sauvegarde, tels les consortages de digues, veillaient à la protection des biens collectifs, voire individuels, contre les dégâts causés par les forces de la nature ou l'imprudence des hommes. Les consortages d'exploitation du sol assuraient la gestion des terres productives de plaine, des alpages et des forêts. La plupart des contestations agraires qui émaillent l'histoire de DorénaZ et de Collonges eurent pour origine la délimitation des droits de consortages alpicoles ou sylvicoles sur des terres situées aux confins mal déterminés des deux communes. L'administration des consortages et des communes, était confiée aux *tsardzayin* (*charges-ayants*), affublés des titres les plus divers : présidents, conseillers, châtelains, huissiers, syndics, *métraux*. Leur tâche était de garantir ensemble une gestion saine de la propriété collective.

Communiers, consorts et habitants

Les citoyens des communes étaient les *communiers* et les membres des consortages les *consorts*. Les habitants, qui n'étaient ni communiers ni consorts, étaient simplement tolérés, quelle que soit l'ancienneté de leur résidence; leur statut était celui des personnes qu'on appellera ailleurs, ou en d'autres temps, les *habitants perpétuels* ou les *heimatlos*. Ils étaient privés de la jouissance et de l'exercice des droits politiques et des droits patrimoniaux communautaires. Il était naturellement loisible à ces résidents de chercher à acquérir des *lettres de communage* ou *de consortage*, qui se monnaient au prorata de la valeur des avantages économiques escomptables. La curieuse affaire *Deville*, surgie pourtant après l'abolition de principe de ce statut personnel discriminatoire, laisse entrevoir ce que durent être les obstacles à franchir pour passer du statut d'habitant toléré à celui de communier ou de consort. C'est pourquoi elle servira de cadre à notre troisième récit didactique.

La maîtrise foncière des particuliers de DorénaZ se limita longtemps aux bas coteaux, cultivés en vigne et en châtaigneraies, et aux maisons d'habitation avec un terrain jardiné dans le voisinage. Les autres terres arables étaient la propriété des consortages ou de la commune. Ce n'est qu'à la fin du XVIII^e siècle, que des droits de jouissance de longue durée seront consentis aux paysans sur des portions de ce patrimoine collectif.

Les forêts et les alpages, de même que les cours d'eau et les ouvrages d'intérêt public, tels les chemins, les grandes digues, les passages fluviaux, appartenaient aux communautés. Les forêts et les alpages étaient, généralement, exploités par les consortages, à moins qu'ils ne fussent soit temporairement *amodiés* à un communier ou à une société particulière de consorts (coupes de bois, exploitation de minéraux, pâturages), soit laissés à la disposition des communiers pour leurs besoins ordinaires (ramassage du bois mort et de la feuille, cueillette des baies, droits régaliens de chasse et de pêche). Il en allait de même des cours d'eau, sur lesquels la collectivité octroyait des concessions pour l'irrigation, le *bumentage* et l'exploitation énergétique (scierie, batteuse, moulin). Le coût de construction

et d'entretien des ouvrages communautaires était pris en charge par les communes et les consortages, selon de subtiles clés de répartition. Les travaux étaient accomplis par la *manœuvre* communale, à laquelle on donnait parfois le nom de *corvée*, bien qu'elle se distinguât de cette charge féodale, par son caractère coopératif.

Les produits des immeubles communs étaient répartis entre les communiens ou les consorts³⁸⁴. Certains de ces produits³⁸⁵ étaient aliénés pour acquérir des biens d'investissement³⁸⁶ ou des biens de consommation³⁸⁷ non disponibles au sein de communautés où l'autarcie était inconcevable. Ces opérations commerciales étaient traitées sur le marché du bourg voisin de Martigny, voire à Saint-Maurice, ou même à Sion et Monthey. On procédait le plus souvent par voie d'échange (troc), car le numéraire demeura toujours rare, qu'il fût battu à Saint-Maurice par les savoyards (*livre mauriçoise*) ou à Sion, successivement par l'évêque ou par l'Etat des VII Dizains³⁸⁸.

Une sorte de kibboutz

Formulé de manière rudimentaire mais très habile, le régime des communes et consortages témoigne du bon sens juridique et économique des villageois dont la plupart étaient pourtant illettrés jusqu'au milieu du XIX^e siècle. En Outre-Rhône, le partage fictif des biens communaux de 1810, la démarcation intercommunale de 1841 et sa rectification de 1859, actes dont nous parlerons plus loin, sont même stupéfiants d'intelligence. Des seuls points de vue juridique, économique et social, ce régime communautaire, librement consenti et réglementé, présente plus d'une similitude avec celui mis en pratique à la fin du XIX^e siècle dans certaines régions d'Europe orientale, dont s'inspirèrent, dans une certaine mesure, les paysans juifs, installés en Palestine, pour constituer leurs collectivités agraires autogérées (*les kibboutzim*).

Au contraire du régime féodal, le régime corporatif et coopératif valaisan survécut en substance aux révolutions de 1798 et 1848. Il est à l'origine du dualisme communal où collaborent aujourd'hui encore une commune politique ou commune d'habitants (*municipalité*) et une commune patrimoniale ou commune bourgeoise (*bourgeoisie*).

³⁸⁴ Par exemple, le bois d'affouage, ainsi que la *feuille* destinée à l'affouragement des chèvres ou à la litière du petit et du gros bétail.

³⁸⁵ Bois de construction ou de chauffage, fromage, beurre salé, viande conditionnée pour la conservation, châtaignes.

³⁸⁶ Certains outils et récipients, ainsi que le bétail mâle reproducteur (taureau, bouc, bélier, verrats, jadis toujours acquis par la collectivité qui les plaçait chez des communiens ou consorts), etc.

³⁸⁷ Sel, sucre, huile, textiles (à part la laine filée sur place), drap de Bagnes.

³⁸⁸ Cf. Grégoire Ghika, *La régale des monnaies en Valais*, in *Revue suisse de numismatique*, Berne, 1955, (XXXVIII), pp. 23-36.



Le poète Maurice Chappaz à Malève, au printemps 1996, photographié par Georges Laurent qui l'accompagnait lors de ses visites périodiques dans les hauteurs de Dorénaz.

La montagne est à nous !

La jouissance des *communs*, situés à la limite des juridictions de Dorénaz et de Fully, n'a pas donné lieu à des contestations mémorables. Cela se comprend puisque les territoires de ces juridictions sont séparés par une crête, qui ne laissait place qu'à deux ou trois passages pénibles ou délicats. C'est à peine si un document du XIV^e siècle, conservé dans les archives abbatiales³⁸⁹, montre deux porchers de Branson surpris à pâturer dans le bois du Rosel sans avoir payé la dîme due à l'Abbé de Saint-Maurice. Ils en furent quitte pour régler l'arriéré et s'engager à ne pas récidiver. Seul le mayen de *Jeur Brûlée* attisa quelque convoitise occasionnelle et fut le théâtre d'affrontements épisodiques entre les bergers de Dorénaz et de Fully. Mais les droits de pacage sur ces terres furent déterminés en 1757 par une sorte d'arbitrage du gouverneur haut-valaisan de Saint-Maurice. Sous réserve d'empiètements très mineurs qui résultent peut-être de cet arbitrage, la limite officielle des deux communes suit leur frontière naturelle, du *Diabley* à l'éperon des *Follatères* en passant par le sommet du *Sex Carro*³⁹⁰.

En revanche, d'innombrables contestations surgirent entre les communes de Dorénaz-Allesse et de Collonges-Arbignon au sujet de la jouissance de leurs communs limitrophes. Aucune réglementation ne fut à même de prévenir des litiges ruineux. En 1686 déjà, les comuniers de Dorénaz-Allesse furent contraints de requérir la protection de la justice contre des atteintes que Collonges-Arbignon aurait portées à des droits de jouissance pourtant bien déterminés par un jugement qu'ils avaient obtenu en 1541 contre des bourgeois de Saint-Maurice. Ces contestations portaient ordinairement sur l'exploitation des forêts, ou sur l'exercice des droits de pacage ou de pâturage. L'une d'elles, née en 1687, eut cependant pour objet l'affectation du service personnel de la *manœuvre* à l'un ou l'autre des consorages, les représentants de Collonges-Arbignon se plaignant de l'incorporation

³⁸⁹ Cote 21-7-5.

³⁹⁰ CN 1325, *Sembrancher*.

des hommes de Dorénaz dans le demi-dizain³⁹¹ d'Allesse. Le tracé des limites de juridiction entre les deux communes politiques d'Outre-Rhône est le résultat lointain de ces différends économiques perpétuels.

Plus rares furent les litiges entre les communautés d'Outre-Rhône et des tiers. En 1726, l'exploitation abusive des forêts valut cependant aux communiens d'Allesse et de Collonges d'être ensemble admonestés pour une coupe pratiquée au-dessus de biens³⁹² appartenant encore à des familles nobiliaires ou bourgeoises de Saint-Maurice.

La fusion politique contrainte des communes d'Outre-Rhône

Les différends entre les divers consortages d'Outre-Rhône étaient évidemment favorisés par la répartition de leur activité sur le territoire de deux communes qui auraient dû n'en former qu'une. Rares furent, en effet, ceux qui opposèrent entre eux des consortages de la Commune de Dorénaz. A peine en noterons-nous un que le gouverneur de Saint-Maurice liquidera le 24 décembre 1763, en fixant les limites territoriales entre les biens communs des consorts d'Allesse et ceux des consorts du Rosel. Aussi n'est-il pas étonnant que, dès 1798, les autorités révolutionnaires aient envisagé la réunion des communes politiques de Dorénaz et de Collonges. La fusion fut accomplie, formellement, en 1802 et Outre-Rhône deviendra une circonscription administrative de la *République du Valais*, constituée à cette date sous le protectorat de la République helvétique et de la République cisalpine (vallée du Pô). En 1810, l'Empire français annexera d'un trait de plume cette république fantoche, sous le prétexte qu'elle entretenait mal ses routes. L'antique *République du Vallais* devint l'éphémère *Département du Simplon*, dont Sion, Brigue et Saint-Maurice seront respectivement, pour un peu plus de deux ans, la préfecture et les deux sous-préfectures. L'un des premiers actes de *Derville-Maléchar*, le premier préfet de ce département, sera de rendre effective la réunion des communes d'Outre-Rhône, sans consultation de leurs habitants.

La séparation politique de 1819

A peine les troupes autrichiennes du colonel Simbschen, apparues au Simplon à la fin de décembre 1813, eurent-elles fait décamper³⁹³ le préfet *Rambuteau*, successeur de *Derville-Maléchar*, que Dorénaz revendiqua le retour à son ancienne autonomie. Le 8 février 1814, son ancien châtelain, Pierre Joseph Dubois, écrivait cette lettre pittoresque au gouvernement provisoire du Valais³⁹⁴ :

³⁹¹ Nous ignorons à quoi correspond ce terme juridique ; il souligne en tout cas l'autonomie dont jouissaient les consorts d'Allesse, au sein de la Commune de Dorénaz à laquelle ils furent toujours liés, même au temps lointain de leur vassalité à l'une ou à l'autre des châtellenies savoyardes des alentours.

³⁹² Il est vraisemblable que ces biens furent ceux donnés en 1745 au curé Maret et vendus par lui, comme dit plus haut, pour les besoins de la fabrique d'église ; le secteur ici concerné serait celui des *Parais*, objet d'une contestation séculaire que nous allons présenter.

³⁹³ Par Saint-Maurice, puis par le col de Balme.

³⁹⁴ Présidé par Gaspard Eugène Stockalper.

La Commune de Dorénaz et Allesse, Paroisse d'Outre-Rhône expose... qu'elle a été réunie à la Commune de Collonge et par là privée totalement de l'administration qu'elle avait exercée constamment depuis les siècles les plus reculés. Quoique le territoire de Dorénaz et Allesse soit plus étendu que celui de Collonge et la population aussi forte et aussi respectable, depuis cette réunion fatale le Maire de Collonge n'a exercé en matière de police et d'administration que des actes arbitraires non moins funestes à la Commune de Dorénaz qu'à ses habitants pour favoriser celle de Collonge. Les abus que le maire a introduits ou favorisés sont nombreux, mais pour ne point fatiguer l'attention du Conseil par des longueurs on se borne ici à en motiver quelques-uns.

La Commune de Dorénaz était dans le sage usage d'embanniser les bas monts en été pendant que le gros bétail se trouvait dans les hautes montagnes et cela tant pour réserver l'herbe de ces districts jusqu'au retour du gros bétail que pour en exclure des bêtes étrangères; le Maire de Collonge a contrarié ces mesures préservatrices pour favoriser des vues particulières ou que le bétail de Collonge, descendant des hautes montagnes 15 jours avant celui de Dorénaz, dévorait au préjudice de Dorénaz toute l'herbe que la police de cette commune réservait dès un temps immémorial.

Le Maire de Collonge a poussé ses mesures vexatoires jusqu'à exiger de ceux de Dorénaz en fait de contribution une quotité beaucoup plus forte que celle à laquelle ils sont tenus d'après des titres positifs et authentiques; il a même empêché ceux de Dorénaz à prendre les vendanges de leur vignoble au moment où ils les estimaient prenables, laissant ainsi leur vignoble hâtif à la discrétion des passants et de la volaille au préjudice général des habitants.

Enfin, le Maire de Collonge a permis à un particulier étranger à la commune de jeter 50 à 80 chèvres sur le district d'Allesse au préjudice des consorts et sans leur consentement. Il a même cherché à rogner le salaire du régent de Dorénaz pour augmenter celui du régent de Collonge.

... De tous temps Dorénaz a fait une commune séparée de Collonge; cette commune recevait ses communiens particuliers; elle a eu ses métraux, ses châtelains, son Conseil, ses montagnes séparées avec leur police et, quoique dans la plaine ses communs fussent indivis quant à la jouissance, la Commune de Dorénaz en a toujours exercé la police jusqu'aux limites qui en établissent la démarcation et cela à l'exclusion de Collonge...

Pour ces motifs, le pétitionnaire au nom de sa commune supplie le Conseil de déclarer qu'elle est réintégrée dans ses droits en cette qualité avec les mêmes droits qu'elle avait avant sa réunion à celle de Collonge...

Le gouvernement cantonal admettra cette requête le 19 juin 1819, en dépit de l'opposition des communiens de Collonges-Arbignon, qui se prévalaient de la bonne administration de la commune réunie d'Outre-Rhône. Les communes de Dorénaz (incluant Allesse) et de Collonges resteront séparées de 1819 à nos jours, tout en continuant à ne former qu'une seule paroisse.

La délimitation judiciaire des communs

Requis par Dorénaz de lui restituer son ancienne autonomie, le gouvernement du Valais n'avait pas la compétence de clarifier les droits de jouissance dans les communs montagnards à cheval sur la limite intercommunale. Cette clarification était pourtant indispensable, moins pour déterminer les limites de juridiction des deux communes à reconstituer, que pour fixer les droits de propriété des futures bourgeoisies, dont le projet institutionnel commençait à émerger. Ce fut donc l'affaire des juges. Les communiens et consorts de Dorénaz-Allesse demandèrent au grand châtelain³⁹⁵ du dizain de Saint-Maurice³⁹⁶ de trancher le vieux contentieux patrimonial qui les opposait à leurs coparoissiens de Collonges-Arbignon. Le procès de la forêt de Simphal et le procès des *Parais* seront les points culminants de cette aventure alpestre et judiciaire.

La forêt de Simphal

Sous ce titre, qui réveille le souvenir des romans médiévaux ou de la légende d'Hercule, se cache la jouissance respective de Dorénaz-Allesse et de Collonges-Arbignon sur les communs de *La Baude* et de la forêt du *Bouët* (*petit bois*), dont Dorénaz-Allesse se serait cru en droit de vendre une portion à un certain Simphal³⁹⁷.

Le 14 février 1818, le grand châtelain du dizain de Saint-Maurice donna tort aux gens de Dorénaz et d'Allesse dans ce procès dont l'objet avait été étendu à la séparation des communs de montagne limitrophes. Les perdants en appelèrent au Tribunal suprême de la République et Canton du Valais. Après une visite circonstanciée des lieux, les parties chargèrent l'ancien Grand baillif³⁹⁸ De Sépibus, l'ancien vice Grand baillif Delasoie et le grand châtelain de Martigny Claivaz, de trancher le litige par leur arbitrage. Ils rendirent leur sentence le 23 mai 1819, en fixant la limite contestée au *Dévaloir de la Fontaine* (i. e. le *Tsâble a contzé*) au bas duquel devait être établi un *clédar*³⁹⁹. A partir de ce clédar, la ligne de démarcation remontait le dévaloir jusqu'à *Paccotaires* en passant par la *Becca de Saleudan*⁴⁰⁰. La sentence précisait que le tracé de cette ligne ne portait pas atteinte aux droits de parcours, *acquis* sur *Paccotaires* et sur le secteur sis au-dessus et au nord de ce mayen jusqu'à la *Frête*⁴⁰¹ de *Malève*. Elle ajoutait que les chèvres de Collonges et d'Arbignon qui franchiraient cette ligne jusqu'au *Dévaloir de Lavanché* ne pourraient être ni saisies ni mises à ban. Elle dispensait enfin Dorénaz de rembourser à Collonges tout ou partie du prix perçu pour la forêt du *Bouët*, vendue à Simphal.

³⁹⁵ Aujourd'hui, le président du tribunal de district.

³⁹⁶ Se succédèrent, dans cette ténébreuse affaire, les grands châtelains Joseph Alphonse de Nucé, Xavier de Cocatrix et Louis de Preux, puis le vice-grand châtelain Claude Mottet, châtelain d'Evionnaz (juge de commune).

³⁹⁷ Vraisemblablement un membre de la famille Symphal, immigrée à Saint-Maurice en 1770, qui acquit le droit de bourgeoisie de cette localité en 1871, et dont l'orthographe a souvent varié (Léon Dupont-Lachenal et Ulysse Casanova, *Les familles bourgeoises de Saint-Maurice*, 1971, p. 306).

³⁹⁸ Charge correspondant alors à celle de président du gouvernement et aussi, un temps, de président de la Diète.

³⁹⁹ Ainsi dans le texte; c'est un portail, généralement en bois (clai).

⁴⁰⁰ *Sommet des rochers*.

⁴⁰¹ *Crête*.

Le commun des Parais⁴⁰²

Contrairement à une idée enracinée chez ceux qui s'intéressent peu ou prou à l'histoire locale, l'affaire des *Parais* n'a jamais eu pour objet la jouissance et la propriété du mayen de *Plex* (1262 m) qui appartenait indubitablement aux communiens de Collonges depuis qu'ils l'avaient acquis du curé Maret en 1745. Son unique objet était le commun des *Parais*⁴⁰³, parois rocheuses et forestières⁴⁰⁴ qui surplombent ce mayen et que les mycophages connaissent bien. Les *Parais* sont situés à plus de 1500 mètres d'altitude, à peu près à mi-chemin entre *L'Au d'Arbignon* (1650 m) et *La Méreune* (1578 m) où sera exploitée la mine d'anthracite de Dorénaz. Le commun des *Parais*, avait été le théâtre de contestations agraires persistantes entre les communiens d'Allesse et de Collonges.

Le procès fut ouvert à la demande de la Commune de Dorénaz-Allesse au début de 1814, au départ des troupes françaises. Le 10 avril 1814, les consorts de Collonges-Arbignon requièrent le grand châtelain de suspendre la procédure jusqu'à droit connu sur la requête de séparation politique, pendante devant le gouvernement provisoire du Valais. Ils le firent dans les termes suivants :

Nicolas Joseph Rouiller, Jean François Pochon, Joseph Antoine Pochon et François Gousselin, procureurs des hommes de la Commune de Collonges et Arbignon, rière Outre-Rhône, viennent très respectueusement vous supplier de bien vouloir suspendre le jugement que vous devez porter entre ceux-ci et ceux des hameaux de Dorénaz et Allesse, à l'occasion de certain district de commun que ces derniers voudraient s'approprier. Les exposants vous prient de cette suspension parce qu'ils sont intentionnés de s'aller présenter à son illustre Excellence le baron de Stockalper, président du Conseil du Valais, afin de réunir la section de Collonges et Arbignon, composant le nombre de 53 habitants faisant feu, et la section de Dorénaz 33, d'Allesse 5 et du Rosel 5 pour qu'ils ne fassent plus qu'un corps et qu'une commune, comme il n'y a qu'une seule église de paroisse pour tous. Car, sans cette réunion, ils seront toujours en chicane. Comme par le passé, du temps du gouvernement français qui avait réuni les hameaux et sections sous une seule commune, et par cette réunion la paix et l'union semblait régner dans les habitants. Mais dès que le régime français a été passé, ceux de Dorénaz et Allesse ont aussitôt mis en activité les antiques procédures ainsi qu'il vous est connu... Il ne vous est pas inconnu que, depuis que la Bourgeoisie de Saint-Maurice eut cédé ses droits sur les communs à ceux de Collonges, Arbignon, Dorénaz et Allesse en 1541 sans distinction des uns et des autres, ces pauvres habitants ont presque toujours été en chicane pour des riens... Ce qui fait le plus de peine à ceux de Collonges et Arbignon, c'est... d'avoir toujours des procès à soutenir... car ils ne désirent rien tant que la paix qui ne peut avoir lieu que par la réunion de tous les habitants d'Outre-Rhône en une seule commune... si cette réunion n'a pas lieu, ils sont ruinés les uns et les autres, sans ressources. Etant déjà surchargés de dettes que les procédures leur ont coûté et les frais du gouvernement⁴⁰⁵ qui augmentent tous les jours...

⁴⁰² Sur les détails du procès, voir *Chambovey*, pp. 36-38.

⁴⁰³ La requête de suspension du 10 avril 1814 parle, après une rature, d'un certain district de communs.

⁴⁰⁴ Les *Parais*, sur la carte nationale 1305, en patois les *Parais* (prononcé les *Paras*).

⁴⁰⁵ Causés par la requête de séparation politique en cours.

La requête de suspension fut écartée et le procès suivit son pénible cours, en épuisant au passage quatre grands châtelains. Le 9 janvier 1828, le grand châtelain constata que la Commune de Collonges était propriétaire du commun des *Parais* et qu'elle en avait la jouissance exclusive. Il débouta la Commune de Dorénaz, représentée par l'avocat *sédunois* Charles Bovier, en se fondant sur la topographie des lieux, qu'il avait inspectés, et aussi sur un acte de 1593, produit par le notaire *agaunois* Maurice Desprat. Selon le grand châtelain, le fait que les consorts de Dorénaz-Allesse pâturaient aux *Parais* depuis un ou deux siècles, n'ébranlait pas la force probante de ce document bienvenu.

Dorénaz en appellera au Tribunal suprême du Valais⁴⁰⁶, par l'organe de son président Pierre Joseph Dubois qui avait requis et obtenu, neuf ans plus tôt, la renaissance politique de sa commune. La Commune de Collonges se fit représenter par son président Isidore Paccolat et par le *Côrià* Zacharie Rouiller. Le 21 janvier 1830, après une nouvelle vision locale, le Tribunal suprême, dans lequel siégeaient Delasoie et Claivaz, qui avaient déjà participé à l'affaire de la forêt de Simphal, ainsi que, notamment, Joseph Kuntschen, vice-bourguemaître⁴⁰⁷ de la ville de Sion, juge désigné par les deux communes, rendit un jugement de Salomon. Il coupa la poire en deux et laissa les frais à la charge de chacune des parties. On lira avec intérêt la motivation sommaire de ces juges d'appel, qui eût pu inspirer les auteurs de *l'Île au trésor* ou du *Scarabée d'or*⁴⁰⁸:

Au sujet du district des *Parais* que Collonges prétend lui appartenir en toute propriété à l'exclusion d'Allesse et de Dorenaz, lequel territoire est contradictoirement prétendu par Dorenaz à titre de jouissance... jugeons et prononçons: Le commun dit les *Parais* rière Outre-Rhône est reconnu appartenir à la Commune de Collonges jusqu'à la hauteur du plateau de *Becreté*, qui sépare les communs d'Alesses par une ligne horizontale entre le levant et le couchant. Du côté du midi par une ligne perpendiculaire sur la première; tirée d'une croix existante au pied du mont reconnu pour faire limite entre Dorenaz et Collonges. Et du côté du nord la ligne horizontale s'arrêtera aux communs de Collonges.

Epilogue

Ainsi fut tracée, en deux procès ruineux, la limite de forêts périlleuses et de replats fantomatiques, au prix excessif d'une longue méfiance entre les populations de deux communes toutes petites et constituant une seule paroisse. Il n'est du reste pas sûr que les jugements de Simphal et des *Parais* aient pleinement satisfait les deux communes. Le 18 février 1841, elles s'en écartèrent quelque peu pour fixer les frontières définitives de leurs territoires montagnards.

⁴⁰⁶ Institution antérieure au Tribunal cantonal.

⁴⁰⁷ Vice-président de Sion.

⁴⁰⁸ R. L. Stevenson et Edgar Poe.

Marécages et barrières⁴⁰⁹

Avant la première correction du Rhône des années 1860-1870, le peuple de Dorénaz n'avait à sa disposition qu'une plaine étriquée, inhabitable et malsaine, dont les terres arables, elles-mêmes partiellement marécageuses et parsemées de bosquets épineux, se réduisaient à quelques espaces proéminents⁴¹⁰. Mais ces espaces alluviaux étaient d'une grande fertilité. L'ancienne commune, puis la bourgeoisie, nu-proprétaires, les divisaient, à la chaîne d'arpenteur, en *portions* régulières qu'elles *livraient* aux comuniers. Elles luttèrent sans cesse à leurs côtés contre les frasques du Rhône, qui furent l'une des légendes les plus brillantes de la veillée villageoise jusqu'au milieu du XX^e siècle.

La situation de l'habitat n'était pas moins précaire. Si les mamelons du *Châ*, des *Meules* et du *Diabley* (*Protorrent*) offraient quelque sécurité, les rares maisons des *llettes*, présentes lors de la venue d'Urbain Olivier en 1847, étaient menacées de toutes parts par les écarts du fleuve. Il en allait de même des bâtiments du Rosel, menacés en outre par les éboulis du *Sex Carro*. Un document du tout début du XIX^e siècle relate que le châtelain et président Pierre Joseph Dubois avait dû quitter en pleine nuit sa maison du Rosel, parce que les eaux du Rhône en avaient atteint la façade, ce qui se produisait, semble-t-il, assez souvent⁴¹¹.

La lutte des hommes

La lutte des hommes contre les caprices du fleuve se concrétisait dans la construction et l'entretien d'ouvrages de sauvegarde, qui n'étaient souvent que des remparts

⁴⁰⁹ Fonds d'archives du Département de l'intérieur, contentieux, 3040, A 42, 154, 1-29; Fonds Commune de Dorénaz, D 15, p. 185-188, R 10 + 11.

⁴¹⁰ Cette topographie et cette végétation sont à l'origine de plusieurs noms locaux de l'ancien cadastre : *les Crochets* (*creux d'eau*), *les Marais*, *les Iles*, *les llettes*, *les Zelos* (*îlots*) *Damon* (*d'amont*, *d'en haut*), *les Zelos Davau* (*d'avau*, *davos*, *d'en bas*), *les Zelos de l'Étang*, *les Bossons* et *le Bochat* (*lieu buissonneux*), *les Epeneys*, *les Epines*, *les Verneys*, *les Grands Gouilles* (*grandes gouilles*), *les Rontys*, *les Ronquess* (*terres défrichées*), etc.; voir aussi sur cet état des lieux, Chambovey, pp. 53-54.

⁴¹¹ Chambovey, p. 17.

de billes de bois et de fascines, emportés aux prochaines crues. Ces ouvrages formaient un prodigieux réseau de digues, de barres ou barrières⁴¹², de haies protectrices, de canaux et rigoles, de ponts et chemins gravelés, établi sans grande coordination intercommunale et sans aide ordinaire de l'Etat cantonal.

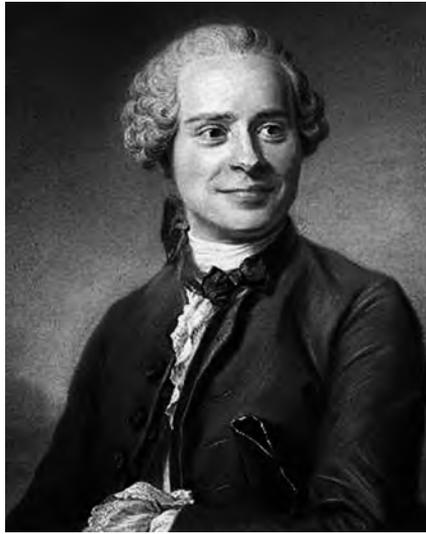
Sous le régime communal dualiste de 1851, qui associa commune politique et commune bourgeoise à la réalisation du bien commun, l'organisation de la lutte contre le fleuve fut l'une des priorités des édiles villageois. Le *diguement* et l'entretien ou la reconstruction des barrières étaient accomplis par le corps de la *manœuvre* communale, service personnel qui se distinguait de la *corvée* féodale en ce qu'il s'insérait dans une structure coopérative démocratique. Divisées par secteurs, les *manœuvres aux barrières* débutaient par la *manœuvre à piétons* chargée de la récolte des matériaux d'endiguement (billes de bois, fascines, *esquilles* [copeaux] et pierres), du curage des canaux et rigoles, de la réparation des ponts franchissant les canaux, du placement de fascines d'au moins un pied d'épaisseur le long des chemins, du *gravèlement* de ces chemins et de la plantation ou du renforcement des haies. Les hommes y étaient convoqués avec pelles et pioches. Les femmes, qui devaient se munir d'une serpette et de deux liens, étaient affectées à la coupe, à l'effeuillage et à la mise en fascines des branches de vernes, de saules et de peupliers. Deux ou trois jours plus tard commençait la *manœuvre à char* pour le transport des matériaux récoltés dont les quantités se mesuraient en *limonées*. En février 1856, les hommes durent accomplir deux jours de manœuvre aux barrières pour chaque vache ou génisse et quatre jours pour chaque cheval qu'ils possédaient. Le Conseil avait fixé l'objectif de récolte à une limonée de pierres et à deux fascines *par tête* pour la reconstruction de la barrière de la Grande Barre, qui exigeait l'apport de neuf limonées et d'une fascine pour chaque toise, correspondant à trois mètres environ⁴¹³.

Les ouvrages de sauvegarde absorbaient une partie importante des énergies collectives et individuelles des paysans. Une requête des communes d'Outre-Rhône, adressée le 5 mars 1805 au gouvernement de la République *satellite* du Valais, témoigne de la détresse dans laquelle les divagations du fleuve plongeait leur population. Elles supplient l'Etat de les dispenser de participer aux énormes travaux routiers (*route de la plaine vers le Simplon et grands chemins*) que le *protecteur* impérial lui avait ordonné d'accomplir rapidement. Elles soutiennent que leurs *manœuvres* sont engagées en permanence dans la remise en état des *barrières*, chemins et terres cultivables, ravagés par les inondations, et qu'il serait au-dessus de leurs moyens d'assumer le coût du transfert, au-delà du fleuve, des chevaux, des chars et des matériaux que l'Etat voulait réquisitionner⁴¹⁴.

⁴¹² D'où le nom local *les Barres*, qui désigne plutôt, d'ordinaire, un amoncellement naturel ou artificiel de pierres.

⁴¹³ Voir les décisions détaillées du Conseil des 11 février, 1^{er} mars et 18 mars 1855 et des 27 janvier et 17 février 1856, prises au sujet de ces manœuvres défensives.

⁴¹⁴ Pièce 53 des archives communales.



D'Alembert, par Quentin de la Tour. En 1754, *l'Encyclopédie* traça, sous la signature de cet illustre philosophe et mathématicien, un portrait du crétinisme, qui fut la source de bien des malentendus sur le Valais et les Valaisans.

Dans cette lutte agraire de chaque jour, les hommes, qui deviendront bientôt des carriers et des mineurs menacés de silicose, étaient de surcroît affaiblis par deux maladies endémiques : le crétinisme et la malaria.

Le crétinisme

Le mot *crétin*, venu du patois valaisan⁴¹⁵, voire béarnais (*Robert*), était à l'origine un terme médical dépourvu de toute connotation péjorative. Le *crétinisme* est une pathologie due à une insuffisance d'hormones thyroïdiennes d'origine congénitale, alors que *le myxœdème* en est la forme acquise. On mettait autrefois cette maladie en relation de causalité avec l'insalubrité de l'habitat près des marécages, opinion qui, pendant un temps, sera confortée par la coïncidence entre son éradication et l'assainissement de la plaine du Rhône à la fin du XIX^e siècle. On sait aujourd'hui que le crétinisme résulte non pas des conditions de l'habitat mais d'une carence en iode⁴¹⁶. S'il est devenu endémique dans la plaine du Valais, c'est simplement parce que celle-ci, animée par des brises de vallée parfois vigoureuses, est peu accessible, en amont de Saint-Maurice, aux vents marins chargés d'iode qui peinent à franchir les massifs des Alpes occidentales et méridionales. Le crétinisme sera maîtrisé principalement par l'enrichissement en iode du sel de cuisine. Jusqu'au début du XX^e siècle, les populations d'Outre-Rhône souffrirent gravement de cette affection, dont le symptôme le plus apparent était le goître des femmes.

⁴¹⁵ *Crétian*, mot à plusieurs sens (*paysan, pauvre diable, innocent*).

⁴¹⁶ Voir *Thesaurus* de *l'Encyclopédie Universalis*, vol. A-D, éd. 1993, p. 880.

Les voyageurs ont décrit les effets individuels et sociaux du crétinisme⁴¹⁷. Le célèbre *d'Alembert*, qui ne voyageait pas beaucoup, le fit à sa façon dans le quatrième volume de *l'Encyclopédie*⁴¹⁸. On ne s'étonnera pas que ce dictionnaire, à l'affût de toute manifestation superstitieuse propre à discréditer les religions révélées, ait contribué à répandre l'idée qu'aux yeux des villageois du Valais *les crétins* étaient un don de Dieu⁴¹⁹. La définition que d'Alembert donna du crétinisme, et les plates excuses que les *Encyclopédistes* présentèrent ensuite avec une ironie mal dissimulée, sont l'une des causes de la connotation péjorative du crétinisme et surtout de bien des légendes et préjugés tenaces sur les particularités du Valais et de ses habitants, voire de son climat. Mais lisons d'Alembert :

Cretins, s. m. plur. (Hist. mod.) on donne ce nom à une espèce d'hommes qui naissent dans le Valais en assez grande quantité, et sur-tout à Sion leur capitale. Ils sont sourds, muets, imbécilles, presque insensibles aux coups, & portent des goêtres pendant jusqu'à la ceinture; assez bonnes gens d'ailleurs, ils sont incapables d'idées, & n'ont qu'une sorte d'attrait assez violent pour leurs besoins. Il s'abandonnent aux plaisirs des sens de toute espèce, & leur imbécillité les empêche d'y voir aucun crime. La simplicité des peuples du Valais leur fait regarder les crétins comme des anges tutélaires des familles, & ceux qui n'en ont pas se croient assez mal avec le ciel. Il est difficile d'expliquer la cause et l'effet du cretinage. La malpropreté, l'éducation, la chaleur excessive de ces vallées, les eaux, les goêtres même, sont communs à tous les enfants de ce peuple. Ils ne naissent cependant pas tous cretins...

D'Alembert ne se fût sans doute guère formalisé de l'indignation prétendument suscitée par cet article chez les *habitants du Valais*. Le *Pays du Vallais* devait en effet paraître bien insignifiant aux yeux de cette grande figure de la vie intellectuelle parisienne. C'est plus vraisemblablement la réprimande de Pierre Joseph de Rivaz, *l'illustre vallaisan*⁴²⁰ né à Saint-Gingolph en 1711, qui incita la rédaction

⁴¹⁷ *Le crétinisme est la plaie du Bas-Valais. Saint-Maurice en a moins que d'autres localités, Martigny, Branson, Fully; assez cependant pour qu'on soit sûr d'en voir, ne fit-on que passer... Le crétinisme tient au pays, au manque d'air, à la chaleur énervante de ces gorges étouffées; il n'est point affaire de race* (Eugène Rambert, *Bex et ses environs*, Lausanne, 1871, p. 131); voir plus bas ce qu'en dit Urbain Olivier dans la relation de son passage à Evionnaz.

⁴¹⁸ (1754) p. 459; l'article n'a peut-être pas été rédigé par d'Alembert, mais il porte sa signature.

⁴¹⁹ Ce faux constat fut parfois repris mot à mot sans indication de référence (Coxe) et il arrive que nos contemporains le tiennent encore pour fondé. L'éminent sociologue Gabriel Bender, dont la profondeur des analyses impressionne, paraît lui-même l'avoir accueilli avec quelque sympathie dans de récents propos radiophoniques.

Certes, le villageois secourait les crétins et les traitait dignement. Il se conduisait ainsi, non pas à cause de l'auréole qu'auraient portée ces malheureux, mais simplement parce que sa conception de la solidarité, née des exigences de la vie perpétuelle en communautés, lui dictait cette façon d'agir. A Dorénavant, en tout cas, les gens étaient trop absorbés par leur économie de subsistance pour être crédules et superstitieux au point de croire que le crétinisme était un cadeau du ciel. *Pan avoué pan, medj' dè crétian (tu te conduis comme un crétin)*, apostrophe adressée par les parents aux enfants qui voulaient manger du pain avec d'autres préparations à base de farine (gâteau, merveilles et plus tard pâtes industrielles), était un des aphorismes dialectaux les plus anciens. Eût-on usé d'une telle comparaison si l'on avait tenu le crétinisme pour un effet de la bonté divine et les crétins pour des anges tutélaires?

⁴²⁰ Ainsi nommé par les Parisiens, d'après une note insérée par Jean-Jacques Rousseau dans sa *Lettre à d'Alembert sur les spectacles*; de Rivaz était en effet une gloire européenne de la mécanique, de la géologie, et d'autres sciences naturelles. Il écrivit même un traité sur les martyrs d'Againe!

de l'*Encyclopédie* à s'excuser confusément dans un *avertissement* placé en tête du sixième volume⁴²¹... tout en reprochant implicitement à Rivaz de n'avoir antérieurement rien dit et rien écrit sur la question :

On nous a fait un autre reproche auquel nous sommes beaucoup plus sensibles. Les habitants du Valais... assurent que cet article est absolument faux. [La promesse de rendre justice aux personnes qui auraient des raisons de se plaindre] nous oblige... envers une nation estimable que nous n'avons jamais eu l'intention d'offenser. [Même si l'article était juste ce que nous ne croyons plus], il ne serait nullement injurieux aux peuples du Valais; le cretinage serait une pure bizarrerie de la nature, qui n'aurait lieu que dans une partie de la nation, sans influencer sur le reste... Peut-être ne devons-nous point faire servir à notre justification le silence que la nation intéressée a cru devoir garder jusqu'à la parution de l'article... Nous sentons, avec autant de reconnaissance que de regret, tout ce qu'il y a de flatteur pour nous dans la sensibilité que les habitants du Valais nous témoignent.

Loin d'être regardés comme *les anges tutélaires des familles* ou comme un cadeau du ciel, les crétiens furent toujours considérés par les Valaisans comme des malheureux que la solidarité communautaire secourut sans réserve comme elle secourut tous les déshérités avant que n'arrive, au XX^e siècle, la sécurité sociale étatique ou réglementée par l'Etat.

Quarante ans après d'Alembert, l'ingénieur bonapartiste Houdouart ne voyait encore *que des crétiens et des enfants* parmi les *esclaves* valaisans réquisitionnés par le Conseil d'Etat pour construire *à la volée* la route militaire du col du Simplon⁴²².

La malaria

La *chronique* de *Burgener* et de *Rivaz* parle des *fiévreux d'Outre-Rhône* qui se rendaient à Leytron pour se faire soigner par leur ancien curé, le thaumaturge Jean Georges Maret. En plus de toutes leurs misères, ces gens souffraient en effet de la fièvre des marais (*paludisme* ou *malaria*), répandue, jusqu'au début du XX^e siècle, dans plusieurs régions marécageuses des pays tempérés, tels le Marais poitevin et les Dombes. Voici ce qu'écrivait à ce propos un ancien président de la commune voisine de Fully:

La fièvre des marais ou malaria, qui sévit encore dans beaucoup de pays exotiques, frappait toute personne insuffisamment vaccinée par les piqûres des moustiques porteurs de germe morbide. Cette maladie terrible, qui faisait grelotter de froid les hommes les plus solides au grand soleil d'été, attaquait surtout les habitants des mayens qui se risquaient dans la plaine. Pour ces motifs, les relations étaient très rares entre les habitants des villages montagnards et ceux du fond de la vallée. Ces populations se connaissaient à peine.⁴²³

⁴²¹ (1756), p. II.

⁴²² *Michel Salamin, op. cit.*, p. 51.

⁴²³ *Henri Carron, op. cit.*, p. 416, en haut.

Ce constat de la maladie et de ses effets est crédible. Mais les conséquences relationnelles ne furent pas les mêmes à Dorénaz, non pas que les gens y fussent plus humains, mais à cause du sens de l'entraide populaire que nos infimes communautés de montagne et de plaine avaient développé pour subsister ensemble dans un espace géographique cloisonné, tourmenté et plutôt désolé. Ce n'est guère qu'au cours de l'épizootie de fièvre aphteuse de 1938-1939, que les habitants des hameaux de montagne et ceux de la plaine, seront rigoureusement tenus à l'écart les uns des autres⁴²⁴.

L'assainissement de la plaine du Rhône

Après 1815, date de l'entrée du Valais dans la Confédération suisse issue du Congrès de Vienne, le gouvernement cantonal encouragea l'assainissement *sectoriel* de la plaine par l'aménagement de remblais longitudinaux étayés par des épis. Ces ouvrages tendaient certes à procurer des terres arables aux habitants, mais surtout à favoriser la construction de voies de communication propres à sortir le Valais de son isolement. Ces premières mesures cantonales de soutien, fort partielles, ne dispensaient pas les communiens et consorts de continuer à poser et entretenir en permanence de nombreuses barres ou barrières transversales.

La correction *générale* du Rhône ne fut décidée qu'après une série de crues catastrophiques qui, entre 1855 et 1860, touchèrent d'autant plus gravement la région de Dorénaz, que le fleuve y reçoit, juste en amont du village, la Dranse et le Trient, deux de ses affluents les plus turbulents. La correction consistera essentiellement dans la pose d'arrière-bords présumés insubmersibles, digues parallèles fixant les bornes du fleuve tout au long de son cours jusqu'au Léman. Les digues étaient étayées par des épis ou renforts de pierres brutes, perpendiculaires à elles et installés symétriquement à trente mètres de distance les uns des autres. Ces épis favorisaient la concentration de l'écoulement à l'étiage, en laissant un espace variable pour le lit intérieur⁴²⁵. Largement subventionnée par l'Etat fédéral, la grande correction fut une entreprise pharaonique qui durera de 1863 à 1894⁴²⁶, mais sera déjà achevée dans la région d'Outre-Rhône en 1872-1873. Une deuxième correction du Rhône, brièvement évoquée à propos de l'entaillage de l'éperon des *Follatères*, fut entreprise entre 1930 et 1960. Elle avait pour but de mieux prévenir le risque d'inondations, inhérent notamment à l'accumulation de sédiments dans le lit du fleuve, dont l'endiguement avait restreint la capacité de charriage alluvionnaire.

⁴²⁴ Cette calamité conduisit à l'abattage de tout le bétail de la commune, à l'exception de celui d'Allesse et de Champex. La population de ces hameaux avait été mise en quarantaine. Les rares habitants que la nécessité autorisait à descendre en plaine devaient emprunter la *Poya Damon* et son escalier terminal au bas duquel se trouvait un service sanitaire et où étaient disposées de grandes bassines de désinfectant.

⁴²⁵ Article de L. Courthion, dans *Dictionnaire géographique de la Suisse*, vol. IV, pp. 110-111.

⁴²⁶ Voir le message du Conseil d'Etat concernant le décret du 29 novembre 1862 sur la correction et l'endiguement du Rhône et de ses affluents, et la description haute en couleur de l'ancien état de choses, donnée par la Commission du Conseil des Etats dans son rapport du 24 juin 1863 sur la correction du Rhône (*Feuille Fédérale*, 1863, vol. XV, partie III, pp. 35-40, accessible sur internet); pour l'exécution des travaux d'endiguement dans la plaine d'Outre-Rhône, voir *Chambovey*, pp. 53-54.

En dépit de la correction du Rhône, la culture de quelques secteurs de la plaine singulièrement bas, nécessitera des mesures d'entretien résiduelles qui furent parfois un sujet de chicane. Le 9 octobre 1873, la Commune de Dorénav dut ouvrir une action en justice dont le rappel a au moins le mérite de montrer quelles étaient alors la rareté et la valeur de l'argent :

La Commune de Dorénav vient porter à la connaissance du Tribunal cantonal du contentieux de l'administration le litige suivant :

Par exploit du 14 août dernier, le receveur communal a réclamé à C.R., de Collonges, le montant de 2,50 francs pour réparations à la rigole existant sur sa propriété aux *llettes* rière Dorénav plus 90 centimes d'amende. Celui-ci fit opposition prétendant ne pas avoir eu à faire ce travail. Comme l'administration a toujours exigé que chaque propriétaire maintienne en bon état les rigoles et petits fossés qui se trouvent sur leur propriété et qui sont destinés à l'écoulement des eaux stagnantes qui sont assez abondantes sur son territoire, elle n'a pu passer sur ce refus. Jusqu'ici personne n'a fait opposition à cette mesure qui se pratique de tous temps comme cela a également lieu dans la Commune de Collonges. Elle demande en conséquence que le prénommé R. soit éconduit de son opposition, tenu à cette prestation et condamné à payer les montants réclamés, avec frais...

Les derniers marécages, subsistant près de la limite des deux communes d'Outre-Rhône, seront éliminés à la faveur des remaniements parcellaires de 1955 et 1964. Cela se fit au prix d'un drainage souterrain, qui n'eût sans doute pas été en harmonie avec les concepts environnementaux d'aujourd'hui.

La première correction du Rhône a été l'acte technique par lequel la plaine valaisanne fut désenclavée, assainie et ouverte aux mutations de l'agriculture moderne. Dans la Commune de Dorénav, elle inversa les rapports de précarité entre les habitants de la plaine, désormais libérés du fléau que constituaient la peste des marais et les méfaits du Rhône, et les habitants des hameaux de montagne qui souffrirent longtemps encore, comme nous l'avons vu, des entraves résultant de leur cloisonnement particulier.

La mort du Rosel et l'extension vers La Balme

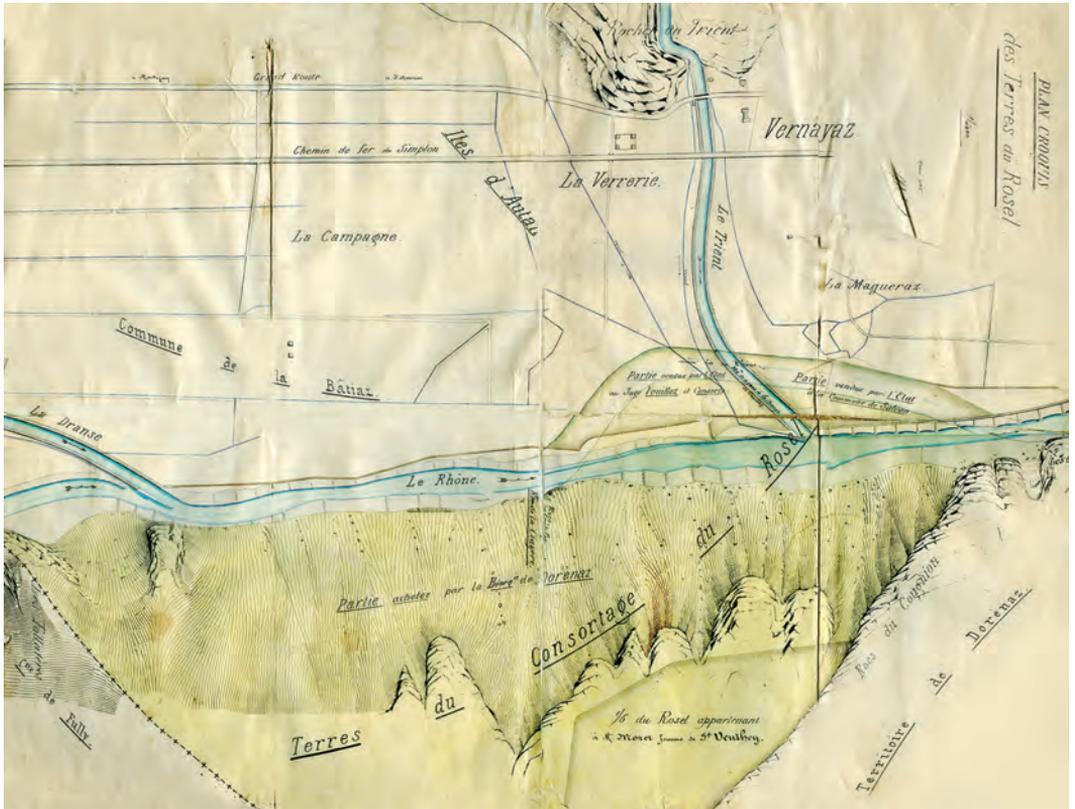
Le Rosel est la partie sud du territoire de la Commune de Dorénaz. Placé aujourd'hui sous la protection de la Confédération, en raison notamment de sa haute valeur paysagère, il s'étend le long de la rive droite du Rhône, entre le roc des *Crottes* et l'éperon des *Follatères*, borne-frontière naturelle des communes de Dorénaz et de Fully. Jusque vers 1830, le fleuve y décrivait une courbe du roc des *Crottes* au roc de *La Clayère*, de part et d'autre du Trient, et longeait ensuite le pied de la montagne jusqu'à *Crêtadon*, peu avant l'éperon des *Follatères*⁴²⁷. La surface de la plaine arable, insérée dans cette courbe, s'élevait à peine à quarante-cinq mille toises, c'est-à-dire une quinzaine d'hectares. Cette plaine, ainsi que, plus en amont, de petites franges au pied du mont (*les Loués*, *les Vétoreyres*), étaient exploitées par les habitants du village du Rosel, édifié à environ un kilomètre au sud du roc des *Crottes*. Le village comptait tout au plus deux dizaines de masures, de caves, d'étables et de granges. A la fin du XVIII^e siècle, il était notamment habité par les Dubois et les Saillen, ainsi que par des Bochatay et des Délez, venus de Salvan. Les habitants du Rosel formaient un consortage autonome d'exploitation de leur plaine et de leur montagne, étroitement lié aux consortages de Dorénaz et Allesse. De l'autre côté du fleuve, les terres situées en aval du Trient étaient exploitées par les consorts de Salvan (*Vernayaz*); celles situées en amont du Trient étaient exploitées par les consorts de Martigny (*La Bâtiaz*).

La mort du Rosel

Si l'on en juge par des documents de la fin du XVIII^e et du début du XIX^e siècles, l'histoire du Rosel, territoire déjà exposé aux chutes de pierre et aux éboulements, fut celle d'une lutte incessante contre les crues du Rhône et de ces terribles affluents, la Dranse et le Trient⁴²⁸.

⁴²⁷ La *Clayère*, au bas du *Scex Blanc*, désigne un endroit contrôlant un passage étroit, ou un endroit clos. *Crêtadon*, en face de l'embouchure de la Dranse, serait composé de *crêta* et de *don*, ce qui voudrait dire *crête du sommet*; ce sens est raisonnable, car ces rochers pouvaient être perçus par les gens du Rosel comme la limite naturelle de leur territoire vers le sud.

⁴²⁸ Pièce 222, 9 des archives communales.



Le cours du Rhône qui sera repoussé au pied du Mont du Rosel au moment de l'endiguement du fleuve. Cette carte, fort ancienne mais légendée pour la circonstance, fut produite en 1875 devant le Tribunal fédéral, lors du procès que la Commune de Dorénaz gagna contre l'Etat du Valais pour les frais de cet endiguement.

La lutte contre ces crues y était de surcroît compromise par le comportement peu solidaire des voisins de l'ouest, tentés de construire des barrières *offensives* pour rejeter les eaux, de leur territoire sur celui du Rosel. A la suite d'une plainte que les consorts du Rosel, récemment passés sous la souveraineté de l'Etat des VII Dizains, déposèrent contre les hommes de Martigny, restés sous la juridiction de l'Evêque de Sion, une commission formée du procureur épiscopal en aval de la Morge de Conthey, du gouverneur de Saint-Maurice et d'un ancien grand châtelain du dizain de Sierre, procéda à une visite des lieux en mai 1774. Elle posa des bornes, présumées inaltérables, pour déterminer quelles étaient les barrières que les consorts du Rosel et les hommes de Martigny pouvaient respectivement installer pour la défense des terres qu'ils cultivaient⁴²⁹. Une contestation du même genre entre les consorts du Rosel et ceux de Salvan se régla par des mesures semblables

⁴²⁹ Pièce 42 des archives communales.

adoptées en 1806, ce qui n'empêcha pas que les premiers dussent intervenir en 1816 auprès du Conseil d'Etat pour faire lever de nouvelles barrières offensives installées par les seconds⁴³⁰.

On ignore si la débâcle de Giétroz causée par la rupture, en juin 1818, d'un barrage naturel de glace dans la région du Mauvoisin, joua un rôle dans la disparition du hameau du Rosel, survenue peu après 1820⁴³¹. C'est plutôt sur la Commune de Martigny que les consorts du Rosel rejetèrent la responsabilité de leur malheur, notamment pour obtenir qu'elle participât aux coûts d'un minage au lieu-dit le *Crêtelet* et à l'établissement d'une barrière suffisante pour protéger leurs terres⁴³². Lisons avec émotion la supplique plus générale que les *tsardzayin* du Rosel, Pierre Joseph Dubois⁴³³ et Pierre François Saillen⁴³⁴ adressèrent au *Grand baillif*, le 1^{er} décembre 1822:

... Le hameau du Rosel... vous supplie de ne pas nous abandonner dans le malheur où nous sommes, peut-être par la faute des Messieurs de Martigny, à qui nous nous croyons autorisés de refuser le droit de prendre... les pierres de notre rive, par le motif que nous serions privés par là du moyen de nous défendre contre eux, nos ennemis plus redoutables encore que le Rhône, si le moyen facile et unique pour nous de jeter des pierres dans l'eau nous vient à manquer. Cependant nous voulons bien faire une concession généreuse en esprit de religion aux auteurs de notre malheur, mais à la stricte réserve et condition d'indemnité qu'ils nous offrent, pourvu néanmoins... qu'ils s'engagent à refaire au préalable les barrières du côté du Rosel et de les faire ensuite sur leurs rives dans la direction indiquée [par le gouvernement]. Jusqu'à quand... diront-ils: diguez de votre côté et nous le ferons sur nos terres? Ces Messieurs paraissent changer maintenant de langage et ils ont imaginé un nouveau moyen de perdre le hameau du Rosel qui serait depuis longtemps anéanti sans... votre protection souveraine [qui] saura encore nous garantir contre les efforts de ceux qui... nous sacrifieraient volontiers pour... l'augmentation de précieux mais injustes intérêts.

Cette prière se perdit dans les marais. Le 20 décembre 1822, la Diète autorisa le Conseil d'Etat à rectifier le cours du fleuve le long du Mont du Rosel et à le repousser contre la montagne pour permettre la pose de digues longitudinales destinées à protéger les terres de Martigny et de Salvan⁴³⁵. En 1823, les consorts du Rosel vendirent leur patrimoine immobilier de plaine à des particuliers qui le revendirent à l'Etat du Valais. De son côté, la Commune de Martigny paiera

⁴³⁰ Pièces 53 et 54 des archives communales.

⁴³¹ Un document de 1841 (pièce 222, 19 des archives communales) relève que le hameau du Rosel a été détruit par des crues antérieures du fleuve..

⁴³² Lettre adressée au gouvernement cantonal, le 5 septembre 1821 (pièce 222, 7 des archives communales).

⁴³³ L'ancien châtelain qui avait représenté la Commune de Dorénavant dans tout le contentieux résultant de sa fusion contrainte avec Collonges.

⁴³⁴ Père du malheureux châtelain et député Pierre-Joseph et arrière-grand-père de François, qui sera juge de la commune pendant environ quarante ans; arrière-grand-père, aussi, d'Eugénie Rouiller née Saillen et, partant, quadrisaïeul de l'auteur.

⁴³⁵ Pièces 222, 13-15 des archives communales.

aux anciens consorts du Rosel une indemnité de 300 francs pour leurs terres perdues! La plaine du Rosel transposée sur la rive gauche⁴³⁶, de part et d'autre du Trient, sera placée, sous les juridictions respectives de Martigny (*La Bâtiaz* de 1845 à 1956) et de Salvan (*Vernayaz* dès 1912). Le 22 mars 1846, l'Etat du Valais revendit à un particulier les terrains du Rosel qu'il avait conservés sur la rive gauche, à charge pour l'acquéreur d'entretenir les digues du Trient.

Par actes des 13 janvier et 10 mars 1833, *la Louable Commune de Dorénaz et Allesse* (future Bourgeoisie de Dorénaz) rachètera les cinq sixièmes du Mont du Rosel pour le prix de 170 louis et 3 écus neufs anciens de France, faisant 2732 francs de Suisse. La Bourgeoisie de Dorénaz rachètera plus tard le dernier sixième de cette montagne. Elle aura ainsi la maîtrise d'un patrimoine immobilier qui réunira, après 1851, toutes les terres de l'antique commune et des anciens consortages, y compris de celui d'Allesse. Le 24 novembre 1841, le Grand Conseil du Valais décida que la partie du Rosel demeurée sur la rive droite du Rhône serait placée définitivement sous la juridiction de Dorénaz,

Cette affaire embrouillée, et partant douteuse, a privé Dorénaz de terres riches, de l'autre côté du fleuve (*les Iles* sur *La Bâtiaz*). Elles seront bientôt bonifiées et affectées aux cultures arboricoles et maraîchères intensives par *les messieurs de Martigny (li moncheu dè martini)*, comme disaient les mandataires de Dorénaz peu avant la ruine du Rosel.

Mais la Commune de Dorénaz tirera bientôt un parti intelligent de sa déconvenue du Rosel. En 1863, l'Etat du Valais avait décidé que, en dépit des spoliations antérieures dont les consorts du Rosel avaient été les victimes, il incombait à la Commune de Dorénaz de payer les coûts de l'endiguement définitif du Rhône sur toute la longueur du Mont du Rosel. Il la cita devant le *Tribunal cantonal du contentieux de l'administration* et lui proposa de partager, avec lui-même et la Confédération, ces coûts qui s'élèveront finalement à l'énorme somme de 60 000 francs. L'assemblée communale s'y refusa à l'unanimité. La Commune de Dorénaz ouvrit une action directe libératoire contre le canton du Valais devant le *Tribunal fédéral suisse* nouvellement institué par la Constitution fédérale de 1874. Une délégation du Tribunal fédéral procéda à une vision locale approfondie au Rosel le 19 avril 1876, et constata:

que la Commune de Dorénaz ne posséd[ait] aucune parcelle de territoire cultivable au pied du Mont du Rosel, que la montagne elle-même n'avait qu'une valeur minime et que

⁴³⁶ Restaient sur la rive droite:

- une petite bande de terres au Reloey et au Plan des Crottes, où se constituait jadis, chaque été, au pied des rocs du Cougnion voués aujourd'hui à l'escalade, un important étang saisonnier, lieu de baignade des écoliers, qui fut asséché vers 1970 à la suite des travaux de dragage du Rhône et sert aujourd'hui de réceptacle à gravier;
- l'emplacement du village disparu;
- une petite plaine au pied de la forteresse des Follatères;
- les zones protégées des étangs et du stand actuel de tir aux pigeons.

l'endigement de la rive droite du Rhône sur le parcours en question n'offrait aucun avantage ni au Mont du Rosel, ni à la Commune de Dorénaz pour autant que celle-ci en fût propriétaire.

Au terme d'une motivation d'où se dégage la volonté de ces hauts magistrats de ne pas commettre – à cause d'un état normatif obscur – une nouvelle injustice au préjudice de gens travailleurs et misérables, les juges fédéraux prononcèrent le 1^{er} décembre 1876:

Les conclusions prises en demande par la Commune de Dorénaz lui sont accordées, en ce sens que l'Etat du Valais est déclaré non-recevable dans sa prétention d'imposer à cette commune la charge du diguement de la rive droite du Rhône le long du territoire de l'ancien consortage du Rosel, et que le dit Etat est condamné à y pourvoir lui-même comme il l'a fait jusqu'ici.

Cet arrêt, le premier de ce genre, est bien connu des juristes spécialisés dans les relations intercommunautaires ou dans le droit international. Sa description des lieux et des faits est de surcroît un document de haute valeur pour l'histoire sociale valaisanne et celle de la Commune de Dorénaz. Il est intégralement publié dans le *Recueil officiel des arrêts du Tribunal fédéral suisse*⁴³⁷.

L'élargissement compensatoire de la plaine

Consultée par le canton, en février 1825, sur un projet de modification du lit du Rhône dans le secteur de Miéville, la Commune de Dorénaz, sans doute échaudée par la récente aventure du Rosel, s'y opposa par crainte que cette modification n'exigeât la pose de nouvelles barrières, dont elle ne serait pas en mesure d'assumer les coûts de construction et d'entretien. Une courbe plus large n'en fut pas moins donnée au lit du fleuve pour réaliser peu après, de façon optimale, de nouveaux remblais longitudinaux, depuis le coteau d'Evionnaz jusqu'au Trient⁴³⁸. Dorénaz bénéficia ainsi d'une extension de son territoire, qui compensa dans une certaine mesure la perte de la plaine du Rosel. Les droits de jouissance sur les nouvelles terres alluviales, ainsi conquises sur le Rhône, furent répartis entre les communiars, à charge pour eux de construire et entretenir les *supports* (digues, haies et rigoles)⁴³⁹. La juridiction sur une partie des nouvelles terres resta momentanément indivise entre les communes de Dorénaz et de Collonges.

⁴³⁷ ATF (*Recueil officiel des arrêts du Tribunal fédéral suisse*), vol. 2 (1876), pp. 561 à 580. Ce n'est pas la dernière fois que le nom de la Commune de Dorénaz s'imprimera dans la mémoire des juristes et des autorités suisses. Il y aura tout d'abord le cas douloureux de l'*heimatlos* Nidegger dont nous parlerons. Il y eut, cent ans plus tard, en 1969, un différend mineur entre la bourgeoisie et le Syndicat du remaniement parcellaire de Dorénaz, qui sera l'occasion d'éliminer un vieux traquenard dans lequel tombaient les administrés qui s'en prenaient à certaines décisions de l'Etat. Ce jugement fut, pendant trente ans, une référence primordiale pour tous les juristes de Suisse qui citaient constamment la *Dorénaz-Praxis* (en allemand), la *jurisprudence-Dorénaz* (en français) ou la *sentenza-Dorénaz* (en italien). Elle est aussi publiée dans ATF vol. 94 (1969), 1ère partie, pp. 459 à 463.

⁴³⁸ Pièce 222, 13 des archives communales.

⁴³⁹ Ce mode de répartition fut préféré à l'*albergement*, institution analogue, *grosso modo*, au transfert féodal des terres (*abergement* dans le reste du pays romand). Voir *Chambovey*, p. 18.

La démarcation de 1841 entre les deux communes d'Outre-Rhône

Ce n'est en effet que le 18 février 1841 que les communes de Dorénaz et de Collonges fixèrent définitivement les limites de leurs juridictions. Dans la plaine, la frontière intercommunale fut tracée de manière plutôt arbitraire. Nombre de biens *albergés* ou de portions, travaillés par des résidents de Collonges, seront ainsi placés sous la juridiction de Dorénaz, ce qui était à l'époque plutôt insolite. Cet état de choses aura des conséquences pratiques cent vingt ans plus tard, lorsque la Commune de Collonges sera appelée à verser une part, certes modeste (25%), des frais du remaniement parcellaire de la plaine de Dorénaz, laissés à la charge des communes. Pour ce qui concerne la zone des coteaux et des montagnes, on a déjà vu que la ligne de démarcation, tracée au même moment, ne tint pas un compte parfaitement rigoureux des jugements de la forêt de *Simplal* et des *Parais*



Vers 1915, François Zèse (Zeiser, 1860-1953) et sa fille Julia amènent un char de *feuille* devant leur maison.



Aux alentours de 1918, à l'emplacement des actuels n^{os} 4 et 6 de la rue Saint-Jean, un photographe de passage immortalisa cette *bleinde* (charroi de fumier) tirée par un âne; assis sur la brouette, le paysan Maurice Délez.



Scène de fenaison face au Mont du Rosel (1928); à gauche Jean Jordan *le Vieux* et *le Jeune* qui, entre 1901 et 1978, administrèrent la commune pendant un demi-siècle au total.

La fin du régime communautaire de la plaine

Sous la réserve notable d'une partie importante des plateaux d'Allesse et de Champex, le territoire montagnard de Dorénaz fut et reste une propriété collective, longtemps exploitée par des consortages sous le contrôle et la protection de la commune puis de la bourgeoisie. Ces communs n'ont jamais fait l'objet d'une répartition de droits de jouissance, à l'exception principale et moderne du mayen de *La Giète*. La plaine et le coteau étaient eux aussi assujettis à un régime de propriété collective, sous réserve notamment du territoire bâti (maison et jardin), de quelques terres albergées, des vignes et des châtaigneraies cultivées.

Le partage des portions des îles

Par deux actes de 1780 et de 1801, les deux communes d'Outre-Rhône convinrent de *livrer* leurs *communs* de plaine aux familles de comuniers qui les reçurent au titre de jouissance perpétuelle. Elles-mêmes n'en conservèrent que la nu-propriété collective.

L'acte fondateur de 1780 tendait à vivifier l'esprit d'entreprise des paysans, en leur allouant la maîtrise de leur outil de travail. Ce partage était assorti d'une règle qui rappelle un peu les anciens *retraits féodaux*, en vertu de laquelle les droits de jouissance distribués retourneraient à la commune en cas de déshérence, c'est-à-dire au décès d'un bénéficiaire sans descendants en ligne directe masculine, ou de sa veuve. Le 4 juillet 1801, les deux communes d'Outre-Rhône procédèrent à une nouvelle distribution de droits de jouissance sur d'autres secteurs des communs de plaine, au motif d'un accroissement imprévu de la population. Ces deux opérations sont connues sous le nom de *partage des portions des îles*. Elles furent respectivement approuvées par le gouvernement de l'Etat des VII Dizains, et par le pouvoir exécutif institué en 1798-1799.

Le régime de la livraison des portions, sur la base d'un droit de jouissance, avait été préféré pour deux raisons à leur remise en pleine propriété. Il fallait, en premier lieu, parer aux risques d'accaparement foncier pouvant résulter de l'aliénation

de leurs terres par des communiens, qui tomberaient dans l'indigence une fois dépensé le montant du prix de vente. Il fallait, en second lieu, garantir la bonne marche d'un régime d'entraide propre à prévenir et à réparer les désastres causés par les vagabondages du fleuve et par les hautes eaux.

Le partage fictif de 1810

En 1810, au moment de l'annexion du Valais à l'Empire français, le Conseil général d'Outre-Rhône décida de transformer en droits de propriété les droits de jouissance accordés en 1780 et 1801 sur les *portions des îles*. Cette mesure fut prise verbalement et d'urgence, dans le but d'éviter que les autorités françaises ne saisissent les communs de plaine, au motif qu'ils auraient appartenu à une corporation prohibée par le *Code civil des Français*, imposé au Département du Simplon en remplacement des *Statuts du Valais*.

Au départ des Français, à la fin de 1813, la commune réunie d'Outre-Rhône invita les paysans à reconnaître que la décision de 1810 n'avait été prise qu'à titre provisoire, par crainte de l'occupant étranger, et que la propriété publique des communs de plaine et les droits de jouissance privés y relatifs avaient été simplement suspendus. Une partie des nouveaux *propriétaires* s'y refusa. Le refus le plus opiniâtre émanait naturellement de ceux qui, pendant cet intermède, s'étaient empressés d'acquérir les parcelles d'autres communiens. Ces acquisitions démontraient la justesse de la préférence que les collectivités coopératives villageoises avaient auparavant donnée à un régime de distribution des seuls droits de jouissance.

Après la séparation des deux communes, intervenue définitivement en 1819, on vit Dorénavant et Collonges faire cause commune contre les acquéreurs réfractaires des *portions des îles*, alors même qu'elles venaient de s'affronter en justice pour la forêt de Simphal et qu'elles s'y déchiraient encore pour les *Parais*. Le procès des *portions des îles*, qu'elles conduisirent ensemble devant le grand châtelain du dizain, fut tellement énorme et coûteux qu'elles finirent par s'adresser, en désespoir de cause, au gouvernement cantonal. Celui-ci rendit sa décision le 27 mars 1824. Il déclara que les actes de partage de 1780 et de 1801 étaient maintenus, que le partage verbal, convenu *sur la fin de 1810*, était non avenu, les aliénations des terrains concernés étant de nul effet. Il condamna les acquéreurs à *s'en dessaisir pour qu'il en soit disposé à teneur des actes de 1780 et 1801*, et réserva leur droit d'être indemnisés. L'exécution de cette décision n'alla pas sans mal. Le 20 septembre de la même année, le Conseil d'Etat dut faire *défense à toutes personnes d'ensemencer les parcelles* visées, mais laissa néanmoins *les acquéreurs dans leur possessions jusqu'au prochain règlement des indemnités sauf à les cultiver au printemps si par des circonstances imprévues ce règlement était retardé aussi loin*.

Le pacte de 1841

Mille huit cent quarante-et-un fut une année décisive dans l'histoire économique et sociale de Dorénavant.

Par un acte notarié fort complexe du 18 février, dont elles confièrent l'instrumentation au jeune notaire *agaunois* Joseph Hyacinthe Barman⁴⁴⁰, qui jouera un rôle majeur dans l'*aggiornamento* de la structure politique de son canton et de la Confédération⁴⁴¹, Dorénaz et Collonges procédèrent non seulement au tracé final des frontières intercommunales, mais aussi au partage entre elles des communs montagnards limitrophes demeurés indivis. Elles insérèrent dans l'acte une clause garantissant le financement de la construction et de l'entretien du pont d'Outre-Rhône, par le produit des forêts de mélèzes restées jusqu'alors en indivision. En vertu de ce papier, les forêts, pacages et alpages, anciennement exploités par les consorts d'Allesse, furent réunis aux communs de Dorénaz. Ils entreront, un peu plus tard, dans le patrimoine immobilier de la Bourgeoisie de Dorénaz, en vertu de la loi sur les bourgeoisies de 1851.

Dans le même acte, Dorénaz et Collonges procédèrent au partage entre elles des communs qu'elles possédaient en indivision dans la plaine. Elles décidèrent que les terres en friches seraient partagées entre leurs communiens, en toute propriété. Cela laissait à penser que la propriété collective de la plaine allait être liquidée, d'autant plus que le Conseil d'Etat approuva cet acte dans les termes suivants, le 3 mars 1841:

Les communes de Collonges et Dorénaz sont autorisées à partager en toute propriété, entre leurs communiens le terrain communal en friche indivis entre elles et situé dans la plaine d'Outre-Rhône. Les parcelles de terre dont les communiens jouissent déjà depuis plusieurs années⁴⁴² continueront à être possédées de jouissance. [...] Il sera réservé une lisière de trente toises⁴⁴³ de largeur, nouvelle mesure, le long du littoral du Rhône. Cette lisière sera constamment tenue garnie de bois, et au besoin il y sera fait des semis ou des plantations.

Le règlement de 1854/1858

Ni la décision communale, ni celle du Conseil d'Etat n'auront cependant pour conséquence la liquidation du patrimoine bourgeoisial de la plaine. Le partage bourgeoisial complémentaire de 1853 s'inscrira en effet dans l'ancien régime de communautarisme agraire, dont nous avons montré qu'il était un système de coopération ou de collaboration perpétuelle entre un propriétaire collectif et des usufruitiers. Le 31 décembre 1854, l'assemblée bourgeoise adopta un règlement uniforme de la propriété foncière dans la plaine qui se réfère expressément *aux partages de 1780, 1801 et 1853*. Ce règlement prescrivait que toutes les portions qui n'avaient pas été cédées en propriété, selon l'acte de 1841, demeuraient soumises au régime de la propriété collective grevée de droits de jouissance

⁴⁴⁰ On l'appelait *Barman docteur*, pour le distinguer de son frère *Maurice* qui n'était que colonel et deviendra le maître du Valais de 1847 à 1856, après la chute du Sonderbund. *Barman docteur* avait étudié le droit à Paris; une place de Saint-Maurice porte son nom. On voit encore la stèle funéraire de Maurice dans le village de Saillon, où il mourut en 1878.

⁴⁴¹ Voir *Dictionnaire historique et géographique de la Suisse*, vol. I, pp. 599-600.

⁴⁴² Il s'agit principalement pour Dorénaz des *portions des îles*, distribuées en 1780 et 1801.

⁴⁴³ Un peu plus de quatre-vingts mètres.

perpétuels et inaliénables. La bourgeoisie conservait le droit de retour à sa propriété directe, qu'elle pouvait faire valoir lorsqu'un communier violait ses devoirs⁴⁴⁴, ou en cas de déshérence, c'est-à-dire à la mort de la veuve d'un communier décédé sans descendants en ligne directe masculine. Le Conseil d'Etat approuva ce règlement le 27 mars 1858. La zone de sécurité instituée à la lisière des *Trente toises*, par l'acte du 18 février 1841, sera partagée de la même manière, entre les cultivateurs, dès que la grande correction du Rhône aura rendu son maintien superflu.

Les noms locaux rappelleront pendant un siècle le souvenir des transactions évoquées et des partages publics des terres conquises sur le fleuve⁴⁴⁵. Une grande partie de ces noms disparaîtront sur les nouveaux plans du remaniement parcellaire de 1964.

La liquidation de 1921

Le régime de *collaboration perpétuelle* survécut donc à la grande réforme des communes, mise en chantier par le régime radical de 1848. Entamé par la vente bourgeoise de quelques secteurs, il durera dans son principe jusqu'en 1921. Le 30 janvier de cette année-là, la bourgeoisie décida par 65 voix contre 2 de mettre en vente les parcelles dont elle était encore propriétaire dans la plaine. Cette solution, prévue par la loi bourgeoise de 1870, s'est vraisemblablement imposée pour permettre la contribution légale de la bourgeoisie à de gros ouvrages communaux, telles la construction de la nouvelle école d'Allesse (1917) et du collège de Dorénaz (1921) et la correction du *Torrent d'Allesse* (1920-1922). Une partie du produit de la vente sera cependant versée au fonds des pauvres.

⁴⁴⁴ Voir, plus haut, le cas de Jean Sigismond Lombard.

⁴⁴⁵ *Les Lots (partagés par tirage au sort), Les Trente toises, Les Portions (vieilles, nouvelles, grandes, lisières), Les Bonifications, etc.*

Morcellement spectaculaire et remaniement parcellaire

La remise de droits de jouissance perpétuels sur les portions de la plaine avait conduit à un morcellement extrême de celle-ci, que la pratique peu raisonnable des partages successoraux ne fit qu'aggraver après les ventes successives d'une partie de ces portions. Les plans cadastraux antérieurs au remaniement parcellaire de 1964 témoignent de cette atomisation de la propriété foncière, mais ils surprennent par la régularité singulière de la configuration des parcelles, en particulier de celles qui se trouvaient dans les secteurs le plus anciennement bonifiés.

La grande période de production fruitière et maraîchère

Le morcellement des terres, la sinuosité des routes, chemins vicinaux et canaux de drainage, et la survivance de zones marécageuses importantes au nord et au nord-est du territoire communal, étaient autant de facteurs qui s'opposaient à une utilisation rationnelle du sol. En dépit de ces graves inconvénients, la plus grande partie des terres, enrichies par les alluvions parfois sablonneux du fleuve et irriguées par la nappe phréatique, était remarquablement mise en valeur par les paysans. Les plus dynamiques d'entre eux s'attachèrent à concentrer au mieux leur exploitation, soit par la prise à ferme de portions lorsque cette solution fut autorisée, soit par l'acquisition de parcelles délaissées par des propriétaires partis vers les secteurs secondaire (carrières, mines, artisanat, industrie) et plus tard tertiaire (administration, services).

Une partie importante des terres de la plaine de Dorénaz fut, pendant près de cent ans, vouée non seulement à l'élevage mais aussi à de belles cultures fruitières et maraîchères. Au demeurant, le rapport de *Schiner*, cité plus haut, indiquait déjà, vers 1800, que la plaine d'Outre-Rhône était un territoire fleuri, jardiné, et systématiquement planté d'arbres fruitiers. Les livrets de fête, édités lors de manifestations régionales, sont naturellement des sources très secondaires de l'histoire locale. Mais ils sont quelquefois utiles parce que, distribués à des hôtes extérieurs prompts au sarcasme, ils présentent ordinairement les réalités villageoises avec modestie et vérité. Deux d'entre eux contiennent le témoignage naïf, mais convaincant, de ce que fut la situation agricole ici évoquée. Dans

le livret de la huitième *Fête régionale de la Ligue antituberculeuse du district de Saint-Maurice*, organisée pour la première fois à Dorénaz du 27 au 29 juin 1953, Léon Dupont-Lachenal actualisa sa monographie de 1936 intitulée *Glânes historiques sur Dorénaz*. Connaissable des lieux pour en avoir été le desservant paroissial, il insiste sur la prospérité des cultures maraîchères. Dans le livret du *Quarantième anniversaire de la fanfare La Villageoise*, qui se tint à Dorénaz le 7 mai 1950, le barde local Arthur Jordan chante, dans un registre plus bas et sous le titre *Joyeux réveil*⁴⁴⁶, *les vergers fleuris qui entourent [son] petit village au pied du fier et beau Malève!*

Les cultures maraîchères étaient principalement celles des asperges, choux de toutes sortes, salades, épinards et surtout celle des fraises qui, après la dégénérescence de la variété-reine du Valais (*Madame Moutot*), fera place dès 1955 à la culture des groseillers à grappes (*raisinets* et *cassis*). La plaine était plantée soigneusement d'arbres de haute tige qu'on distingue assez bien sur les anciennes photographies de la localité. Chacun y avait ses abricotiers (*luizet*, *paviot*, *royal*), ses cerisiers (*bigarreaux*, *griottes*), ses pruniers (*Fellenberg*, *reines-claude*, *mirabelles*), ses pommiers traditionnels (*calville à côtes*, *canada*, *franc-roseau*, *rambour*), ses poiriers (quelques variétés sélectionnées à côté des anciennes *curé*, *saint-jean*, *poires livres*, *poires à cuire*, etc.). La production était, selon les époques, livrée aux marchands de fruits de la région de Martigny, ou aux *syndicats de fruits et légumes de Dorénaz*, coopératives locales de distribution qui, pour des raisons claniques étranges, furent même au nombre de deux dans les années 1950-1960⁴⁴⁷.

Quelques chiffres disent le rôle économique de ces cultures dans la plaine de Dorénaz. Du 1^{er} juin au 20 juillet 1945, un producteur de Dorénaz, exploitant familial d'à peine un hectare riverain du Rhône, livra au marchand Alexis Landry, de Vernayaz, pour 3800 francs de légumes (salades, laitues, haricots, *colraves*, et choux) et de fruits (cerises, fraises, abricots, groseilles, poires précoces [colorées de juillet et cuisse-dames] et prunes précoces [royale de Tours]). Encore faut-il ajouter à ce montant le prix des asperges, déjà payé, et celui des récoltes à venir (reines-claude et autres prunes, poires et pommes). Or, à la même époque, le salaire *mensuel* d'un mineur ou d'un ouvrier spécialisé à la mine d'antracite, était d'environ 450 francs par mois⁴⁴⁸, et le traitement *annuel* d'un maître d'école, fonctionnaire cantonal pendant six ou sept mois, n'excédait pas 3500 francs. Il n'y avait guère que le buraliste postal, fonctionnaire fédéral, qui s'en tirât un peu mieux, car il était rémunéré, certes dans des limites comparables, mais pendant douze mois. Ces fonctionnaires exploitaient d'ailleurs souvent, accessoirement, un lopin de terre voué à l'agriculture fruitière et maraîchère.

⁴⁴⁶ Seconde partie du livret de fête.

⁴⁴⁷ L'un à l'angle sud-est du n° 54 de la rue Principale et l'autre dans l'édicule qui flanque, au nord-est, le n° 43 de la rue d'Outre-Rhône. Voir, pour ces raisons claniques, notre chapitre *Grand branle-bas dans le petit monde...*

⁴⁴⁸ Le salaire horaire d'un mineur ou d'un ouvrier spécialisé de la mine d'antracite était en juin 1943 de 1,70 franc pour 60 heures de travail hebdomadaire (P. Tissières, *op. cit.*, pp. 178-179).



Ce raccard traditionnel, posé sur ardoises, au-dessus d'un soubassement en pierre, est remarquable par ses proportions et son mode de construction. La plateforme et l'escalier d'accès ont été détruits par le temps et mériteraient d'être restaurés comme la toiture d'être contrôlée, pour éviter des dégâts irrémédiables. (Note de Christophe Mercier, architecte EPFL).



Ce beau rural, au pied des Frêneys, demeure le témoin d'une société agraire évanouie.

Une part importante de la production des fruits à noyaux, était traitée pour le compte des *bouilleurs de cru*⁴⁴⁹ par une distillerie ambulante à façon. Dès la fin du mois d'octobre, cette distillerie installait sa roulotte-alambic contre le mur nord de la fontaine de *Vers l'Etot*. Mais la reine-claude, fruit de luxe que les Français appellent *abricot vert* et dont Outre-Rhône fut pendant plus de cinquante ans l'une des terres de prédilection, partait soit vers l'hôtellerie et la restauration valaisannes, soit vers les conserveries de Bischofszell ou de Lenzbourg.

Une page inoubliable: l'ancienne cueillette montagnarde

Les gens d'Allesse et de Champex se vouaient à l'élevage et à des cultures céréalières irriguées par un bisse tiré de leur torrent à 1100 mètres d'altitude. Depuis le milieu du XIX^e siècle, alors que les paysans de plaine portaient leurs grains à la *batteuse de Vernayaz*, eux-mêmes battaient leur blé et leur seigle dans un bâtiment de bois aujourd'hui disparu, sis à l'entrée nord du village d'Allesse. Ils disposaient, tout près, d'un moulin également mu par le torrent. Exploité auparavant par Pierre Antoine Gay, ce moulin fut vendu à Maurice Jacob Chabloz, de Jean-Pierre, le 26 février 1869. Les montagnards cultivaient aussi vigne, cerises, noix et châtaignes, surtout dans les terres plus basses des *Chemenaux*, du *Reloey*, ou de la *Rebeudanne*, qui constituaient jadis leur *quatrième mas*. Mais ces espaces cultivables étaient si réduits qu'il leur fallait en compléter le revenu par des activités diverses et souvent pénibles, dont la plus sympathique restera la cueillette traditionnelle des baies, champignons, fleurs et plantes alpestres.

Frédéric Jordan, fils d'Henri, éleveur, carrier, mineur et hôtelier des plus pittoresques, tint à Champex, pendant des décennies, la pension *Gai-Matin* et fabriqua le plus savoureux des fromages de chèvre. Dans le film de Michel Rodde, *Rêves perdus dans la montagne*⁴⁵⁰, il rend un hommage bref mais émouvant à ses parents, en rappelant le départ des femmes d'Allesse avec leur *dzarle (hotte)* chargée du produit de ces cueillettes, qu'elles allaient vendre sur les marchés urbains. Ce n'était pas de la légende! Voici une quarantaine d'années, nous fûmes consulté par un grand bourgeois, fort âgé, de la Riviera lémanique, qui avait assisté, en tenant la main de sa gouvernante, au déballage des femmes de Dorénaz et d'Allesse, arrivées par la ligne du Simplon pour offrir leur production agreste et alpestre sur le marché de Vevey. Dans la mémoire de ce vieux monsieur, cette venue saisonnière, attendue des connaisseurs et des curieux, se paraît d'un coloris exotique. Il disait se souvenir encore du goût mielleux des reines-claude de Dorénaz, mais en avoir détesté les marrons chauds qui lui brûlaient les doigts.

⁴⁴⁹ Les *bouilleurs de cru* étaient notamment des paysans au bénéfice d'une autorisation de distiller l'eau-de-vie, à tarif réduit, pour les besoins sanitaires de leur bétail.

⁴⁵⁰ Produit par la *Télévision suisse romande*, avec une présentation de Pascal Rebetez, d'après les travaux d'Isabelle Guisan et Jacques Berthet (1992).

La fin d'un petit monde

Jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale, le paysan de Dorénaz et de ses hameaux montagnards était cependant avant tout un berger de moutons et de chèvres, et un éleveur⁴⁵¹ dont le cheptel se limitait au mieux, en général, à une dizaine de têtes de petit bétail et à deux ou trois têtes de gros bétail. Sa vie restera cadencée, jusqu'au milieu des années 1950, par la succession des travaux et des jours, l'inalpe et la désalpe, les boucheries de campagne, le passage des marchands ambulants pleins de fausses rumeurs, et la venue épisodique du peureux gendarme de Vernayaz, du discret curé de Collonges ou du rusé capucin collectant les œufs en souvenir de l'ancienne dîme... et en échange d'une image sainte. Cette vie se mesurait aux fêtes religieuses bariolées de rites bizarres mais poétiques, à la semaine libertine du carnaval, aux manifestations des sociétés locales agrémentées par un théâtre d'amateur souvent burlesque⁴⁵², par des jeux d'adresse ou de hasard (tombolas et lotos) et par un bal champêtre⁴⁵³ en plein air qu'un orchestre fantôme menait sur un char à pont, couvert d'une bâche décorée de branches de sapin et de saule.

Les grandes fêtes, dont le voile religieux masquait mal le fondement païen, étaient l'occasion non seulement du nettoyage et de la décoration du village avec des fleurs et des feuilles de peuplier⁴⁵⁴, mais surtout de rencontres alternées avec les cousins et amis venus d'autres communes et régions. La fête patronale de chacun des trois villages servait de cadre à la visite des villageois des alentours, généreusement accueillis comme nous l'avons écrit dans le chapitre sur les pintes et les bistrots.

Cette vie, bien réelle, est désormais entrée dans le folklore qui, avec la nostalgie, n'est pas notre affaire. Nous nous y attarderons d'autant moins que d'autres l'ont fait avant nous un peu partout, souvent avec mièvrerie, en oubliant combien

⁴⁵¹ Sur 121 électeurs inscrits en 1908, 97 étaient répertoriés comme agriculteurs, 6 étaient carriers; il y avait 2 boulangers et 2 menuisiers; les autres étaient désignés comme instituteur, négociant, serrurier, journalier, horticulteur, forestier, portier, hôtelier, concierge, cordonnier, tailleur, tonnelier, garde de sûreté et douanier. Sur 144 électeurs inscrits en 1923, 114 étaient répertoriés comme agriculteurs, 9 étaient carriers ou mineurs; il y avait 4 serruriers; les maçons, instituteurs, charpentiers et gypseurs étaient au nombre de 2; les autres étaient désignés comme scieur, maréchal, menuisier, fromager, boulanger, cuisinier, électricien, entrepreneur, cordonnier, tonnelier. Cette nomenclature est à nuancer par deux éléments: dans leur majorité, les agriculteurs étaient accessoirement carriers, mineurs ou forestiers; les électeurs non répertoriés comme agriculteurs, exploitaient accessoirement un *petit train de campagne*.

⁴⁵² Jusqu'à la fin du XXe siècle, les vieux musiciens de *La Villageoise* parlaient avec émotion de ces représentations théâtrales qui comblaient la salle de la maison d'école lorsqu'elles ne se donnaient pas en plein air. Le répertoire fut sans pareil; on en extraira de sympathiques bouffonneries jouées de 1920 à 1950: *L'Homme sans tête*, d'Eugène Monod; *La Chasse aux filous*, d'Augyber; *Le Tribunal de Cocasseville*, de J. E. Perrin, et surtout... *La Roulotte aux sortilèges*, de Jean des Marchenelles, point d'orgue du *Quarantième anniversaire* de la fanfare, toutes pièces éditées par Foëtisch à Lausanne! Sans oublier qu'au début des années 1950, on alla jusqu'à mettre en scène le chef-d'œuvre de Pirandello, *La Jarre*. Quant au théâtre des enfants, son produit était affecté au financement de la promenade scolaire annuelle.

⁴⁵³ Il faut aussi tordre le cou à une légende (fondée sur de prétendus abus de pouvoir d'un curé d'Entremont), qui voudrait que les curés de village aient eu, jusqu'à une époque récente, la police des bals et qu'ils aient abusé de cette compétence. Dès 1851, ce fut le Conseil municipal, et lui seul, qui *autorisait la danse dans les cas prévus par la loi et faisait surveiller ce divertissement dont il fixait les heures*.

⁴⁵⁴ Le 16 mai 1913, le Conseil fera défense de couper des *plantes vertes* pour l'ornementation d'usage à la Fête-Dieu, sous peine d'une amende d'un franc; seules l'*ébranchage* des arbres bourgeoisiaux était autorisé pour décorer les portes et fenêtres lors des grandes fêtes et célébrations religieuses.

la population peinait aux jours ordinaires⁴⁵⁵. Du reste, la vie quotidienne à Dorénaz ne différait en rien d'essentiel de ce qu'elle était dans les autres communautés rurales des Alpes!

Le remaniement parcellaire de la plaine d'Outre-Rhône

La première correction du Rhône, entreprise à la fin du XIX^e siècle, avait ouvert la plaine aux mutations de l'agriculture moderne. Ce résultat fut parachevé par les améliorations foncières et les remaniements parcellaires, exécutés à partir de 1920-1930 dans toutes les communes de la vallée. En Outre-Rhône, ces travaux se firent en deux temps, à partir de 1955 à Collonges, et à partir de 1964 à Dorénaz. Ni la Confédération, ni le canton, ni les administrations communales ne furent capables d'imposer une amélioration foncière coordonnée et simultanée de cette plaine au morcellement obsolète et uniforme, dont la surface totale était à peine de 2,5 km². L'un des résultats curieux de ce défaut de coordination fut l'interruption brutale d'une nouvelle route rectiligne, qui eût dû être intercommunale mais qui, partie de Collonges, s'arrêta aux confins de la Commune de Dorénaz, pour s'y abandonner, pendant dix ans, aux facéties de l'ancien grand chemin paroissial.

Cela mis à part, les remaniements parcellaires de la plaine d'Outre-Rhône sont un signe historique majeur du changement de société qui s'y est brutalement produit, comme dans tout l'arc alpin, au milieu des années mil neuf cent cinquante. L'analyse des causes de cette mutation globale dépasserait évidemment le cadre d'un livre aux préoccupations avant tout locales et régionales. On dira simplement que la construction des grands barrages et de leurs routes d'accès produisit nombre d'effets réflexes qui furent la condition d'une ouverture économique sans laquelle les communautés alpestres auraient tout simplement disparu.

Constitué le 14 octobre 1955, le consortage du remaniement parcellaire de la plaine de Collonges fut réalisé, avec une efficacité louable, sous la houlette d'Adrien Mottiez agriculteur compétent et administrateur fort avisé. Deux ans plus tard, les propriétaires, dont le nombre avait été réduit de 60 %, étaient mis en possession des 250 nouvelles parcelles remplaçant les 1350 parcelles de l'ancien état. On corrigea le grand canal et construisit six kilomètres de chemins.

Les statuts du consortage (syndicat) du remaniement parcellaire de Dorénaz furent adoptés le 12 juin 1964 et approuvés moins de quinze jours plus tard par le Conseil d'Etat. L'œuvre commença par la reconnaissance de l'ancien état des parcelles qui révéla des situations curieuses. De nombreuses parcelles n'étaient pas cadastrées; d'autres l'étaient dont le cadastre n'indiquait pas le nom des propriétaires. Quant à l'état des servitudes, c'était un vaste capharnaüm. Mais il y avait de quoi s'émerveiller devant la qualité et la beauté des documents (*plans, registres, journaux*)

⁴⁵⁵ Chambovey, pp. 69-71, a consacré un chapitre à une description sommaire, mais précise, de cette vie rurale.



Théâtre populaire en 1936; au deuxième rang de gauche à droite: Hermann Cerchierini, Bernard Rouiller (devant lui, le barbu Léon Bioley), Jean Cerchierini, Sylvain Balleys et Robert Rouiller, à droite du pilier.



1938. Le char de Dorénaz au carnaval de Vernayaz, en pleine fièvre aphteuse.

Le Chepelet, 15 août 1936. Emmanuel Veuthey, le braconnier, avait ordonné à son neveu, l'accordéoniste: *Petiu Louis! Te sâ! Peindin que te vaye le demi inô a lapouprè te va dzoyé!* (*Gare à toi si t'arrêtes de jouer avant que j'aie fini de boire!*) Et *Petit Louis* joua jusqu'à l'épuisement, ce qui ne l'empêcha pas de devenir doyen communal.



établis, depuis le début du XIX^e siècle, par des générations de conservateurs et teneurs de cadastre communaux. La mensuration des terres de toute la commune, achevée avec le remaniement de la plaine, en fut grandement facilitée.

Le territoire bâti – mais non le territoire à bâtir – fut d'emblée exclu du périmètre à remanier. Il en ira bientôt de même du vignoble de *La Plantoz* qui y avait tout d'abord été inclus. La partie septentrionale de ce vignoble fera cependant plus tard l'objet d'une amélioration globale et d'un remaniement entrepris par un particulier. L'œuvre ne concernera donc que 110 hectares divisés en 1658 parcelles appartenant à 223 propriétaires. La surface moyenne des parcelles était d'à peine 700 m²; 90 % des arbres fruitiers de haute tige, au nombre d'environ 5000, furent éliminés et arrachés avec l'accord du service cantonal de l'arboriculture et l'encouragement de la Régie fédérale des alcools; les zones marécageuses furent définitivement assainies. On construisit neuf kilomètres de chemins dont quatre seront asphaltés ou bétonnés. La route intercommunale rectiligne sera enfin prolongée jusqu'au pont de Dorénaz, aux frais de la commune et du canton. Le grand canal et les autres canaux de drainage furent corrigés, et malheureusement recouverts en grande partie. La valeur unitaire des parcelles de l'ancien état fut estimée entre 1.20 franc (terrains agricoles) et 5 francs (terrains à bâtir) le mètre carré. La réalisation des voies de communication exigea le prélèvement de 5 % des surfaces, ce qui s'avéra un peu excessif, puisque, à la fin de l'œuvre, le consortage se retrouva propriétaire de *masses* d'environ six hectares, incluant, il est vrai, les chapitres de propriété éliminés à cause de l'insuffisance de leur surface totale⁴⁵⁶.

Le remaniement parcellaire de Dorénaz fut conduit avec les mêmes célérité et diligence que celui de Collonges, tout d'abord sous la présidence de Théophile Balleys *le Jeune*, alors âgé de 84 ans et qui avait tant œuvré pour sa communauté pendant trois quarts de siècle, puis sous celle, également experte, d'Armand Rouiller, qui géra l'importante *Société de laiterie* villageoise pendant des décennies. Tous deux bénéficièrent de l'assistance du secrétariat administratif et comptable du consortage, assumé par l'ancien président de la commune, Bernard Rouiller, tout au long de l'exécution de l'œuvre. En automne 1966, les propriétaires, dont le nombre n'avait été réduit que de 25 %, furent mis en possession des 243 nouvelles parcelles remplaçant les 1658 parcelles de l'ancien état. La surface moyenne des nouvelles parcelles agricoles était de 4700 m². En zone à bâtir, la surface moyenne était de 2300 m², ce qui traduit les balbutiements de l'époque en matière d'aménagement du territoire.

Le coût du remaniement parcellaire et de l'amélioration foncière s'éleva en définitive à 1,1 million de francs. La participation des collectivités publiques fut

⁴⁵⁶ Au début d'un remaniement, le syndicat ou consortage acquiert les terres des propriétaires dont le chapitre n'est pas assez important pour participer utilement à l'ouvrage; il acquiert aussi un pourcentage de l'ensemble des propriétés participant au remaniement. Ces prélèvements servent à la réalisation des ouvrages collectifs (routes, canaux etc.). Leur excédent résiduel s'appelle *masses*, de l'allemand *Massenland*. A la fin de l'ouvrage, les masses sont vendues pour contribuer au paiement des frais du remaniement.

de 850 000 francs et la vente des *masses* rapporta 180 000 francs. 30 000 francs restèrent donc à la charge des deux communes. Un quart de cette somme fut supporté par la Commune de Collonges dont les résidents étaient propriétaires d'une partie importante de la région limitrophe; c'était une séquelle lointaine du tracé historique des frontières intercommunales, convenu un peu hâtivement en 1841.

Le consortage du remaniement parcellaire de Dorénaz fut dissous le 25 mai 1974. Après l'achèvement des deux remaniements de la plaine d'Outre-Rhône, l'agriculture y changea de visage. Pendant quelques années, une partie des terres améliorées sera vouée aux grandes cultures arboricoles et maraîchères, pratiquées en partie à Dorénaz par les voisins de Fully, et à la culture intensive de l'ergot de seigle ainsi que du tabac conditionné au séchoir de Vouvry et destiné au fabricant Burrus de Boncourt. Ce fut ensuite le temps de l'exploitation mécanisée des prairies, des céréales et du maïs, voulue par les concepteurs des deux remaniements et assortie d'une arboriculture intensive résiduelle.

La reconstitution partielle du patrimoine bourgeoisial de la plaine

La Bourgeoisie de Dorénaz saisit l'occasion du remaniement parcellaire pour reconstituer une partie de son patrimoine foncier de plaine, en acquérant les *masses* vendues aux enchères publiques à la fin de l'ouvrage. Cette acquisition fut mise à profit pour des investissements d'intérêt public ou pour favoriser un aménagement rationnel du territoire, le tout plus ou moins en harmonie avec la *fabrique d'église*, gérante des biens immobiliers demeurés la propriété du bénéfice paroissial.

La bourgeoisie, héritière des anciennes communautés

La grande réforme nationale de 1848 a donné naissance à un régime communal dualiste plus égalitaire, que nous avons déjà brièvement évoqué. À l'exception des personnes âgées et des repris de justice, les résidents anciennement établis (*habitants perpétuels, heimatlos, etc.*) obtinrent, en Valais, les mêmes droits civils et politiques que les communiens devenus les bourgeois, cela pour autant qu'ils fussent citoyens valaisans. Ils reçurent aussi le droit à l'assistance en cas d'indigence⁴⁵⁷. Ces personnes pouvaient aussi, contre espèces sonnantes et trébuchantes, accéder à la jouissance des avoirs bourgeoisiaux.

Il y eut dès lors dans chaque commune valaisanne une *assemblée de tous les citoyens*, ou *assemblée primaire*, qui réunissait bourgeois et *habitants* résidant depuis plus de deux ans dans la commune. L'assemblée primaire était l'organe délibérant de la *commune municipale* ou *commune politique*, dotée de la compétence générale de régir les affaires publiques. Elle reçut le pouvoir d'élire l'exécutif municipal (conseil municipal ou municipalité) dirigé par le président de la commune, ainsi que le juge de commune, doté de compétences moins étendues que celles du *châtelain* qu'il remplaçait.

Une *assemblée communale* ou *assemblée des bourgeois* fut instituée à côté de l'assemblée primaire. L'assemblée communale réunissait les seuls communiens ou bourgeois et avait la compétence d'adopter les principaux actes de gestion et les actes de disposition des avoirs communs devenus *les biens bourgeoisiaux*. Elle pouvait décider soit d'élire un conseil bourgeoisial distinct chargé de gérer les biens bourgeoisiaux, soit de confier cette gestion au conseil municipal, ce qui sera toujours le cas en Outre-Rhône⁴⁵⁸.

⁴⁵⁷ En supprimant, après 1848, le vieux régime de l'*heimatlos* qui plaçait dans un état de précarité extrême les habitants bien établis mais non bourgeois, la Confédération mit nombre de communes pauvres dans de graves difficultés financières. À l'exception des personnes âgées et des repris de justice, tous les résidents eurent en effet les mêmes droits, dont celui à l'assistance en cas d'indigence. Les anciens communiens conservèrent cependant la jouissance exclusive des avoirs bourgeoisiaux, qu'ils pouvaient concéder contre espèces sonnantes et trébuchantes.

⁴⁵⁸ Voir, pour les généralités de l'institution bourgeoise, Werner Kämpfen, *Les bourgeoisies du Valais*, traduction de G. Ghika, Société d'histoire du Valais romand, Saint-Maurice, 1965.

La plaine et le coteau

Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, la propriété privée individuelle concernait principalement, dans la plaine et les bas coteaux de Dorénaz, les bâtiments d'habitation et ruraux, les terrains jardinés attenants ou voisins, les vignes et les châtaigneraies cultivées. La quasi-totalité de cette section du territoire communal restait propriété collective. La bourgeoisie, qui avait succédé légalement aux anciennes communautés, maintint le régime juridique séculaire de collaboration perpétuelle, que celles-ci avaient institué pour l'exploitation de la plaine. Le droit de propriété collectif continuera donc d'être assorti de droits de jouissance individuels de longue durée. Avant le développement des ardoisières et les débuts régionaux de l'artisanat et de l'industrie⁴⁵⁹, une population dépassant 300 âmes vécut ainsi du produit des portions, auquel s'ajoutaient les revenus, en nature et en espèces, d'une sylviculture défavorisée par le relief, les éboulements, les avalanches et la sécheresse des sols montagnards.

La loi de 1870 sur les bourgeoisies, adoptée au moment de la première correction du Rhône, confirma le droit des bourgeois *actuels* de continuer à jouir règlementairement des terrains reçus en jouissance. Mais elle incita les bourgeoisies à remanier les parcelles ainsi livrées aux bourgeois et à les assainir pour en faciliter la culture. Elle autorisait aussi les bourgeoisies, qui possédaient beaucoup de terrains propres à une meilleure culture ou dont le patrimoine avait été réduit par leurs obligations d'assistance, à opérer des ventes ou des partages en toute propriété, notamment pour les terrains que les titulaires des droits de jouissance laissaient en friches ou en déshérence. Ce processus de liquidation de la propriété collective sera accéléré par l'institution d'une contribution extra-ordinaire de plus-value, mise à la charge des bourgeoisies, en tant que nu-proprétaires des portions, pour financer les frais d'endiguement du Rhône et de ses affluents. La concrétisation de ces normes diverses fut parmi les circonstances qui conduisirent finalement la Bourgeoisie de Dorénaz à se séparer, en 1921, du reliquat de son domaine de plaine.

La Cergna, Malève et la Sasse tout là-haut

La bourgeoisie nouvelle hérita aussi des terres montagnardes exploitées auparavant par divers consortages sous la direction de la commune. Elle les conservera jusqu'à nos jours. Seule une partie importante des plateaux d'Allesse et de Champex était ou devint la propriété de particuliers. La bourgeoisie exploitait jadis elle-même ses alpages dont les *droits d'herbe* étaient répartis entre les bourgeois propriétaires de bétail; il arrivait aussi qu'elle en confiât l'exploitation à des consorts ou à des *sociétés de consorts* constituées pour des périodes limitées⁴⁶⁰.

⁴⁵⁹ Par exemple à Martigny (encavage, fabriques de cierges, de soques, de chaux et ciments, puis usine de magnésium), à Monthey (verrière, produits chimiques), à Saxon (conserveries), à Vernayaz (fabrique de carbure, briquetterie, puis usine électrique), à Saint-Maurice (construction et entretien des fortifications).

⁴⁶⁰ Ce fut le cas au cours des années 1900 à 1915 pour l'alpage de *La Sasse* dont nous allons parler.



Berger et visiteur, vers 1920, devant le chalet d'alpage de la Sasse, dont la Bourgeoisie de Dorénaz est propriétaire, depuis un siècle et demi, au-dessus de Branche dans le val Ferret.

L'assainissement progressif de la plaine du Rhône avait augmenté les possibilités d'élevage du gros bétail. La correction du fleuve, en voie de décision, allait encore les accroître au point que les capacités d'estivage offertes par la montagne de *La Cergna*, et surtout par *L'Au d'Allesse*, aride sur une vaste étendue, s'avéraient insuffisantes. C'est pourquoi, en mai et juin 1865, la Bourgeoisie de Dorénaz acquit, de plusieurs propriétaires, les montagnes mieux arrosées du *Brocard* et de *La Sasse*, sur le territoire de la Commune d'Orsières, au-dessus du mayen de Branche, dans le val Ferret. Elle paya pour cela le prix élevé d'environ 20 000 francs et 140 louis d'or, qu'elle put financer par le produit de la vente de portions de plaine, de l'exploitation de coupes de bois et de ses premières concessions de carrières. Elle compléta ces acquisitions peu avant 1900⁴⁶¹. L'inalpe à *La Sasse* était autrefois une opération lourde et pittoresque. Le bétail, bovins et porcs, était chargé sur le train en gare de Vernayaz et conduit ensuite à la gare d'Orsières. De là, il remontait à pied la moitié du val Ferret jusqu'à la montagne basse du *Brocard*, où il séjournait deux ou trois semaines avant d'atteindre la montagne haute à 2 000 mètres d'altitude. L'alpage de *La Sasse* demeure un fleuron du patrimoine bourgeois. C'est aussi un intéressant sujet de discussion pour alpinistes et randonneurs, qui, renseignés par les bergers sur cette situation géopolitique insolite, se demandent ce qu'une commune de la vallée du Rhône est venue faire jadis dans cette vallée latérale, alors bien reculée.

⁴⁶¹ Une copie authentique de chacun des actes de cette acquisition se trouve dans le dossier de l'affaire *Félix Devillaz c. Bourgeoisie de Dorénaz*, au fonds d'archives du Département de l'intérieur, contentieux, 3040, A 42, 154, 1-29



Manœuvre bourgeoisiale pour la restauration d'un chalet d'alpage, vers 1925.



Vachers et fromagers à Malève en 1946.
Lorin le tzatellan, le bôèbo dè Casemi, avoué le bonè é le frindje pò mètselâ la caya (Laurent Jordan, juge de commune, fils de Casimir, avec le bonnet et le brasseur à caillé).



La corvée de bois d'Euphrosine Vial, portant le *dzarle* (hotte), vers 1955.

Coupes de bois et bûcherons

La carte nationale révèle au premier coup d'œil l'étendue restreinte et la topographie très accidentée des forêts de Dorénaz. La bourgeoisie n'en fut pas moins un gros sylviculteur exploitant lui-même son domaine. Elle vendait en principe le bois sur pied, qui, après le débardage, était expédié en plaine par les *tsâbles* ou *dévaloirs*, ou plus tard par des câbles aériens. Mais elle tirait aussi de ses forêts le bois d'affouage, dont elle distribuait chaque année des lots aux familles de bourgeois, pour qui c'était un matériau vital (cuisson et chauffage). Elle allouait même aux jeunes époux un lot d'arolle destiné au boisage de leur chambre nuptiale.

Sans ses revenus forestiers, soumis aux éternels aléas conjoncturels du commerce du bois, la bourgeoisie n'aurait pu participer de manière accrue à l'accomplissement des tâches municipales, ni même assumer les coûts de construction et d'entretien des infrastructures nécessaires à l'exploitation de ses alpages. A la fin du XIX^e et au début du XX^e siècles, période faste de la sylviculture locale, la bourgeoisie put ainsi construire ou rénover toutes les *sottes*⁴⁶² de ses mayens et alpages. Ce résultat financier constant fut atteint grâce à l'institution de mécanismes propres à garantir une *gestion de père de famille* et une reconstitution périodique du patrimoine forestier (*coupe immédiatement suivie d'une nouvelle plantation, défrichements toujours compensés par des reboisements*). Un règlement forestier de 1827 témoigne avec éloquence de la rigueur avec laquelle la commune puis la bourgeoisie préservèrent de tout temps leurs avoirs sylvicoles :

Le Conseil de la Commune de Dorénaz-Allesse, d'après les délibérations prises par l'assemblée générale dudit lieu du 4 courant concernant la conservation des bois communaux de Dorénaz et consorts d'Allesse, arrête ce qui suit :

- Article 1^{er}. Le public est prévenu que les frères Jean Joseph et Pierre Joseph Bioley sont établis gardes forêts de Dorénaz et Allesse desquels ils ont surveillance sur les articles suivants.
2. Tout individu qui serait attrapé à couper des bois quelconques dans la forêt embannisée d'Allesse, dans ses confins ordinaires, sera puni de l'amende de 6 francs et de la confiscation des bois lesquels seront vendus au profit des consorts.
 3. Il est aussi défendu de faire aucune espèce d'écorce sur les biens communaux d'Allesse à peine de 6 francs d'amende et de la confiscation tant des écorces que des bois sur lesquels elles auront été faites.
 4. Il est défendu à tous particuliers de couper et ébrancher du bois de noisetier pour les chèvres à peine de 6 francs de ban pour chaque contravention.
 5. Il est défendu à toutes personnes étrangères au consortage d'Allesse d'y prendre aucune espèce de bois à peine de 6 francs de ban et de confiscation.
 6. Il est expressément défendu de faire aucune coupe dans les communs des consorts d'Allesse, que purement et simplement chaque particulier pour son affouage ne pouvant en amener les uns pour les autres excepté comme ouvrier à cela reconnu, et celui qui sera accusé pour en avoir vendu à un autre quoique consort, ou remis à qui que se soit sous

⁴⁶² *Etables.*

une condition suspecte, le vendeur et aussi bien l'acheteur encourront le ban de 6 francs.

Le même Conseil... arrête ce qui suit pour la conservation des bois de Dorénaz:

1. [...]
2. Il est défendu de prendre dans la plaine de Dorénaz aucune espèce de bois excepté pour les barrières et pour la clôture, et la feuillée verte ou sèche, le tout en quelle quantité que ce soit à peine de 6 francs par contravention.
3. Il est défendu de sortir hors de la Commune de Dorénaz aucune espèce de bois venant d'Allesse sans avoir obtenu une autorisation des gardes forêts à peine de 6 francs par limonée.
4. Il est interdit aux gardes forêts d'accorder des permissions pour sortir des bois pendant la nuit, sous le ban que sus.
5. Celui qui désirerait obtenir une autorisation pour sortir des bois quoique provenant de dessus sa propriété, devra les faire voir aux gardes forêts avant la coupe, entendu aux frais, sans quoi la sortie ne sera pas accordée.
6. Les gardes forêts, après serment prêté, sont croyables dans leurs dénonciations, et restent chargés sous leur responsabilité de surveiller l'exécution du présent, et en cas de délit sont autorisés à faire des recherches et visettes jusque dans les batiments mêmes laissant en outre toute personne digne de foi croyable.

La moitié des bans portés dans le présent arrêté appartiendra au garde-forets; la moitié des amendes seront aussi dévolues à toute autre personne qui dénoncera une autre pour être en faute; l'autre moitié appartiendra à la commune.

[...]

Dorénaz le 9 mars 1827 Pierre Maurice Bochatay président de Dorenaz et d'Allesse. Publié au crié ordinaire de Dorénaz le 11 mars 1827 par l'huissier Pierre Joseph Ballay.

Le tourisme de chez nous

Le 2 novembre 1902, l'assemblée bourgeoise ratifiait un acte de concession au terme duquel elle accordait à un certain Joseph Euchariste Besson, et à une société commerciale à constituer, un droit de superficie sur 2,4 ha de *La Cergna* et sur 1 ha de *La Mèna*⁴⁶³. Le projet du concessionnaire était d'édifier deux hôtels d'au moins 80 chambres chacun, entre le *Portail de Fully* et le *Sex Carro*. La bourgeoisie, future actionnaire, aurait participé à la société par la contre-valeur



Bûcherons à la pause, avec leur mulet de débardage; ces travailleurs, à l'esprit de solidarité bien concret, emmenaient souvent avec eux, dans leurs travaux et loisirs, le malheureux Angelin Veuthey (au centre), privé de la vue et des deux mains à la suite d'une explosion.

⁴⁶³ Appellées, dans l'acte, *La Sargnaz* et *La Maine*; *La Mèna* (prononcé Maine) est le plateau belvédère qui avoisine, à l'est, le *Sex Carro*; ce nom vient soit de *menâ*, conduire (le bétail), soit de *mena*, la mine.

du bois sur pied, que le concessionnaire était autorisé à prélever, le plus près possible des sites, au prix métrique de 2 francs à *La Sargnaz* et de 5 francs à *La Maine*, et par la renonciation à percevoir la redevance unique fixée à 3000 francs. Elle accordait au concessionnaire le droit de recueillir l'eau où il le jugerait à propos, d'extraire des ardoises aux carrières et d'établir des bancs et promenades où bon lui semblerait, même en dehors des terrains concédés. Elle renonçait à son droit de couper des arbres sur les terrains concédés et s'engageait à coopérer à la construction d'une route d'accès aux hôtels. Les travaux, qui devaient commencer dans un délai de cinq ans, auraient été adjugés en priorité à des entreprises locales. Les installations auraient fait retour à la bourgeoisie à l'échéance d'un délai de 90 ans. Ce projet n'avait au fond rien d'étonnant, car les mayens et les alpages de Dorénaz sont, au premier coup d'œil, propices au développement d'un tourisme écologique et de qualité. Le développement de cette industrie y est simplement entravé par l'enneigement réduit et peu durable en dépit de l'altitude élevée, ainsi que par une topographie exposant bien des sites au danger d'avalanches. Le projet hôtelier de *La Cergna* et de *La Mèna* se heurta à l'opposition de quarante-cinq citoyens guidés par l'ancien président Pierre Maurice Paccolat, qui obtinrent du Conseil d'Etat l'annulation de la délibération bourgeoise, pour vice de forme. Il ne se concrétisa pas.

La bourgeoisie a toutefois participé à l'essor d'un petit tourisme résidentiel. Elle a, notamment, concédé dans ce but les droits de superficie sur lesquels se fonde l'édification de son mayen de *La Giète*. Dans la région d'Allesse-Champex, le tourisme résidentiel ne concerne en revanche guère la bourgeoisie, car les terrains disponibles y sont en grande partie la propriété de particuliers. On y exploita plusieurs établissements publics (le Café du *Chepelet*, le Café-restaurant du Téléphérique et, aujourd'hui encore, le Café-restaurant des Touristes), ainsi que, au cours des années 1940 et 1950, deux pensions et colonies de vacances à Champex, dont l'une portait la charmante enseigne *Gai-Matin*.

Aujourd'hui le tourisme *diablerain* est celui des promeneurs à pied, à cheval ou à bicyclette, des sentiers pédestres montagnards ou riverains, des terrains d'escalade, et de curiosités naturelles d'une grande variété.

L'usage minier des montagnes

Le rôle économique de la Bourgeoisie de Dorénaz s'accrut notablement lorsqu'elle prit, au début du XIX^e siècle, la décision de mettre son territoire montagnard à la disposition des explorateurs de gisements miniers. Ce fut *la ruée vers l'ardoise bleue et l'anthracite* qui fera l'objet d'un chapitre particulier.

La bourgeoisie et ses devoirs sociaux

La réforme de 1851 maintint l'obligation d'affecter au bien commun le patrimoine communautaire, devenu *les biens bourgeoisiaux*. L'histoire de la bourgeoisie valaisanne fut dès lors celle d'une lente réduction de son autonomie et d'un accroissement constant de ses devoirs de participer aux dépenses municipales.

Sous l'empire de la loi de 1870, les participations bourgeoises concernaient encore prioritairement l'endiguement du Rhône et de ses affluents, la construction et l'entretien des bâtiments, des ponts et des voies publics, des fontaines et des aqueducs (*bisses*), ainsi que la politique scolaire et l'assistance aux indigents. A Dorénavant, ces participations furent nécessaires à la réalisation de gros ouvrages d'intérêt public, tels les bâtiments scolaires en plaine et en montagne, l'église, le cimetière, le téléphérique Dorénavant-Allesse-Champex et la route forestière qui conduit aux hameaux de montagne, aux mayens et aux alpages. La bourgeoisie contribua en outre périodiquement à l'amortissement des dettes municipales⁴⁶⁴.

En l'absence d'une sécurité sociale, générale et obligatoire, l'assistance publique fut, jusqu'au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, la seule planche de salut offerte aux citoyens que les circonstances de la vie plaçaient dans l'impossibilité de subvenir à leurs besoins. Guidés par l'esprit d'entraide, développé au sein des anciennes institutions collectives locales, la commune, la bourgeoisie et les citoyens les mieux lotis garantissaient que nul habitant de la commune, bourgeois ou non, ne meure de dénuement, quelle que soit la précarité des ressources locales. En témoigne cette décision du 7 juin 1890, par laquelle le Conseil alloue à un citoyen d'Allesse *80 centimes par jour pour l'entretien de madame X., une veuve dont il a la charge, dès le premier mai et pour autant que sa maladie n'entraîne pas des soins plus grands.*

L'ancien régime suisse de l'assistance publique reposait, jusqu'au milieu du XX^e siècle, sur le principe de l'assistance au lieu d'origine et non au lieu de domicile. Cette règle chargeait lourdement les communes les plus démunies, qui étaient évidemment celles de l'émigration. Les archives de la Chambre pupillaire de Dorénavant fourmillent de dossiers incroyables, qui se rapportent à des prestations réclamées par de grandes communes urbaines, comme Genève ou Zurich, pour l'entretien de gens, tombés là-bas dans la misère et l'indigence, mais dont l'administration de leur petite commune valaisanne d'origine n'avait jamais entendu parler.

Enfin, la bourgeoisie ne pouvait éluder son devoir moral de veiller à ce que l'émigration contrainte des habitants, partant notamment pour l'Outre-Mer, s'opère dans la dignité et avec le moins d'insécurité possible. Dans les limites de ses possibilités, elle dotait les émigrants d'un viatique et veillait, parfois avec la famille et même le curé, à ce qu'ils embarquent correctement et ne tombent pas dans le besoin dès leur arrivée⁴⁶⁵.

⁴⁶⁴ Voir, à titre d'exemple, la décision prise en assemblée du 1^{er} avril 1945.

⁴⁶⁵ Voir, par exemple, le procès-verbal de la séance du Conseil du 1^{er} mai 1937.

La ruée vers l'ardoise bleue et l'anhracite

Les anciennes observations géologiques faites à Dorénaz par Horace Bénédicte de Saussure et Charpentier annonçaient la prospection des ressources minérales susceptibles d'y être exploitées. Bourgeoisie et commune encouragèrent constamment ces recherches dans la perspective de libérer l'économie locale de ses liens exclusifs avec l'agriculture de subsistance et la sylviculture. Ce ne furent d'emblée que des trouvailles symboliques de plomb argentifère, de zinc ou de graphite, sorte de charbon dont des filons affleurent le long du chemin qui mène à Branson, à peu de distance du plateau de Champex. Mais ce sera bientôt la découverte d'importants gisements d'ardoise bleue, destinée à la couverture des toits, et d'anhracite vouée au chauffage domestique, au chauffage des locomotives avant que les Chemins de fer fédéraux ne fussent électrifiés, et ensuite à l'alimentation des hauts fourneaux d'aciéries. Sans trop se préoccuper des intérêts paysagers, on extraira en outre, au nord et au sud du village, du grès destiné au pavage des rues, au renforcement des digues et à la construction de murs privés et publics.

L'exploitation, successive ou simultanée, de l'ardoise bleue et de l'anhracite dura près de cent cinquante ans. L'ingénieur Pascal Tissières, de Martigny, en a fait l'étude avec une précision historique et technique qu'il convient de saluer⁴⁶⁶. Les lignes qui vont suivre ne seront souvent qu'un résumé de cette étude à laquelle le lecteur voudra bien se référer. Elles ne se veulent guère plus qu'une modeste peinture sociale.

L'épopée cruelle des carriers

Jusqu'au début du XX^e siècle, les concessions d'ardoisières n'étaient en principe octroyées qu'aux bourgeois domiciliés, par tirage au sort, par encan ou par soumission publique. Les gisements étaient extrêmement compartimentés et la durée de chaque concession n'excédait pas deux ou cinq ans, sans prolongation possible. Ce régime répondait à des préoccupations analogues à celles qui avaient conduit

⁴⁶⁶ *L'activité minière sur le territoire de la Commune de Dorénaz*, publié dans *Annales valaisannes*, 2003, pp. 169-195, dont il a été imprimé un tiré-à-part intitulé *Les mines de Dorénaz*.

la commune à concéder les droits de jouissance de ses portions agricoles. Il s'agissait de donner à chaque bourgeois la possibilité d'avoir sa carrière, et de prévenir l'accaparement des filons par des étrangers disposant de moyens industriels d'extraction et d'expédition. Propre aux structures communautaires traditionnelles, ce système s'appliquait avec bonheur à l'agriculture, mais il était peu approprié au développement rationnel d'une activité minière. Il était aussi la source d'injustices, un concessionnaire pouvant indûment profiter de la découverte tardive d'un filon par le concessionnaire précédent. Telle fut la cause des longs procès, que la Bourgeoisie de Dorénaz dut soutenir contre le concessionnaire Gédéon Paccolat *père*, qui se prévalait de droits acquis, mais qui n'eut finalement pas d'autre solution que de s'en aller exploiter les forêts et pâturages du Michigan, où il mourut tragiquement. Les concessions en cascades, délivrées par le Conseil en séance du 24 mai 1896, illustrent à merveille ce régime de distribution des ressources.

L'épopée des carrières débute en 1827 par l'ouverture d'une ardoisière près d'Allesse, au-dessous du *Chepelet*. Quatre ans plus tard, une concession bourgeoise sera octroyée pour les carrières de *La Vignette* et des *Grands-Champs* au-dessous d'Allesse, en bordure sud-est des *Charmex*. D'une tout autre ampleur, cette ardoisière sera exploitée pendant une centaine d'années. Mais les carrières les plus importantes seront ouvertes, dans le dernier tiers du XIX^e siècle, aux *Sasses* et à *Pierre-a-Perra*. En cent ans, plus de 150 mètres de galeries seront forés dans chacun de ces deux sites. Pierre Maurice Paccolat, né en 1824, en sera le promoteur initial. Ce fut une grande figure d'un Valais disparu, où les titulaires de charges publiques ne distinguaient pas toujours clairement leurs devoirs collectifs et les avantages individuels que ces charges pouvaient leur procurer pour peu qu'ils aient l'esprit d'initiative et sachent en user dans une sorte de continuité. Cet homme domina la vie économique locale pendant plus de quarante ans, par ses activités d'entrepreneur de mines et carrières, d'épicier, de mercier, de *pintier*, de voiturier à un et deux colliers, de marchand de bétail, de sylviculteur. Il fut longtemps président de la commune et membre du Grand Conseil; il fut même élevé à la charge fort honorable de juré fédéral⁴⁶⁷. Mais tout a une fin et PMP mourut à 88 ans, en décembre 1912⁴⁶⁸. Ses entreprises ardoisières seront poursuivies par d'autres, en dernier lieu par les frères Edouard et Marcel Jordan, de Camille, et par Ulysse Revaz, dont le père, Gaspard, venu de Salvan, avait été lui-même un prospecteur.

Avant 1950, la condition des carriers⁴⁶⁹ confinait à l'inhumanité. La durée hebdomadaire de travail avoisinait les soixante heures, en sus du déplacement pédestre

⁴⁶⁷ Fonction judiciaire aujourd'hui supprimée; ses titulaires étaient élus par le peuple pour siéger aux *Assises fédérales* qui ne se réunirent, sauf erreur, qu'une seule fois en 1933 pour juger l'homme d'Etat socialiste Léon Nicole, prévenu abusivement d'être la seule cause des tragiques événements de novembre 1932 à Genève.

⁴⁶⁸ Le 21 décembre 1912, *Le Confédéré*, organe du Parti radical, publiait la notice suivante: *Dorénaz. – Décès – Nous apprenons la mort, à l'âge de près de 90 ans, de M. Maurice (sic) Paccolat, ancien président, ancien juge, ancien député. C'est une bonne et sympathique figure qui disparaît.* Le chroniqueur se trompe sur le prénom et les charges de P.M.P. qui ne fut jamais juge (confusion avec sa charge, plutôt honorifique, de juré fédéral).

⁴⁶⁹ En patois, les *carrierans*.

Carrières, mine, chemins à traîneau, câbles aériens, vignobles et torrent

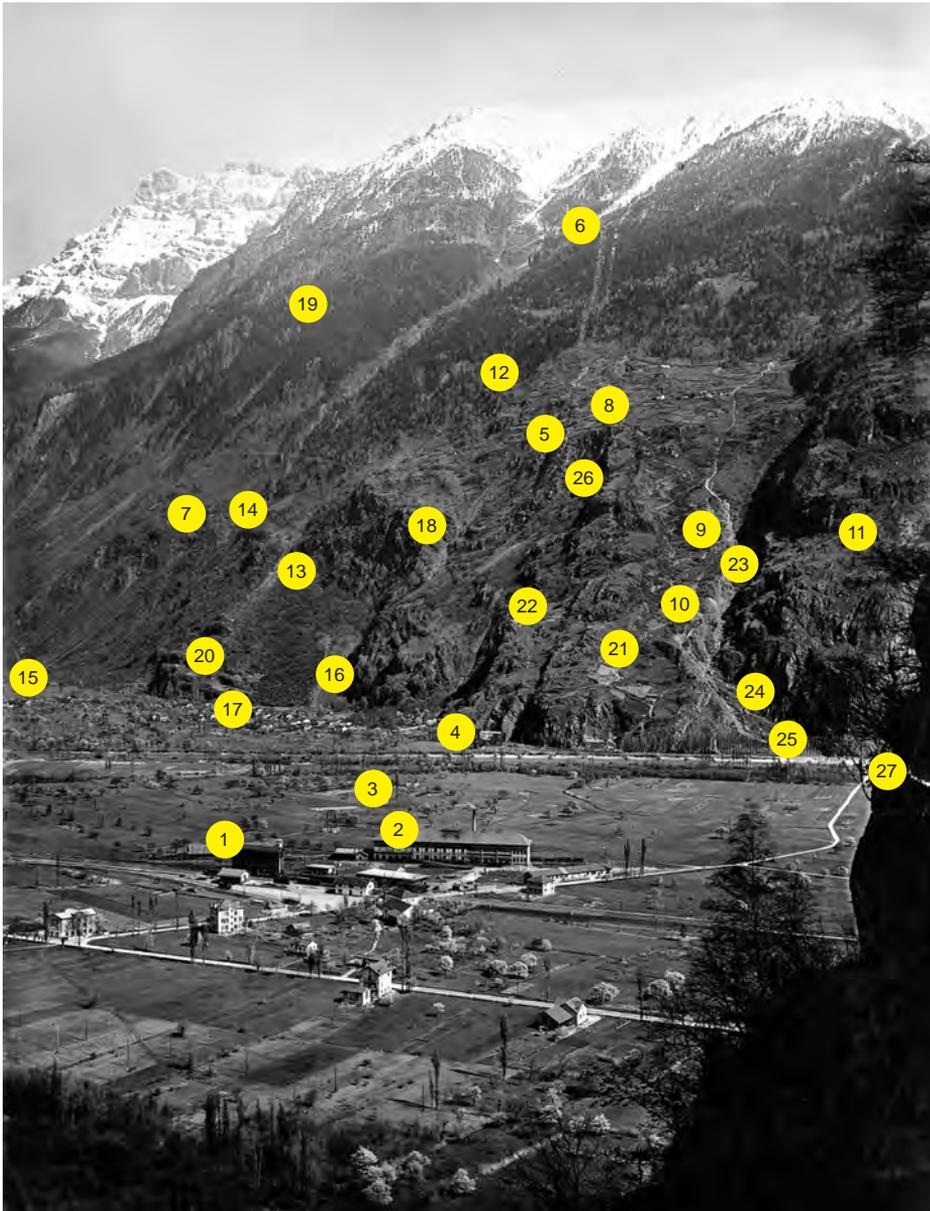
1. Station inférieure du câble aérien de la Dorénaz SA (mine d'anthracite de la Méreune, autour de 1920).
2. Briquetterie, près de la gare CFF de Vernayaz.
3. Pylônes dans la plaine de Vernayaz.
4. Station intermédiaire de tension entre Rontys et Montagettes.
5. Pylône intermédiaire d'Allesse; arrivée du câble de ravitaillement de 1912; station de transbordement pour l'exploitation de la mine d'anthracite (1941).
6. Station supérieure du câble aérien de la Dorénaz SA.

7. Ardoisières des Sasses.
8. Ardoisières d'Allesse et du Chepelet.
9. Ardoisières de la Vignette et des Grands-Champs.
10. Chemin à traîneau de la Poya Damon.
11. Chemin de L'Adigneu, via la Sâsse.
12. Ardoisières de Pierre-a-Perra.
13. Chemin à traîneau de la Poya Davau.
14. La Vouète.
15. La Baude.
16. Le Tillié.

17. Station inférieure du câble de ravitaillement ou de commune (1912), du câble aérien de la mine (1941) et du téléphérique Dorénaz-Allesse-Champex (1958).
18. Pylône intermédiaire du câble de commune, au Vané.
19. Exploitation forestière de Saleudan.

20. Vignoble rocheux des Meules.
21. Vignoble des Chemenaux.
22. Becca a Loui Lombâ.

23. Ancien lit présumé du Torrent d'Allesse.
24. Sentier du Reloey.
25. Le Reloey, Les Crottes (Grottes).
26. Cours enroché du Torrent d'Allesse.
27. Ancien pont sur le Rhône de 1890.



Vue d'ensemble des installations de la mine d'anthracite de la Dorénaz SA, autour de 1920, avec indication des principaux sites ardoisiers et miniers.

vers le site d'extraction, à partir d'Allesse ou de Dorénaz. Les salaires dépassaient rarement le minimum vital. Forage, abattage, débitage, taille et découpage se faisaient à sec et sans masque. Les ardoises qui ne pouvaient être évacuées par *câbles aériens* (*téléférage* à contrepoids hydraulique), étaient péniblement convoyées en plaine par les *yeudzâ* (*lugeurs*) empruntant les chemins à traîneau.

Les patrons et les cadres n'étaient guère mieux lotis que leurs mineurs et leurs manœuvres. A partir des années 1910, c'est-à-dire après sa déconvenue dans l'aventure judiciaire vécue avec Gédéon Paccolat *père*, la bourgeoisie mit les exploitants au bénéfice de concessions de plus longue durée avec possibilités de prolongation. Mais les concessionnaires n'en devinrent pas riches pour autant; ils durent continuer à travailler personnellement au forage, à l'extraction et au découpage de la pierre, sans plus de précautions sanitaires que leurs ouvriers. La nécessité les contraignait même à y emmener leurs propres fils, dès la fin de la scolarité primaire obligatoire. Ulysse Revaz et d'autres entrepreneurs furent ainsi gravement atteints de silicose, maladie des voies respiratoires, pénible, incurable et souvent mortelle, qui invalidait en peu de temps les carriers les plus exposés ou les moins robustes. Ce fut une constante qu'avant 1960, près d'un tiers des femmes de Dorénaz, d'Allesse et de Champex était veuves de carriers à moins de cinquante ans! Ces trois villages furent ainsi lourdement sinistrés pendant plus d'un siècle, sans que ni les autorités politiques, judiciaires et sanitaires, ni l'opinion publique extérieure, ne s'indignassent ou ne prissent au sérieux ce problème global.

L'exploitation des carrières créa toutefois bien des emplois induits, moins dangereux et plus valorisants, tels les services de vente, de distribution et de livraison, et les travaux de pose. Les couvreurs de Dorénaz furent très tôt les seuls, en Suisse romande, à maîtriser les finesses de la couverture d'ardoise. Quand le temps des ardoisières sera passé, leur savoir-faire favorisera leur intégration dans des secteurs, pourtant à première vue sans rapport avec les mines et carrières, telle l'industrie locale et régionale, un moment prospère, des cantines de fêtes.

Au cours des années 1960, des effondrements de galeries, les exigences de la protection ouvrière et la concurrence implacable de matériaux de substitution, entraîneront la fermeture de toutes les carrières d'ardoise bleue de Dorénaz. C'est en l'honneur des carriers que, longtemps plus tard, nombre de propriétaires des villages et mayens couvrirent leurs bâtiments d'ardoises brutes ou taillées. Nous fûmes de ceux-là et le fîmes en souvenir, presque dérisoire, de notre cousin Conrad Primaz, de Moïse. Ce carrier se battit toute sa vie contre l'assurance d'Etat, instituée sur la base de l'ancienne LAMA, qui couvrait la silicose. Il le fit avec une force insoupçonnable chez ce petit homme accablé de maux. Après de nombreux échecs, il obtint enfin de la justice qu'elle ordonne à la Caisse nationale de reconnaître le lien de causalité entre la silicose et les bronchites chroniques, elles-mêmes invalidantes, dont souffraient constamment les travailleurs atteints de cette atroce maladie professionnelle.

Anthracite et gueules noires

Un pays riche en mines pauvres! Le vieux brocard s'appliqua à beaucoup de contrées minières avant de l'être au Valais. Il n'était pas justifié pour les charbonnages. Les mines de Ferden dans le Lötschental, de Grône, de Chandoline et Bramois près de Sion, de Dorénavant et de Collonges ont toutes produit, en quantités utiles, de l'anthracite au pouvoir calorifique élevé, en dépit d'une haute teneur en cendres. S'il n'en avait pas été ainsi, jamais l'exploitation de la *collongite*⁴⁷⁰ n'eût été entreprise, à partir de 1855, dans des lieux aussi peu accessibles que *Plex* et *La Méreune*.

La production resta néanmoins longtemps confidentielle. C'était sans compter avec Pierre Maurice Paccolat, celui-là même qui venait de se lancer dans l'exploitation de l'ardoise bleue. Il prit en main les forages au plateau de *La Méreune* à partir de 1874. Pendant un quart de siècle, il tira de ce site, avec un nombre restreint d'ouvriers, plus de 2600 tonnes de charbon qui seront conduites en plaine, par le traîneau et plus tard par le câble ardoisier de *Pierre-a-Perra*, pour être amenées par char à la gare de Vernayaz, puis acheminées par le rail vers les aciéries, notamment celle de von Roll à Gerlafingen, dans le canton d'Argovie.

Interrompue en 1898, l'extraction du charbon sera reprise, dès 1917, pour les besoins de l'économie de guerre⁴⁷¹, par la société *Dorénavant SA, Charbonnages du Valais*, de siège à Vernayaz. Au nombre des investisseurs figuraient les fabricants genevois des automobiles Pic-Pic (*Piccard-Pictet*) qui feront banqueroute en 1920. De 1918 à 1921, plus de 70 000 tonnes d'anthracite, constituant la plus grande production des mines valaisannes alors en activité, seront extraites et conditionnées sous forme de briquettes dans un complexe industriel entièrement nouveau. Un imposant village minier, électrifié, fut construit sur le site de production, et un téléphérique installé pour amener le charbon, par bennes cadencées, vers son lieu de conditionnement à Vernayaz. Ce téléphérique cheminait en ligne droite de *La Méreune* aux *Rontys*, où se trouvait un poste intermédiaire de *tension* des câbles, avant de traverser le Rhône pour atteindre la *briquetterie* aménagée à proximité de la gare de Vernayaz, dans des bâtiments qui subsistent au moment où nous écrivons. Le principal de ces bâtiments, avec sa cheminée de brique, mériterait d'être préservé comme friche industrielle, de même qu'un socle de pylône, constitué de quatre piliers de béton armé, resté intact dans la plaine de Vernayaz. En 1922, la *Dorénavant SA* fut déclarée en faillite et son patrimoine immobilier et industriel repris par un créancier, la Société de Banque suisse. Les bâtiments de la *briquetterie* seront acquis plus tard par des industriels locaux qui fondèrent la société *Moderna SA*, avec le but d'y installer une fabrique d'emballages pour fruits et légumes (paniers, cageots, cagettes, plateaux), principalement

⁴⁷⁰ Appellation technique des minerais du genre de celui extrait des galeries de Collonges et de Dorénavant.

⁴⁷¹ De 1917 à 1921, les charbonnages de l'ensemble de la Suisse, qui occupaient environ 2500 personnes, ne parvinrent à couvrir que 4% des besoins énergétiques du pays; les 15 millions de francs de l'époque, dépensés pour l'exploitation des seules mines valaisannes, furent considérés comme un mauvais investissement. (*Dictionnaire historique de la Suisse*, à l'article *Mines*).



L'entrepreneur carrier *salvanin*, Gaspard Revaz, né en 1872, sa femme Catherine et leurs enfants, devant leur maison de Protorrent, vers 1925.



Les carriers Robert Rouiller, Pierre Veuthey, *fils*, et Fabien Paccolat, vers 1940.



En 1917, les fabricants d'automobiles Pic-Pic, devant une galerie de la première mine d'anthracite, fermée en 1898, avec le président Jean Jordan et le vice-président Alphonse Paccolat, boulanger. Ce fut le point de départ des activités aventureuses de la Dorénaz SA.



Arrivée des premiers ouvriers à la mine d'anthracite réouverte en automne 1941, et exploitée ensuite par l'industriel montheysan Joseph Dionisotti, le roi des mines valaisannes. Premier à gauche, le contremaître Antoine Jordan, d'Emile, le père, notamment, de César et Johnny.



Mineurs de la Doré SA en 1917. A l'extrême gauche, le contremaître Jules Gay, père de Juliette, André et Janine. Il mourra prématurément de la silicose.



Dixence 1938. Louis Devillaz et Théophile Balley (les deux premiers à gauche), donnèrent du travail aux chômeurs de Doré sur les grands chantiers qu'ils conduisirent de Champsec à Salanfe, en passant par la première Dixence.

conçus en bois déroulé de peupliers provenant, en partie au moins, des propres plantations du fabricant⁴⁷². Pendant des décennies, de nombreuses jeunes filles *diableraines*, à peine sorties de l'école ménagère qu'elles suivaient à Vernayaz, viendront travailler dans cette usine comme ouvrières ou même comme cadres. Elles y resteront, avec une fidélité exemplaire, jusqu'à l'obsolescence de cette production, consécutive à l'apparition des emballages en matériau de synthèse.



Ce n'est pas le Klondike de *La Ruée vers l'or*, mais *La Méreune* de *La Ruée vers l'anthracite*, à 1550 mètres d'altitude. Le grand bâtiment existe toujours.

En novembre 1941, Joseph Dionisotti, le roi des mines valaisannes, rouvrira la mine de *La Méreune*, avec l'appui du Bureau fédéral des mines. Il en extraira 88 000 tonnes d'anthracite pendant douze ans⁴⁷³. Une centaine de personnes travaillaient sur le site d'extraction. Elles y disposaient d'un confort somme toute satisfaisant au regard des circonstances locales et des conceptions de l'époque (installations sanitaires, buvette, pistes de jeux de boules et de quilles, dont subsistent des traces). Elles avaient aussi leur bistrot au *Chepelet* d'Allesse, dans une maison qu'on voit encore sur le côté droit de la route et dont les gabarits sont restés *grosso modo* les mêmes. Il semble aussi qu'un effort ait été fait pour améliorer la sécurité des mineurs, leur santé physique et morale, ainsi que leur sécurité sociale (obligation de miner et d'abattre à l'eau dès 1943; interdiction des jeux d'argent; introduction d'une assurance-maladie obligatoire, avec indemnités journalières pour perte de gain). L'anthracite était amenée, par un nouveau câble à contrepoids, jusqu'à la station supérieure du câble de commune d'Allesse; il y était transféré sur celui-ci pour être amené à une station de triage qui s'élevait sur l'actuelle place du téléphérique. Une vingtaine de femmes, venues en majorité d'Ayent et de Nendaz, étaient employées au triage du charbon. En 1953, ce sera la fin de la mine d'anthracite de Dorénaz. Pas tout à fait... Pendant quelques années, on verra encore aux *Rontys*, tout près du lieu où se trouvait le poste de tension des câbles de la Dorénaz SA, un terril de charbon insolite, monstrueux et illusoire. Le concessionnaire Dionisotti, plus créatif que jamais, envisageait d'y construire une briquetterie. Ce tas de charbon disparut peu à peu, notamment dans les calorifères de Dorénaz et d'ailleurs.

⁴⁷² Une de ces peupleraies industrielles, qui subsistait près de Vouvry, immédiatement en aval de la Porte du Scex, a récemment été coupée.

⁴⁷³ Ce qui représente la troisième production valaisanne de charbon pendant cette période.



Image oubliée de la *Montagettes*, prise vers 1945, à l'endroit où se trouve le petit refuge des grimpeurs; l'énorme *barme* (caverne) fut minée et son grès utilisé pour le renforcement des digues du Rhône. Au premier plan, et sur la *barme*, la famille de Gédéon père et Emma Paccolat Contard.

Bilan d'une aventure industrielle

Cette aventure industrielle a laissé des ruines et le souvenir de rythmes et d'images.

Les ruines sont éparées dans le territoire communal: blessures rocheuses successives, reliquats d'installations et déblais ardoisiers devenus paradoxalement des biotopes, site inattendu et presque surréel de *La Mèreune* qu'entretient l'optimisme fantasque du concessionnaire. Les souvenirs sont rythmés par les coups de mines et les sursauts perpétuels des bennes sur les câbles aériens (téléférages), voire par les jeux dangereux des adolescents qu'enivrait la poudre de carrière, alors que la poussière soulevée – par les chars puis par les camions – dans la rue principale non encore asphaltée du village, noircissait les façades délabrées et pénétrait les logements par toutes leurs ouvertures. Ces souvenirs sont surtout illustrés par les images lointaines de l'entrepreneur, opiniâtre dans ses projets riches de désillusions, de l'ouvrier que les contingences économiques contraignaient à le suivre, et de leurs familles à tous deux, parfois nombreuses, et condamnées, souvent très tôt, au deuil et à l'assistance.

Ardoisières et mines projettent encore des ombres de légende.

C'est l'ombre des carriers et des mineurs valaisans. A l'instar de leurs alliés traditionnels, les *Bedjuis*⁴⁷⁴, ceux de Dorénaz portèrent bien haut, pendant

⁴⁷⁴ Voir ad note 48.

cinquante ans, leur couleur locale sur tous les grands chantiers, du Grimsel à Emosson, où s'est édifiée la prospérité du Valais d'aujourd'hui. *Michel Rodde* a tracé le portrait saisissant et parfois douloureux de ces travailleurs, dans un film que nous avons déjà cité. On y voit deux natifs d'Allesse jouer un rôle éminent sur les sites de *La Méreune* et de *Pierre-a-Perra*.

C'est aussi l'ombre de cadres dynamiques, comme Théophile Balleys *le Jeune*, né en 1880, dit aussi Théophile *fils*, instituteur et capitaine à l'armée, et Louis Devillaz (né en 1892), franc-maçon éclairé. Techniciens plus ou moins autodidactes, ils seront étroitement associés à l'épopée de l'ardoise bleue et à l'exploitation de l'antracite. Ils présideront la commune de Dorénaz, le premier au début du XX^e siècle et le second de 1936 à 1940. Théophile *fils* fit partie de l'état-major des chantiers de la Salanfe dans les années suivant la Deuxième Guerre mondiale. Il avait acquis une longue expérience, parfois aventureuse, en travaillant comme géomètre et ingénieur en Afrique du Nord et en France, où il participa à la construction d'un barrage en Auvergne, et à la réhabilitation du port de Bordeaux, entreprise au titre des réparations dues par l'Allemagne après la Première Guerre mondiale. Louis Devillaz fut – et avec quelle maestria! – l'un des conducteurs successifs des travaux de l'usine de Champsec de Bagnes et, à compter du début des terribles années 1930, de l'aménagement hydro-électrique de la première Dixence. Il y embaucha les carriers et mineurs de son village, ceux que l'employeur, en mal de commandes, avait dû congédier, et ceux qui avaient travaillé pour la Dorénaz SA tombée en faillite. Grâce à lui, tant de *Diablerains* travaillèrent au fond du val des Dix, qu'on en fit une petite chanson⁴⁷⁵... et qu'il en résulta un sérieux différend fiscal entre les communes de Dorénaz et d'Héremence⁴⁷⁶.

C'est enfin l'ombre de deux invalides un temps célèbres, Marcel Chabloz, né en 1900, fils de Germain, et Angelin Veuthey, né en 1909, fils de Louis, qui, ayant perdu la vue en leur prime jeunesse dans des explosions diverses, devinrent sujets de curiosité, et d'émotion forte, dans les villes et foires de Suisse.

Le premier, victime d'un accident minier à Barberine, vécut dans son imposante maison ancestrale, l'un des premiers habitats du *Diabley*, au pied de l'*Escalier* qui ouvre la *Poya Damon*. Il se convertit – avec l'aide de valets de ferme parfois indélicats – à l'élevage de la race bovine d'Hérens. Il exerçait aussi la profession de chanteur et musicien ambulant et patenté. Le public aimait à le rencontrer

⁴⁷⁵ Cette chanson écrite pour le carnaval de 1937 ou 1938 par le barde local *Arthur Jordan*, de Léon, disait à peu près ceci sur l'air *Je suis fier d'être bourguignon*: *Au beau village de Dorène, il y a même plus de président, toutes les femmes, l'âme en peine, attendent leurs maris vainement*; suivi du refrain: *Les frères D'villaza, les frères Dorsaza, sont au barrage' depuis des mois; les Gay, les Veuthey et les Jordan-an, les ont suivis en peu de temps*. Et tant pis pour ceux qui ne sauront apprécier ni les astuces de la rime ni la beauté de la prosodie! Par ailleurs, secrétaire communal à la fin des années 1930, notre barde dressa des procès-verbaux qui sont des prodiges de calligraphie.

⁴⁷⁶ Séance du Conseil du 14 février 1931.

dans les wagons CFF de troisième classe et l'attendait dans les foires du canton et de la Riviera lémanique, son accordéon posé sur la fourrure d'un bouc col noir du Haut-Valais.

Le second séjournait, lorsqu'il venait au village, dans une jolie maisonnette de bois, aujourd'hui délabrée, sur la rive gauche du torrent, aujourd'hui couvert. Il avait, à la fin de son adolescence, perdu ses deux mains et ses deux yeux dans une explosion de poudre de carrière. L'émotion fut si grande que le Conseil d'Etat autorisa une collecte, dont la première étape se limitait aux districts de Martigny et Saint-Maurice. Il fut décidé de l'interrompre car son produit fut si considérable qu'on put créer un fonds de secours personnel couvrant la subsistance de base ainsi que tous les frais médicaux et hospitaliers de ce malheureux⁴⁷⁷. Le secours permanent et l'amitié indéfectible de ses camarades et de ses proches, qui l'emmenaient avec eux sur les chantiers alpestres et dans les fêtes populaires locales, sont des gestes hautement symboliques de l'altruisme auquel les villageois d'Outre-Rhône s'étaient accoutumés au sein de leurs institutions communautaires traditionnelles. Angelin parcourut la Suisse, et parfois l'Europe, tantôt avec un gramophone qui jouait la *Paloma* ou le *Lac de mon Rêve* de la belle *Rina Ketty*, tantôt avec un orgue de Barbarie qui distillait des airs d'*Aristide Bruant* et *Yvette Guilbert*! Ces instruments étaient manipulés par un adolescent du village. Le plus fidèle d'entre eux disait en être arrivé à distinguer le son que la chute d'une pièce de dix pfennig et celle d'une pièce de cinq pence produisait dans la sébile. Il devint un très prospère commerçant de ferraille en gros! Leur duo scénique, digne d'Hector Malot et même de Dickens, éveilla jusqu'à la curiosité du dictateur Franco, que le couple forain émut... substantiellement.

Plus généralement, l'ardoise bleue et l'antracite apportèrent un complément économique indispensable au maintien de la population paysanne dans ce pays confiné qu'étaient encore les deux communes d'Outre-Rhône. Dans une structure agro-industrielle plutôt modeste, cette population acquit une conscience profonde de la valeur primordiale du travail et de ce qu'il crée, et un esprit d'entreprise hors du commun. Sans la dure leçon collective que leur imposa la nature, de si minuscules communautés rurales auraient-elles engendré tant de gens actifs qui illustrèrent leurs villages d'origine ou leur canton, dans l'industrie, le commerce, l'hôtellerie, l'enseignement, l'administration, la politique, le journalisme, les arts musicaux, même la théologie... voire la magistrature? On peut en douter⁴⁷⁸.

⁴⁷⁷ Séances du Conseil et de l'assemblée primaire des 11 février et 24 mars 1928 et du 19 février 1930.

⁴⁷⁸ Faut-il rappeler une coïncidence? De 1986 à 1994, trois ressortissants des plus anciennes familles d'Outre-Rhône, qui y étaient nés et y avaient passé leur jeunesse, et dont deux y étaient encore domiciliés, occupèrent presque simultanément la présidence du Grand Conseil valaisan, un siège au Conseil national et la présidence du Tribunal fédéral suisse? Si l'on sait ce que furent les conditions de la vie ordinaire dans les petits villages de leur jeunesse, on doit de bonne foi admettre que la conclusion ici proposée n'est pas téméraire. A titre encore moins anecdotique, ne sont-ce pas deux natifs de Dorénaz, y cultivant leurs jardins avec *candeur*, qui, bien distinctement, dirigent, en ce moment précis, l'un la Commission fédérale des maisons de jeu et l'autre la juridiction supérieure intercantonale en matière de loteries et de paris, c'est-à-dire les deux instances les plus élevées dans le domaine, essentiel pour la Suisse, de la régulation des jeux d'argent (voir la note 162)?

La bourgeoisie et le droit de cité

Les normes communautaires ancestrales étaient source de privilèges en faveur des communiens et des consorts et au détriment des simples résidents, qu'on appelait ailleurs les *heimatlos* ou les *habitants perpétuels*.

Les antiques lettres de communage et de consortage

Le préambule de quelques lettres de communage, décernées dans le troisième quart du XVIII^e siècle, montre combien la diversité des familles de consorts d'Outre-Rhône et leur mobilité intercommunale étaient restreintes. Seules, parmi celles qui n'y sont pas éteintes, les familles *Paccolat* et *Rouiller* étaient établies tant à Collonges-Arbignon qu'à Dorénaz-Allesse. La première semble la plus ancienne puisqu'on signale, en 1363 déjà⁴⁷⁹, l'octroi d'une charge publique à un Guillaume Paccolat. Les autres familles de communiens vivaient exclusivement dans l'une ou l'autre des communes: les *Barman*, *Berger*, *Blanchut*, *Chambovey*, *Darbellay*, *Pochon* à Collonges-Arbignon; les *Bioley*, *Géroud*, *Guilliod*, *Lombard*, *Rey*, *Bochatey* et *Saillen* à Dorénaz-Allesse. Avant la chute de l'Ancien régime, Dorénaz-Allesse recevra notamment les *Délez* et *Dubois*, du Rosel, ainsi que les *Jordan*, de Saint-Jean d'Aulps. Le 15 décembre 1794, la bourgeoisie accueillera Pierre *Balleys*, de J.-Etienne, de Bourg-Saint-Pierre, qui, par lettre du 2 avril 1801, sera également associé, pour la plaine, aux communiens et consorts de Collonges-Arbignon. Les descendants de *Balleys* coloniseront Eslex sur Lavey-Morcles, l'habitat le plus méridional du canton de Vaud; ils y conserveront le droit de bourgeoisie de Dorénaz.

L'association aux communes et consortages était souvent fort onéreuse. Le 25 août 1771, Jean Jordan et Pierre François Dubois paieront respectivement un droit de réception de deux cent cinquante et deux cent trente florins que les communes de Dorénaz et de Collonges se répartirent selon la valeur respective de leurs patrimoines collectifs. Le 5 mars 1792, Jean André Barthélémy Michaud,

⁴⁷⁹ DupontLachenal, p. 121.

du Cotterg (Bagnes), sera associé, pour la somme de quarante écus *petits*, à la jouissance de la plaine du Rhône, consentie par les seuls consorts de Collonges-Arbignon alors qu'elle englobait la plaine de Dorénaz (*pour autant que cela les regarde*). La modicité de la taxe s'explique ici par l'intérêt moindre et les charges d'entretien plus grandes des communs de plaine par rapport aux communs de montagne. Le nouveau communier devait aussi payer à chacun un *verre de vin de régalie*.

L'association des nouveaux communiens présupposait une intégration parfaite, acquise au cours d'une longue résidence dans la localité. Jusqu'en 1798, ils s'engageaient à *professer la religion catholique, apostolique et romaine* et à *demeurer toujours fidèles* à l'Etat des VII Dizains (*Nos souverains seigneurs*)⁴⁸⁰. Les révolutions étant ce qu'elles sont, le régime laïc éphémère de l'Helvétique (1798-1803) ne fit qu'adapter cette formule d'allégeance: *sous le serment qu'il vient de prêter, le nouveau communier s'engage, pour lui et ses descendants, à être toujours fidèle à la République helvétique une et indivisible, d'en défendre avec toutes ses forces l'honneur et les intérêts ainsi qu'il convient à un vrai et bon patriote et communier*⁴⁸¹. Les nouveaux communiens continuèrent jusqu'en 1848 à s'engager, sous des formes variables, à *respecter les arrêtés et règlements communaux, à supporter toutes les charges publiques (taxes, service personnel), à respecter les autorités locales et à leur obéir, à travailler de toutes leurs forces au bien, à l'honneur et à l'avancement de la commune, à lui éviter toute perte et tous dommages autant qu'ils le pourront, à ne jamais divulguer les secrets et délibérations des conseils, le tout à peine d'être rayé de communiens*⁴⁸².

Une clause, permanente dans les actes d'agrégation, interdisait aux nouveaux consorts ou communiens d'intenter des procès *injustes* contre leur communauté d'adoption. L'agrégation n'était conférée au récipiendaire que pour lui-même en tant que chef de famille et pour ses enfants et descendants directs légitimes dans la ligne masculine.

Le 14 mai 1829, Jean Ambroise Maret, tonnelier de son état, originaire de Vallorcine dans le royaume de Sardaigne (Savoie), obtiendra cependant son agrégation dans la Commune de Dorénaz, non seulement pour lui-même et ses enfants légitimes mais aussi pour Jean Thomas Mélize, le fils *illégitime* de sa femme Marie Catherine Droz. Mélize fut rendu *participant à tous les droits, avantages, privilèges, émoluments et biens communs*, pour lui-même et pour toute sa propre postérité légitime. La bonne conduite de Maret et de Mélize, *sous tous rapports moraux et politiques* (!) justifiait sans doute une modération particulière

⁴⁸⁰ Lettre communale de Michaud.

⁴⁸¹ Lettres communales des citoyens François Neiple et Jean-François Nenda des 21 janvier 1800 et 8 mars 1801.

⁴⁸² Cf. lettre communale d'Alexis Joris, de Saillon, du 19 avril 1801. La formule elliptique *rayé de communier* est bien valaisanne; dans les années 1950, un notaire du Haut-Valais – privé de son droit d'exercer son office à la suite d'une affaire fameuse – vivait à Dorénaz où il fut employé agricole; pour toute la population, il avait été *rayé de notaire*, ce qui en faisait un homme considéré... à cause de son instruction... et des renseignements gratuits qu'il dispensait!

de la redevance d'agrégation (*10 louis d'or faisant 160 francs de Suisse, à payer par acomptes*), sensiblement moins élevée que celle de 15 louis que Pierre Antoine Gay avait payée comptant, quinze jours plus tôt, le 2 mai 1829.

Le 28 décembre 1844, Pierre Louis Veuthey, mineur et orphelin originaire de Salvan et vivant à Allesse, dont un membre de la famille, Claude François, avait déjà reçu un titre de comunage le 1^{er} mai 1801, se vit décerner une lettre comportant le droit aux communs de Dorénaz *et de ses dépendances, compris le Rosel, Allesse, La Giète et Malève tant en plaine qu'en montagne*. Ce droit fut aussi conféré pour ses successeurs directs et légitimes, mais non pour ses aînés. Ceux-ci n'en furent pas moins agréés comme donneurs de caution pour le paiement, par tranches, de la redevance de 40 louis d'or faisant 400 francs de Suisse!

Frappez à la porte et l'on vous ouvrira

L'acquisition ordinaire de la nationalité suisse présuppose la naturalisation des étrangers par le Grand Conseil. Mais les candidats doivent auparavant obtenir le droit de bourgeoisie d'une commune du canton. Les bourgeoisies valaisannes ne furent pas toutes à la hauteur de ce que requérait cette tâche politique. Certaines faisaient obstruction à la réception de tout nouveau bourgeois; d'autres se livraient à un commerce éhonté du droit de cité. Les bourgeois de Dorénaz tombèrent rarement dans ces travers. A la fin de la période que nous explorons, ils contribuèrent ainsi, moyennant une finance d'agrégation raisonnable, à régler la situation aberrante d'un étranger privé du droit d'exercer sa profession médicale à titre indépendant, faute d'avoir la nationalité suisse qu'il ne pouvait acquérir, parce que la bourgeoisie de la commune, où il habitait et était parfaitement intégré, n'accueillait pas de nouveaux bourgeois⁴⁸³. Une petite histoire va nous montrer que cette ouverture d'esprit ne datait pas d'hier.

La plainte de l'heimatlos Jean Nidegger

Dans les années 1830, un certain *Jean Nidegger*, heimatlos⁴⁸⁴, s'était vu refuser, par le canton de Fribourg où il était né, l'autorisation de se marier avec une bourgeoise de Bulle, au motif qu'il n'avait pas les 200 francs nécessaires pour acquérir le droit de bourgeoisie d'une autre commune de ce canton. Il se mit en ménage avec sa fiancée. Après un périple qui le conduisit jusque dans les Etats du roi de Sardaigne, il vint, désespéré et riche de bâtards, frapper à la porte du curé d'Outre-Rhône. Emu par une souffrance qu'engendrait une incongruité juridique, ce prêtre conseilla à *Nidegger* de s'adresser aux bourgeois de Dorénaz, *de braves gens*. L'assemblée bourgeoise de Dorénaz accepta de l'accueillir en son sein. Mais le Conseil d'Etat valaisan refusa d'approuver cette mesure qui eût dû permettre

⁴⁸³ Le canton mit un peu d'ordre dans ce domaine, en revisant la législation en 1989 et 1994, la première fois sous la signature du *Diabletrain* Gérald Jordan. Le lien légal entre droit de cité et agrégation bourgeoise fut enfin supprimé le 11 mars 2007. Depuis lors, le droit de cité communal, distinct du droit de jouissance des biens bourgeoisiaux, est accordé par le Conseil municipal.

⁴⁸⁴ Résident toléré ou *habitant perpétuel* sans droit de cité.

à cet amoureux errant d'épouser sa concubine. La petite histoire, bien helvétique, fit rire tout le monde, sauf *Nidegger*. Au bout de quarante ans, le Conseil fédéral finit par s'en saisir et citer en justice le gouvernement du canton de Fribourg. Le 29 janvier 1875, le Tribunal fédéral ordonna à ces *Dzodzès* récalcitrants de procurer un droit de bourgeoisie à ce catholique malheureux et transi, qui put enfin légitimer ses neuf enfants à l'âge de 71 ans⁴⁸⁵.

La romance de Félix, Célestine et leurs trois aînés

L'aventure administrative de Félix *Deville* offre un cadre unique, si ce n'est magique, à la description d'une foule d'institutions locales qu'il n'eût pas été possible de présenter sans que le lecteur n'en meure d'ennui. Elle sera donc l'épicentre du récit qui va suivre et qui contient la dose de légende indispensable à une description pittoresque de plusieurs aspects de la vie publique à la *Belle Epoque*.

Ce mauvais pas des anciens bourgeois de Dorénaz n'entache pas leur réputation d'ouverture. Ils s'y montrèrent certes un peu pingres, dès lors que le requérant était Valaisan, qu'il était né à Dorénaz, qu'il y avait toujours été domicilié, et qu'il avait épousé une bourgeoise du lieu, dont il avait alors trois garçons. Mais le comportement de nos braves aïeux ne saurait être comparé avec celui, tout récent, des habitants de localités alémaniques qui s'opposèrent à l'accueil, dans la communauté nationale, d'étrangers dont l'intégration n'était pas objectivement contestée⁴⁸⁶. Félix Devillaz ne fut pas écarté parce qu'on ne voulait pas de lui comme concitoyen. Le rejet de sa demande ne portait aucune atteinte à ses qualités acquises de ressortissant valaisan et de citoyen électeur de Dorénaz. Le seul enjeu était sa participation à des avantages purement patrimoniaux. Le prononcé du Conseil d'Etat, qui finit par donner tort à la bourgeoisie, au bout de six ans⁴⁸⁷, eût été plus fondé si celle-ci avait prétexté de sa situation financière pour faire obstacle à l'octroi de la nationalité suisse à un étranger qui y aurait eu droit. Mais il ne s'agissait pas de cela.

⁴⁸⁵ Affaire publiée intégralement dans ATF vol. II (1875), p. 544.

⁴⁸⁶ *Emmen* et *Zurich*, dont les modes de naturalisation furent condamnés tout d'abord par un arrêt du Tribunal fédéral, puis par le vote du peuple et des cantons le 1^{er} juin 2008.

⁴⁸⁷ Ce qui, malgré tout, n'est pas probablement pas le record des retards administratifs.



L'ancien *flotteur* du Rhône Guy Jordan, petit-fils du président Jean Jordan *le Vieux*, avec ses deux *guespis*; il est l'époux de Fernande Rouiller, qui descend en ligne directe, par Jean Louis et Fernand, du légendaire Pierre Joseph, héros de notre premier récit.



Vers 1920, des citoyens se rassemblent pour les criées ordinaires (publication des avis officiels) devant le bassin de l'ancienne maison de commune et d'école, construite avant 1850 et agrandie en 1890.

Récit

Félix, la barque est pleine!

Les hommes de Dorénaz participent à la récolte périlleuse du bois emporté par la crue du Rhône. Ils assistent ensuite aux criées ordinaires de la commune. L'huissier Théodule y publie la convocation de l'assemblée bourgeoise invitée à se prononcer sur la demande d'agrégation de Félix Devillaz. Cette demande sera rejetée. Il s'ensuivra un long procès et l'éclosion du jeune Louis, le fils de Félix, qui deviendra un homme juste et libre...

Dimanche 14 février 1897, à 7 heures du matin

Le fœhn était tombé du ciel, la veille à midi, à la verticale du *Diabley* et le thermomètre avait bondi, en un clin d'œil, de 8 à 23 degrés centigrades. A 7 heures du matin, les mayens et les alpages avaient perdu leur manteau neigeux. Ce fut la plus terrible tempête qu'on eût vue par ici, de mémoire d'homme... et de femme⁴⁸⁸. La fonte brutale de la neige, tombée en masse de manière insolite durant les dix derniers jours, avait rendu impraticable la route des marais par laquelle les fidèles descendaient à Collonges, en chantant des cantiques, pour assister à la grand-messe hebdomadaire. L'Abbaye avait donc envoyé un desservant, le chanoine *évolénard*⁴⁸⁹ Follonier, qui avait aussitôt levé l'interdiction canonique de travailler ce dimanche 14 février 1897. Tous les hommes valides devaient en effet *aller au Rhône* pour récolter les débris de bois que le fleuve démonté charriait aux époques de brusque redoux. Follonier les avait dispensés d'assister aux deux offices divins qu'il célébrerait l'un après l'autre dans la salle d'école, chapelle improvisée au premier étage de la maison de commune. Il avait adressé une prière spéciale à Sainte-Anne, mère de la Sainte Vierge et patronne de la Paroisse d'Outre-Rhône, pour qu'elle les protégeât dans l'accomplissement de leur besogne vitale pour la communauté.

Calixte *le Vieux*, directeur du service communal et bourgeoisial de la *manœuvre*, conduirait les opérations de *charriage*⁴⁹⁰, bien qu'il ne se fût pas agi d'une vraie manœuvre comme celles que le Conseil ordonnait pour l'entretien des biens bourgeoisiaux et des ouvrages collectifs. Chaque habitant, bourgeois ou non bourgeois, qui participait au charriage, travaillait en effet pour son propre compte et ne devait rien à la bourgeoisie puisque le fleuve était du domaine du canton et non de la commune. Le Conseil traitait néanmoins ces opérations périodiques comme des manœuvres communales depuis que *Luc Duc*⁴⁹¹ avait disparu dans les méandres du fleuve pour n'avoir pas voulu lâcher une belle bille d'arolle qu'il tenait au bout de son *guespi*⁴⁹². Au point du jour, Calixte avait distribué, entre tous ses hommes, les épis⁴⁹³ qui jalonnaient le lit du fleuve, de l'embouchure de la Dranse à la frontière nord du territoire communal. Chaque homme s'était installé sur l'un de ces épis. Armé du *guespi*, il piquait les pièces de bois qui passaient à sa portée, les amenait lentement sur la rive, les portait au bord de la digue, les y empilait et entaillait les plus importantes d'entre elles, de sa marque

⁴⁸⁸ La tendance des Valaisans à l'exagération est presque aussi proverbiale que celle des Marseillais.

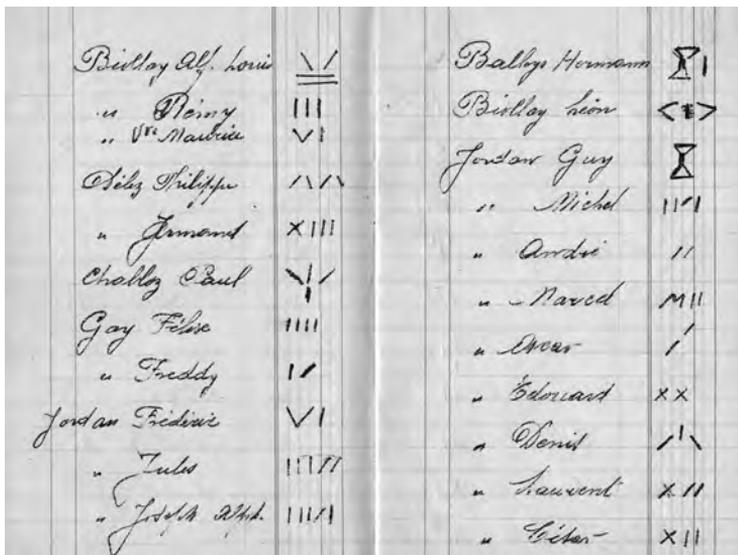
⁴⁸⁹ Originaire d'Evolène, au fond du val d'Hérens.

⁴⁹⁰ Appelé en d'autres lieux francophones le *flottage* ou la *drave*.

⁴⁹¹ Personnage fictif au nom harmonieux.

⁴⁹² Perche de frêne d'environ trois mètres de long, munie d'une pointe d'acier terminale qui sert à piquer le bois et à le manœuvrer et d'une autre pointe latérale et courbe qui permet de l'accrocher et de l'amener à soi. Dans certaines régions de France, on appelle cet outil *pique de drave* ou *drave*. Dans son charmant récit, *les Cerises du vallon de Gueuroz*, dont José Giovanni a tiré un téléfilm, Eugène Rambert décrit l'emploi que *les flotteurs du Trient* faisaient de cet outil, qu'il appelle le *grespil* (*Les Alpes et la Suisse*, Lausanne 1930, pp. 59-60). L'orthographe *guespi* correspond à la phonétique de Dorénavant; en patois d'Ardon, on dit le *guispi* (Louis Delaloye, *Lexique du patois d'Ardon*, p. 64).

⁴⁹³ Ouvrage, en pierres brutes, établi perpendiculairement à la berge du fleuve pour la renforcer et fixer la forme du lit; l'épi avance profondément dans le lit. Jusqu'à leur démolition, au milieu des années 1990, les épis du Rhône, dans la région de Dorénavant, étaient fort prisés des pêcheurs amateurs.



Quelques-unes des marques domestiques, recensées par les garde-forestiers de triage, Léon Jordan et son fils André. Ces signes étaient entaillés par les bourgeois, à la piolette (hachette), sur le bois qui leur était attribué. Ils servaient aussi de signatures aux bourgeois qui ne savaient ni lire ni écrire.

domestique composée de deux à cinq bâtonnets variablement assemblés. Quand une pièce était trop pesante ou massive, il appelait à l'aide ses voisins d'épis pour la hâler sur le talus.

Dans le village, le toit du gros raccard avait été emporté, et cela juste deux jours après que *Djantsemon*⁴⁹⁴ eut *fermement* claironné partout, pour la cinquième fois, qu'il avait enfin décidé d'en remplacer la couverture de bardeaux par une toiture d'ardoises brutes qui eût résisté au cyclone. Sur le grand chemin⁴⁹⁵, hier encore enneigé, tout avait fondu. Ephyse avait donc laissé le cheval à l'écurie et rangé le *triangle* en bois de châtaignier dans le hangar des pompes⁴⁹⁶. Puis ce fut le *dételâ*⁴⁹⁷; il cassa le bras de la vieille Euphrosine sortie de chez elle pour aller à la petite messe⁴⁹⁸. On put l'amener assez tôt au dispensaire de Vernaye-Salvan⁴⁹⁹ par le pont des *Crottes* construit voici sept ans. Averties, les femmes plus jeunes qui rentraient

⁴⁹⁴ Jean Sigismond, prénom très répandu dans les paroisses de l'abbaye ou desservies par elle.

⁴⁹⁵ Aujourd'hui, la rue Principale.

⁴⁹⁶ Anachronisme. Le *hangar des pompes*, bâtiment de béton fort laid et à toit plat, a été construit dans les années 1930; il existe toujours en face et à l'ouest de l'actuelle maison de commune. On y entreposait les équipements des pompiers et le pompeux corbillard hippomobile en bois. Le *triangle* est le chasse-neige. La partie orientale du hangar était affectée à l'abattoir communal, dont la création fut décidée en assemblée du 4 janvier 1931.

⁴⁹⁷ Chute brutale de la neige empilée sur les toits.

⁴⁹⁸ Première messe du matin.

⁴⁹⁹ Vernayaz qui fut, jusqu'en 1912, un hameau de la Commune de Salvan.

de la grand-messe⁵⁰⁰ avec leurs petits pour terminer la préparation de la *polainte*⁵⁰¹, marchaient au milieu du chemin afin d'éviter les dernières plaques qui tombaient des toits, *che é lè*⁵⁰². Elles soulevaient leurs robes du dimanche pour que l'ourlet ne traînât pas dans les gouilles⁵⁰³, ce qui les forçait à garder les yeux au sol quand elles croisaient un villageois rentrant de la manœuvre de charriage.

Les criées ordinaires du même jour, à 11 heures 15

La manœuvre de charriage se termina vers dix heures quarante-cinq, pour que les hommes puissent entendre les *criées ordinaires*⁵⁰⁴ sur la place centrale. Ils ne rentrèrent pas chez eux se changer et revêtir leur vieux costume de noces en drap de Bagnes comme ils le faisaient à l'accoutumée, le dimanche et les jours de fête. Ils arrivèrent sur la place en ordre dispersé. Le desservant Follonier accueillait chacun d'eux et lui disait quelques mots de réconfort en patois; l'une des filles du président leur servait un gobelet en bois, plein à ras-bord d'eau de reine-claude, la spécialité locale. Tous, sains et saufs, se rassemblèrent devant la façade de la maison de commune qui venait d'être agrandie. Les hommes formaient un groupe compact. Chacun tenait son guespi fiché par le manche dans le sol boueux de la place. On eût dit une compagnie de hallebardiers de peine. Quelques-uns, épuisés, avaient cependant posé leurs armes. Ils s'étaient assis sur les bords du bassin de grès, qui servait de fontaine aux passants et d'abreuvoir aux bovins⁵⁰⁵; la bourgeoisie avait accepté de financer cet ouvrage bien que beaucoup eussent préféré aménager un grand lavoir collectif, au rez-de-chaussée de la maison de commune⁵⁰⁶.

Le fœhn cessa aussi brusquement qu'il était tombé sur le monde. La température baissa. Le soleil se voila le visage devant les deux jours de pluie à venir. Basile, le garde champêtre⁵⁰⁷, veillait au grain. Il se mit tout à coup à poursuivre le gamin à Camille, cette petite crapule, qui, au lieu de priser comme les femmes ou de chiquer comme faisaient les hommes aux jours de grand vent, avait allumé sa pipe avant la fin de la tempête. Il le rattrapa et lui fourra sous le nez le règlement de police communal du 12 février 1881, qu'il avait toujours dans sa poche et qui se lisait ainsi:

On fait défense de fumer la pipe à tous ceux qui n'ont pas vingt ans révolus sous peine de deux à 10 francs chaque fois qu'ils seront dénoncés. La moitié de l'amende appartiendra au dénonciateur.

⁵⁰⁰ Messe de dix-heures.

⁵⁰¹ La *polenta*, qui était le repas des pauvres.

⁵⁰² Ici et là.

⁵⁰³ *Flaques d'eau*, et aussi *étangs*.

⁵⁰⁴ Procédé légal de promulgation des actes officiels, qui répondait en Valais à des rituels précis.

⁵⁰⁵ Il en subsiste un retaillé en 1905. Cette fontaine publique fut construite, la première fois, selon une décision du Conseil du 17 février 1856; auparavant les habitants tiraient l'eau des puits, dont on voit une trace à *Vers l'Élot*, ou la prenaient dans la source des llettes, voire au torrent qui arrivait au *Reloey*. L'eau du Rhône n'a jamais été tenue pour potable.

⁵⁰⁶ Ce qui sera fait au début des années 1930.

⁵⁰⁷ Fonctionnaire communal chargé de veiller au respect des règlements de la police locale et de dresser procès-verbal de leurs violations.

En bon père de famille, dénué de cupidité, il se contenta de l'admonester.⁵⁰⁸

Un coup de sonnette retentit et il se fit un grand silence. Théodule Veuthey était apparu à la fenêtre de la maison de commune. Ce beau quinquagénaire, *sec comme un bâton*, revêtait la charge d'huissier communal, affermée pour ainsi dire à sa famille dans l'ordre de primogéniture masculine⁵⁰⁹. L'huissier était à la fois le messenger permanent des autorités cantonales et le porte-voix du Conseil, des consortages et du commerce... comme qui dirait un agent de communication. La plus belle de ses attributions, c'étaient les criées dominicales. Quand l'office divin était célébré à Dorénaz, dans la salle de commune, Théodule n'en attendait pas la fin pour filer à l'anglaise au bureau du Conseil et prendre sa clochette et ses papiers dans l'armoire qui lui était réservée. Avant que le dernier fidèle n'eût quitté le lieu de culte, il s'empressait d'ouvrir l'une des fenêtres donnant sur la place et d'agiter sa clochette. Il fallait faire vite car les débits de vin ouvraient sitôt la messe finie, et la *pinte des llettes*⁵¹⁰ était à deux pas de la mairie. Puis il proclamait, d'une voix délibérément monocorde, tout ce que bon citoyen doit savoir. Quand l'office divin était célébré en l'église paroissiale de Collonges, l'huissier faisait les criées à dix-huit heures; pendant l'hiver, son fils Alexandre, né en 1883, apprenait le métier en l'éclairant avec un *falot-tempête*⁵¹¹.

Voici les avis⁵¹² les plus notables de ce quatorzième jour de février 1897⁵¹³:

Après mise en soumission du poste, l'assemblée générale des propriétaires de chèvres a nommé Jules Vial⁵¹⁴, berger pour la garde du premier mars à Noël. Il touchera 1,74 franc par chèvre et 1,32 franc par *agoute*, qui lui seront payés à raison de 60 centimes pour chaque bête le 1^{er} juillet. Le reste lui sera payé à la fin de la campagne selon le dommage qui aura été causé par sa faute et qui sera la moitié à sa charge. Il lui incombera de se procurer lui-même, à ses frais, une nouvelle corne d'appel du troupeau, l'ancienne étant perdue.

Après la démission de Moïse Jordan, de Job, l'assemblée générale des propriétaires de moutons a nommé d'urgence son frère Pie pour la garde, du 1^{er} février au 1^{er} mai. Il touchera 38 centimes par mois et par mouton.

⁵⁰⁸ Le règlement cité, bel et bien adopté à la date indiquée, témoigne de l'esprit prospectif de nos ancêtres. Mais l'interdiction de fumer, qu'on n'avait pas osé étendre à tous, ne fut dictée que par la police du feu. On lit encore à l'entrée du hameau de Miéville un panneau de cette époque proclamant l'interdiction de fumer en cas de vent. A l'instar de ce qui s'est passé dernièrement à Genève, à propos de l'interdiction de fumer dans les lieux publics, notre Conseil ne s'inquiéta guère de la base légale! Quant à la dénonciation rémunérée, c'est une mauvaise idée dont on ne pourra plus attribuer la paternité aux seuls Américains, qui l'appellent curieusement le *whistle blowing!*

⁵⁰⁹ Son fils Alexandre et son petit-fils Aimé revêtirent cette fonction jusqu'à la disparition des criées ordinaires. Cette famille habitait l'actuelle *Maison des contes et légendes d'Outre-Rhône* (rue Principale n° 68).

⁵¹⁰ Enseigne fictive.

⁵¹¹ Lampe à pétrole, dont la mèche réglable est protégée par un globe de verre.

⁵¹² Chaque annonce portait le titre *AVIS*, prononcé *avisse*.

⁵¹³ Ces décisions, toutes bien réelles, ont été choisies parmi celles qui nous ont semblé les plus pittoresques entre 1801 et 1905; elles figurent dans les procès-verbaux du Conseil, dont les plus anciens se trouvent au fonds cantonal des archives communales de Dorénaz, pièces 185, 186, 188 et R 10 + 11. La date du 14 février 1897 est donc aussi fictive que les noms des personnes citées.

⁵¹⁴ La plupart des noms de ces avis sont fictifs, sauf, notamment, celui-ci.

Le Conseil a nommé :

- Célestin Dubois au poste de garde champêtre; en plus de ses obligations légales il devra assurer le service des pintes et surveiller les douves du Rhône, le tout pour le salaire de 50 francs par an;
- Joseph Délez au poste de boursier communal au prix de 60 francs par an;
- Jacques Antonin Lombard au poste de taupier pour 24 centimes par taupe brune et 32 centimes par taupe noire; il recevra 4 centimes supplémentaires pour ratisser soigneusement la *darbonnière* après chaque prise⁵¹⁵.

Le Conseil a adjugé le nettoyage des bassins et fontaines du village à la veuve Isaline Lombard pour le prix de 4,50 francs par mois qui lui seront payés chaque trois mois et par avance dès le 1^{er} mars prochain⁵¹⁶.

A partir du 1^{er} mai, il sera interdit de parcourir dans les propriétés, de l'angélus du soir à celui du matin, sauf cas de nécessité à demander à un des conseillers; le pâturage des chevaux ânes et mulets ne se fera qu'en les menant par le licol; l'amende sera de 1 franc.

Sur rapport de Monsieur l'Inspecteur scolaire, l'Etat du Valais a demandé de supprimer l'obligation des parents d'élèves de fournir le bois de chauffage des salles d'école de *Dorène* et d'Allesse. Il en sera fait ainsi avec effet immédiat.

La bourgeoisie renonce définitivement à la vente aux enchères des noix et pommes sauvages, qui s'est toujours pratiquée à la fin septembre de chaque année⁵¹⁷; l'accès aux terrains bourgeoisiaux pour la cueillette des baies et des fruits sera désormais libre pour tous les habitants de la commune, bourgeois et non bourgeois domiciliés depuis cinq ans, à l'exception des châtaignes du Rosel qui continueront à être adjugées comme jusqu'ici⁵¹⁸.

A vendre un morbier⁵¹⁹. S'adresser à Ernestine Saillen.

A ce moment Théodule donna un bon coup de sonnette pour attirer l'attention du public sur un avis de la plus haute importance :

L'assemblée bourgeoise est convoquée pour le samedi 6 mars 1897 à 20 heures à la salle d'école pour statuer sur la demande d'agrégation de Félix Devillaz, domicilié à Dorénaz. Tous les bourgeois sont invités à participer.

Théodule ferma la fenêtre et le peuple courut au bistrot.

⁵¹⁵ La taupe brune devait être le campagnol; la *darbonnière* (de *darbon*, la taupe) est la taupinière, monticule constitué par ces jolis mammifères fourrés et fousseurs, qu'il fallait niveler pour les fenaisons et moissons.

⁵¹⁶ Salaire de soutien à une personne démunie.

⁵¹⁷ Voir p. ex. les décisions du 16 septembre 1855.

⁵¹⁸ Les autres châtaigneraies productives étaient propriété privée.

⁵¹⁹ *Horloge de parquet*, ainsi nommée parce que les premières apparues dans la région étaient fabriquées à Morbier (près de Saint-Claude, dans le Département français du Jura).

L'assemblée bourgeoise du samedi 6 mars 1897, à 20 heures

On avait poussé dans un angle les bancs d'école et le pupitre du régent. Une table avait été installée devant la fenêtre. Au centre de la table, le président Jean Ballay s'était assis en face de ses administrés. Il était encadré, à sa droite et à sa gauche, par les quatre conseillers communaux qui constituaient ce soir avec lui le Conseil *bourgeoisial*. Le secrétaire, Joseph Dorsaz⁵²⁰, discret et soigné de sa personne, avait pris place au bout de la table; il avait ouvert devant lui un énorme in-folio, *le Livre des protocoles des séances du Conseil et des assemblées primaires et bourgeoises*, et avait posé sur la table son encrier et un porte-plume tirés d'un sac de cuir, usé et râpé⁵²¹.

Les bourgeois étaient entrés en douce. Ils étaient une cinquantaine, habillés de jours d'œuvre, qui restèrent debout sous le prétexte qu'on n'aurait pas trouvé assez de chaises en fouillant le galetas⁵²². La salle était sombre, n'étant éclairée que par trois lampes à carbure suspendues au plafond⁵²³. Le président, bûcheron de son état, était petit et râblé. C'était un homme timide, un vrai démocrate qui ne cherchait pas à en imposer, et il devait aller sur ses quarante-cinq ans. Les gens lui avaient demandé de *faire le président* pendant deux ou quatre ans, parce qu'ils étaient fatigués de l'éternelle bagarre entre Pierre Maurice Paccolat et Pierre Joseph Rouiller. Les radicaux du district s'étaient ensuite chargés de les débarrasser du premier qui commençait vraiment à ridiculiser la commune à *la parlotte de Sion*⁵²⁴; quant au second, les conservateurs de la commune l'avaient *bombardé tzatellan*⁵²⁵ pour qu'il cesse définitivement d'embobiner le monde⁵²⁶. Jean Ballay n'était pas à l'aise devant cette assemblée convoquée pour décider s'il fallait ou non accorder le droit de bourgeoisie à Félix Devillaz et à ses fils.

Il aimait bien Félix Deville⁵²⁷ qui était un bon travailleur, un bon père de famille et un bon citoyen. *Mais Félix c'est Félix! Qui te dit que ses trois garçons et après d'eux les garçons à eux feront aussi bien que lui? S'ils partaient au diable vert et allaient tomber à l'assistance en-là par Genève ou par Zurich, n'est-ce pas la Commune de Dorène qui devrait payer? S'ils restaient ici en-ça mais croissaient et multipliaient*⁵²⁸, *les tranches du gâteau bourgeoisial ne seraient-elles pas réduites à la portion congrue?* A vrai dire cette perspective n'inquiétait

⁵²⁰ Prononcé Dorse.

⁵²¹ Le procès-verbal de cette séance, qui a bien eu lieu, est introuvable dans ce fameux livre!

⁵²² Ce comportement social n'était pas une particularité de nos bourgeois de 1897; invité vers 1970 à parler à Iséables devant une assemblée électorale, nous fûmes stupéfait de constater que les quelque cent auditeurs entrèrent dans la salle un par un sans faire de bruit, qu'ils restèrent debout durant toute la réunion bien que le Conseil eût disposé des sièges en suffisance, qu'ils ne pipèrent mot et qu'ils s'éclipsèrent dès la fin de la réunion aussi discrètement qu'ils étaient venus.

⁵²³ Lampes de mineur.

⁵²⁴ Le Grand Conseil ou parlement; on connaît le flou de l'appartenance politique de PMP, vraisemblablement élu sur des listes d'entente régionale.

⁵²⁵ Ils l'avaient élu juge de commune (*châtelain*); *bombardé* est une jolie métaphore dont les politiciens locaux raffolaient... jadis.

⁵²⁶ Cette explication d'événements politiques bien réels est imaginaire, de même que les qualités physiques, intellectuelles et morales des personnages.

⁵²⁷ *Recte Devillaz*; nous écrivons *Deville* à chaque fois que le mot sera placé dans la bouche ou dans l'esprit d'un participant à l'assemblée, sauf pour Théophile *le Vieux*, qui prétendait avoir vécu en France!

⁵²⁸ Jean Ballay avait bien aimé l'histoire sainte, enseignée par le curé et le régent.

pas trop le président: *même s'ils viennent d'en haut par là, juste à côté du Lötschental où ils font encore des drôles de processions et carnivals avec des affreux masques en bois, les Deville sont radicaux... et pas des radicaux d'église. Mais enfin, il y a Célestine, toujours prête à faire plaisir à l'incorà (le curé)! Et même... Félix, tout radical qu'il est, il a quand même déjà trois garçons, à 32 ans!*

Tout cela tourmentait Jean Ballay quand Casimir Gay, de Champex d'Allesse, cria à la cantonade:

Fòdrè qan meimouë comeinche! N'ein pâ invai dateindre le dzò pò preindre la Poya Damon!

(Il faudrait peut-être bien commencer! On n'a pas envie d'attendre le jour pour reprendre la Poya d'en haut!)

Heureusement, Théodule, rusé comme pas deux, s'était levé: *Excuse-moi Jean, j'ai complètement oublié*; et de courir à son armoire pour y prendre sa sonnette qu'il vint poser devant le président. *Merci*, dit celui-ci, *je me demandais justement où elle avait passé*. Il agita la sonnette, ouvrit la séance, lut la convocation et l'ordre du jour qui se résumait au traitement de *la demande d'agrégation de M. Félix Devillaz* et pria l'huissier d'introduire le requérant et sa famille.

Félix entra, accompagné de sa femme Célestine et de son fils aîné Louis, âgé de cinq ans.

A na adon! (Ah non alors!), cria Eusèbe Lombard un *ristou*⁵²⁹ célibataire de près de nonante ans:

Di qan i fèma véjon izasseimbla? A peutitre rein a fire en méjon!

(Les femmes participent aux assemblées maintenant? Y a plus rien à faire à la maison?)

Le président, gêné (*Célestine était une sacrée belle femme*), haussa les épaules quand Félix, soucieux d'éviter un affrontement ridicule, invita gentiment son épouse à rentrer chez elle, ce qu'elle fit en compagnie de Théophile Balleys⁵³⁰ *le Vieux*, un chic type qui, ayant passé sa jeunesse en France⁵³¹, s'était offert pour la reconduire.

Passons aux choses sérieuses dit le président, qui poursuivit très officiellement:

– *Monsieur Deville, j'ai devant moi votre dossier. Vous êtes né le 17 septembre 1865 à Dorène*⁵³², *où votre père, Michel, était venu depuis longtemps travailler comme forestier et carrier. Votre arrière-grand-père venait de Vallorcine, dans le royaume*

⁵²⁹ Conservateur-catholique dans l'ancien argot politique du Valais romand.

⁵³⁰ Contrairement au président, il trouvait que *Balleys* faisait plus distingué que *Ballay*; la différence d'orthographe est désormais officielle entre les membres de cette famille qui n'en forme pourtant qu'une.

⁵³¹ Seule explication de cette courtoisie insolite et spontanée.

⁵³² Recte Dorénaz.

de Sardaigne (aujourd'hui Département français de la Haute-Savoie), lorsqu'il est arrivé dans le Haut-Valais pour faire le mineur. Il a acquis la nationalité suisse après être devenu bourgeois de Hohenn dans le district de Rarogne occidental. Vous avez toujours habité notre village depuis votre naissance. Vous avez épousé Célestine Paccolat, née bourgeoise de notre commune, qui vous a donné trois enfants de sexe masculin, dont l'aîné Louis est ici avec vous et dont le cadet a moins d'un an. Vous êtes chef d'équipe aux ardoisières des Sasses. Vous n'avez jamais été condamné et jouissez d'une bonne santé. Vous êtes propriétaire à Dorène, avec Célestine, d'une maison d'habitation et d'un rural et vous y exploitez des terres agricoles. Vous n'avez pas de dettes hypothécaires ou chirographaires. Vous n'envisagez pas de quitter définitivement la commune. Désirez-vous ajouter quelque chose ?

– *Non ! Monsieur le Président, répondit Félix qui n'était pas bête.*

Le président ouvrit la discussion. Nul ne prit la parole. On entendait simplement Séraphin Délez qui ricanait tout seul au fond de la salle. Il détestait Félix, parce que lui-même *avait eu un œil* sur Célestine dans le temps. Pour se consoler d'avoir été éconduit au profit de *cette espèce de Haut-Valaisan à moitié Savoyard* auquel il avait suffi de *faire deux trois fois la veillée chez les Paccolat*, Séraphin avait même inventé un proverbe :

Mein le bòc è pouè, mein li tsievre l'anme. (Plus le bouc est laid plus les chèvres l'aiment).

Sa rancune était d'autant plus tenace qu'il avait dû *se rabattre sur* une cousine de Célestine, Antonine, véritable *pèclè d'infè (serrure ou loquet d'enfer)*⁵³³, qui le ridiculisait avec tous les étrangers de passage.

Le conseiller *Djanfrantsa Dubois*⁵³⁴ leva la main pour poser une question *anodine* :

– *M. Deville, avez-vous un montant à proposer pour votre taxe d'agrégation ?*

– *Non, monsieur le conseiller ; je payerai le montant que l'assemblée bourgeoisiale fixera*, répondit Félix, qui n'était pas bête mais quand même un peu renard.

– *Monsieur Deville, l'assemblée va délibérer ; vous pouvez rentrer chez vous et nous vous souhaitons une bonne nuit.*

Ça n'avait pas duré cinq minutes. Sur le pas de la porte, Félix, tenant Louis par la main, croisa Théophile *le Vieux*, qui s'appretait à rentrer dans la salle après avoir lissé sa moustache. C'était un bon copain de feu son père, et il l'avait encouragé à demander le droit de bourgeoisie. Théophile crut bon de rassurer Félix, mais employa par inadvertance la formule villageoise qui servait à la consolation des mourants :

⁵³³ Image salace appliquée aux femmes de tempérament.

⁵³⁴ Jean François, nom, prénom et propos imaginaires.

– *Tein fi'e pâ, tein a pâ mein pô'na vouârbe!*
(*T'en fais pas, t'en as plus pour longtemps!*)

L'assemblée fut houleuse bien que la cause fût entendue. On ne voulait pas d'un nouveau bourgeois. Les motifs des opposants rejoignaient en partie les préoccupations qui avaient agité l'âme du président avant l'ouverture de l'assemblée.

Au fond Félix Deville, qui est Valaisan, qu'est-ce qu'il gagnerait à devenir bourgeois de Dorène? Il est électeur et éligible à toutes les fonctions publiques. Il a une bonne situation. Qu'est-ce que ça lui rapporterait d'avoir, par-dessus le marché, des droits sur les avoirs bourgeoisiaux et de recevoir le bois d'affouage⁵³⁵?

Il a bonne santé, d'accord; mais si la maladie, l'accident ou la vieillesse le faisaient tomber dans l'assistance, pourquoi c'est la Commune de Dorène qui devrait passer à la caisse, plutôt que celle de Hohmenn⁵³⁶, où ses ancêtres ont vécu pendant des siècles⁵³⁷?

Certes, en quittant Hohmenn, le père à Félix il a perdu les droits de jouissance qu'il avait sur les communs de là-haut, et Félix n'y retournera sans doute jamais. Cependant pourquoi le traiterions-nous mieux que les bourgeoisies voisines traitent les autres Suisses-Allemands venus d'autres cantons. En s'installant définitivement par chez nous, ces Suisse-Allemands, ils ont eux aussi perdu les droits de jouissance qu'ils avaient en-là par l'Emmental; pinche a Fanfoué Zèse⁵³⁸, le meilleur cordonnier de la région qui a jamais fait de mal à une mouche! Eh ben! il est toujours pas bourgeois d'Evionne où il est né⁵³⁹. C'est encore nous qu'on vient de le consoler en lui accordant, pour le prix total de 7 francs, tout le bois d'affouage qu'il pourra ramasser dans nos forêts bourgeoisiales jusqu'au trente-et-un décembre!⁵⁴⁰

De toute façon la bourgeoisie a acheté à prix d'or l'alpage de La Sasse au fond du val Ferret, parce que les éleveurs bourgeois n'ont pas assez d'herbage sur place; est-ce juste de partager cet acquis avec des gens qui en ont pas besoin?

Théophile le Vieux laissait dire. Il prit la parole en dernier pour souligner, avec finesse, que Félix remplissait toutes les conditions légales, qu'il était autant de Dorénaz qu'on peut l'être et que la loi valaisanne demandait aux bourgeoisies de favoriser l'agrégation des ressortissants des autres communes du canton. Ce fut en vain. Voici moins de trois ans, la bourgeoisie avait reçu, pour 300 francs, un

⁵³⁵ Bois de chauffage, nécessaire à la survie, dont un lot était distribué tous les ans à chaque famille bourgeoise; les bourgeois recevaient aussi, en cas de besoin, des lots de bois de construction.

⁵³⁶ L'assistance publique était, comme on l'a vu, à la charge de la commune d'origine.

⁵³⁷ Argument fort incorrect, puisque c'est le bisaïeul de Félix qui avait obtenu, du reste au rabais, des lettres de communage dans ce village du Haut-Valais!

⁵³⁸ Pensez à François Zeiser; Fanfoué est une forme familière de Frantsa.

⁵³⁹ Là, le plaideur témoigne d'une rare mauvaise foi, ne pouvant ignorer que cet excellent cordonnier était bourgeois d'Evionnaz depuis belle lurette. Il acquit, de surcroît, le droit de bourgeoisie de Dorénaz le 23 mars 1907, pour le prix de 1200 francs.

⁵⁴⁰ Cette décision municipale fut prise, en réalité, le 2 avril 1898.

Haut-Valaisan, ressortissant de Guttet, qui était né à Vernamiège et ne savait ni le patois de Dorénaz, ni celui du val d'Hérens. C'est lui qui eut le mot de la fin prononcé *avec un accent du Haut à couper au couteau*:

*Moi chè troufe qu'òn est mainat*⁵⁴¹ *pien assez; de toute façò, si fous foulez lui tònner la pourchoicie, il fautra qu'il paye une taxe proportionsnée à ce que La Sasse nous a kroûté!*

Le lendemain dimanche, l'huissier remit à *Félix Deville* une lettre du Conseil datée du 6 mars 1897:

Nous avons l'honneur de vous transmettre les délibérations prises par l'assemblée bourgeoise de Dorénaz selon date de ce jour au sujet de votre demande d'admission comme nouveau bourgeois de la Commune de Dorénaz. Suivant votre demande, l'assemblée bourgeoise de ce jour composée de 55 membres présents a délibéré comme suit: Un vote y relatif a été fait d'où il est résulté que 52 bourgeois, soit la majorité, ont voté pour refuser votre admission comme nouveau bourgeois de la Commune de Dorénaz et 3 bourgeois ont voté pour l'acceptation.

Le procès, du lundi 8 mars 1897 au vendredi 20 mars 1903

Lè on crouè dzò mein lè on tzac'h! (*C'est un mauvais jour, mais c'est pas grand-chose!*), s'exclama Félix Devillaz en lisant la lettre de la commune⁵⁴².

*De ché pâ ye véije inò a Orcheire trovâ le petiou Troyè;
vo jallâ vère chein qe vo jallâ vère!
(Ni une ni deux, je monte à Orsières trouver le petit Troillet;
ils vont voir qui c'est Félix⁵⁴³!)*

Et c'est ainsi que commença, devant le Conseil d'Etat de la République, l'un des procès administratifs les plus rocambolesques de l'histoire communale valaisanne. Il durera six ans.

En 1898, en pleine bataille, Devillaz déménagea avec femme et enfants à Sembrancher, où il fut directeur des ardoisières dans lesquelles, pas rancunier pour deux sous, il embaucha beaucoup d'ouvriers de son village, dont certains prirent femme sur le pont de Dranse⁵⁴⁴. Mais il conserva ses propriétés de Dorénaz;

⁵⁴¹ Maintenant.

⁵⁴² Littérairement: *On a perdu une bataille mais on n'a pas perdu la guerre!* Les Devillaz, venus du Haut-Valais, avaient sans doute enrichi le patois de Dorénaz; ils y avaient apporté l'expression typiquement locale *on tzac'h* dont l'origine est bien sûr *eine Sache!* (c'est-à-dire *rien du tout, une chose*). Beaucoup de mots du patois valaisan sont des expressions teutoniques, comme *mayen* (*maiënsäss*), *brekâ* (de *brechen*, casser, *briquer*), *bôèbo* (de *Bube*, le gamin).

⁵⁴³ Maître François Troillet, né en 1854, qui défendra Devillaz au début de son procès, était un des bons avocats valaisans de l'époque. Alors suppléant du juge du district d'Entremont, il sera élu juge à la Cour d'appel et de cassation, devenu plus tard le Tribunal cantonal, où il siègera de 1900 à 1917.

⁵⁴⁴ Tels Emile Jordan, le mari de Louise Voutaz, et Gédéon Paccolat, le mari d'Emma Contard; voir nos paragraphes sur les *Trabetzets*, ad notes 252 et 559.

il entendait bien y *renvoyer sa famille une fois qu'il aurait gagné son procès*. La bourgeoisie soutint aussitôt que le requérant ne remplissait plus la condition légale de résidence de cinq ans. Mais elle se fondait avant tout sur l'état des avoirs bourgeoisiaux qui ne lui permettait plus d'accueillir de nouveaux bourgeois. Cette question fit l'objet d'une enquête compliquée, conduite par le conseiller d'Etat Chappaz, qui vint en personne à Martigny, le 10 novembre 1898, pour entendre une dizaine de citoyens de Dorénaz, tous aussi cachottiers les uns que les autres. En fin de procès, la bourgeoisie demanda subsidiairement que la finance d'agrégation fût fixée à la somme énorme de 5000 francs.

Le 20 mars 1903, le Conseil d'Etat admit le recours de Félix Devillaz, car la pauvreté de la bourgeoisie n'était pas un motif de refuser d'accueillir un citoyen valaisan, mais seulement de réduire ses prestations annuelles de bois et d'augmenter le prix des droits d'herbe dans les alpages. Le Conseil d'Etat ordonna que Félix soit reçu bourgeois, moyennant une finance de 800 francs, calculée d'après la fortune bourgeoisiale de 2000 francs par ménage, et les revenus annuels du bois d'affouage et des portions, estimés à 50 francs au total.

Epilogue

Un personnage, dont l'intérêt dans cette affaire était des plus éminents, s'est perdu dans les méandres du récit. C'est le tout petit Louis Devillaz, caché dans l'ombre tutélaire de Félix. Cinq ans à peine et déjà futé comme son père, avec de grands yeux noirs comme lui, ça n'était pas n'importe qui. Avant l'âge scolaire, il savait lire, écrire, faire les quatre opérations; il connaissait la règle de trois et le nom de tous les Etats de *l'Amérique du Nord* où l'oncle Zacharie et tante Madeleine étaient partis pour garder le bétail dans le Colorado, un pays où *le soleil il est chaud même la nuit et où les vachers ils gardent à cheval des vaches, pas noires et méchantes comme celles d'ici, mais toutes rouges et gentilles... et ils ont des pistolets à la ceinture... et ils portent des grands chapeaux bruns et...* Ce n'est guère qu'en religion, que Louis avait du retard... au désespoir de Célestine.

Eh bien, Louis, il avait tout entendu, du ricanement de Séraphin à la question filandreuse de Djanfrantza. Il avait tout compris, que *papa il était beau et intelligent* et que *les autres ils étaient pas jolis, sauf Théophile le Vieux!* Le lendemain, quand Félix avait ouvert le papier apporté par l'huissier Théodule, il avait vu la juste rogne de papa qui allait montrer qu'il était le plus fort et les larmes de maman qui pleurerait sur ce qu'elle avait perdu en *mariant un étranger*. Louis Devillaz décida donc, le dimanche 7 mars 1897, de ne jamais courber la tête devant ceux qui croient toujours avoir raison, qui ne disent pas ce qu'ils pensent ou pire... *qui font tout comme les autres*. Il étudia beaucoup à l'école et suivit les voies de son directeur de père, mais pas dans les ardoisières car il l'entendait trop souvent tousser⁵⁴⁵. Il devint donc contremaître, directeur de grands chantiers et aussi

⁵⁴⁵ Chez les carriers, même les cadres étaient rapidement atteints de la silicose.



Le *petiou* Louis Deville du récit, devenu en 1936 le président Louis Devillaz.

franc-maçon initié dans la Loge Alpina. Tout ça parce que, dans une assemblée de bergers et de laboureurs pauvres, auxquels la loi donnait l'illusion d'être des bourgeois pour qu'ils restent sur une terre souvent ingrate, il avait été blessé dans le sentiment de justice et de liberté qui habite plus les petits que les grands.

Il fut l'un des maîtres conducteurs des travaux gigantesques de l'usine de Champsec et de la première Dixence. Des visiteurs du monde entier l'ont vu sur un grand portrait de groupe, trônant au milieu de l'exposition jubilaire du plus haut barrage d'Europe; ce portrait resta longtemps dans l'exposition iconographique renouvelable que l'on voit au pied du barrage. Il fut aussi président de la Commune et, partant, de la Bourgeoisie de Dorénavant contre laquelle son père avait tant dû guerroyer pour obtenir une toute petite place.

Mais il mourut prématurément.



La Villageoise, à la fin des années 1920. Deuxième et cinquième à partir de la droite, assis, le fondateur Antoine Paccolat et le jeune Hermann Cerchierini, qui jouera pendant quatre-vingts ans dans cette société. La *Confédération internationale des sociétés musicales* distinguera sa fidélité exemplaire.



Les précurseurs du ski-club *La Flèche bleue*, en 1941 à Champex; debout, deuxième à partir de la droite Roland Jordan, qui présidera la commune de 1949 à 1960.



Le Football-club Dorénaz, en 1944, avant un match incertain ; le premier à gauche est Martial Gay, l'un des petits neveux du désormais célèbre Albert Paccolat.



1948. La société de chant *La Cécilia*, avec son fondateur Sylvain Balleys, deuxième du deuxième rang depuis la gauche. Devant le pilier, à droite, le futur directeur Roger Balleys, père de Brigitte.

L'esprit de communauté

Malgré la rigueur du pays, la population de Dorénav passa dans une certaine dignité l'âge de l'économie de subsistance. Elle le dut pour beaucoup aux bons réflexes administratifs et au bénévolat des édiles communaux.

L'administration villageoise, forme locale du « good government »

A lire les procès-verbaux des assemblées et conseils, on est frappé par le bon sens des citoyens et par l'habileté et la prudence dont les élus font preuve dans la gestion et la distribution des ressources publiques. Leurs réglementations agraires, forestières ou minières sont des modèles de précision et de clarté; elles témoignent d'une maîtrise surprenante du droit et de l'économie, dans toute la mesure utile à la saine administration d'une collectivité restreinte.

En 1933, la rémunération du président était de 100 francs par an et celle de chaque conseiller d'un franc par séance. Celle du secrétaire n'excédait pas 200 francs, alors que le garde champêtre acceptait de se faire des ennemis irréductibles, pour 80 francs l'an. Quant au salaire de la sage-femme, le Conseil l'augmenta, le 26 octobre 1912, à 10 francs par accouchement, plus 30 centimes par kilomètre de déplacement.

De manière générale, la Commune municipale et bourgeoise de Dorénav, héritière de l'antique commune et des anciens consortages, s'est bien inscrite dans le respect des traditions d'entraide et de solidarité, développées au sein de ces vieilles institutions. Aujourd'hui, l'essor de l'industrie, la modification structurelle de la paysannerie et l'organisation de la sécurité sociale ont ôté beaucoup de sa raison d'être à la bourgeoisie valaisanne. Mais, avant sa nécessaire réforme ou sa suppression, il ne serait pas correct d'oublier que son action fut la clé du maintien de la population villageoise, tout au moins dans le *Pays valaisan d'Outre-Rhône*.

Les traditions communautaires ancestrales et l'esprit caritatif

Les actes de solidarité interne et externe tiennent un rang primordial dans les

préoccupations des assemblées et conseils au cours du siècle qui a suivi la réforme nationale de 1848. Il n'est guère de mois où édiles et habitants sont appelés à venir en aide à leurs concitoyens en détresse ou à d'autres communes du canton victimes d'incendies ou de désastres naturels (avalanches, éboulements, inondations). Les collectes à domicile ordonnées pour les malades, les vieillards et les veuves du village⁵⁴⁶ ou pour les incendiés ou sinistrés d'Evionnaz, la Crettaz (Martigny-Combe), Chalais, Wyler (Rarogne occidentale), Naters, Torgon, Vérossaz, Arbaz ou Orsières⁵⁴⁷ sont exemplaires. Démunis d'espèces, les gens du lieu donnaient tous leurs objets superflus que le Conseil mettait aussitôt à l'encan. Le 26 avril 1890, une vente organisée en faveur des incendiés de Gampel (Loèche), produisit 60 francs; le Conseil décida, sans barguigner, d'augmenter cette somme d'un subside extraordinaire de 27 francs, seules liquidités dont il disposait immédiatement, et *d'envoyer le tout en haut à Gampel*. Les infirmes ou les malades atteints de maladies incurables (*crétinisme, et plus tard silicose et tuberculose*), furent toujours protégés par la solidarité collective. A la fin des années 1930, la commune accueillera même plusieurs réfugiés de la Guerre civile espagnole, ce pourquoi elle ne touchera qu'un maigre subside global de 302,80 francs⁵⁴⁸.

La commune participera généreusement à toutes les organisations d'entraide régionale, comme les premières sociétés de secours-mutuels ou la Ligue antituberculeuse. Elle le fera en dépit de ce que ses moyens limités la contraignaient à vendre périodiquement aux enchères publiques les plantes rares de ses coteaux telles l'absinthe et l'hysope, ses châtaignes, ses noix et ses pommes, la *feuille* récoltée sur les peupliers et les saules pour l'affouragement des chèvres ou la litière des bovins⁵⁴⁹, ses bois de cornouillers mâles ou l'écorce restant après une coupe rase... voire les débris de charbon⁵⁵⁰.

Cet esprit de solidarité procède manifestement de la tradition de coopération développée au sein de l'antique commune et des anciens consortages.

Les traditions communautaires ancestrales et la vie économique

C'est dans le même esprit qu'en dépit de tous les obstacles posés par l'uniformité sociologique, l'isolement géographique et l'étroitesse démographique et territoriale, la commune de 1851 mit en place un vaste réseau d'institutions de survie. Ce furent avant tout des groupements socioéconomiques, tels *la Société d'agriculture* qui organisait le hannetonnage et la lutte phytosanitaire⁵⁵¹, et qui disposait du matériel apicole et d'instruments de production que les paysans ne

⁵⁴⁶ Décisions du 14 mars 1891 et du 18 juillet 1931.

⁵⁴⁷ Décisions des 12 mai 1892, 29 novembre 1913, 24 novembre 1923, 31 août 1929, 15 décembre 1934, 17 août 1935, etc.

⁵⁴⁸ Séance du Conseil du 27 octobre 1937.

⁵⁴⁹ Voir décision du Conseil du 15 octobre 1932.

⁵⁵⁰ Voir une décision du Conseil d'octobre 1854.

⁵⁵¹ Décisions du Conseil des 16 février et 7 avril 1928.



Vital Zèse (Zeiser), né en 1904, interrompait en automne ses activités de ramoneur régional pour faire boucherie dans son village de Dorénaz. Vieux chasseur solitaire, il fut tué par la balle d'un maladroit dans le Mont d'Ottan, près de Vernayaz.



Michel Jordan, le chasseur de blaireau, conduit son cheval au travail, vers 1946.

pouvaient se procurer individuellement⁵⁵², les *Syndicats d'élevage*, les organismes collectifs de distribution (*Société de laiterie*⁵⁵³, *Syndicats de producteurs de fruits et légumes*), les services artisanaux locaux comme la boucherie de campagne ou le coiffeur à domicile, ainsi que le prêt ou le louage mutuels – garantis dans la mesure des disponibilités – d'outils de travail trop coûteux pour la majorité des paysans (cheval, mulet, âne, premières machines agricoles)⁵⁵⁴.

Michel Jordan, le loueur de cheval

Né en 1896, Michel Jordan fut, de 1920 à 1960, une belle figure de l'entraide rurale et un modèle de serviabilité. Il avait lui-même peu de terres. Il se fit donc *loueur de cheval*, mettant son puissant animal de trait à la disposition des paysans qui n'avaient pas les moyens d'en avoir un. C'est bien sûr lui qui guidait un cheval incapable de comprendre autre chose que la langue gauloise de son maître, sorte de français archaïque criblé de termes patois et crus. D'une force aussi herculéenne que celle de sa bête, il participait à tous les travaux de la fenaison et de la moisson qui requéraient l'usage de celle-ci. Il présidait au chargement et au déchargement du foin, besogne qu'il n'achevait pas sans être *monté piter la tèche*⁵⁵⁵, *des fois que* l'engrangement n'aurait pas été fait correctement. Tout en travaillant comme un forcené, il n'interrompait jamais le perpétuel récit d'histoires étranges qui agaçaient les adultes mais enchantaient les petits. Tout finissait par une ou deux grandes verrees... voire trois par temps de grande chaleur, puis il repartait pour un nouvel engrangement, en allumant sur son chemin un *brissago* ou un *monthey fort*⁵⁵⁶. Surnommé *Quelet*, pour sa courte taille, il fut de surcroît, le dernier chasseur de blaireau... *de toute la Suisse* bien sûr! Aidé d'un redoutable berger allemand protégé par un collier de pointes de fer, il traquait avec plus ou moins de succès ce plantigrade, subtil et nocturne, qu'il aimait parce qu'il lui ressemblait un peu, mais que l'Etat classait au nombre des *grands nuisibles*.

Les traditions communautaires ancestrales et les institutions sociales

Parmi les nombreuses structures sociales de proximité, citons à la hâte les sections des caisses de *secours mutuels* ou de *crédit hypothécaire rural* qui se substitueront peu à peu aux prêteurs ancestraux: bourgeois de Martigny et Saint-Maurice, *Société de Cible*, Confréries religieuses comme celles *du Saint-Rosaire*, *de Saint-Georges*, *de Saint-Joseph* et *du Saint-Sacrement*. Mais arrêtons-nous un instant, avec gratitude, auprès des *infirmières-visiteuses* et surtout des *sages-femmes*.

⁵⁵² Les machines de cette société étaient déposées dans un hangar de briques, allongé, construit juste à l'est de la maison de commune actuelle.

⁵⁵³ La *Société de laiterie*, créée en Assemblée communale (primaire) du 13 septembre 1891, fut installée dans l'une des premières bâtisses du village construite sur un îlot légèrement surélevé; elle fera place au bâtiment locatif qui flanque la nouvelle maison de commune.

⁵⁵⁴ La première partie de *La ligne générale*, film soviétique célèbre de S. Eisenstein, montre ce que ce louage pouvait signifier dans la société agraire.

⁵⁵⁵ Fouler le tas de foin engrangé, notamment pour en prévenir ou en retarder la fermentation.

⁵⁵⁶ Cigares suisses épouvantables fabriqués jusque dans la seconde moitié du XXe siècle, respectivement à Monthey et dans le village tessinois de Brissago.

Salvanintzes et Trabetzette

Jusqu'au lendemain de la Deuxième Guerre Mondiale, les aides médicales et sages-femmes vinrent de Salvan (les *Salvanintzes Cécile Cergneux* et *Sylvie Gay-Balmaz*) ou de Collonges (la *Trènalame*⁵⁵⁷ *Alice Oreiller*). Ce fut en revanche une *Trabetzette*⁵⁵⁸ qui, pendant une cinquantaine d'années à la charnière des XIX^e et XX^e siècles, exerça la noble profession d'accoucheuse à Champex et Allesse. Elle s'appelait Louise Voutaz. Elle était l'épouse d'Emile Jordan, né en 1862, dont elle eut dix-sept enfants; au sein d'une multitude de petits-enfants, on trouve Gérard, né en 1925, qui sera le président du Parti socialiste valaisan, avant d'accéder à la plus haute charge politique de son canton.

L'élection populaire des sages-femmes

Le 17 octobre 1895, *l'assemblée des femmes de Dorénaz a élu comme élève sage femme Clémentine Saillen d'Alexandre par 15 voix*. Plus de cent ans avant qu'on ne parlât de suffrage féminin, les *femmes et filles* de la commune élaient ainsi les candidates à l'école de formation cantonale des sages-femmes. Alors même qu'il tenait les cordons de la bourse, le Conseil municipal se bornait à convoquer cette véritable assemblée primaire, réservée aux *citoyennes*, et à prendre acte de l'élection dont le résultat était porté distinctement sur le livre de ses procès-verbaux, sans commentaire parce qu'il la jugeait souveraine (décisions des 7 et 21 septembre 1918).

Clémentine à Riède et le rockambole

On sait que *Zeiser* devint *Zèse* à Dorénaz, et qu'Adolphe y fut toujours *Aldophe*⁵⁵⁹. Mais c'est *Clémentine Saillen* qui illustra le mieux l'incapacité de nos Bas-Valaisans d'autrefois de s'adapter au parler de leurs anciens maîtres haut-valaisans. Pour avoir épousé en secondes noces le serrurier Jules *Rieder*, pourtant natif de Chamoson, cette digne accoucheuse ne fut plus que *Clémentine à Riède*, jusqu'à son décès en 1943!

Il n'est pas sûr que tout cela ait été le produit d'inhibitions historiques inconscientes d'un peuple qui vécut trois siècles dans la crainte d'être *teutonisé*. Les patronymes italiens ont été autant malmenés que les noms germaniques. Les *Cerchierini* et les *Balduchelli*, pourtant alliés à de vieilles familles bourgeoises et qui illustrèrent la vie villageoise par des talents divers, furent, pendant très longtemps, les *Tchikirine* et les *Bardoukel*! Ces pratiques linguistiques étaient-elles des actes de résistance contre la brutalité jacobine de régents et de régentes, mal payés pour extirper, à coups d'amendes salées, le patois franco-provençal que parlaient la plupart des écoliers jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale? Ne furent-elles pas plus simplement le fruit de mauvaises habitudes? Le traitement cacophonique infligé au prénom de *Théophile Balleys fils*, tout au long du siècle de transition linguistique que traversa ce personnage, incline à opter pour la dernière hypothèse.

⁵⁵⁷ Surnom pittoresque que portaient les *Collondzains*, à cause de leur lenteur prétendue et pour d'autres raisons dont parle *Chambovey*, p. 43.

⁵⁵⁸ Femme de Sembrancher, voir *ad notes* 252 et 545.

⁵⁵⁹ A Bagnes, c'était même *Ardophe*, selon le patoisant Hilaire Dumoulin.

Tchôfile pour les villageois, même les plus instruits, ce président-régent-capitaine-géomètre ne devenait *Théo* que pour les amis soucieux de lui rendre cette justice syllabique.

Voici un indice de ce qui fût arrivé si des patronymes anglo-saxons s'étaient risqués au fond de ce pays cloisonné. Enervée par la méticulosité excessive de son fils cadet, un colosse auquel elle avait confié la traite du gros bétail, une paysanne s'écria vers 1960 :

*Tè bayerè mé dè dansè le rockambole bà pè boeu; tè fò reintra le tsio!
(Quand t'auras fini de danser le rockambole en bas par l'écurie,
tu pourras peut-être rentrer le cheval!)*

Les traditions communautaires ancestrales, la culture et le sport

L'esprit d'entraide populaire et de solidarité, que nous mettons à l'actif de l'économie de subsistance pratiquée au sein des anciennes structures communautaires, est aussi, selon nous, à l'origine du développement des sociétés culturelles dans les villages valaisans.

Quel étranger à la Suisse croira qu'une collectivité, dont la population fut pendant longtemps de moins de cinq cents âmes, ait pu fonder, et maintenir simultanément, sans interruption depuis leur création, une société de musique d'une trentaine d'exécutants (*La Villageoise*, créée en 1909) et une chorale mixte d'une vingtaine de chanteurs (*La Cécilia*, créée en 1948)? La vie religieuse y fut pour beaucoup. Que de barytons, de trombones à coulisse, de tambours ou de grosses caisses furent usés en ces actes festifs grandioses qu'étaient les processions! Que de ténors, de basses, d'altos ou de sopranos s'égosillèrent courageusement dans le plain-chant! Mais cela eût-il suffi pour que ces deux sociétés durassent aussi longtemps? En l'absence d'une forte racine communautaire, eussent-elles été ce creuset dans lequel furent fondus des artistes de très haute valeur, comme le trop modeste Léon Jordan, cultivateur remarquable de l'art choral, et la cantatrice Brigitte Balleys⁵⁶⁰, dont le père, Roger, dirigea *La Cécilia* pendant des décennies. Parcourant le monde, cette grande dame, entourée de prestige mais dépourvue de vanité, reste intimement attachée à son village et à ses hameaux montagnards, blottis entre fleuve et rocher, dans la plus profonde des vallées alpines?

Il y avait d'ailleurs de l'avantage à souffler dans le bugle ou le piston :

Léon Bioley, le père de Bernard, Carmen, Françoise, Simone, Solange et Zita, vivait au *Sadion* de Champex, puis à *La Teinde* juste en-dessus. Sous des dehors agrestes, c'était un artiste de valeur, curieux de tout. Il tint, pendant plus d'un demi-siècle, avec talent, toutes les parties instrumentales, et notamment celle de la basse, dans la société de musique

⁵⁶⁰ Qui saura apprécier qu'elle descend, comme nous et en ligne tout aussi droite, du héros de notre premier récit, Pierre Joseph *le terrible* (qualificatif qui mériterait une sérieuse vérification!)

La Villageoise. Il ne manquait pas une seule répétition hebdomadaire de cette société. Avant que le téléphérique ne fût mis en service, il s'y rendait été comme hiver par la dure *Poya Damon*. C'était quelque chose que de voir ce géant arriver par l'*Escalier*, son énorme instrument de cuivre sur le dos.

Léon du *Sadion* et de *La Teinde* fut aussi un incorruptible garde-forestier de triage.

Chaque bourgeois était périodiquement autorisé à prélever dans le domaine communautaire une ou deux plantes souffreteuses, foudroyées ou arrachées par les avalanches et les éboulements. Un jour de 1950 ou 1960, il procédait à une inspection dans la belle forêt du *Dzoyeux* en compagnie d'un adjoint dont l'Histoire a oublié le nom. Cet adjoint zélé constata soudain que deux *larze* (mélèzes), parfaitement saines, avaient été dissimulées, bien écorcées, dans un fourré, et releva la marque domestique que chacun des deux maraudeurs avait imprudemment entaillée sur sa prise. Il s'apprêtait à verbaliser lorsque Léon s'écria: *T'es pas fou! C'est Antoine et Octave! Si on verbalise, ils vont tous les deux quitter la fanfare!* L'adjoint s'empressa de ranger crayon et calepin dans la sabretache de sergent-major, qu'il avait oublié de rendre à la fin du dernier cours de répétition... en haut du côté de Sensine.

L'enthousiasme avec lequel la population accueillit, en 1951, le premier festival des musiques organisé par *La Villageoise*⁵⁶¹, laissa une trace indélébile de ce que la créativité communautaire a pu faire naître dans un petit pays hier encore confiné. Nos contemporains, qui ont vécu cet événement de leur poste enfantin de porteurs de pancarte de *L'Edelweiss*, de *Martigny-Bourg*, ou de *L'Echo de la Vallée*, de *Val d'Illiez*, ne l'oublieront jamais. Il faut dire que la bande de jeunes blancs becs de vingt à trente ans qui dirigea cette manifestation⁵⁶² ne manquait pas d'air, elle qui n'hésita pas à y inviter *Bourvil* pourtant déjà bien en haut de l'affiche.

Et les clubs sportifs? Nombreux et plus que vaillants depuis une trentaine d'années, ils ont au moins deux ancêtres, le vivant ski-club *La Flèche Bleue*, de Dorénaz, Allesse et Champex, et le défunt mais illustre *Football-club Dorénaz*. Fondé après la Deuxième Guerre Mondiale, celui-ci *zona* fidèlement dans la quatrième ligue, à l'échelon le plus bas de l'ASFA (*ancienne Association suisse de football et d'athlétisme*). Combien de fois lui fallut-il retarder l'ouverture des matches en attendant la venue de retardataires, gendarmes ou maçons émigrés au bout du lac, voire déclarer forfait à cause du manque d'effectif ou pour n'avoir pu réunir les écots nécessaires à la rémunération de l'arbitre? Hélas! hélas! hélas! Un beau jour des années 1950, le *Football-club Dorénaz* s'avisa de *monter* en troisième ligue. Il lui fallut y guerroyer... sur le terrain trop bas et souvent détrempe des *Cloubeaux*... peut-être contre Martigny III ou même contre Vouvry! Ce fut sa perte. Recalé en fin de saison, il disparut après un match de barrage mémorable contre Chamoson.

⁵⁶¹ Les festivals des diverses associations de fanfares sont, pour les villages valaisans, un peu comme une *Fête des vigneron*s en miniature, puisque chacun d'eux en accueille à peu près un par quart de siècle. C'est en tout cas la plus mémorable de leurs manifestations populaires.

⁵⁶² Dont le président du comité d'organisation n'était autre que Gérald Jordan, d'Edmond, alors âgé de 27 ans, qui acquerra la notabilité que l'on sait.



Lini Paccolat, le chasseur de chamois, gai, vif et droit dans ses souliers à tricounis!



Léon Bioley, (*écrit aujourd'hui Biollay*) le garde-forestier de triage, souffle dans la basse qu'il a portée sur son dos depuis Champex, tout au long de la dure Poya Damon, ce qu'il faisait chaque semaine pour la répétition qu'il ne manqua jamais pendant un demi-siècle.

Autre précurseur lointain du ski-club, le lugeur Paul Chabloz, ici vers 1933; il tiendra le Café du Téléphérique à Champex.

Les membres des sociétés villageoises donnèrent un témoignage étonnant et concret de leur esprit de solidarité en réalisant, à la fin des années 1960, dans un parfait bénévolat, la salle polyvalente de *La Rosière*, qui fut longtemps un modèle régional.

Est-ce à leur vieille tradition communautaire que les gens de Dorénaz, Allesse et Champex, sans curé ni gendarme, durent de tant se méfier de l'autorité de police extérieure? Que penser de leur tolérance opiniâtre envers le maraudeur, à la condition qu'il ne prît rien à plus démuné que lui? Et surtout envers le braconnier, qu'il fût tueur de lynx, qu'il chassât l'herbivore et le blaireau, ou qu'il pêchât, à la main ou à la nasse, l'écrevisse et l'arc-en-ciel⁵⁶³ des anciens canaux?

Lini Paccolat, terreur des félins

Né en 1923, Lini Paccolat porte un prénom unique. Il porte aussi les gênes de son grand-père Basile, le garde champêtre et chevrier qui vendit un quart de ses biens pour payer le retour de son malheureux fils Albert qu'il ne revit jamais et que Lini et son cousin Otto Gay recueilleront soixante ans plus tard. Lini Paccolat est le fils de Fabien, forestier devenu agnostique parce que, adolescent, il avait été puni sans miséricorde par l'*incorà* (le curé), pour être arrivé en retard à la messe de Collonges après trois heures de marche dans la neige et la glace. Mais Lini est surtout le frère de Léo, Lévi et Luc; il épousa Lina Larzey, entre lynx et loup, et donna à sa fille le nom biblique de Léa.

Lini vécut une enfance joyeuse à *La Délèze*, site délicieusement inscrit parmi les *arsalâ*, les *larze* et les *vouargne*. Enfant chevrier, comme grand-papa et comme papa, le conseiller communal imaginatif⁵⁶⁴, c'est là qu'il arrivait à l'aube avec les bêtes qu'il était allé rassembler à *sons de corne* au village inférieur d'Allesse. Il y retrouvait sa maman, Thérèse Veuthey, la fille de Louis *le Vieux* et la nièce d'Emmanuel. Elle lui confiait les chèvres de Champex, que leurs propriétaires venaient de traire dans l'étable où elle hébergeait ces animaux. Il saluait respectueusement au passage Henri Veuthey, *l'évêque scientifique* du lieu, qui se rendait auprès de sa scie à ruban mue par le torrent. Puis il partait à l'aventure, vers le nord des pâturages bourgeoisiaux jusque très loin, près des terres obscures et belles de *Bésery*, ou vers le sud dans les terres brûlées et maigres du Rosel, au-dessus du *Scex blanc* et de la *Barme aux tassons*. Lini Paccolat préférait ses chèvres à l'école. Mais il aimait bien le régent d'Allesse qui excusait son goût modéré pour l'histoire, lui apprenait une écriture étonnamment belle et juste, et le conforta dans son culte de la nature.

Il fut mineur. Intelligent et prévoyant, il obtint toutefois assez tôt d'être affecté à l'abattage des bois nécessaires à étayer les galeries de *La Méreune*. C'est pourquoi

⁵⁶³ Espèce de truite.

⁵⁶⁴ Fabien Paccolat soutint, dès 1925, qu'une route carrossable devait relier les hameaux montagnards à la plaine (voir notre chapitre intitulé *Les sentiers ancestraux et l'ouverture au monde*).

il a toujours bon pied bon œil à l'âge de quatre-vingt six ans. Il devint ensuite entrepreneur de sylviculture après que la bourgeoisie lui eut adjugé, le 26 août 1955, *la coupe, l'écorçage, le débardage et la livraison à port de camion*, des bois de la ténébreuse forêt de *Saleudan*. Novateur, il reconstruisit un câble à contre-poids, acheté dans le Piémont, qui fonctionna à merveille pendant tout le temps que dura cette équipée sylvestre. Il créa aussi, avec ses frères, la maison de transport *Paccolat frères & Cie*, dont le camion assurait l'expédition des fruits et légumes produits par la communauté villageoise.

Lini est un narrateur puissant. C'est le roi des orateurs rustiques. Il faut l'entendre se souvenir à haute voix du cours de catéchisme que le régent donnait sans grande conviction et auquel lui-même et ses coreligionnaires approximatifs, qui en étaient dispensés, devaient assister, du fond de la petite classe, éberlués ou, simplement, amusés.

Il est le plus ancien des chasseurs valaisans, comme il fut le plus intrépide des forestiers et le plus poétique des chevriers. Lini a de qui tenir: l'oncle Emmanuel avait comblé ses lacunes scolaires en lui apprenant jusqu'aux finesses de la chasse... voire du braconnage, qui fut son seul péché et dont il promet de fournir à l'Eternel la bonne explication! Riche de mille qualités, il nous honore de son amitié depuis un demi-siècle. Nous sommes d'accord avec lui sur beaucoup de choses de la terre et du ciel.

La vie ne l'a pas épargné, mais il reste gai, vif et droit dans ses souliers à tricounis!



Liège, 1992. La cantatrice, mezzo-soprano, Brigitte Balleys, fille de Roger, en *Dorabella*, dans le duo *Il cor vi dono* du deuxième acte de *Così fan tutte*, avec le baryton Bruce Kelly (*Guglielmo*). Cette grande artiste passa toute son enfance à Dorénaz, où elle est née et revient souvent. Par sa maman, Paulette Rouiller, fille de Paul et petite-fille d'Émile, le parrain de Bernard Rouiller dont nous parlons beaucoup, elle descend en ligne directe du légendaire Pierre Joseph, héros de notre premier récit.

Récit

en forme de post-scriptum

Le jugement d'Adélaïde

Adélaïde est une tante de l'auteur, émigrée en Australie. Elle aime passionnément son lointain village d'origine. Elle n'est pas tendre pour le livre que l'auteur a soumis à son examen. Celui-ci en est profondément peiné, mais il persiste et signe.

Adélaïde, c'est la dernière de mes tantes. Elle vit en Australie. C'est très loin. On ne se voit jamais. On s'écrit souvent. Je l'aime beaucoup. Il m'arrive même de prier pour sa santé, parce qu'après elle...

Elle se souvient de tout ce qui se passait dans la vallée lointaine qu'elle a quittée à l'âge de vingt-et-un ans. Elle raconte aux Anglo-Saxons des antipodes la vie qu'elle vivait dans son village niché entre un fleuve majestueux et une montagne multicolore. Elle leur parle, les larmes aux yeux, de ses ruelles parfumées, de ses toitures toutes bleues, du mûrier de l'oncle Gaston et même du chant harmonieux des coqs et de leurs singuliers égards envers les poules. Elle leur dit la richesse des carnivals, la fraîcheur de ses baignades dans l'étang des *Crottes* parmi les couleuvres à collier, et la majesté des processions quand elle lançait des pétales de roses autour d'un reposoir d'où la Sainte Vierge lui faisait signe en souriant. Elle leur chante la beauté de la fonction communale du taupier qu'elle voit sous son couvre-chef taillé dans une fourrure précieuse. Elle sanglote en pensant aux délices de la brisolée et aux saveurs délicates du fromage et des escargots operculés, qu'elle faisait fondre et griller sur des braises quand elle allait *en champs les vaches* au retour de l'école.

Sa nostalgie l'amène parfois à fatiguer son esprit d'élite en soutenant des thèses absconses et abstruses. Ayant lu avec fierté, sous la plume exaltée et primesautière d'un touriste de Brisbane rentré d'Ovronnaz, que les Valaisans romands qui ont honoré leur pays, par leur art ou leur intelligence, sont en général nés dans les quatre districts savoyards occidentaux, elle m'a écrit que cela n'était dû ni au climat ni au Diolly noir, mais aux chanoines de l'Abbaye et aux nonnes des Tuileries! J'ai immédiatement rétorqué que le physicien *agaunois* Paul Dirac, Prix Nobel en 1933, et le compositeur *tsinô*⁵⁶⁵ Arthur Parchet n'avaient pas *fait Saint-Maurice*. Ma voix s'est perdue dans les tropiques, car elle a décidé de ne plus jurer que par le *bel évêque* Henri Salina et de ne plus lire que le *Bagnard* Maurice Chappaz, le *Planin*⁵⁶⁶ Jérôme Meizoz et le *Montheysan* Jean-Luc Benoziglio. Elle n'en reste pas moins lucide et vive; c'est pourquoi je lui ai envoyé mon manuscrit. La réponse n'a pas tardé:

Je me suis régalée avec ton bouquin; il est vraiment super! Mais ce n'est pas parce que tu es avocat, et même juge, que tu as le droit de dire et d'écrire n'importe quoi!

J'admets avec toi que *Vers la Tour*, c'est une bêtise et qu'il faut dire et écrire *Vers l'Etot*. Mais je n'aime pas ton ironie négationniste sur la présence d'une tour dans le coin. Je soutiens mordicus qu'il y en avait une, donc il y en avait une! Par ailleurs, ce n'est pas vrai que nos ancêtres Pierre Maurice et Pierre Joseph étaient des despotes et des olibrius; c'étaient simplement des bons types un peu bornés. Ne parlons pas du prénom farfelu de *Djandjodzè* dont tu as affublé cet éminent prince de l'Eglise que fut Monseigneur Paccolat!

⁵⁶⁵ Habitant de Vouvry.

⁵⁶⁶ Habitant de Vernayaz.

Je me demande ce que ta grand-maman, qui est au ciel, pense de cette désinvolture voltairienne qui te conduit à te moquer de la première communion de l'oncle Alphonse, à critiquer le Saint Catéchisme avec irrévérence, à dire qu'on s'égosillait en chantant le grégorien, à confondre Monsieur le Révérend curé Maret avec don Camillo et Fernandel, et à injurier Sa Sainteté le pape Léon XIII en le traitant de *socialiste* sous prétexte qu'il discutait de temps en temps avec les ouvriers!

... [suivent des propos intimes et familiaux] ...

Je sais bien que Marcel Jordan n'était pas n'importe qui. Mais il ne mettait jamais les pieds à l'église. Pourquoi ne parles-tu pas avec le même enthousiasme des vieux qui faisaient tous les pèlerinages, s'en allaient bénir les champs aux Rogations pour les préserver de la sécheresse, et portaient le dais ou le gonfanon aux processions de la Saint-Joseph, de la Fête-Dieu, des Patronales de Sainte Anne et de Saint-Nicolas, et de l'Assomption de la Bienheureuse Mère de Dieu?

L'histoire des barrières et de l'endiguement du Rhône, je crois volontiers que tu la connais mieux que moi, mais, tordu comme tu es, est-ce que t'aurais pas tourné tout ça pour te livrer à une critique sournoise et posthume du gouvernement catholique? D'un autre côté, c'est pas que je sois jalouse, mais comment sais-tu que Célestine Devillaz était une si belle femme? Et puis, et puis... qu'est-ce que c'est encore que ce mélo misérabiliste et féministe de la chevrière Geneviève?

...

Lecteur bienveillant! Toi qui m'as courageusement accompagné dans cette randonnée à travers un pays que nous aimons pour son âpre beauté, dis-moi!

Que dois-je lui répondre?

Dois-je lui rappeler les nuits d'hiver où l'on gelait en regardant les glaçons aux fenêtres, et où l'on mettait dans son lit une *boule du Rhône* chauffée sur le *bagnard* et soigneusement enveloppée dans un linge? Dois-je lui parler trivialement des attrape-mouches à la glu, suspendus au-dessus de la table de la cuisine parce que – pour embêter le Conseil – Léopoldine ne couvrait jamais sa *côrtine*⁵⁶⁷?

Ce ne serait pas gentil, car, sous un ciel éloigné, tante Adélaïde tire sa joie de vivre des souvenirs bucoliques et géorgiques de son village paradisiaque. Ne serait-il pas plus *sympa* de la bercer dans son rêve en lui parlant de la chaleur du foin et du bétail, qui se répandait dans la chambre de famille toute proche de l'écurie... et de la douceur des cabris, en évitant bien sûr une allusion douloureuse à la viande de chèvre que grand-père mettait à sécher au galetas?

⁵⁶⁷ Terme patois désignant un tas de fumier (fumassière) que le Conseil ordonnait de couvrir de sable, de mai à septembre, pour éviter la prolifération des diptères.

Mais quand même! L'honnêteté ne commande-t-elle pas de l'informer que le progrès ne s'est plus arrêté dans *Le petit monde de don Giangiorgio*, depuis les grandes années 1901 à 1921 où la commune acheta un corbillard tout chamarré et une pompe à piston pour le service du feu, avant d'installer l'eau courante, les égouts, le téléphone public et l'électricité? Tante Adélaïde finira bien par apprendre que l'*Eden* est mis en bouteilles, qu'*Eole* et le vent sont domestiqués, que le *Synclinal de Dorénaz* est plein de grimpeurs et varappeurs, venus des îles Kerguelen et du Kamtchatka, et que le vieux *Pays valaisan d'Outre-Rhône* est devenu un royaume: celui des *Contes et légendes*!

C'est toujours difficile de savoir ce qu'il faut écrire.

Bah! Allons réfléchir au *Joe Bar Team* puisqu'ils ont démoli la *Pinte du Torrent Sec*!

Contenu

Lecteur bienveillant
Préface
Avertissement

Première partie	Le Pays <i>vallaisan</i> d'Outre-Rhône	17
	Par Saint-Jacques !	19
	Le blason de l'Evêque de Bethléem — récit	21
	<i>Le départ pour Agaune</i>	
	<i>Le rêve de Pierre Joseph</i>	
	<i>La course vers le monastère</i>	
	<i>L'audience chez Djandjodzè</i>	
	<i>Sur le chemin du retour</i>	
	<i>Epilogue</i>	
	Des noms au parfum d'arolle	30
	<i>Du Rosel au Zenan en passant par le Diabley</i>	
	<i>Du Forgnon à La Giète en passant par Allesse et Champex</i>	
	Un cloisonnement singulier	35
	<i>Des curiosités sans nombre</i>	
	<i>Les frontières naturelles</i>	
	<i>Cours d'eau et sommités</i>	
	<i>Le climat</i>	
	<i>Indicateurs climatiques</i>	
	Du repentir d'un meurtrier au requiem pour le Rosel	51
	<i>L'occupation des bas-coteaux</i>	
	<i>La colonisation des balcons alpestres</i>	
	<i>Requiem pour le Rosel</i>	
	Les sentiers ancestraux et l'ouverture au monde	55
	<i>Les anciens passages fluviaux de Collonges</i>	

Le premier pont de Dorénaz ou pont des Crottes
Intermède postal
Le pont de 1933 ou pont de La Montagettes
La route de Vernayaz
La route de Collonges
La route de Fully

Le royaume des chemins à traîneau et des câbles aériens 66

Les chemins à traîneau
La parenthèse de l'enrochement du Torrent d'Allesse
Les câbles aériens
La route de montagne et les projets ténébreux des années 1930

Deuxième partie

Le petit monde de don Giangiorgio 77

Don Giangiorgio et ses ouailles 78

L'institution de la Paroisse d'Outre-Rhône en 1723
Don Giangiorgio, premier curé d'Outre-Rhône
La grande peine dominicale des montagnards
L'histoire de Jean le Riche
Rupture d'une unité ancestrale
Allesse : terre de spiritualité ?
L'oncle Père Léon
La cornette des nonnes

Les géorgiques de l'école villageoise 90

L'état des lieux de l'école valaisanne avant 1848
L'entrée, à petits pas, dans les temps modernes
Les réformes de 1873 à 1962
L'installation de l'école villageoise à Dorénaz et Allesse
Les bâtiments scolaires de Dorénaz et d'Allesse
Formation et statut des maîtres de l'école villageoise
Régentes et institutrices
Denise Veuthey Lugon, Sylvain Balley et Bernard Rouiller
Des maîtres de légende
Les rapports de l'inspection scolaire cantonale d'autrefois
La grève scolaire d'Allesse en 1959

Du petit Joseph à Gaston le gaucho 112

La perméabilité à l'immigration
L'émigration
Albert Paccolat, le revenant, ou l'histoire d'un horrible malentendu
Gédéon Paccolat père, le fermier
Rémy Bioley, le prospecteur

Gaston Balleys, le gaucho
Qui va à la chasse perd sa portion !
Traces éparses

Les premiers visiteurs 125

L'excursion d'Horace Bénédicte de Saussure
Les randonnées botaniques de Murith et de Thomas, père et fils
Le rapport très officiel de Schiner
Charpentier, le géologue
Jules Verne à Dorène ?

Le Pays valaisan d'Outre-Rhône dans la grande guerre du Sondrebond 131

Le journal de campagne du lieutenant Urbain Olivier

Les petits soldats du Diable dans Genève la rouge (1932) 137

Grand branle-bas dans le petit monde de don Giangiorgio 138

Une histoire présidentielle confinant à la légende
Entre Pagnol et Guareschi
Le régime clanique valaisan à l'état pur et le retour au bercail
Réflexion finale en forme de fruit confit
Des juges inamovibles
Portrait de trois hautes figures législatives
Le Cârîa
La geste lamentable et tragique du châtelain Pierre Joseph Saillen
Marcel Jordan, le fils du peuple

Panorama général 144-145

Li tsievre de Dzenevieve – récit 159

La pinte des llettes
L'assemblée générale des propriétaires de chèvres du 3 janvier 1898
Dzenevieve
Le contrat
La bergerie de Geneviève
La fin d'un règne
La grève générale

Cochili, phylloxéra et pintiers 176

La vigne
Le phylloxéra
Les pintiers
Les pintes
La police des pintes
Pintes et épicerie

Troisième partie	Féodalité et kibboutzim	183
	Le sabre et le goupillon	184
	<i>Savoyards et rivalités ecclésiastiques</i>	
	<i>La reconquête épiscopale et haut-valaisanne</i>	
	<i>La sujétion rurale</i>	
	<i>Les droits féodaux</i>	
	<i>La fin de la sujétion rurale</i>	
	Une sorte de kibboutz	189
	<i>Consortages et communes</i>	
	<i>Communiens, consorts et habitants</i>	
	<i>Une sorte de kibboutz</i>	
	La montagne est à nous !	193
	<i>La fusion politique contrainte des communes d'Outre-Rhône</i>	
	<i>La séparation politique de 1819</i>	
	<i>La délimitation judiciaire des communs</i>	
	<i>La forêt de Simphal</i>	
	<i>Le commun des Parais</i>	
	<i>Epilogue</i>	
	Marécages et barrières	199
	<i>La lutte des hommes</i>	
	<i>Le crétinisme</i>	
	<i>La malaria</i>	
	<i>L'assainissement de la plaine du Rhône</i>	
	La mort du Rosel et l'extension vers La Balme	206
	<i>La mort du Rosel</i>	
	<i>L'élargissement compensatoire de la plaine</i>	
	<i>La démarcation de 1841 entre les deux communes d'Outre-Rhône</i>	
	La fin du régime communautaire de la plaine	213
	<i>Le partage des portions des îles</i>	
	<i>Le partage fictif de 1810</i>	
	<i>Le pacte de 1841</i>	
	<i>Le règlement de 1854-1858</i>	
	<i>La liquidation de 1921</i>	
	Morcellement spectaculaire et remaniement parcellaire	217
	<i>Le morcellement de la plaine</i>	
	<i>La grande période de production fruitière et maraîchère</i>	
	<i>Une page inoubliable, l'ancienne cueillette montagnarde</i>	
	<i>La fin d'un petit monde</i>	

*Le remaniement parcellaire de la plaine d'Outre-Rhône
La reconstitution partielle du patrimoine bourgeois de la plaine*

La bourgeoisie, héritière des anciennes communautés	226
<i>La plaine et le coteau</i>	
<i>La Cergna, Malève et La Sasse tout là-haut</i>	
<i>Coupes de bois et bûcherons</i>	
<i>Le tourisme de chez nous</i>	
<i>L'usage minier des montagnes</i>	
<i>Bourgeoisie et devoirs sociaux</i>	
La ruée vers l'ardoise bleue et l'antracite	234
<i>L'épopée cruelle des carrières</i>	
<i>Antracite et gueules noires</i>	
<i>Bilan d'une aventure industrielle</i>	
Panorama des mines et carrières	236-237
La bourgeoisie et le droit de cité	246
<i>Les antiques lettres de communage et de consortage</i>	
<i>La plainte de l'heimatlos Jean Nidegger</i>	
<i>Frappez à la porte et l'on vous ouvrira</i>	
<i>La romance de Félix, Célestine et leurs trois aînés</i>	
Félix, la barque est pleine — récit	251
<i>Dimanche 14 février 1897, à 7 heures du matin</i>	
<i>Les criées ordinaires du même jour, à 11 heures 15</i>	
<i>L'assemblée bourgeoise du samedi 6 mars 1897, à 20 heures</i>	
<i>Le procès, du lundi 8 mars 1897 au vendredi 20 mars 1903</i>	
<i>Épilogue</i>	
L'esprit de communauté	266
<i>L'administration villageoise, forme locale du « good government »</i>	
<i>Les traditions communautaires ancestrales et l'esprit caritatif</i>	
<i>Les traditions communautaires ancestrales et les institutions économiques</i>	
<i>Michel Jordan, le loueur de cheval</i>	
<i>Les traditions communautaires ancestrales et les institutions sociales</i>	
<i>Salvanintzes et Trabetzette</i>	
<i>L'élection populaire des sages-femmes</i>	
<i>Clémentine à Riède et le rockambole</i>	
<i>Les traditions communautaires ancestrales, la culture et le sport</i>	
<i>Lini Paccolat, la terreur des félins</i>	
Le jugement d'Adélaïde — récit en forme de post-scriptum	277
Remerciements	287

Remerciements

Notre gratitude va en priorité aux gens simples qui ont bâti ce coin de terre, qu'ils y aient fini leurs jours ou qu'ils aient dû le quitter en le gardant au fond de leur cœur.

Nous aurons ensuite une pensée empreinte de respect pour deux hommes d'élite qui nous ont devancé dans la voie périlleuse où nous nous sommes engagé :

Léon Dupont-Lachenal, belle figure de maître au collège abbatial, qui nous donna le goût de l'histoire, créa les armoiries de Dorénaz et livra au public ses *Glânes sur Dorénaz et Collonges* (1936)

et

Armand Chambovey, imposant personnage amputé d'une jambe à la suite d'un accident de bûcheronnage, qui, après avoir présidé sa Commune de Collonges durant trente ans, offrit à ses concitoyens, au temps de sa retraite, un admirable travail sous le titre *Collonges et son histoire* (1973).

Nous ne remercierons jamais assez ceux qui nous ont aidé jusqu'au bout, parfois simplement en ouvrant des portes mal huilées. Ce sont notamment :

- les innombrables personnes résidentes, natives ou originaires de Dorénaz, qui nous éclairèrent sur les chemins ombrés de l'histoire, de la légende et de l'anecdote; toutes sont, à un titre ou à un autre, citées dans le texte;
- celles d'entre ces personnes qui nous confièrent temporairement leurs trésors iconographiques ou nous aidèrent à en découvrir; leurs noms sont énumérés ci-après;
- le Conseil municipal de Dorénaz, avec à sa tête son président Daniel Fournier, et ses

- fonctionnaires parmi lesquels nous distinguerons notre amie et contemporaine l'ancienne secrétaire Juliette Meillard-Marquis, l'actuel secrétaire Pierre-Yves Vouilloz et le teneur du cadastre Dominique Bruchez, de même que le juge de commune Marcel Würzler qui fut typographe de son état;*
- *l'Archiviste cantonal Hans-Robert Ammann, ses collaborateurs et collaboratrices, parmi lesquels nous mentionnerons Myriam Evéquo, Geneviève Bornet Mariéthoz et Denis Reynard, qui nous ont guidé, avec une amabilité et une patience à toute épreuve, dans les recoins peu explorés des archives de la Commune de Dorénaz et des documents cantonaux relatifs à celle-ci;*
 - *le personnel de la Médiathèque du Valais, notamment son directeur Jean Henry Papilloud et l'archiviste Mathieu Emonet, patient trabetzet, qui mirent avec dynamisme leurs services à notre disposition et enregistrèrent un important fonds d'images, de valeur inégale, mais désormais numérisées;*
 - *Ursula Rouiller Krezdorn, notre épouse, qui parvint à ne pas s'enliser dans les méandres de cet ouvrage;*
 - *le commandant de corps Dominique Andrey, à Martigny, chef des Forces terrestres suisses (et neveu paradoxal du canonnier récalcitrant que nous fûmes!), ainsi que l'architecte EPFL Maurice Lovisa, pour leurs informations précises et précieuses sur la construction énigmatique du fort des Follatères et de la route Pont de Dorénaz-Pont de Branson;*
 - *nos vieux amis du terroir François Balleys, de Sylvain, attaché à son village de légende, dirigeant économique de grande envergure et juriste pointilleux, et Paul Mettan, de Gustave, chanoine d'une abbaye naguère royale et surtout compagnon de nos randonnées lorsqu'il ne doit pas courir d'un enterrement à l'autre, qui assurèrent la relecture de tout le texte et dont la vive intelligence, le savoir universel et le sens de l'humour nous signalèrent bien des écueils;*
 - *Pierre Dominique Balleys, à Nyon, qui nous prêta son concours pour exhumer une page d'histoire;*
 - *le géologue Olivier Besson et l'ingénieur Pascal Tissières, à Martigny; les grands amoureux de Dorénaz que sont Marcel Burri, professeur et géologue bellerin, Jean-Michel Parisod, botaniste et zoologue lutryen, et Jérôme Fournier, biologiste à Vernayaz; Marianne Giroud-Gaillard, météorologue à MétéoSuisse; ainsi que deux bourgeois ancestraux et amis de Dorénaz: le professeur Nicolas Rouiller, avocat à Lausanne, et l'historien, esthète et musicien raffiné Michel Veuthey, d'Alfred, à Sion; chacun, dans le domaine qui lui est familier, n'hésita pas à critiquer positivement certains de nos a priori;*
 - *André Cerchierini, aux talents aussi innombrables que ceux de son père Hermann, et qui, en dépit de ses responsabilités pédagogiques, nous aida de son écoute;*
 - *Georges Laurent, à Martigny, photographe au coup d'œil génial, qui ne ménagea pas son temps pour contribuer à garantir, en toute amitié, une illustration de qualité;*
 - *Christophe Mercier, architecte EPFL, à Epalinges, qui attira notre attention sur la valeur d'édifices anciens subsistant dans le village de Dorénaz;*
 - *Jacques T. Quentin, ami de vingt-cinq ans et français de haute culture, libraire de son état mais surtout responsable de la Fondation Bodmer, à Genève, qui nous conseilla précieusement pour les premiers problèmes liés à l'édition et à l'impression de ce livre;*

- *notre cousin et ami Jacques Dominique Rouiller, à Lausanne, vieux bourgeois de Dorène, et éminent homme d'art et de culture, à qui nous devons la conception graphique du livre que nous hésitions fortement à publier, bien qu'il fût définitivement rédigé au moment où il nous offrit sua sponte son assistance opiniâtre;*
- *Camille Gonseth, à Lausanne, filleul du précédent, qui découvrit un lien ténébreux entre le conte nordique d'Andersen et la saga des peuples d'Outre-Rhône;*
- *Françoise Rouiller Linder, à Buchillon, qui traqua les dernières erreurs du texte avec une ténacité de détective;*
- *Maurice Severino, à qui revient le mérite d'avoir restauré les nombreuses images d'archives de l'ouvrage, dont la qualité et la conservation étaient trop médiocres; ces retouches furent opérées avec ce talent professionnel unique qui lui vaut, de la part des spécialistes, dont Jacques D. Rouiller, le surnom flatteur de Ripolino;*
- *Simone Vouilloz, à Châtaignier-Fully, Hilaire Dumoulin, à Collonges, et Roger Fournier, à Salvan, patoisants confirmés, qui vérifièrent si gentiment nos essais toponymiques et linguistiques fondés sur des souvenirs de plus en plus évanescents.*

N'oublions pas non plus M. Pascal Nigro dont une liste chronologique, un temps publiée sur la toile, porte la marque d'un certain intérêt pour le passé de la communauté qui accueillit ses père et mère, les meilleures gens du monde, contraints par le mal social à laisser derrière eux le pays de vieille civilisation ensoleillée où ils sont nés.

Peut-être se trouvera-t-il, malgré tout et tous, un ouvrier de la treizième heure qui retroussera les manches pour débusquer erreurs ou lacunes que nous confessons d'emblée. Nous l'accueillerons avec plaisir si le seul propos est d'enrichir la connaissance. Dans le cas contraire, nous nous contenterons de lui rappeler, en toute banalité, un adage littéraire fort ancien qu'un modeste dramaturge du temps des lumières s'appropriâ : *La critique est aisée l'art est difficile.*

Ont participé au recueil des illustrations :

Clairette Balleys Veuthey, à Allesse; Louis Balleys, de Gaston, à Champex-Dorénaz; Paulette Balleys Rouiller et Brigitte, à Dorénaz et Prilly; Pierre Dominique Balleys, à Nyon; Gisèle Bender Rouiller, à Châtaignier-Fully; Marguerite Bender Revaz, à Dorénaz; Marie-Claire Cerchierini, à Martigny; Hilaire Dumoulin à Collonges; Chantal Grand Balleys, à Vernayaz; Josiane Devillaz Fellay, de Louis, à Martigny; Huguette et Lucien Gay Logean, à Dorénaz; Patrick et Lydia Gay Balleys, à Dorénaz; Joseph Hasler, chanoine de l'Abbaye de Saint-Maurice; Alain et Yolande Jacquier Chabloz, au Pré sur Dorénaz; Agathe Jordan Veuthey, à Dorénaz; Fernande et Guy Jordan Rouiller, à Dorénaz; Gisèle et Emile Jordan Marquis, à Martigny; Jean-Marc Jordan, à Dorénaz; Josiane et Johanny Jordan Marquis, à Dorénaz; Rina et Gérald Jordan Saillen, à Sion; Juliette Meillard Marquis, à Dorénaz; Pascal Nigro, à Dorénaz; Catherine Oesterlé-Masset, à Givrins; Aristide, Francis et Monique Paccolat, à Collonges; Freddy Paccolat, à Saxé-Fully; Guy Paccolat, de Luc, à Allesse; Lini Paccolat, de Fabien, à Dorénaz; Stéphane Revaz, de Francis, à Dorénaz; Olivier Roduit, Prieur *saillonain* de l'Abbaye de Saint-Maurice; Marylin Roduit Primaz, à Dorénaz; Alain Rouiller, de Fernand, à Dorénaz; Bruno et Marie José Rouiller, de Jean, à Allesse et Martigny; Liliane et Freddy Saillen Veuthey, à Martigny; Roland Saillen, de Louis, à La Fontaine-Fully; Georgette et Jean Sinard Gay-Balmaz, à Allesse; Adélaïde et Louis Veuthey Vial, à Dorénaz; Armand et Eliane Veuthey Revaz, à Dorénaz; Huguette Veuthey Rouiller, à Saint-Maurice; Pierre Yves Vouilloz, à Dorénaz; Jean-Pierre Voutaz, chanoine et archiviste de la Maison du Grand-Saint-Bernard; Marcel Zeiser, de Vital, à Dorénaz.

Sources des illustrations

Abbaye de Saint-Maurice, Galerie des portraits: p. 25

Prop. Mme Lucette Revaz Veuthey, Dorénaz: p. 49 (haut)

Archives cantonales, Sion: p. 61 (haut)

Archives communales, Dorénaz: pp. 61 (bas) – 74

Prop. privée: pp. 68 – 143 (droite) – 147

Prop. M. Lini Paccolat: p. 115

Musée de l'Hospice du Grand-Saint-Bernard: p. 127

Prop. Mme Catherine Oesterlé-Masset, Maison Urbain Olivier, Givrins: p. 133

Fédération suisse d'élevage caprin, FSEC, Berne: p. 171 (haut)

Prop. Patrick Gay, Dorénaz: p. 207

Prop. Jean-Marc Jordan, Dorénaz: p. 253

Prop. Brigitte Balleys, Prilly: p. 276

Crédits photographiques

Les photos d'archives du livre proviennent de la Médiathèque du Valais, Martigny, à l'exception de ce qui suit :

Georges Laurent, Martigny : pp. 2 – 37 – 44 – 45 – 65 – 76 – 144-145 – 153 – 163 – 174 (droite, en bas)

Jacques Dominique Rouiller, Lausanne : pp. 16 – 49

Chanoine Joseph Hasler : p. 25

Editions Perrochet, Lausanne : p. 36 (bas)

Editions Jules Balleys, Dorénaz : p. 37 (bas)

Louis Pricam, Genève : p. 104 (haut et bas)

Hilaire Dumoulin, Collonges : pp. 127 – 171 (bas) – 250 (haut)

Pierre Dominique Balleys, Nyon : p. 133

Peter Liebetrau, Constantine : p. 171 (haut)

André Kern : p. 237

J. M. Dorsaz, Martigny : p. 263

Conception graphique : Jacques Dominique Rouiller

Maquette : Dominique Chervaz/Jacques Dominique Rouiller

Scans des photos du Fonds Cl. Rouiller : Médiathèque du Valais, Martigny, Mathieu Emonet

Retouche des images : Maurice Severino, Impressor SA, Syens

Impression : Centre d'impression Montfort-Schoechli SA, Martigny

Reuvre : Schumacher AG, Schmitten

Achévé d'imprimer sur les presses
du Centre d'impression
Montfort-Schoechli SA (CIMS) à Martigny,
le 2 octobre 2009.

Imprimé en Suisse